Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00621412 0

NEGOCIATIONS

QUI PRECEDERENT LE TRAITE'

DE WESTPHALIE.

TOME II.

HISTOIRE DES GUERRES ET DES NÉGOCIATIONS QUI PRECEDERENT LE TRAITÉ DE WESTPHALIE,

Sous le Regne de Louis XIII. & le Miniſtere du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin.

Compoſée ſur les Mémoires du COMTE D'AVAUX, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien dans les Cours du Nord, en Allemagne & en Hollande, & Plénipotentiaire au Traité de Munſter.

Par le Pere BOUGEANT, *de la Compagnie de Jeſus.*

TOME II.

A PARIS, *Quai des Auguſtins.*

Chez { DIDOT, à la Bible d'Or.
NYON, fils, à l'Occaſion.
DAMONNEVILLE, à S. Etienne.
SAVOYE, à l'Eſpérance. *Rue Saint Jacques.*

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

des deux Couronnes. XVI. *Ils font à Salvius des propoſitions pour un traité particulier.* XVII. *Ils font de nouvelles propoſitions également captieuſes & éblouiſſantes.* XVIII. *Nouveaux artifices des Miniſtres de l'Empereur.* XIX. *Commencement des Conférences à Hambourg pour le traité préliminaire.* XX. *Les Impériaux veulent en exclure le Comte d'Avaux.* XXI. *Premiere demande des Impériaux refuſée par le Comte d'Avaux.* XXII. *Conteſtations ſur les ſauf-conduits.* XXIII. *Demandes du Roi de France.* XXIV. *Refus des Impériaux.* XXV. *Raiſons alleguées par les Alliés pour juſtifier leurs demandes.* XXVI. *Les Impériaux ſe relâchent ſur quelques points.* XXVII. *Tempérament propoſé par les Imperiaux.* XXVIII. *Il eſt rejetté par le Comte d'Avaux.* XXIX. *Motifs de ſa conduite.* XXX. *Il la fait approuver aux Suédois.* XXXI. *Pluſieurs Princes approuvent la conduite de la France.* XXXII. *Elle propoſe un nouveau tempérament.* XXXIII. *Le Pape propoſe de nouveau une treve.* XXXIV. *Politique du Cardinal de Richelieu.* XXXV. *Conditions de la treve exigées par Grotius, Ambaſſadeur de Suede à Paris.* XXXVI. *La Cour s'ap-*

plique à la chagriner. XXXVII. *La négociation de la treve eſt renvoïée à Hambourg.* XXXVIII. *La Maiſon d'Autriche la refuſe.* XXXIX. *Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suédois.* XL. *Banier négocie ſecretement avec les Impériaux, mais ſans ſuccès.* XLI. *Continuation de la guerre.* XLII. *Les François aſſiégent Heſdin.* XLIII. *Picolomini bat l'armée Françoiſe devant Thionville.* XLIV. *Il eſt obligé de lever le ſiége de Mouzon.* XLV. *Diverſes pertes des Eſpagnols* XLVI. *La Ducheſſe de Savoie eſt réduite à de fâcheuſes extrêmités. Les Princes de Savoie ſe rendent maîtres de preſque tout le Piémont.* XLVII. *Ils prennent Turin & aſſiégent la Citadelle.* XLVIII. *La Ducheſſe fait un nouveau traité avec la France & en reçoit des ſecours.* XLIX. *Exploits du Comte d'Harcourt en Italie.* L. *Il défait les Eſpagnols devant Caſal.* LI. *Il reprend Turin & rétablit la Ducheſſe de Savoie.* LII. *Banier reçoit des ſecours d'argent du Comte d'Avaux.* LIII. *La diſette ruine l'armée Impériale.* LIV. *Banier entre dans la Boheme & y fait pluſieurs conquêtes.* LV. *Mort du Duc Bernard.* LVI. *La France veut retenir ſes conquêtes & ſon armée*

LVII. *L'Empereur & pluſieurs Prin veulent s'en emparer.* LVIII. *Deſſeins Prince Palatin ſur les conquêtes & les troupes du Duc Bernard.* LIX. *Il v paſſer* incognito *par la France, & y arrêté.* LX. *Le Prince Caſimir y eſt a retenu priſonnier.* LXI *Les Rois d'A gleterre & de Danemarck ſe plaignent la détention du Prince Palatin.* LXII. *France ſe met en poſſeſſion des conqu & des troupes du Duc Bernard.* LX *La France ſonge à renouveller ſon tr d'alliance avec la Suede.*

HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Weſtphalie.

LIVRE CINQUIEME.

LA France n'étoit pas tellement occupée du ſoin d'affermir ſes Alliés dans ſon parti, qu'elle ne ſongeât en même tems à ſe faire de nouveaux amis, ou à écarter les ennemis qu'on tâchoit de lui ſuſciter. Le Roi d'Angleterre étoit alors l'objet de la politique des deux partis. Ce Prince, honteux de demeurer dans l'inaction tandis que toute l'Europe étoit en mouvement, voulut à ſon tour entrer dans la

AN. 1639.

I. Le Roi d'Angleterre négocie avec la Maiſon d'Autriche & les Couronnes alliées.

mêlée. Il avoit deux moïens de rétablir l'Electeur Palatin, qui étoient ou de ſe joindre aux ennemis de la Maiſon d'Autriche pour le rétablir par la force des armes, ou de s'unir contr'eux avec la Maiſon d'Autriche même, à condition qu'elle rétabliroit l'Electeur. Après avoir long-tems balancé ces deux expédiens, comme l'un & l'autre l'engageoit à la guerre dans un tems où il étoit menacé d'une guerre domeſtique de la part de ſes ſujets, & où le Parlement ne vouloit point entendre parler de ſubſides, il entreprit de faire ſuppléer l'adreſſe à la force. Il ſe perſuada qu'en négociant, qu'en ménageant les deux partis, en les intimidant tour à tour, il ameneroit enfin l'un ou l'autre à faire quelque effort extraordinaire en faveur du Palatin. Ce manége ſembla d'abord lui réuſſir. Tandis qu'on le crut réſolu à la guerre & capable de la ſoutenir, les uns & les autres ſe flattant de le gagner, s'appliquerent à le ménager; mais on s'apperçut bientôt que les négociations n'aboutiſſoient à rien de ſolide, & on ne s'étudia plus qu'à l'amuſer par de vaines eſpérances. On

An. 1639.

Larrey, hiſt. d'Angleterre Charles I.

voulut bien n'en pas faire un ennemi, quoiqu'on n'en eût rien à craindre : mais on ſe mit peu en peine d'en faire un Allié, parcequ'on n'en avoit rien à eſpérer. On le laiſſa ainſi dans une eſpece de neutralité, qui étoit tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter de lui de plus avantageux dans la ſituation où étoient alors les affaires d'Angleterre. AN. 163

II. Il ſe laiſſe amuſer par l'Empereur.

Dès que ce Prince parut vouloir s'unir avec la France par un traité d'alliance qu'il propoſoit entre les deux Couronnes, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, n'omit rien pour le détourner de ce deſſein, & ne parla que de reſtituer le Palatinat. L'Empereur allarmé lui écrivit, & lui promit que s'il vouloit envoïer un Ambaſſadeur à Vienne, l'affaire ſeroit bientôt terminée. Il n'en fallut pas davantage pour faire évanouir tous les projets de guerre vrais ou apparens que le Roi d'Angleterre avoit faits. Il envoïa à Vienne le Comte d'Arondel à qui Ferdinand prodigua les honneurs & les promeſſes; & Charles compta tellement ſur le ſuccès de cette négociation, qu'il ne ménagea preſque plus *Puſendor. l. 9.*

les ennemis de la Maiſon d'Autriche.
An. 1639. Il refuſa aux Suédois la permiſſion de lever des troupes dans ſes Etats ; il négligea le traité qu'il avoit commencé avec le Roi de France, à qui il demanda même la reſtitution de la Lorraine, afin d'ôter à l'Empereur un prétexte de refuſer celle du Palatinat. Enfin il ſe brouilla avec les Hollandois au ſujet de la pêche & de l'hommage du pavillon.

C'étoit-là ſe mettre à la diſcrétion de l'Empereur, & ce Prince habile s'en prévalut. Après avoir long-tems retenu le Comte d'Arondel ſans lui donner de réponſe préciſe, il le renvoïa enfin en lui déclarant qu'on ne rendroit point le Palatinat à l'Electeur, à moins qu'il ne dédommageât le Roi d'Eſpagne & le Duc de Baviere de tous les frais de la guerre ; & quant au titre d'Electeur, qu'il ne pouvoit pas ſe réſoudre à en dépouiller le Duc de Baviere dont les ancêtres l'avoient autrefois légitimement poſſédé.

III. Il négocie avec la France & la Suede.

Une telle déclaration fit comprendre trop tard au Roi d'Angleterre le peu de fond qu'il devoit faire ſur les

promeſſes de la Maiſon d'Autriche. Il y avoit déja quelque tems qu'il commençoit à s'en défier, & n'eſpérant plus réuſſir par cette voie, il en prit une toute oppoſée qui ne lui réuſſit pas mieux. Il envoïa un Ambaſſadeur à la Reine de Suede pour lui offrir d'unir enſemble leurs forces contre l'Empereur. Il permit aux Officiers Suédois de lever des troupes en Angleterre. Il recommença de grands préparatifs de guerre, & il donna ordre à ſon Ambaſſadeur à Paris de conclure inceſſamment le traité d'alliance projetté entre la France & l'Angleterre. An. 1635

Quoique ni les François ni les Suédois ne comptaſſent pas beaucoup ſur ces nouvelles réſolutions de Charles, les uns & les autres ne laiſſerent pas d'écouter favorablement ſes propoſitions, pour donner du moins de l'inquiétude à Ferdinand. Il offroit au Roi de France d'armer une flotte ſur l'Océan, & de l'aider de tout ſon pouvoir à pouſſer vivement la guerre en Allemagne; mais il ne propoſoit rien en détail, ce qui rendoit ces avances inutiles, & il demandoit une

ou deux Places de sûreté en Weſtpha-
An. 1639. lie, ce qui formoit une nouvelle difficulté. La lenteur avec laquelle ce traité s'avançoit, impatientoit beaucoup ce Prince. Il ſe plaignoit de ce que le Pape étoit trop écouté en France, & que le Roi, toujours ſecretement lié avec le Duc de Baviere, ne vouloit pas ſincerement le rétabliſſement du Prince Palatin. Mais la conduite du Roi d'Angleterre avoit quelque choſe de bien plus ſurprenant; car lorſqu'il
Pufendorf paroiſſoit le plus mécontent de la
l. 9. Maiſon d'Autriche, il y avoit à Londres un Nonce du Pape qui y étoit fort conſidéré: il y avoit à Vienne un Réſident Anglois qui négocioit toujours avec l'Empereur; & depuis le retour du Comte d'Arondel, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres avoit avec ce Comte & avec le Roi de fréquentes & de longues conférences; conduite qui faiſoit juger aux plus éclairés que Charles n'avoit en vue que de ſe faire valoir auprès des deux partis, pour les rendre plus favorables à la cauſe du Prince Palatin.

Quelque tems après l'Ambaſſadeur Anglois, qui étoit à Paris, fit enfin

ſes propoſitions en détail. Charles offrit de donner au Prince Palatin quinze vaiſſeaux de guerre pour faire des courſes ſur mer au nom du Roi de France, (car il ne vouloit pas intéreſſer la nation Angloiſe dans cette guerre) & de permettre aux Alliés de lever un certain nombre de troupes dans ſes Etats. Pour cela il exigeoit que la France, la Suede & la Hollande s'engageaſſent à ne faire aucun traité de paix ou de treve ſans ſon conſentement : qu'on tînt dans trois mois une Aſſemblée générale où le Roi de Danemarck envoïeroit auſſi ſes Députés, afin de regler en commun les demandes que chacun avoit à faire à l'Empereur : qu'un mois après on porteroit à Ferdinand les propoſitions de l'Aſſemblée, & qu'il ſe déclareroit contre lui s'il ne les acceptoit pas. AN. 1632.

Il parut étrange à tous les Alliés que ce Prince voulût à ſi peu de frais ſe faire le Juge de leurs différends & l'arbitre de toute l'Europe. Les Suédois vouloient ſur-tout qu'il fît paſſer une armée en Allemagne, & qu'il leur donnât des ſecours d'argent. Le Roi de France à qui il demandoit en

particulier la reſtitution de la Lorraine, ne vouloit pas acheter le foible ſecours de quinze vaiſſeaux au prix d'une ſi belle conquête. Comme on ne pouvoit s'accorder ſur tous ces points, on en renvoïa la diſcuſſion à une Aſſemblée qu'on fixa pour l'année ſuivante à Hambourg, où tous les Alliés avoient leurs Plénipotentiaires, quoiqu'on n'en eſpérât d'autre fruit que d'empêcher le Roi d'Angleterre de ſe déclarer ouvertement pour la Maiſon d'Autriche. Il étoit même arrivé à peu près dans ce tems-là deux incidens qui avoient aigri les eſprits.

An. 1639.

IV. Congrès indiqué à Hambourg.

V. Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suédois.

Le premier penſa mettre la diviſion entre l'Angleterre & la Suede. L'Ambaſſadeur de Hollande faiſant ſon entrée publique à Paris, les Suédois prirent dans la marche le pas ſur les Anglois. Il y eut des épées tirées & du ſang répandu. Le Maréchal de la Force, qui conduiſoit l'Ambaſſadeur de Hollande, intervint dans la querelle pour l'appaiſer, & perſuada aux uns & aux autres d'en remettre à une autre fois la déciſion. Elle avoit déja été décidée en France ſous le regne de Henri III, à l'avantage de l'Angleterre; mais les

Gazettes de Fr.. 17 Fev. 1637.

Pufendorf. L. 9.

Epiſt. Grotii pag. 718 & ſeq.

Suédois refuſoient de s'en tenir à ce jugement, parceque, diſoient-ils, tous les Rois ſont égaux; comme ſi l'ancienneté, l'étendue, la puiſſance des Monarchies & la poſſeſſion immémoriale de la prééminence, ne mettoient entre les Rois, quoiqu'égaux en dignité, aucune différence pour le rang. An. 1639.

Le ſecond incident fut une querelle de femmes, cauſée par la vanité & la jalouſie. La Ducheſſe de Chevreuſe, exilée de la Cour de France, s'étoit réfugiée à celle d'Angleterre. La Reine lui fit l'honneur de la faire aſſeoir en ſa préſence, ce qui étoit contre l'uſage de cette Cour, où ni les Ducheſſes, ni les Femmes d'Ambaſſadeurs n'avoient point l'honneur du tabouret comme à la Cour de France. Cependant afin que cet exemple ne tirât point à conſéquence, la Reine prit le prétexte que Madame de Chevreuſe étoit alliée de la Maiſon Roïale d'Angleterre, & fatiguée d'un long voïage. Cette raiſon ne ſatisfit pas l'Ambaſſadrice de France. Elle demanda la même diſtinction, prétendant qu'elle lui étoit dûe à plus juſte titre qu'à une exilée. On ne voulut *Puſendorf. l. 9.*

VI. La Cour de France eſt mécontente de celle d'Angleterre.

pas l'écouter, & la France, mécontente de l'accueil qu'on avoit fait en Angleterre à Madame de Chevreuſe, ne manqua pas d'uſer de repréſailles. Un jour que l'Ambaſſadrice d'Angleterre étoit déja en chemin pour aller faire ſa cour à la Reine, on lui fit dire qu'elle n'auroit point de tabouret. Le Cardinal de Richelieu fit plus; car pour éloigner de plus en plus le Roi Charles des affaires d'Allemagne, il fomentoit ſecretement les troubles funeſtes qui ſe communiquerent peu de tems après à toute l'Angleterre, & dont les ſuites, qu'on ne prévoïoit pas, firent horreur à toute l'Europe.

An. 1639.

VII. Succès des conférences de Hambourg.

Les Hollandois avoient auſſi leurs démêlés particuliers avec les Anglois, & jamais les eſprits n'avoient paru moins diſpoſés à traiter. Mais les grands intérêts étouffoient du moins en apparence le reſſentiment des légeres injures, & on fit ſemblant de commencer tout de bon la négociation propoſée à Hambourg. Les Anglois preſſoient vivement la concluſion : Salvius conteſtoit tous les articles. Le Comte d'Avaux, qui prévoïoit où devoit aboutir un projet d'alliance

ſi mal concerté, affectoit beaucoup de froideur, & ſe contentoit de faire beaucoup de civilités à l'Ambaſſadeur Anglois. Enfin le Plénipotentiaire Hollandois, plus franc que les autres, déclara nettement à l'Ambaſſadeur d'Angleterre que ſes Maîtres ne renonceroient pas aux avantages qu'ils trouvoient dans leur neutralité avec l'Empereur, pour le peu de ſecours que le Roi d'Angleterre offroit. Toute la négociation ne ſe paſſa plus qu'en reproches, en diſſimulation & en conférences inutiles; & tout le monde en rejetta la faute ſur le Roi Charles qui n'agiſſoit pas aſſez ſincerement. Il eſt certain que tandis qu'on traitoit à Hambourg, Charles négocioit à Bruxelles avec les Eſpagnols; & les intérêts du Prince Palatin le touchoient ſi peu, ou il les entendoit ſi mal, qu'il avoit fait récemment un traité ſecret avec le Duc de Lorraine, par lequel il s'étoit engagé à ne point conſentir que le Prince Palatin fût rétabli au préjudice de ce Duc. Les Impériaux bien inſtruits de ces diſpoſitions du Roi d'Angleterre, ne ſe mirent pas même en peine de traverſer

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 14 Nov. 1638.

la négociation de Hambourg, & l'A-
AN. 1639. gent d'Eſpagne, qui étoit à Londres avoit aſſuré la Cour de Vienne qu'elle n'avoit rien à craindre du côté d'Angleterre.

Tel fut le ſuccès des négociations du Roi d'Angleterre à Hambourg. Ce Prince s'étoit flatté que ſa ſeule autorité, ſoutenue de médiocres ſecours, feroit pencher la balance du côté pour lequel il ſe déclareroit, & que dans cette crainte les deux partis rechercheroient ſon alliance avec empreſſement. Mais les uns & les autres conſpirerent à le tromper, & ils ſurent refuſer ſon alliance ſans en faire un ennemi.

VIII. Malheureuſe expédition du Prince Palatin.

Pendant que cette négociation étoit le plus échauffée en faveur de Charles-Louis, ce Prince voulut ſe rendre digne des ſoins qu'on prenoit de ſa fortune, & les Suédois aïant conſenti qu'il joignît une petite armée de deux mille hommes qu'il commandoit à un égal nombre de troupes Suédoiſes commandées par King Ecoſſois, il tâcha de ſe ſignaler par quelque exploit en Weſtphalie. Il aſſiégea Lemgow Capitale du Comté de Lippe. Mais le

Lotychius. rerum Germ. ab exceſſu Ferdin. II. l. 7, c. 3.

Comte d'Hatzfeldt étant accouru au secours de la Place avec une armée supérieure en nombre, il fut obligé de lever le siége. Il tarda même un peu trop à le faire, & cette faute fut cause de sa défaite. Comme il vouloit se retirer à Minden, Hatzfeldt lui coupa le chemin, & l'obligea à donner bataille. Ses troupes mal disciplinées, & encore plus mal rangées, furent aussitôt mises en déroute; tout ce qui ne put pas fuir fut taillé en pieces. Le Prince Robert, frere de Charles Louis fut fait prisonnier, & celui-ci eut même beaucoup de peine à se sauver. Arrêté dans sa fuite par le Veser, il ordonna à son cocher d'y entrer par un gué. Mais l'autre bord de la riviere se trouva si escarpé que le carosse ne put y monter. Le Prince se jetta dans le fleuve, & s'étant sauvé à la faveur de quelques saules, tandis que ses chevaux & son cocher se noïoient, il gagna Minden à pied. An. 1639.

IX. Il ne réussit pas mieux dans la négociation.

Rustorf, que Charles Louis avoit chargé de ses intérêts dans l'assemblée de Hambourg, voïant que les Alliés ne concluoient rien avec l'Ambassadeur, d'Angleterre, proposa aux

Suédois de faire avec ſon Maître un
AN. 1639. traité particulier, dont il dreſſa les articles. Mais on fut ſurpris de voir un Prince dépouillé, qui manquoit de tout, & que ſa mauvaiſe fortune réduiſoit à mandier des ſecours étrangers, affecter l'air & le ton d'un puiſſant Monarque. Par-tout il vouloit aller de pair avec la Reine de Suede; il vouloit partager avec elle les honneurs & les avantages, & il conſervoit la même fierté dans tout le reſte de ſa conduite. Etant à Hambourg, il ſe diſpenſa d'aller voir le Comte d'Avaux & Salvius. Il ne voulut pas même recevoir leurs viſites, ne ſachant juſqu'où il devoit aller les recevoir, ni s'il devoit leur donner la premiere place chez lui. Dans les lettres qu'il écrivoit au Roi de France, il n'emploïoit que le terme de *Dignité Roïale*, affectant d'omettre celui de *Majeſté*, quoiqu'il n'ignorât pas que d'autres Electeurs l'emploïoient dans leurs lettres, & que Fridéric ſon pere s'en étoit lui-même ſervi en écrivant d'Angleterre à Louis XIII. Auſſi ne manqua-t-on pas à la Cour de France de lui renvoïer ſes lettres, comme on en

avoit uſé avec l'Electeur de Saxe pour la même raiſon. Ce ſoin extrême d'affecter dans la diſgrace & l'humiliation même des prérogatives extraordinaires, parut à tout le monde hors de ſaiſon; & ſi c'étoient les Anglois qui le lui inſpiroient, comme on le croïoit alors, ils devoient le mettre en état de ſoutenir ſa dignité avec plus d'éclat. Cette hauteur du Prince Palatin, & ſur-tout le peu d'eſpérance qu'on avoit des ſecours qu'il attendoit d'Angleterre, firent enfin échouer toute la négociation. AN. 1639.

X. La négociation du Roi d'Angleterre échoue entierement.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre la continua cependant encore pendant quelque tems. Il avoit toujours quelque réponſe à attendre de Londres, & ces réponſes ne venoient jamais. Tantôt il s'en prenoit aux troubles du Roïaume, tantôt il ſe plaignoit des conditions qu'on exigeoit, & par je ne ſai quelle antipathie de nation, les François ſe trouvoient toujours mêlés dans ſes plaintes : c'étoient eux qui cauſoient tout le déſordre; ils ne cherchoient qu'à amuſer les Anglois, qu'à tromper les Suédois, qu'à perdre les Proteſtans en Allemagne de concert

Puſendorf, l. 11.

Mémoires du C. d'Avaux, 1 Mars 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux, 14 Avril 1639.

avec le Duc de Baviere, qu'à ſe rendre enfin maîtres de toute l'Europe.

AN. 1639.

Le Comte d'Avaux ne ſe mit point en peine de la mauvaiſe humeur de l'Ambaſſadeur Anglois, perſuadé que toutes ſes plaintes n'aboutiroient à rien, non plus que ſes négociations; & il perſuada ſi bien la même choſe à Salvius & aux autres Plénipotentiaires, que ce Miniſtre n'oſoit preſque plus ſe montrer, ne recevant aucune réponſe d'Angleterre, & avouant qu'il ne pouvoit plus demeurer avec honneur à Hambourg. Il reçut enfin de nouvelles dépêches avec ces réponſes tant attendues; mais comme elles ne ſatisfaiſoient pas encore aux demandes des Alliés, elles furent reçues avec la même froideur. La conduite du Roi d'Angleterre étoit toujours ſi irréguliere, qu'on n'oſoit compter ſur lui. On ſavoit qu'il avoit des intelligences ſecrettes avec l'Eſpagne & le Danemarck. Il favoriſoit ouvertement une flotte Eſpagnole réfugiée dans ſes Ports, & qui étoit deſtinée à porter la guerre dans la Suede même. Enfin la détention de l'Electeur Palatin, qui fut arrêté en France, comme je le racon-

terai bientôt, mit fin à une négociation où il n'entroit que de la diſſimulation de part & d'autre, & dès l'année ſuivante il ne fut plus mention du traité. AN. 1639.

XI. Négociation du Prince de Tranſilvanie avec les deux Couronnes.

Il en fut à peu-près de même de la négociation que Ragoski, Prince de Tranſilvanie faiſoit dans ce tems-là pour s'unir avec les deux Couronnes contre l'Empereur. Ce Prince y avoit ſongé dès le commencement de la guerre; mais l'exemple de Betlem-Gabor ſon prédéceſſeur, ſi ſouvent forcé à demander la paix, étoit un frein qui retenoit ſon humeur inquiete. Après la mort du Roi de Suede il entretint toujours quelque commerce avec les Suédois, & leur fit de tems-en-tems quelques propoſitions. Enfin l'an 1638, Biſterfeld envoïé de ſa part aux Princes alliés, après avoir eu quelques conférences avec le Prince d'Orange en Hollande, & avec les Miniſtres de France à Paris, ſe rendit à Hambourg pour y traiter avec le Comte d'Avaux & Salvius. La France & la Suede étoient également diſpoſées à écouter ſes propoſitions. La diverſion que Ragoski promettoit de faire en *Pufendorf l.* 10.

Hongrie ne pouvoit être que
AN. 1639. avantageuſe aux deux Couron
Mais il falloit faire entrer la Ho
de dans le traité, afin de partage
frais de l'alliance. La France avoi
core en cela une autre vue; elle c
roit que cette démarche de la Ho
Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 14 Nov. 1638. de contre l'Empereur ſeroit rega
comme une déclaration de gue
& que la République étant ainſi
par un même traité avec les Suéd
ceux-ci ne pourroient plus ſe diſ
ſer de faire ce qu'ils refuſoient al
qui étoit de s'unir à la France
obliger le Roi d'Eſpagne à donner
Provinces-Unies les ſauf-conc
qu'elles demandoient, afin que
les Alliés puſſent commencer en
me tems le traité de la paix, ſ
les vues du Cardinal de Richel
Pour rendre la choſe plus facile
Suede & à la Hollande, la Franc
frit de païer la moitié des deux
mille Richſdales que le Prince
goski demandoit tous les ans, pou
que l'une & l'autre conſentît à p
l'autre moitié. La Suede accept
propoſition; mais quoi qu'on pût fa
la République ne voulut pas ron

la neutralité qu'elle obſervoit avec l'Empereur, & la Suede ne voulut pas AN. 1639. païer cent mille Richſdales. Ainſi la négociation languit, & les Ambaſſadeur ne donnerent à Biſterfeld que des eſpérances & de vaines promeſſes.

L'année ſuivante le Prince Ragoski impatient des longueurs de la négociation, & eſpérant la hâter par une fauſſe allarme, menaça les Alliés de ſe joindre à l'Empereur, ſi on refuſoit ſon alliance, comme un homme déterminé à faire la guerre de façon ou d'autre, & qui, plutôt que de demeurer oiſif, étoit prêt de ſe joindre avec ſes ennemis mêmes. Le Comte d'Avaux jugea que cette menace étoit plus l'effet de l'impatience du Prince que d'une réſolution formée. Cependant pour ne le pas rebuter, il promit que le Roi enverroit un Gentilhomme en Tranſilvanie pour regler avec le Prince lui-même les conditions du traité. Il ſollicita Salvius d'engager les Régens de Suede à en faire autant; & comme la difficulté de trouver de l'argent étoit toujours un obſtacle pour les Suédois, il fit ſolliciter de nou-

Pufendorf, l. 11.

XII. Suite de la négociation : elle demeure ſans effet.

veau les Hollandois de fournir du moins indirectement une partie de la ſomme ſous le nom de prêt. Comme le Prince demandoit encore que la France agît à la Porte pour obtenir le conſentement du Grand Seigneur, le Comte d'Avaux promit à l'Envoïé les bons offices du Roi ; mais ſans vouloir que cet article fût inſéré dans le traité, parceque ce ſont là, diſoit-il, de ces choſes qu'il faut faire & qu'il ne faut pas dire. On peut même ſoupçonner avec quelque fondement, que le Cardinal de Richelieu portoit ſes vues plus loin, & ſouhaitoit de voir le Turc déclarer la guerre à l'Empereur. Quoi qu'il en ſoit, le traité échoua encore par la lenteur des deux Couronnes, qui ſe contenterent d'exhorter le Prince à perſiſter dans ſes ſentimens, ſans lui envoïer aucun ſecours. On verra comment la négociation ſe renoua dans la ſuite, & la part que le Prince Ragoski eut au traité de Munſter.

An. 1639

XIII. Les Ducs de Lunebourg prennent le parti de la neutralité.

Tandis qu'on cherchoit à oppoſer un nouvel ennemi à Ferdinand, on travailloit d'un autre côté à lui enlever des Alliés. Les Ducs Brunſwick

&

& de Lunebourg avec les Etats de la basse Saxe, avoient embrassé la paix de Prague. Ennuïés d'une guerre où les amis & les ennemis conspiroient également à les ruiner, les uns par les secours qu'ils exigeoient, les autres par les contributions qu'ils tiroient du Païs, ils prirent le parti de la neutralité, malgré les menaces des Impériaux, qui firent inutilement tous leurs efforts pour parer ce coup. Peut-être même se seroient-ils dès-lors entierement déclarés contre l'Empereur, si le Roi de Danemarck ne les en eût détournés. C'étoit pourtant ce Prince qui leur avoit fait prendre le parti de la neutralité; mais il ne voulut pas que les Suédois se fortifiassent encore en Allemagne par cette nouvelle alliance, soit que ce fût un effet de l'aversion naturelle qu'il avoit pour la Suede, soit dans le dessein de s'unir lui-même avec les Ducs de Lunebourg pour former un tiers parti; idée dont on soupçonnoit qu'il se repaissoit alors. An. 1639.

XIV. Le Landgrave de Hesse traite avec la France.

Enfin le Landgrave de Hesse Cassel fit quelque chose de plus. Après la mort de Gustave, le Landgrave voïant

ſes Etats expoſés en proie aux troup
An. 1639. de la ligue Catholique, & les Suéd
hors d'état de l'aſſiſter, avoit propoſ
un accommodement à l'Empereur
quoique ſon inclination l'attachât tou
jours à la France & à la Suede, au
tant que le zele de ſa Secte l'éloignoi
du parti Catholique. Auſſi n'avoit-i
eu en vue que de gagner du tems, d'a
muſer l'Empereur, & d'éloigner le
armées ennemies ; diſpoſitions où le
Alliés avoient eu ſoin de l'entretenir
Dans le traité qu'il propoſa à l'Empe
reur, il inſéra à deſſein quelques clau
ſes qu'il prévoïoit bien que ce Prin
ce n'accepteroit pas, & cependant i
jouiſſoit d'une treve dont il profitoi
pour ſe mettre en état de ne plus diſſi
muler. L'Empereur refuſa en effet de
ratifier le traité, & le Landgrave ne
tarda pas à ſe déclarer, aidé des ſe
cours d'argent qu'il reçut de la Fran
ce, en conſéquence d'un traité qu'il
avoit ménagé pendant ce tems-là
avec elle, & qui fut ſigné le 21 Oc
tobre 1636. Mais à-peine fut-il ren
tré en guerre, qu'il fut ſaiſi d'une fie
vre maligne dont il mourut, comme
j'ai déja dit. Amelie Eliſabeth de Ha

nau ſon épouſe ſuivit le même plan de politique. Elle avoit tout à craindre de l'ambition de Georges, Landgrave de Heſſe-Darmſtadt, qui, tout Proteſtant qu'il étoit, avoit embraſſé le parti Catholique, dans l'eſpérance de conſerver, par l'autorité de l'Empereur, la poſſeſſion de quelques domaines qu'il conteſtoit à la branche aînée de Heſſe, comme j'ai raconté ailleurs. Ce Prince étoit ſoutenu par des Edits & des troupes de Ferdinand, & avec ces ſecours il vouloit obliger les Etats de Heſſe à le reconnoître pour adminiſtrateur durant la minorité du jeune Landgrave Guillaume. Mais l'habile Princeſſe le prévint, & ſut perſuader aux Etats de prêter ſerment de fidélité à ſon fils, de la reconnoître pour Régente, & de refuſer d'obéir aux ordres réitérés de la Cour de Vienne. Après avoir pris ces précautions, elle ſe réfugia avec ſes enfans à Groningue, pour ne pas expoſer leur liberté ni la ſienne : & de-là elle négocia avec tant d'adreſſe & d'habileté, qu'elle amuſa pendant deux ans Ferdinand & tous ſes Miniſtres. Après une longue treve, qui mit ſes AN. 1639.

Etats à couvert des ravages des trou-
An. 1639. pes Impériales, elle propoſa un traité dont elle regla elle-même toutes les conditions à ſon avantage; l'Empereur conſentit à tout, & ſa facilité embarraſſa Amélie, qui n'avoit aucune envie de conclure. Elle vouloit même être refuſée, afin d'avoir un honnête prétexte de prendre les armes; & dans cette vue, elle fit une nouvelle demande qu'elle prévit bien que l'Empereur ne lui accorderoit pas : c'étoit la liberté de conſcience pour tous les Etats de l'Empire. Cette propoſition amena enfin la négociation au point qu'elle vouloit, c'eſt-à-dire, à une entiere rupture.

La France & la Suede venoient de renouveller leur alliance, & la fortune commençoit à ſe déclarer pour les deux Couronnes. Amélie n'avoit attendu que cette circonſtance pour lever le maſque, & s'unir avec la France par un traité qui la mît en état de ſoutenir la guerre. Le Comte d'Avaux avoit beaucoup contribué à cette réſolution par les lettres fréquentes qu'il écrivoit de Hambourg à la Princeſſe, & par les conférences qu'il avoit avec

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mars 1638.

Vultejus, un de ſes Miniſtres. Madame la Landgrave promit d'entretenir ſept mille hommes de pied & trois mille chevaux ; de ne diſpoſer, ſans le conſentement du Roi, d'aucune des Places qu'elle prendroit ſur les ennemis ; de ne faire aucun traité de paix ni de treve que de concert avec la France & la Suede, & d'obſerver le traité tout le tems que dureroit celui des deux Couronnes ; en ſorte que quand celui-ci ſe renouvelleroit, l'autre ſeroit cenſé renouvellé. Le Roi, de ſon côté, s'obligea d'aider Madame la Landgrave à ſoutenir la guerre, à faire des conquêtes & à réparer ſes pertes. Il promit de lui païer deux cens mille Richſdales par an, & de continuer à ſon fils la penſion qu'il païoit au pere. Ce furent-là les principaux articles du traité qui fut ſigné le 22 Août 1639, & ratifié avec quelques explications le 22 Mars de l'année ſuivante. Un des fruits de la négociation fut l'éloignement du Général Milander, qui commandoit les troupes de Heſſe, & qui trahiſſoit le parti. Le Comte d'Avaux l'en ſoupçonnoit depuis long-tems, & la Cour de France en aïant été

An. 1639.

avertie, lui fit ôter le commandement.

AN. 1639.

XV.

Les Impériaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance des deux Couronnes.

Après tout, ces diverſes négociations chagrinerent beaucoup moins la Maiſon d'Autriche que le nouveau traité d'alliance que j'ai rapporté, entre la France & la Suede : car ce traité étoit, pour ainſi dire, le fondement de toutes les négociations, & ſi on venoit à bout de le détruire, ſa ruine devoit entraîner la chûte de tous les autres. Le Conſeil de Vienne s'étoit toujours flatté de rompre l'union des deux Couronnes. Tandis que le traité ſe négocioit entre le Comte d'Avaux & Salvius, les Miniſtres & les Partiſans de l'Empereur avoient fait tous leurs efforts pour le faire échouer. C'étoit, diſoient-ils, mettre un nouvel obſtacle à la paix, lorſque l'Empereur étoit plus diſpoſé que jamais à ſatisfaire la Suede. Les Ducs de Lauvembourg, par zele ou par intérêt, trompés ou gagnés, s'étoient rendus en diligence à Hambourg pour empêcher la concluſion du traité. Quand, malgré toutes leurs intrigues, ils le virent conclu, ils redoublerent leurs plaintes & leurs reproches. Le Roi de Danemarck ſe joignit à eux, & fit

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mars 1638.

encore plus de bruit, & rien ne prouve mieux combien ce traité étoit avantageux aux deux Couronnes, que le chagrin que leurs ennemis en témoignerent. AN. 1639.

XVI. Ils font à Salvius des propoſitions pour un traité particulier.

Le Comte d'Avaux ſe trouvoit à Hambourg dans une ſituation aſſez embarraſſante, obligé de veiller également ſur les démarches des ennemis & des alliés, pour s'oppoſer aux intrigues des uns, & pour affermir les autres dans l'alliance. Depuis le nouveau traité, Salvius avoit ordre de lui faire part de toutes ſes négociations. Mais quoique la confiance ne parût jamais plus grande des deux côtés, le Comte d'Avaux n'étoit point ſans allarme. Le Comte de Curtz, Vice-Chancelier de l'Empire s'étant rendu à Hambourg, ſollicitoit ſans ceſſe Salvius de traiter avec lui, & Salvius l'écoutoit, quoiqu'il ne le fît peut-être que dans l'eſpérance de retarder par-là les préparatifs de guerre qu'on faiſoit à Vienne, ou de pénétrer les ſentimens de l'Empereur ſur les prétentions de la Suede. Mais le Comte de Curtz ſongeoit moins à traiter ſérieuſement, qu'à engager une négocia-

tion particuliere dont il pût exclure
An. 1639. les François, les Anglois, les Hollandois & les Princes d'Allemagne, afin de faire naître de la diviſion & de la jalouſie entre les Alliés. Pour éviter ſur-tout la préſence de l'Ambaſſadeur François, il demanda que le traité ſe fît à Lubeck, & qu'il fût tout-à-fait indépendant de celui de Cologne ; mais Salvius répondit avec fermeté qu'il n'étoit plus permis à la Suede de traiter ſans le conſentement de la France, & qu'il falloit avant toutes choſes regler l'article des ſauf-conduits & les autres préliminaires, afin que le traité de Cologne commençât en même-tems que celui de Lubeck. Les Suédois n'auroient cependant pas été ſi ſcrupuleux ſur les obligations qu'ils avoient contractées avec la France, s'ils avoient cru que le Comte de Curtz eût de bonnes propoſitions à leur faire. Mais ſa vivacité leur parut affectée. D'ailleurs le traité d'alliance étoit trop récent pour oſer le violer ouvertement. Il falloit du moins ménager l'honneur de la Suede, & puiſqu'on ne lui propoſoit rien moins que d'être tout à la fois ingrate &

infidele, on devoit le faire plus ſecretement. C'eſt en quoi les Ducs de Lauvembourg s'y prirent beaucoup mieux que le Comte de Curtz. An. 1639.

Ceux-ci firent en ſecret aux Suédois les plus belles offres. L'Empereur, diſoient-ils, conſentoit à leur ceder une partie de la Poméranie; & pour ſauver l'honneur de Sa Majeſté Impériale qu'une pareille ceſſion paroiſſoit bleſſer, on propoſoit un expédient, qui étoit que les Suédois demandaſſent en argent tel dédommagement qu'ils jugeroient à propos; que l'Empereur n'étant pas en état de fournir la ſomme, il leur donneroit en gage une partie de la Poméranie, avec permiſſion de la poſſeder enſuite à titre de fief, ſi on ne leur païoit pas au tems marqué la ſomme dont on ſeroit convenu. Rien ne paroiſſoit plus capable d'éblouir les Suédois; mais ils crurent entrevoir un piége caché ſous de ſi belles propoſitions. Les Rois d'Eſpagne avoient depuis long-tems des vues ſur la Mer Baltique; & quelque ſoin qu'ils euſſent pris de cacher leurs projets ambitieux, on les avoit découverts par les négociations fréquentes de leurs

XVII. Ils font de nouvelles propoſitions également captieuſes & éblouiſſantes.

Puſend. dans l. 10 & 11.

Ambaſſadeurs à Dantzic & dans les Villes Hanſéatiques. Le Roi d'Eſpagne venoit d'envoïer récemment à Hambourg, ſous prétexte de négoce, un certain Gabrielle Roi, homme d'eſprit, tout propre à tramer une intrigue; & en effet un Magiſtrat de Dantzic donna l'année ſuivante avis au Comte d'Avaux que cet homme étoit chargé de l'exécution de certains articles convenus entre Curtz & le Roi de Danemarck, & qui tendoient à tranſporter dans les Ports d'Eſpagne tout le commerce des Villes Hanſéatiques. Ce fut pour le même deſſein que les Eſpagnols équiperent la même année cette grande flotte qui devoit aller porter la guerre juſques dans la Suede, & s'emparer de tout le commerce des mers Septentrionales. Ce grand projet que l'eſprit vain du Comte-Duc d'Olivarez avoit enfanté, fut renverſé par la célebre victoire du fameux Amiral Hollandois Martin Tromp qui défit la flotte Eſpagnole, & détourna ainſi, ſans le ſavoir, l'orage qui menaçoit la Suede. Or comme les Suédois ne pouvoient pas douter des deſſeins de la Maiſon

AN. 1639.

Lettre de M. Ciremberg au C. d'Avaux 16 Juin 1639.

d'Autriche, ils avoient lieu de craindre qu'au bout du tems marqué dans le traité, les Eſpagnols ne prêtaſſent à l'Empereur la ſomme néceſſaire pour païer la Suede; afin de retenir eux-mêmes la Poméranie en gage, & de faire ſur la Mer Baltique un établiſſement auſſi incommode à tout le Septentrion, que Dunkerque l'étoit à la France & à la Hollande. Ainſi les Suédois refuſerent abſolument une voie d'accommodement ſi captieuſe. AN. 163

XVIII. Nouveaux artifices des Miniſtres de l'Empereur.

Cependant les Impériaux ne ſe rebutoient point, & le Comte de Curtz voulut du moins engager Salvius à lui donner parole qu'il conſentiroit à un traité particulier, ſi on lui faiſoit des propoſitions raiſonnables. L'artifice étoit groſſier; Salvius proteſta au contraire, que tandis que les François obſerveroient le traité, on ne ſongeroit jamais en Suede à ſe ſéparer d'eux. On lui repliquoit, qu'il devoit donc ſonger à ſe ſéparer, puiſque les François, moins ſcrupuleux, négocioient ſecretement pour leurs intérêts particuliers. Salvius, étonné des aſſurances poſitives qu'on lui donnoit ſur cela, ne put s'empêcher d'en témoigner de

l'inquiétude; & le Comte d'Avaux, qui
An. 1639. connoiſſoit ſon eſprit ombrageux, eut de la peine à le raſſurer, & n'en vint à bout qu'en lui apprenant que les partiſans de la Maiſon d'Autriche diſoient en France des Suédois tout ce qu'ils diſoient à Hambourg des François.

En effet c'étoit-là un reſſort aſſez ordinaire que les Impériaux emploïoient pour inſpirer aux Miniſtres des deux Couronnes une défiance mutuelle. On écrivoit de Cologne à Hambourg que les conférences y commençoient avec ſuccès; & le Chancelier de Danemarck prétendoit avoir lieu de conclure, de quelques paroles échappées au Comte de Curtz, qu'il y avoit une négociation ſecrete entre la France & l'Empereur, par l'entremiſe du Duc de Baviere & des ſœurs de l'Empereur avec la Reine de France. Que c'étoit pour cette raiſon que les François formoient ſans ceſſe de nouvelles difficultés qui éloignoient le traité de la paix générale, afin d'avoir le tems d'achever leur traité particulier. Quelques Princes amis des Suédois, & trompés eux-mêmes par ces faux bruits, les conjuroient de faire au plus

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mai 1638.

tôt leur traité, pour ne se pas laisser prévenir par les François. Il falloit sans cesse les rassurer contre ces vaines terreurs, & peut-être que le Comte d'Avaux n'en seroit jamais venu à bout, si la situation des Suédois leur avoit permis de se séparer de la France. Mais la nécessité les obligeoit de dissimuler, & d'agir avec les apparences de la plus grande confiance, ce que la France faisoit aussi de son côté. AN. 1639.

On voit assez que ces négociations particulieres retardoient de plus en plus la paix générale, & la France n'en étoit pas fâchée, non plus que l'Empereur : la France, parcequ'elle trouvoit son avantage dans la guerre ; l'Empereur, parcequ'il ne vouloit faire que des traités particuliers. Il falloit cependant dissimuler ses sentimens pour imposer aux peuples, & témoigner quelque desir de vouloir mettre fin aux malheurs de l'Europe.

XIX. Commencement des conférences à Hambourg pour le traité préliminaire.

Comme la Suede persistoit à refuser d'envoïer ses Plénipotentiaires à Lubeck avant qu'on eût reglé à Hambourg les préliminaires du traité, & délivré de part & d'autre les sauf-conduits pour Lubeck & pour Cologne,

afin que les deux traités ſe fiſſent
AN. 1639. en même tems, on commença enfin à entrer en matiere ſur tous ces points. Mais le Comte d'Avaux eut encore à cette occaſion un nouveau

XX. démêlé avec les Impériaux. Comme
Les Impériaux veulent en exclure le Comte d'Avaux. ils n'avoient pu l'obliger à ſortir de Hambourg, ils engagerent les Médiateurs, qui étoient ſecretement dévoués à l'Empereur, à refuſer de l'admettre aux conférences, ſous prétexte qu'on ne devoit y traiter que des préliminaires de la paix entre l'Empereur & la Suede, ſans aucune mention de la France. Que c'étoit à Cologne & par la médiation du Pape que les François devoient négocier leur traité de paix, & en regler auſſi les préliminaires. Cette chicane étoit tout-à-fait injuſte; car puiſque les préliminaires étoient les mêmes pour l'un & l'autre traité, il étoit beaucoup plus raiſonnable & plus court de regler en même tems & dans le même lieu, que d'en renvoïer la diſcuſſion à Cologne. Le Comte de Curtz refuſoit cependant de ſe relâcher ſur ce point, & il fallut que Salvius déclarât aux Médiateurs que ſi le Comte d'Avaux n'ét

admis aux conférences, il ne pourroit pas y assister lui-même. Ses instances & la fermeté du Comte à rejetter les expédiens qu'on lui proposoit, l'emporterent enfin sur l'opiniâtreté des Impériaux. AN. 1639.

XXI. Premiere demande des Impériaux refusée par le Comte d'Avaux.

Le Roi de Danemarck & le Comte de Curtz vouloient avant toutes choses qu'on assignât un jour pour commencer les congrès de Lubeck & de Cologne. Salvius consentoit que ce fût au commencement de l'hiver; mais le Comte d'Avaux avoit des ordres contraires. Quelques diligences qu'on eût fait en France pour obtenir du Roi d'Espagne des sauf-conduits pour les Hollandois, tels que ceux-ci les souhaitoient, on n'en avoit encore pu venir à bout: & comme on n'espéroit pas les obtenir sitôt, & que les Hollandois ne vouloient cependant pas se relâcher sur cet article, le Roi étoit bien aise qu'on ne se pressât pas à Hambourg d'assigner le jour des deux congrès, pour ne se voir pas obligé de commencer le traité de Cologne avant l'arrivée des Hollandois: car c'étoit toujours-là le point fixe de la politique du Roi. Ainsi le Comte

d'Avaux ſe retrancha toujours ſur ce
An. 1639. principe qui étoit vrai, qu'il étoit inutile d'aſſigner un jour pour commencer le congrès avant qu'on eût accordé les ſauf-conduits qu'on demandoit. Que dès qu'on les auroit expédiés en bonne forme, il partiroit pour Cologne.

XXII. Conteſtations ſur les ſauf-conduits.

Cet article étoit agité depuis longtems ſans ſuccès. J'ai déja raconté quelques-unes des difficultés que les deux partis formoient ſur ce point; mais il eſt néceſſaire d'en donner un plus grand détail. Le Comte d'Avaux & Salvius avoient préſenté un modele de ſauf-conduit qu'ils vouloient qu'on ſuivît : c'étoit un plan de ſauf-conduit ordinaire, excepté qu'on y emploïoit le terme d'*Alliés & Adhérens* des Couronnes. Ce projet avoit été approuvé par le Roi de France, à qui le Comte d'Avaux l'avoit envoïé. Seulement afin qu'on ne pût pas douter que l'Electeur de Treves n'y fût compris, le Roi vouloit qu'on y ajoutât le mot d'*Electeur*. Outre ce ſauf-conduit, qui regardoit en général tous les Alliés d'Allemagne, & où on vouloit qu'on exprimât en particulier les noms

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 7 Août 1638.

des Palatins de Simmeren & de Deux-Pont, du Duc de Virtemberg, du Marquis de Bade-Dourlach, de la Ville de Strasbourg, de la Ville & Comté de Hanau, des Députés des Grisons qui étoient encore alors Alliés de la France, & quelques autres, on en demandoit encore un particulier pour Madame la Landgrave de Hesse-Cassel, tutrice du jeune Landgrave Guillaume IV, & régente de ses Etats, & un autre pour le Duc Bernard de Saxe-Veimar. On vouloit que l'Empereur y exprimât tous leurs titres & leurs qualités, & qu'il signât les sauf-conduits de sa main. Ces demandes étoient communes à la France & à la Suede; mais le Roi de France en faisoit de particuliers à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Il vouloit que Philippe donnât aux Députés des Provinces-Unies un sauf-conduit où ils fussent nommés *Ambassadeurs & Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas*, parceque les Etats étoient résolus de n'en point accepter d'autre; & il en demandoit un à l'Empereur pour la Duchesse de Savoie, où l'on exprimât sa qualité de

AN. 1639.

XXIII. Demandes du Roi de France.

Nani Hist. Venet. l. 12.

Tutrice du jeune Duc Charles Emmanuel, & de *Régente* de ſes Etats. Voilà quelles étoient les demandes des Couronnes alliées, & elles offroient de leur côté à fournir des ſauf-conduits néceſſaires, avec cette différence, que la Suede y donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, au lieu que la France ne le traitoit que de Roi de Hongrie. Cette matiere fut une ſource perpétuelle de difficultés & de querelles où le Comte d'Avaux eut beſoin de toute ſon habileté.

An. 1639.

XXIV. Refus des Impériaux.

L'Empereur offrit des ſauf conduits particuliers pour la Landgrave & le Duc Bernard, mais ſans exprimer leurs titres, & à condition qu'ils n'envoïeroient que des Députés qui n'auroient pas le droit de traiter *par eux-mêmes*, mais ſeulement *par les Ambaſſadeurs des Couronnes*. Dans le ſauf conduit général pour tous les Alliés d'Allemagne il refuſoit d'exprimer le terme d'*Alliés* & d'*Adhérens*, pour ne pas paroître approuver & autoriſer leur alliance, & ſoutenant que depuis la paix de Prague ils devoient être regardés comme rebelles à l'Empire, & déchus du droit de faire aucun traité entr'eux & avec

Pufendorf l. 10 & 11.

les Puiſſances étrangeres. Il ajoutoit au contraire le terme de *non encore réconciliés avec nous*, prétendant exclure par-là tous ceux qui avoient embraſſé la paix de Prague, comme n'aïant pas beſoin de traiter de nouveau, quoiqu'il y en eût pluſieurs qui, mécontens de cette paix, ſouhaitaſſent d'entrer dans le nouveau traité. Il refuſa pareillement d'y inſérer le mot d'*Electeurs*, & déclara qu'il vouloit exclure abſolument les Princes Palatins héritiers de Frideric V. Enfin il proteſta qu'il ne prétendoit traiter en aucune maniere avec les Vaſſaux de l'Empire, mais ſeulement leur permettre d'informer ſes Ambaſſadeurs de leurs intérêts, afin qu'on pût y avoir égard dans l'occaſion : c'étoit pour cela que le ſauf-conduit étoit accordé non point aux Etats mêmes de l'Empire, mais *à leurs Députés*, & qu'on s'y ſervoit du terme *qu'ils envoïent*, & non pas *qu'ils viennent*. Par la même raiſon, il ne leur donnoit pas le choix de traiter de leurs intérêts par eux-mêmes, ou par les Plénipotentiaires des Couronnes, mais ſeulement il leur permettoit de communiquer leurs demandes à ſes Am-

AN. 1639.

baſſadeurs. Il ne crut pas même qu'il
An. 1639. fût de ſa dignité de leur donner un ſauf-conduit ſigné de ſa main, & il ſe contentoit de permettre à ſes Plénipotentiaires de l'expédier en leur nom; où ſi l'on exigeoit abſolument qu'il le ſignât, il refuſoit de le remettre entre d'autres mains que celles du Roi de Danemarck & des autres Médiateurs, afin qu'il ne pût point paſſer dans les archives de France ou de Suede.

Les François & les Suédois firent pour le moins autant de bruit des refus de l'Empereur, que les Impériaux en avoient fait des demandes du Roi de France & de la Reine de Suede. On ſe fit de part & d'autre beaucoup de reproches, on s'accuſa mutuellement de chercher des prétextes frivoles pour éloigner la paix, & les Médiateurs s'appliquerent à concilier les eſprits. Mais les prétentions des deux partis étoient ſi oppoſées, qu'on n'eſpéroit pas voir cette conteſtation ſitôt terminée, & en effet la diſcuſſion de ce ſeul article dura preſque autant de tems que le traité de paix.

Le Comte d'Avaux & Salvius re-

préſenterent que les Vaſſaux de l'Empire, comme je l'ai déja fait remarquer ailleurs, n'étoient pas ſujets de l'Empereur, comme il le prétendoit. Que l'Electeur de Saxe, qui n'étoit pas plus indépendant de l'Empereur que les autres Princes de l'Empire, avoit traité à Prague les armes à la main. Qu'admettre le terme de *non réconciliés*, c'étoit approuver la paix de Prague, & condamner par-là tous les Etats Proteſtans qui ne l'avoient pas reçue. Que c'étoit exclure du traité tous ceux qui l'avoient acceptée, quoiqu'il y en eût pluſieurs, & entr'autres le Duc de Virtemberg qui ne l'avoient fait que par force, & dont les intérêts n'y étoient pas aſſez ménagés. Qu'il ſeroit honteux à la France & à la Suede, après avoir pris les armes pour défendre la liberté Germanique, , d'approuver un traité qui l'opprimoit. Enfin que ce n'étoit pas-là chercher des prétextes pour perpétuer la guerre, mais plutôt vouloir lever les obſtacles qu'on mettoit à la paix.

AN. 1639.

XXV. Raiſons allegués par les Alliés pour juſtifier leurs demandes.

Après de longues conteſtations, Ferdinand ſe relâcha ſur quelques points, & les partiſans de la Maiſon d'Autri-

XXVI. L'Empereur ſe relâche ſur quelques points.

che firent beaucoup valoir cette con-
AN. 1639. deſcendance, comme une preuve ſen-
ſible qu'elle vouloit ſincerement la
Puſendorf, l. 11. paix. Le Roi de France propoſa de ſon côté des voies d'accommodement, & comme l'Empereur demandoit auſſi des ſauf-conduits pour le Duc de Lorraine, le Duc de Parme & l'Electeur de Maïence, où tous leurs titres fuſſent exprimés, le Roi y conſentit, pourvu que Ferdinand voulût exprimer auſſi, dans les ſauf-conduits particuliers, ceux des Princes Palatins, du Duc de Veimar & de ſes autres Alliés, ou s'il aimoit mieux, il offroit de donner à l'Empereur un ſauf-conduit général pour tous ſes Alliés, à condition qu'il en donneroit un pareil pour tous les Alliés de la France ſans exception.

XXVII. Tempérament propoſé par les impériaux.

Le terme de *non encore réconcilié* étoit de tous les points le plus débatu & le plus difficile à terminer par l'obſtination des deux partis. On propoſa un tempérament, qui fut que les Couronnes alliées acceptaſſent les ſauf-conduits avec ce terme, en faiſant une proteſtation pour mettre à couvert l'honneur & les droits de

Confédérés. Cet expédient agréa à Salvius, qui n'avoit pas de la Cour de Suede des ordres fort rigides ſur cela; car, comme les Suédois ſouhaitoient alors aſſez ſincerement la paix, ils ſe mettoient peu en peine des formalités, pourvu que leurs Alliés puſſent ſe rendre en ſûreté à Lubeck. Mais il parut dans la ſuite que ce Miniſtre ſe preſſa un peu trop de déclarer ſon ſentiment. Il étoit entierement oppoſé à celui de la Cour de France, qui étoit bien aiſe de profiter de l'obſtination des Impériaux pour éloigner la paix, ſans qu'on pût lui en faire un crime; & comme les ſecours de la France étoient alors plus néceſſaires que jamais à la Suede, les Régens, dans la crainte d'irriter le Roi, vouloient que Salvius agît de concert avec le Comte d'Avaux, & n'acceptât rien que d'un commun conſentement. AN. 1639.

XXVIII. Il eſt rejetté par le Comte d'Avaux.

La France après tout, malgré l'inclination qu'elle avoit pour la guerre, étoit diſpoſée à recevoir les ſauf-conduits de l'Empereur, quelque irréguliers qu'ils fuſſent. Elle avoit pris ſon parti ſur la paix, & le Cardinal de Richelieu s'étoit déterminé à la faire,

XXIX. Motifs de ſa conduite.

pourvu qu'elle ſe fît par un traîté
An. 1639. néral de concert avec tous les All
Mais on avoit remarqué, écrivoit
Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 7 Août 1638. au Comte d'Avaux, qu'à meſure qu
ſe relâchoit ſur quelque point, les
nemis devenoient plus difficiles.
n'étoit pas encore là la véritable
ſon : c'eſt que la France ne vouloit
accepter les ſauf conduits de l'Em
reur avant que d'être aſſurée de c
du Roi d'Eſpagne. Si elle l'avoit f
la Maiſon d'Autriche, toujours art
tive à profiter des occaſions de d
cher la Suede de la France, auroit
continent preſſé le congrès de Lube
& ſeroit peut-être venue à bout
perſuader au Suédois de le comm
cer avant celui de Cologne. De c
maniere les deux traités ne ſe feroi
pas faits avec cette parfaite correſp
dance que la France ſouhaitoit, &
toit ſans doute dans cette vue qu
Roi d'Eſpagne refuſoit ſi opiniâ
ment les ſauf-conduits qu'on lui
mandoit, ſe flattant, ou que le S
dois, las d'attendre ſi long-tem
déciſion d'une affaire qui ne les
gardoit pas, ſe détermineroient à c
mencer leur traité indépendamm

de la France, ou que la France pour ne pas se séparer des Suédois, abandonneroit les Provinces-Unies. AN. 1639.

XXX. Il la fait approuver aux Suédois.

En effet, le Comte d'Avaux eut beaucoup de peine à faire gouter aux Suédois les raisons qu'il avoit de refuser les tempéramens qu'on proposoit. Il eut à combattre leurs défiances ordinaires, & les sollicitations des Médiateurs qui pressoient d'autant plus le congrès de Lubeck, qu'ils regardoient le traité de Cologne comme une affaire tout-à-fait étrangere. C'est ce que le Roi de Danemarck répondit assez séchement à la lettre qu'il lui écrivit, & à celle que le Roi de France lui écrivit ensuite pour le prier de ne pas presser les Suédois de commencer le traité de Lubeck, avant qu'on eût obtenu les sauf-conduits nécessaires pour commencer celui de Cologne.

3. *Décembre* 1638.

11. *Décembre* 1638.

Mais comme les Suédois craignoient toujours avec assez de fondement que l'Empereur ne cherchât encore qu'à les amuser par de fausses démonstrations de zele pour la paix, le Comte d'Avaux se servit habilement de cette crainte pour les faire entrer dans ses sentimens. Il leur représenta

que la France étoit abſolument r
AN. 1639. lue de ne point traiter à Colog
qu'elle n'eût obtenu les ſauf-cond
qu'elle demandoit. Qu'elle ne pou
point avec bienſéance accepter c
que le Roi d'Eſpagne offroit. Qu
les Suédois ſe hâtoient de comm
cer le traité de Lubeck avant qu
France fût en état de commencer
lui de Cologne, ils feroient perd
la France, & perdroient eux-mê
l'avantage qu'ils avoient eſperé t
du dernier traité d'alliance, en s'
gageant à ne traiter que de conc
Que par une démarche ſi contraire
traité, ils donneroient droit à la Fr
ce de leur refuſer les ſecours qu'ils
recevoient. Que ſi cependant l'Em
reur ne témoignoit qu'un faux z
pour la paix, ils avoient d'autant p
à craindre, étant abandonnés de
France, qu'ils n'ignoroient pas les c
poſitions peu favorables où le Roi
Danemarck & le Roi de Polog
étoient à leur égard. Enfin qu'ils
riſquoient rien à attendre, au l
qu'ils s'expoſoient à tout perdre
une trop grande précipitation.

Ce raiſonnement étoit ſolide,

lois en ſentirent toute la force.
es menaces indirectes que le AN. 1639.
d'Avaux leur faiſoit, furent
ficaces que l'équité & la raiſon
Les Suédois ne craignoient rien
ors que d'être abandonnés de la
. Cette crainte les fit enfin con-
ion ſeulement à différer le con-
Lubeck, mais à ſe joindre même
nçois, pour obliger l'Empereur
oi d'Eſpagne à accorder les ſauf-
ts qu'on leur demandoit. Les *Puſendorf.*
s de Suede, ordonnerent à Sal- *l.* 11.
déclarer cette réſolution au Roi
nemarck, & de rétracter par-là,
neſſe qu'il avoit faite un peu trop
nent d'accepter les ſauf-conduits
forme qu'on les offroit. Morti-
n que cet Ambaſſadeur s'étoit
par la précipitation avec laquel-
giſſoit avec les Impériaux. La
le France y avoit auſſi contribué
plaintes qu'elle avoit faite de ce
re à la Reine de Suede, & on
t au Comte d'Avaux que le Roi *Dépêche au C. d'Avaux, le 14 Nov. 1638.*
t ſi mécontent, qu'il deman-
ſon rappel en cas qu'il ne ſe mo-
pas d'avantage.
ſt certain que cette réſolution

de la Suede déconcertoit le del
AN. 1639. que la Maiſon d'Autriche avoit de
viſer les Alliés, & la mettoit dar
néceſſité, ou d'accorder des ſauf-c
duits en bonne forme, ou d'avou
la face de toute l'Europe, qu'elle
vouloit pas ſincerement la paix,
qu'elle pût ſe plaindre que les A
fiſſent des demandes injuſtes: ca
Dépêche au C. d'Avaux, le 7 Août 1638. terme de *non réconciliés*, qui faiſo
plus grande difficulté, étoit un te
inoui & captieux, dont on avoit d
de demander la ſuppreſſion. Sur
le reſte de la France propoſoit des
commodemens raiſonnables, &
s'offroit même à donner à Ferdin
le titre d'Empereur, pourvu que
Roi d'Eſpagne conſentît à donne
titre de Plénipotentiaires aux Dépu
XXXI. Pluſieurs Princes approuvent la conduite de la France. des Provinces-Unies. Ces propoſiti
parurent ſi équitables, que le Roi
Pologne, la République de Veniſe
le Grand Duc de Toſcane crurent
Adam Adami pacificat. Weſtphal. c. 2. voir ſolliciter la Maiſon d'Autri
de les accepter. Le Légat qui s'im
tientoit extrêmement à Cologne,
qui commençoit à s'appercevoir
l'Empereur & le Roi d'Eſpagne ne
donnoient que de fauſſes eſpéran

de la paix, faiſoit auſſi de continuelles inſtances, & ſi le Roi de Danemarck n'y joignit pas les ſiennes, ce n'eſt pas qu'il ne reconnût l'injuſtice des refus de Ferdinand & de Philippe, & qu'il ne ſouhaitât de voir les Provinces-Unies déclarées libres & Souveraines; mais c'eſt qu'il ne ſouhaitoit pas moins que la Maiſon d'Autriche même, que la paix ſe fît par des traités particuliers, afin qu'elle fût moins avantageuſe aux Alliés, ſurtout aux Suédois, & qu'il craignoit d'ailleurs que les Hollandois ne cruſſent avoir plus d'obligation à la Suede qu'à lui du titre de Souverains, & qu'ils ne s'uniſſent trop étroitement avec elle.

AN. 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux, le 17 Novemb. 1638.

XXXII. La France propoſe un nouveau tempérament.

La France propoſa encore un nouveau tempérament, qui ſembloit devoir lever toutes les difficultés. Elle conſentit que le Roi d'Eſpagne ne donnât pas lui-même les ſauf-conduits aux Hollandois, pourvu qu'il donnât à l'Empereur un plein pouvoir, ou comme on l'appelloit, une *toute-puiſſance* pour leur expédier un ſauf-conduit tel qu'il jugeroit à propos, & que Philippe ſe contentât de promettre de

Dépêche du Roi, au Baron de Charnacé, Ambaſſadeur en Holl.

AN. 1639.

que ce Miniſtre emploioit pour ſe ſoutenir contre ces différentes attaques, étoit de ſe rendre néceſſaire; & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on l'accuſe de ce que dans ce deſſein il entretenoit la guerre, dont les embarras faiſoient dans l'eſprit du Prince, une diverſion favorable aux intérêts du Miniſtre. Preſſé cependant par les ſollicitations du Pape, par les murmures du peuple & du Clergé, & par les beſoins de l'Etat, il s'étoit déterminé à conſentir à la paix, pourvu qu'elle ſe fît de concert avec tous les Alliés; mais une treve étoit plus de ſon goût, parce que la crainte de voir renouveller la guerre, auroit mis le Roi dans la néceſſité de le conſerver. L'intérêt de l'Etat ſe trouvoit même joint à ſon intérêt particulier. Le Roi auroit joui pendant la tréve de la Lorraine, de l'Alſace & des Places qu'il avoit conquiſes. Les peuples ſe ſeroient inſenſiblement accoutumés à la domination Françoiſe, & une longue poſſeſſion auroit peut être tenu lieu de titre dans un traité de paix, ce qui faiſoit qu'il ſouhaitoit que la tréve fût longue, & durât au moins dix ou douze ans.

Nani. hiſt. Ven. l. 11.

Mais comme on ne pouvoit rien conclure ſur ce point ſans le conſentement des Suédois, on les conſulta. Grotius fit le premier ſes propoſition à M. de Chavigny, & demanda que la France continuât de païer tous les ans pendant la tréve un millions de livres à la Suede. La propoſition fut rejettée. Au lieu d'un million, M. de Chavigny offrit ſeulement cinq cens mille livres, n'étant pas juſte d'exiger pendant la tréve d'auſſi grands ſecours que pendant la guerre. Grotius inſiſta, & Pufendorf prétend qu'il auroit obtenu ce qu'il demandoit, ſi Smalz, nouvellement arrivé de Suede pour porter des ordres à Grotius, n'avoit imprudemment laiſſé entrevoir que les Suédois étoient diſpoſés à ſe relâcher ſur cet article. Mais il ſe trompe, & il paroît par les Mémoires que la Cour de France envoïoit au Comte d'Avaux, qu'on y étoit réſolu, quoi qu'il pût arriver, de donner à la Suede beaucoup moins pendant la tréve que pendant la guerre. J'y trouve auſſi que Smalz avoit voulu donner un autre tour à cette affaire, pour obtenir de meilleures conditions; c'étoit de faire

AN. 1639.

XXXV. Conditions de la tréve, exigées par Grotius, Ambaſſadeur de Suede à Paris.

Grotii Hiſt. Pufendorf. l. 16.

Lettre de M. de la Barde au C. d'Avaux, le 20 Juin 1638.

durer l'alliance aprés la tréve juſqu'à
An. 1639. la paix. Il ſonda le Cardinal de Richelieu, pour tâcher de découvrir s'il ſouhaitoit ardemment cette continuation de l'alliance, afin de s'en prévaloir pour demander une ſomme plus conſidérable. Le Cardinal s'apperçut du deſſein de Smalz, & c'eſt ce qui lui fit dire en parlant de lui *qu'il le trouvoit finet.* Mais il ſe prévalut lui-même, de ce que Grotius avoit fait le premier la propoſition de faire durer l'alliance après la tréve, perſuadé qu'il ne l'avoit pas fait ſans ordre, & que par conſéquent la Suéde le ſouhaitoit autant que la France, comme en effet la choſe étoit autant de ſon intérêt que de celui du Roi. Ainſi le Cardinal de Richelieu n'ajouta rien aux offres qu'on avoit déja faites, & Smalz ne put s'empêcher de blâmer Grotius de n'avoir pas mieux conduit cette affaire. Cependant il remporta de ſon voïage à Paris beaucoup de penchant pour la France, & même pour la Religion Catholique, comme j'aurai occaſion de le dire ailleurs.

On n'aimoit point à Paris à traiter avec Grotius, & on y étoit mécontent

de lui, parcequ'il n'avoit pas pour la dignité du Cardinal assez de déference, & qu'il paroissoit trop jaloux de son rang. Ce Ministre, plus connu par sa profonde érudition, que par les talens qu'il avoit pour la négociation, étoit originaire de Delft. Il avoit l'air & les manieres agréables, beaucoup de franchise, de droiture & de probité. Il savoit tout ce qu'il avoit lu, & peu de livres échappoient à sa curiosité & à ses recherches; il parloit toutes les Langues; il étoit Poëte, Historien, Théologien, Jurisconsulte. Il eut le malheur d'être envelopé dans la disgrace de Barneveld, & son attachement au parti, lui couta tous ses biens & la liberté. On sait par qu'elle industrie sa femme le délivra de prison; mais devenu libre il fut obligé d'aller chercher un asyle hors de sa patrie. Le Cardinal de Richelieu lui fit donner en France une pension de trois mille livres, à la faveur de laquelle il subsista plusieurs années à Paris. Le Cardinal lui aïant enfin retranché cette pension par une épargne aussi injuste que les libéralités qu'il faisoit à de fort mauvais Poëtes, Grotius alla chercher un Mecene en Al-

AN. 1639.

Mémoire pour servir à l'hist de Hollande, par Aubery du Maurier.

lemagne. Il en trouva un dans le grand Guſtave, & après la mort de ce Prince dans le Chancelier Oxenſtiern, qui l'honora de la qualité d'Ambaſſadeur de Suede à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu ne vit qu'avec chagrin revenir en France, avec un titre ſi diſtingué, un homme qu'il avoit maltraité. Il regarda cette généroſité de la Suede, comme un reproche qu'elle lui faiſoit de ſon injuſtice, & la conduite de Grotius l'offenſoit encore plus. Ce Miniſtre refuſoit de donner la droite au Cardinal, ſous prétexte que les Proteſtans ne reconnoiſſoient point cette dignité; & pour cette raiſon, il ne le voïoit que rarement, quoique les Ambaſſadeurs d'Allemagne & d'Eſpagne ne fiſſent aucune difficulté de ſuivre ce cérémonial, & que l'Ambaſſadeur d'Angleterre l'eût fait lui-même; car ce ne fut qu'à l'exemple de Grotius que le Comte de Leiceſter refuſa dans la ſuite de rendre cet honneur à la Pourpre Romaine. Comme tous les Miniſtres de la Cour de France dépendoient abſolument du Cardinal, tous s'appliquerent à chagriner l'Ambaſſadeur Sué-

AN. 1639.

XXXVI. La Cour de France s'applique à le chagriner.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 16 Juillet 1639.

Pufendorf, l. 11,

dois, & entr'autres M. le Chancelier Seguier, lorſqu'il alloit lui rendre viſite, affectoit de s'aſſeoir à la premiere place ; ce qui obligeoit auſſitôt Grotius d'emporter lui-même ſon ſiege pour s'aller placer au-deſſus du Chancelier. La Cour de France eſpéroit que les Régens de Suede, fatigués de ces querelles, rappelleroient Grotius, & elle voulut même en écrire à la Reine. Mais le Comte d'Avaux conſeilla de ne rien précipiter, parce que cet Ambaſſadeur étoit protegé par Oxenſtiern, & celui-ci tout mécontent qu'il étoit de Grotius, qui toujours abſorbé dans l'étude & retiré de la ſociété des hommes ne lui mandoit, comme il diſoit, que *des nouvelles du Pont-neuf*, s'obſtinoit à le laiſſer à Paris pour mortifier le Cardinal dont la fierté l'avoit autrefois choqué. Le Comte d'Avaux fit cependant entrer Salvius dans les ſentimens de la Cour de France, & attendit une occaſion favorable pour faire à la Suede la propoſition du rappel de Grotius. Elle ne ſe préſenta apparemment pas ; car ce Miniſtre ne fut rappellé qu'en 1645, après la mort du Cardinal de Richelieu.

AN. 1639.

Mémoire de Hollande, par Aubery du Maurier.

AN. 1639.

XXXVII. La négociation de la tréve eſt renvoïée à Hambourg.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 16 Juillet 1639.

La négociation de la tréve n'aïant pas réuſſi à Paris, fut renvoïée à Hambourg, ou le Comte d'Avaux la propoſa à Salvius aux mêmes conditions. Mais Salvius ne goutoit point du tout la tréve, qu'il croïoit même préjudiciable aux intérêts de la Suede. Il differa de ſemaine en ſemaine de s'expliquer avec le Comte, & ne répondit à toutes ſes raiſons qu'en demandant un million par an. Le Comte d'Avaux eut ordre d'offrir juſqu'à ſept cens cinquante mille livres; mais les Suédois refuſerent encore ces offres, & la choſe en demeura-là.

XXXVIII. La Maiſon d'Autriche refuſe la tréve.

L'Empereur & le Roi d'Eſpagne ne témoignoient gueres plus d'empreſſement. Ils n'avoient promis de conſentir à une tréve que dans l'eſpérance que leurs armées remporteroient bientôt de grands avantages, qui feroient perdre à la France la ſupériorité qu'elle avoit ſur eux. Comme le ſuccès répondoit mal à leurs eſpérances, ils chercherent des prétextes pour éloigner la tréve. C'eſt ainſi que lorſque l'Eſpagne ſe préparoit à faire le ſiege de Caſal, elle affecta de témoigner beaucoup d'empreſſement pour la tré-

re. Tandis que le ſuccès du ſiege lui parut incertain, elle ceſſa d'en parler, & le Pape aïant envoïé dans ce tems-là un courier à Philippe pour le preſſer de donner ſon conſentement, le courier fut retenu ſix ſemaines entieres à Madrid, juſqu'à ce qu'enfin le Marquis de Leganez eût répondu de la priſe de Caſal. Alors Philippe renvoïa le courier avec promeſſe de conſentir à la tréve, eſpérant la faire avec honneur, parceque la priſe de cette Place devoit balancer les avantages des François. Mais il arriva qu'au lieu de prendre Caſal, le Marquis de Leganez perdit une bataille, & fut défait dans ſes lignes par le Comte d'Harcourt, comme on verra dans la ſuite. Dès-lors il ne fut plus queſtion de la tréve, les Eſpagnols n'en parlerent que par complaiſance pour le Pape, ſans aucun deſſein de l'accepter. Le Comte-Duc ne l'offroit tout au plus que pour deux ou trois ans, & demandoit la reſtitution des Places conquiſes, au lieu que Cardinal de de Richelieu la vouloit pour dix ou douze ans, en retenant toutes les conquêtes.

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 17 Mai 1640.

AN. 1639.

XXIX.

Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suédois.

Puſendorf. l. 11.

Cependant les Impériaux, beaucoup moins occupés de la tréve que de leurs intrigues ſecretes, ne pouvoient abandonner le deſſein qu'ils avoient formé de détacher la Suede de la France, & Salvius, de ſon côté, n'avoit que trop de penchant pour un traité particulier. Le Comte de Curtz gagna deux bourgeois de Hambourg, par l'entremiſe deſquels le Comte & Salvius ſe communiquerent leurs propoſitions ſi ſecretement, que l'Ambaſſadeur de France n'en put rien découvrir. La choſe ne réuſſit cependant pas, parceque ſur ces entrefaites, le Comte de Curtz fut rappellé à Vienne. Mais à-peine fut-il parti, que les Ducs de Lauvembourg renouerent la négociation.

On n'avoit encore jamais fait aux Suédois de ſi belles propoſitions, & ils s'imaginerent que ces offres étoient d'autant plus ſinceres, que la guerre commençoit à devenir beaucoup moins favorable à l'Empereur, dans un tems où le Turc menaçoit l'Empire, après avoir fait la paix avec la Perſe & les Venitiens. Les Suédois aimant ainſi à ſe tromper eux-mêmes,

AN. 1639.

)irent en même tems toutes les pré-
autions poſſibles pour tromper le
Comte d'Avaux. Un différend que les
)ucs de Lauvembourg avoient avec
:Duc Auguſte leur frere, leur ſervit de
rétexte pour ſe rendre à Hambourg.
)n convint de ne ſe rien communiquer
ar écrit, & que lorſque le traité ſe-
oit conclu, on le mettroit en dépôt
hez une perſonne de confiance, juſ-
u'à ce que l'Empereur en eût envoïé
a ratification. Les choſes étoient déja
ſſez avancées, lorſque le Comte d'A-
aux aïant eu quelque vent de ces me-
ées ſecretes, fut aſſez habile & aſſez
eureux pour découvrir toute l'intri-
ue en remontant juſqu'à la ſource. Il
lla trouver Salvius, & l'accabla de
eproches, en lui faiſant tout le détail
le ſa découverte. Salvius embarraſſé
t ſurpris, ne put lui répondre qu'en
iant le fait, & prétendit faire paſſer
'avis qu'on avoit donné au Comte
our un de ces faux bruits que les Im-
ériaux répandoient pour troubler la
onne intelligence des Alliés; mais
oit qu'il n'oſât plus traiter après la
écouverte de l'intrigue, ſoit plutôt
u'il fût mal ſatisfait des Impériaux,

la négociation fut auſſitôt rompue.

An. 1639.

XL. Banier négocie ſecretement avec les Impériaux, mais ſans ſuccès.

Une autre négociation ſecrete que le Général Banier avoit commencée en Boheme dans le même tems que celle de Hambourg, finit auſſi en même tems. Ce Général ſembla vouloir ajourer à ſes exploits militaires la gloire d'avoir donné la paix à l'Empire & à ſa patrie. Sa femme, gagnée par quelques Miniſtres Impériaux dont elle étoit alliée, le ſollicitoit vivement d'entrer en négociation. L'Empereur lui offroit pour récompenſe deux Duchés en Siléſie, avec la qualité de Prince de l'Empire, & il ne parut pas inſenſible à ces offres, quoiqu'apparemment on ne les lui fît que pour le mieux tromper, juſqu'à ce qu'on pût lui oppoſer d'aſſez grandes forces pour arrêter ſes progrès. Beauregard, qui étoit toujours auprès de lui, & qui ſous le nom de Réſident, faiſoit l'office d'eſpion, découvrit cette intrigue, dont un Médecin de Prague étoit l'entremetteur, & il en donna auſſitôt avis au Comte d'Avaux. Le Comte en fut d'autant plus allarmé, qu'il étoit moins à portée de parer le coup. Mais il fut parfaitement ſecon-

Ibid.

dépar Salvius, qui regarda comme un affront qu'on voulût lui enlever la gloire d'avoir ménagé la paix : tous deux écrivirent aux Régens de Suede des lettres fort vives contre Banier. La mésintelligence entre le Ministre & le Général Suédois fut encore augmentée par des lettres qu'on écrivit de Prague à Hambourg, & de Hambourg à Prague, où on les faisoit parler l'un de l'autre en termes offensans. La division passa jusques dans le Conseil de Suede, où l'un & l'autre avoit sa brigue & ses partisans : mais les sollicitations du Comte d'Avaux & de Salvius prévalurent. On déclara à Banier, que la Suede étoit résolue d'observer le traité d'alliance avec la France, & de ne traiter que de concert avec elle, d'autant plus qu'on avoit lieu de croire que les Ministres de l'Empereur n'agissoient pas de bonne foi. Cette déclaration fit avorter l'intrigue, & Banier fut presqu'aussitôt obligé de quitter la Boheme sur la nouvelle qu'il reçut de l'approche de Picolomini, avec une armée plus forte que la sienne. AN. 1639.

XIV. Continua-

Ces diverses négociations & ces

mouvemens que les Princes ſe don-
An. 1639. noient de part & d'autre pour s'unir
tion de la guerre. plus étroitement, ou pour diviſer leurs ennemis, marquoient beaucoup moins de diſpoſition à la paix, que d'inclination à continuer la guerre. Elle étoit en effet toujours également vive dans toutes les parties de l'Europe.

XLII. Les François aſſiegent Heſdin. Trois armées Françoiſes furent cette année deſtinées à venger l'affront que la France avoit reçu l'année précédente devant Saint Omer. L'une ſous le commandement de M. de la Meilleraye entra dans l'Artois, & après différentes marches & de longues délibérations, elle mit le ſiege devant Heſdin. La Ville ſe défendit avec beaucoup de réſolution, les François & les Eſpagnols combattant à l'envi les uns des autres pour ſe ſignaler à la vue du Roi, qui vint lui même voir le ſiege. La ſeconde armée ſous le Marquis de Feuquieres, aſſiegea Thionville ſur la frontiere du Luxembourg. Mais l'éloignement des quartiers que ce Général négligea, ou n'eut pas le tems de rapprocher, donna à Picolomini la facilité de ſecourir la Place.

XLIII. Picolomini bat l'armée Françoiſe devant Thionville.

Les ennemis forcerent un quartier, jetterent du ſecours dans la Ville, & quoique toute l'armée Françoiſe ſe fût réunie, Picolomini l'attaqua avec tant de conduite & de valeur, qu'il la rompît & la mit en une entiere déroute. L'infanterie fut taillée en pieces; le canon & le bagage demeurerent au pouvoir des Eſpagnols avec le Général François. AN. 1639.

XLIV. Il eſt obligé de lever le ſiege de Mouzon.

Ce ſuccès donna envie à Picolomini de marcher au ſecours de Heſdin. Il étoit déja en chemin, lorſque faiſant réflexion ſur la difficulté de l'entrepriſe, il jugea que ce ſeroit trop expoſer la gloire qu'il venoit d'acquerir. L'armée qui aſſiegeoit Heſdin étoit beaucoup plus forte, bien retranchée, & la préſence du Roi ſembloit la rendre invincible. Il prit donc le parti de faire diverſion en attaquant quelque Place en France. Il s'attacha à Mouzon, petite Ville mal fortifiée ſur la Meuſe, & après y avoir fait breche en peu de jours, il donna deux aſſauts qui furent beaucoup mieux ſoutenus qu'il n'avoit penſé. Comme il ſe préparoit à en donner un troiſieme, il découvrit avec une extrême

lignes, & chaque convoi qu'on vouloit amener au camp, coutoit une bataille. La valeur & la patience des troupes Françoiſes vainquirent l'opiniâtreté des Eſpagnols, & Arras cette Ville imprenable, qui ne s'imaginoit pas qu'on pût oſer l'attaquer, devint enfin une frontiere de France. Le Prince de Condé prit auſſi Salces dans le le Rouſſillon; mais les Eſpagnols le reprirent.

AN. 1639.

XLVI. La Ducheſſe de Savoie eſt réduite à de fâcheuſes extrémités. Les Princes de Savoie ſe rendent maîtres de preſque tout le Piémont.

Pendant ce tems-là, la Ducheſſe de Savoie, en bute à la perſécution de ſes beaux-freres, éprouvoit les plus fâcheuſes diſgraces de la fortune. Les peuples, mécontens du gouvernement, murmuroient avec audace, & l'eſprit de révolte s'étoit répandu de la Capitale dans tout le Piémont. Le Cardinal Maurice, le Prince Thomas, le Duc de Parme, alors zelé partiſan de l'Eſpagne, & le Marquis de Leganez s'étant joints enſemble entrerent ſans obſtacle dans les Etats de Savoie, & y firent bientôt de grands progrès par les intelligences qu'ils avoient dans le païs. Pluſieurs Gouverneurs, qui n'attendoient que l'arrivée des Princes pour trahir la Ducheſſe, leur livrerent leurs

eurs Places, Chivas, Creſeſtntin, Ver-
ue, toutes les Villes du Pô leur ouvri- AN. 163?
ent leurs portes ; Turin ne ſoutint que
uelques jours de ſiége & la terreur
branlant ceux que la fidélité retenoit
ncore dans le devoir, tout le Pié-
ont ſe déclara pour le parti domi-
ant. Les Princes, profitant d'un ſi
eureux commencement, entreprirent
e ſe rendre maître de la Capitale,
ù la Ducheſſe étoit enfermée. Chriſ-
ine, prévoïant leur deſſein, & crai-
nant tout de l'infidélité des habitans,
voit heureuſement fait entrer dans la
'ille ſix mille François, & avoit éloi-
né du péril le jeune Duc en l'en-
oïant à Chambery. Les François
ontinrent les bourgeois de Turin, &
bligerent les Princes de ſe retirer.
Ceux-ci ſe dédommagerent par la pri-
e d'Ivrée, de Saluces, d'Aſt, de Foſ-
an, de Coni & de quelques autres
'laces ; de ſorte que la Ducheſſe comp-
oit les jours par ſes pertes. Les Fran-
ois reprirent cependant quelques unes
le ces Places ; mais la garniſon de Turin
s'étant imprudemment éloignée, les
Princes, qui en furent auſſitôt avertis
ar leurs partiſans, reparurent inopi-

XLVII. Les Princes de Savoie prennent Turin, & aſſiégent la Citadelle.

nément à la vue de la Ville, la ſurprirent, & donnerent à-peine le tems à la Ducheſſe de ſe jetter en déſordre dans la citadelle, d'où elle ſe retira à Chambery auprès de ſon fils, tandis que les François & les Eſpagnols faiſoient un champ de Bataille de la Ville de Turin; & de-là Chriſtine alla à Grenoble implorer le ſecours du Roi ſon frere.

AN. 1639.

XLVIII. La Ducheſſe ſoit un nouveau traité avec la France, & en reçoit du ſecours.

Elle eut beaucoup à ſouffrir des hauteurs du Cardinal de Richelieu, qui, abuſant de ſon pouvoir & de la foibleſſe de cette Princeſſe, oublia quelquefois ce qu'un ſujet doit toujours au ſang de ſes Rois. Cependant quoiqu'elle n'accordât pas au Cardinal tout ce qu'il ſouhaitoit, elle ne laiſſa pas d'obtenir tous les ſecours qu'elle demandoit. Le Cardinal de la Valette qui avoit alors le commandement des armées en Italie étant mort, & le Duc Longueville, autre Général étant paſſé en Allemagne, le Comte d'Harcourt leur ſuccéda, & devint par ſon courage & ſa bonne fortune le reſtaurateur des Etats de Savoie.

A-peine fut-il arrivé en Italie qu'il s'y ſignala par le ravitaillement de Ca-

ſul, la priſe de Quiers, & une glorieuſe retraite qu'il fit avec neuf mille hommes à la vue des Eſpagnols qui en avoient vingt mille, & qui malgré leur nombre furent toujours repouſſés & battus. Cette action étonna les ennemis, raſſura le parti de la Ducheſſe, & donna un nouvel éclat à la réputation du Comte d'Harcourt. L'année ſuivante il fit quelque choſe de plus. Le Marquis de Leganez, ſe prévalant de la foibleſſe des François, dont les recrues étoient encore en deçà des Alpes, mit le ſiége devant Caſal, Place tant enviée à la France, & ſi ſouvent attaquée. La Princeſſe de Mantoue favoriſoit ſon deſſein, & trahiſſant les intérêts de la France & ceux de ſon fils, elle avoit perſuadé une pareille trahiſon à quelques uns des habitans. Leganez ſe flattoit d'immortaliſer ſon nom par cette importante conquête; il l'écrivit même à la Cour d'Eſpagne, comme j'ai dit en parlant des propoſitions que le Pape faiſoit pour une treve; & ſi l'on en croit les nouvelles qui coururent à Paris, il ſe vantoit qu'*en un même jour il battroit les François, prendroit Caſal, & aſſujétiroit*

An. 1639.

XLIX. Exploits du Comte d'Harcourt en Italie.

Lettre de M. de Roiſſi au C. d'Avaux, 16 Juin 1640.

enſuite au Roi d'Eſpagne dix Souverai-
An. 1639. *netés en Italie.* Il falloit promettre moins ou tenir mieux ſa parole.

L. Il défait les Eſpagnols devant Caſal.

Le Comte d'Harcourt, averti du danger où étoit la Place, ramaſſa promptement tout ce qu'il put de troupes, & aïant fait un corps de ſept à huit mille hommes, il entreprit de forcer dans ſes retranchemens une armée de vingt mille Eſpagnols. C'étoit une témérité néceſſaire pour ſauver l'Italie. L'infanterie commença l'attaque commandée par le Comte du Pleſſis-Prâlin, & après avoir été repouſſée trois fois, elle entra enfin dans les lignes des ennemis. Le Comte d'Harcourt s'y jetta des premiers : ſon cheval fut tué ſous lui, un ſecond qu'il prit s'embourba, & il ne ſe débarraſſa lui-même qu'avec peine. Enfin étant monté ſur un troiſieme ſans chapeau ni piſtolets, il anima tellement les troupes par ſon exemple, qu'elles remporterent une victoire complette. Les ennemis étonnés d'une hardieſſe ſi extraordinaire, & ſongeant moins à vaincre qu'à ſe défendre, ſe laiſſerent chaſſer de leurs retranchemens, & leur Général déconcerté perdit le ju-

gement. *Il ſemble que les Eſpagnols aient été frappés d'un coup de foudre*, écrivit-on à la Princeſſe de Mantoue, *& on ne s'imaginera jamais que cette action ſe ſoit paſſée ſans un miracle.* AN. 1639.

II. Il prend Turin, & rétablit la Ducheſſe de Savoie

Si c'en fut un, ce ne fut pas le dernier que le Comte d'Harcourt fit en Italie. Il oſa avec ſa petite armée aſſiéger la Capitale du Piémont, où le Prince Thomas commandoit une garniſon preſqu'auſſi nombreuſe que les troupes Françoiſes, & à la vue du Marquis de Leganez, qui, depuis ſa défaite, avoit raſſemblé une nouvelle armée, & recevoit tous les jours des renforts du Milanez. C'étoit-là une belle occaſion pour Leganez d'effacer la honte de ſa défaite, en forçant à ſon tour les lignes du Comte d'Harcourt; il le tenta plus d'une fois ſans ſuccès. Le grand nombre des ennemis & les efforts extraordinaires qu'ils firent ne ſervirent qu'à relever la gloire des François. Turin fut pris & rendu à la Ducheſſe de Savoie. Elle y entra comme en triomphe, & par un heureux changement de fortune elle commença dès-lors à jouir d'un ſort beaucoup plus doux.

D'un autre côté, Gallas aiant enfin abandonné la Poméranie, Banier ſe vit en état de faire des conquêtes. Il entreprit de paſſer l'Elbe, de reprendre ſes anciens poſtes ſur ce fleuve & ſur la Saal, de ſe rendre maître de la Miſnie & de la Thuringe, & de repouſſer les Impériaux juſques dans les Pais héréditaires d'Autriche. Mais il avoit beſoin d'argent pour remonter ſa cavalerie, & Salvius lui en refuſoit, autant pour chagriner Banier qu'il haïſſoit, que pour ne pas irriter le Roi de Danemarck, protecteur des Ducs de Lunebourg & des Etats de la baſſe-Saxe, que le voiſinage des Suédois allarmoit. Banier, au déſeſpoir de ce refus, ſe reſſouvint, dit un Hiſtorien, de la généroſité du Comte d'Avaux tant vantée en Allemagne. En effet le Comte d'Avaux emprunta ſous ſon nom cent mille Richſdales à la Banque de Hambourg, & Salvius ſe piquant de généroſité à ſon tour, promit d'en païer le tiers ſur l'argent qu'il recevoit de France pour la Suede.

An. 1639.

III. Banier reçoit des ſecours d'argent du Comte d'Avaux.

Hiſtoire du Maréchal. de Guebriant, l. 4. c. 1.

IIII. La diſette ruine l'armée Impériale.

Aidé de ce ſecours, le Général Suédois ſe mit en campagne avec une belle armée, prit pluſieurs Places, &

obligea une ſeconde fois Gallas à repaſſer l'Elbe. Les Impériaux s'étoient flattés que la Ville de Hambourg leur fourniroit des vivres; mais le Comte d'Avaux, ſecondé de Salvius, perſuada aux Magiſtrats de leur en refuſer, & ruina par-là l'armée Impériale; car la diſette y devint ſi grande en peu de jours, qu'il en périt près de la moitié, & que le reſte fut obligé d'aller chercher des vivres juſques dans les Païs héréditaires de la Maiſon d'Autriche, abandonnant aux Suédois toute la campagne. Banier leva par-tout de groſſes contributions, qui l'aiderent pendant quelques tems à ſubſiſter dans un païs entierement ruiné; mais bientôt il ſe trouva encore une fois hors d'état de rien entreprendre par le défaut d'argent. Salvius s'opiniâtra à lui en refuſer, & ſembla vouloir donner au Comte d'Avaux la gloire de ſauver encore l'armée Suédoiſe, & la réputation du Général. Banier s'adreſſa à lui, & en reçut les ſommes dont il avoit beſoin. Un ſi grand ſervice le penetra de joie & de reconnoiſſance. Il écrivit aux Régens de Suede que c'étoit au Comte d'Avaux qu'on étoit AN. 163

redevable de la conſervation de l'armée, & lorſque ſes troupes paſſerent l'Elbe à Lombourg à ſept lieues de Hambourg, il voulut aller lui-même remercier ſon généreux bienfaiteur, malgré le danger qu'il y avoit pour lui à s'engager dans une Ville où le Roi de Danemarck étoit puiſſant.

AN. 1639.

LIV. Banier entre dans la Boheme & y fait pluſieurs conquêtes.

A peine l'armée Suédoiſe eut-elle paſſé l'Elbe, que Banier remplit toute l'Allemagne de la gloire de ſon nom & du bruit de ſes exploits. Juſqu'alors accablé par toutes les forces de l'Empire, il avoit moins ſongé à attaquer qu'à ſe défendre; mais dès que les Impériaux, épuiſés enfin, & rebutés de tant de vains efforts qu'ils avoient faits pour le chaſſer de la Poméranie, lui eurent laiſſé le champ libre, il entra plus avant en Allemagne, & réſolut de pénétrer dans les Païs héréditaires de l'Empereur. Il s'ouvrit le paſſage par la défaite d'une armée Impériale commandée par le Général Mazarin auprès de Chemnitz. Mille Impériaux reſterent ſur le champ de bataille, quinze cens demeurerent priſonniers avec quelques Officiers diſtingués. Après cette victoire il tra-

verſa toute la Boheme en conquérant, forçant toutes les Villes qui ſe trouverent ſur ſon paſſage juſqu'à Prague, & il auroit peut-être encore emporté cette Capitale, ſans la crainte qu'il eut que ſon armée, enrichie du pillage de cette grande Ville, ne ſe diſſipât. Les détachemens de ſon armée remporterent auſſi divers avantages ſur les troupes ennemies. Il étoit enfin devenu ſi redoutable, que le ſeul bruit de ſon approche mit en fuite une armée commandée par l'Electeur de Saxe & par Hatzfeldt, quoiqu'il n'eût aucun deſſein de l'attaquer. AN. 1639.

LV. Mort du Duc Bernard de Saxe-Veimar.

Le Rhin fut cette année beaucoup moins le théatre de la guerre, que d'une négociation délicate & difficile. Le Duc Bernard de Veimar, ſatisfait de la gloire qu'il avoit acquiſe l'année précédente par la priſe de Briſack, ne ſongeoit qu'à s'aſſurer la poſſeſſion de ſa conquête. Dans ce deſſein, il s'étoit déja rendu maître de Pontarlier en Franche-Comté, du Château de Joux, & de quelques autres petites Places, lorſque la mort vint tout-à-coup l'arracher d'entre les bras de la victoire. Il mourut à Neu- 18. *Juillet* 1639.

bourg de la peſte qui regnoit alors
An. 1639. dans ces quartiers-là ou de poiſon, ſelon l'opinion de quelques uns. Comme ſa mort parut également avantageuſe à la Maiſon d'Autriche & à la France, on ſoupçonna ces deux Puiſſances de l'avoir avancée. Mais les preuves qu'on en apporta dans le tems ne ſauroient fonder un jugement certain, d'autant plus que les indices de la peſte & du poiſon ſont aſſez ſouvent les mêmes après la mort. Il y a des gens qui cherchent toujours quelque cauſe ſecrete de la mort des Grands, comme il y en a qui veulent qu'elle ſoit toujours précédée de quelque préſage funeſte. C'eſt dans les uns une malignité outrée, & dans les autres une ſuperſtition ridicule.

LVI. La France veut retenir ſes conquêtes & ſon armée.

La mort du Duc de Veimar délivra l'Empereur d'un ennemi redoutable, & aſſura à la France la poſſeſſion de Briſack & de l'Alſace. Bernard n'avoit pour tout bien que l'honneur d'être iſſu de la branche aînée de la Maiſon de Saxe, que Charles V avoit dépouillée de ſes terres & de la dignité Electorale. Aïant eu aſſez de courage & de bonheur pour ſe venger de la

Maiſon d'Autriche, il eut auſſi aſſez d'ambition pour ſonger à ſe faire un établiſſement de ce qu'il avoit enlevé à cette Maiſon, & le Landgraviat d'Alſace lui parut tout propre à le dédommager de celui de Thuringe. La France le lui avoit cédé, ſans cependant abandonner les vues qu'elle avoit ſur cette Province, & elle eſpéroit que quand le Duc s'en ſeroit rendu maître, il écouteroit d'autant plus volontiers des propoſitions d'accommodement, qu'il étoit redevable à la France de toutes ſes conquêtes. Mais après la priſe de Briſack, Bernard laiſſa aſſez entrevoir qu'il n'étoit pas d'humeur de ſe déſaiſir. Sa mort prévint la mauvaiſe intelligence que cette oppoſition d'intérêts alloit infailliblement cauſer entre lui & la Cour de France. On traita avec les Officiers de ſes troupes, & ceux-ci remirent entre les mains du Roi toutes les Places conquiſes.

AN. 1639.

Hiſt. du Card. de Richelieu, l. 6 c. 5 & 6.

Memorie recond. di Vittorio Siri, t. 8.

LVII. L'Empereur & pluſieurs Princes veulent s'en emparer.

Un ſecond ſiége de Briſack n'auroit pas plus coûté au Comte de Guebriant que cette négociation. L'Empereur, comme le plus intéreſſé dans cette affaire, mit tout en œuvre pour attirer les troupes à ſon ſervice, &

ſur-tout pour ſe faire remettre les Places conquiſes. C'étoit, ſelon lui, un moïen sûr d'accommodement avec le Prince Palatin. Il propoſa de traiter, il offrit une treve, il promit l'amniſtie à toutes les troupes, & de grandes récompenſes aux Officiers. La Suede étoit trop éloignée & trop occupée ſur l'Elbe & ſur l'Oder pour ſe charger de garder l'Alſace : mais elle auroit du moins voulu qu'on l'eût conſultée avant que d'en diſpoſer ; & ſi on l'avoit fait, comme les traités d'alliance nétouffent pas les jalouſies mutuelles des nations, la France eût été mal partagée. Les Ducs de Baviere, de Lauvembourg & de Lunebourg ſe mirent du nombre des prétendans, & avoient auſſi leurs partiſans. Enfin Guillaume, Duc de Saxe, frere aîné de Bernard, avoit ſes droits en vertu du teſtament du Duc défunt, & prétendit être mis en poſſeſſion des Places pour les garder du moins juſqu'à la paix.

AN. 1639.

LVIII. Deſſeins du Prince Palatin ſur les troupes & ſes conquêtes du Duc de Veimar.

Mais le plus dangereux de tous les concurrens, étoit le Prince Palatin Charles Louis, que le Roi d'Angleterre, le Prince d'Orange & les Pro-

vinces-Unies recommandoient vivement, & pour qui les troupes faiſoient paroître de l'inclination. Dès que ce Prince eut appris à la Haye la mort de Bernard, il paſſa promptement en Angleterre pour y chercher de l'argent, tandis que ſes Agens entretenoient l'armée des plus belles eſpérances. Charles Louis promettoit de ſe joindre inceſſamment à elle avec un grand corps de troupes Angloiſes & de groſſes ſommes d'argent. S'il l'avoit fait, Briſack auroit échappé à la France; mais ce Prince ſe perdit par ſon imprudence. Il partit d'Angleterre avec 25000 livres ſterling pour ſe rendre à l'armée; & au lieu de prendre ſa route par la Hollande où il n'avoit à craindre aucun obſtacle, il vint débarquer en France. Monſieur de Bellievre, Ambaſſadeur de France à Londres aïant ſu du Roi d'Angleterre le deſſein que le Prince Palatin avoit de paſſer par la France, s'étoit oppoſé à ce voïage juſqu'à ce que le Roi de France lui eût fait ſavoir ſes intentions. Le Prince, au lieu d'attendre la réponſe du Roi, entreprit de traverſer toute la France *incognito*; & comme

AN. 1639.

Puſendorf, l. 15. Contin. Epiſt. Peſſim.

LIX. Le Prince Palatin veut paſſer *incognito* par la France & y eſt arrêté.

ſur-tout pour ſe faire remettre les Places conquiſes. C'étoit, ſelon lui, un moïen sûr d'accommodement avec le Prince Palatin. Il propoſa de traiter, il offrit une treve, il promit l'amniſtie à toutes les troupes, & de grandes récompenſes aux Officiers. La Suede étoit trop éloignée & trop occupée ſur l'Elbe & ſur l'Oder pour ſe charger de garder l'Alſace : mais elle auroit du moins voulu qu'on l'eût conſultée avant que d'en diſpoſer ; & ſi on l'avoit fait, comme les traités d'alliance nétouffent pas les jalouſies mutuelles des nations, la France eût été mal partagée. Les Ducs de Baviere, de Lauvembourg & de Lunebourg ſe mirent du nombre des prétendans, & avoient auſſi leurs partiſans. Enfin Guillaume, Duc de Saxe, frere aîné de Bernard, avoit ſes droits en vertu du teſtament du Duc défunt, & prétendit être mis en poſſeſſion des Places pour les garder du moins juſqu'à la paix.

AN. 1639.

LVIII. Deſſeins du Prince Palatin ſur les troupes & ſes conquêtes du Duc de Veimar.

Mais le plus dangereux de tous les concurrens, étoit le Prince Palatin Charles Louis, que le Roi d'Angleterre, le Prince d'Orange & les Pro-

vinces-Unies recommandoient vivement, & pour qui les troupes faiſoient paroître de l'inclination. Dès que ce Prince eut appris à la Haye la mort de Bernard, il paſſa promptement en Angleterre pour y chercher de l'argent, tandis que ſes Agens entretenoient l'armée des plus belles eſpérances. Charles Louis promettoit de ſe joindre inceſſamment à elle avec un grand corps de troupes Angloiſes & de groſſes ſommes d'argent. S'il l'avoit fait, Briſack auroit échappé à la France; mais ce Prince ſe perdit par ſon imprudence. Il partit d'Angleterre avec 25000 livres ſterling pour ſe rendre à l'armée; & au lieu de prendre ſa route par la Hollande où il n'avoit à craindre aucun obſtacle, il vint débarquer en France. Monſieur de Bellievre, Ambaſſadeur de France à Londres aïant ſu du Roi d'Angleterre le deſſein que le Prince Palatin avoit de paſſer par la France, s'étoit oppoſé à ce voïage juſqu'à ce que le Roi de France lui eût fait ſavoir ſes intentions. Le Prince, au lieu d'attendre la réponſe du Roi, entreprit de traverſer toute la France *incognito*; & comme

An. 1639.

Puſendorf, l. 15. Grotii Epiſt. paſſim.

LIX. Le Prince Palatin veut paſſer *incognito* par la France & y eſt arrêté.

s'il avoit craint qu'on n'ignorât l
An. 1639. ſecret, il le laiſſa publier dans le P
de Boulogne par toute l'artillerie
ſon vaiſſeau qui le ſalua lorſqu'il n
pied à terre. A Paris, au lieu d'al
loger chez le Comte de Leiceſte
comme le Roi d'Angleterre l'av
promis à M. de Bellievre, & d'al
enſuite ſaluer le Roi, il affecta de
cacher. Le Cardinal de Richelieu, c
prévoïoit combien la préſence de
Prince nuiroit à ſes deſſeins ſur B
ſack, profita de ſon imprudence p
s'aſſurer de ſa perſonne juſqu'à la c
cluſion de cette grande affaire. Le Pr
ce fut arrêté à Moulins, & de-là c
duit à Vincennes, où il fut gardé a
étroitement.

LX. Le Prince Caſimir y étoit déja
Le Prince Caſimir y eſt auſſi retenu priſonnier. puis un an, & avoit été arrêté à-p
près de la même maniere. Il étoit f
re du Roi de Pologne, & attaché à
Maiſon d'Autriche dont il ſortoit
ſa mere. Il avoit fait des levées p
l'Empereur; il étoit nommé Vice
de Portugal par le Roi d'Eſpagne,
il avoit eſpéré de paſſer *incognito*
la France pour ſe rendre à Liſbon
mais il avoit été reconnu à Marſeil

& conduit à Vincennes. Les Etats de Pologne ſe récrierent contre cette violence prétendue, & écrivirent au Comte d'Avaux des lettres fort vives ſur ce ſujet. A ces premieres ſaillies ſuccederent des réflexions plus modérées. Le Roi de Pologne mit l'affaire en négociation ; il envoïa en France Gozienski, Palatin de Smolensko, & le Prince Caſimir fut remis peu de tems après en liberté, en conſéquence d'un traité par lequel Ladiſlas promit de ne faire aucune hoſtilité contre la France, & de ne prendre aucune part aux guerres d'Allemagne. Il paroît, par un lettre de l'Ambaſſadeur Polonois au Comte d'Avaux, que le Comte contribua beaucoup au ſuccès de cette négociation. Il eſt du moins certain qu'il découvrit tout le ſecret de l'Ambaſſade. Un Italien, Secrétaire de l'Ambaſſadeur, le quitta mécontent de lui ; comme le ſecret eſt une des premieres choſes qu'un homme mécontent ſe croit en droit de ſacrifier à ſon reſſentiment, le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à faire parler celui-ci. Il apprit de lui tout le détail des inſtructions de l'Ambaſſadeur, & il en informa la Cour.

AN. 1639.

27 *Février* 1640.

Hiſt. Venet di Nani. l. 10

Le Comte de Leiceſter fit auſſi à
An. 1639. Paris beaucoup de bruit de la déten-
LXI. tion du Prince Palatin. Le Roi de
Les Rois d'Angleterre & de Danemarck ſe plaignent de la détention du Prince Palatin. Danemarck le reclama avec beaucoup de hauteur, & fit faire à Hambourg de grandes menaces au Comte d'Avaux, ſi on ne lui rendoit au plutôt la liberté. Enfin tous les partiſans de la Maiſon Palatine ſe déchaînerent contre la France. Le Cardinal de Richelieu allégua pour ſe juſtifier, qu'il n'étoit permis à aucun Prince étranger de paſſer par le Roïaume ſans paſſeport. Que le ſoin que le Prince Palatin avoit pris de ſe cacher faiſoit ſoupçonner qu'il méditoit quelque deſſein contraire aux intérêts du Roi, & qu'on avoit été d'autant mieux fondé à l'arrêter, qu'on diſoit que ce Prince ne vouloit être maître des Villes d'Alſace que pour les échanger avec les Etats du Palatinat; ce qui ne pouvoit être que très préjudiciable à la France, à qui ces conquêtes avoient tant coûté. Au reſte le Cardinal de Richelieu étoit, depuis long tems, accoûtumé à ces cris. Il s'y étoit attendu, & ne s'en étonna pas. Il ne laiſſa pas de donner de belles paroles aux

Rois d'Angleterre & de Danemarck, & cependant il travailla efficacement à s'aſſurer de l'armée & des places du Duc de Veimar. L'argent fut le grand reſſort de cette négociation, comme il l'eſt de beaucoup d'autres, & l'emporta ſur la brigue. Les Officiers & les ſoldats vouloient vendre leurs ſervices. La France ſeule étoit en état de les acheter. Ainſi le traité fut ſigné le 9 Octobre 1639. Le Baron d'Erlach demeura Gouverneur de Briſack pour la France, comme il l'étoit auparavant pour le Duc Bernard, & le Duc de Longueville fut reconnu Chef de l'armée. Quelques mois après le Prince Palatin fut remis en liberté, après qu'on eut exigé de lui une promeſſe par écrit qu'il ne feroit rien contre les intérêts de la France; promeſſe fort inutile de la part d'un Prince qui étoit hors d'état de nuire.

AN. 1639.

LXII. La France ſe met en poſſeſſion des conquêtes & des troupes du Duc Bernard.

Si la guerre avoit été juſqu'alors peu favorable aux eſpérances du Cardinal de Richelieu, le ſuccès de cette négociation commença à dédommager la France des dépenſes énormes qu'elle faiſoit depuis pluſieurs années. La poſſeſſion de Briſack valoit ſeule pluſieurs

conquêtes. Auſſi la France prit-
An. 1639. dès-lors la réſolution de ne jamais
déſaiſir d'une Place ſi importante.
vouloit ſur-tout en conſerver la p
ſeſſion par le traité de paix, ce qu
ne pouvoit eſpérer que par le ſecc
LXIII. des Alliés. Il falloit par conſéqu
La France ſonge à renouveller ſon traité d'alliance avec la Suede. s'unir de plus en plus avec eux, &
trer dans leurs intérêts pour les f
entrer dans ceux de la France. Ce
dans cette vue que, comme le dern
traité d'alliance, fait avec la Su
pour trois ans, devoit bientôt expir
on ſongea de bonne heure à le f
renouveller. Le Cardinal de Richel
eut le ſuccès de cette négociation be
coup plus à cœur que la paix mê
On n'oublia rien pour la faire réuſ
& on y verra le Comte d'Avaux e
ploïer tour à tour l'adreſſe, la patien
la hauteur même, & tout ce que la p
dence humaine pouvoit imaginer
plus ſubtil pour conduire une affair
délicate.

Fin du cinquieme Livre.

SOMMAIRE
DU
SIXIEME LIVRE.

I. *DESSEINS de la France dans le renouvellement du traité d'alliance avec la Suede.* II. *Salvius laiſſe entrevoir les demandes de la Suede.* III. *Le Comte d'Avaux lui ôte l'eſpérance de les obtenir.* IV. *Il eſt ſecondé par le Baron de Rorté.* V. *Demandes de la Suede.* VI. *Réponſe du Comte d'Avaux.* VII. *Il affecte beaucoup d'indifférence pour le traité.* VIII. *Sentimens de la France ſur le choix des lieux pour les conférences de la paix générale.* IX. *Le Comte d'Avaux propoſe de choiſir Munſter & Oſnabrug.* X. *Conteſtation ſur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.* XI. *Propoſition captieuſe du Comte d'Avaux.* XII. *Conteſtation ſur les ſubſides.* XIII. *Tous les autres articles demeurent indécis.* XIV. *Le Comte d'Avaux ſuſpend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.* XV. *Il ſuſpend pareille-*

ment le paiement des ſubſides. XVI. *Il intimide les Suédois.* XVII. *Les Suédois moderent leurs demandes.* XVIII. *La France les rejette encore.* XIX. *Diſpoſition de la Suede peu favorable à la France.* XX. *Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix générale.* XXI. *Diete de Ratisbonne* XXII. *La Diete écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.* XXIII *L'Empereur propoſe une amniſtie.* XXIV. *La Diete renvoie à Vienne l'affaire des Princes Palatins.* XXV. *Banier forme le deſſein de rompre la Diete en attaquant Ratisbonne.* XXVI. *Il ſe décrédite parmi les troupes.* XXVII. *Les armées Françoiſe & Suédoiſe donnent l'allarme à Ratisbonne.* XXVIII. *Le Comte de Guebriant ſauve l'armée Suédoiſe.* XXIX. *Mort du Duc Georges de Lunebourg.* XXX. *Mort de Banier.* XXXI. *Suite de la négociation du Comte d'Avaux & de Salvius.* XXXII. *Différend du Baron de Rorté avec les Régens de Suede.* XXXIII. *Nouvelle intrigue de Impériaux avec les Suédois.* XXXIV. *Artifice du Comte d'Avaux.* XXXV. *Il preſſe vivement les Régens de Suede.* XXXVI. *Il les détermine à rompre leurs négociations particulieres avec*

l'Empereur pour traiter avec la France. XXXVII. *Nouvelle difficulté formée par Salvius.* XXXVIII. *Les deux Ambaſſadeurs reglent les articles du traité.* XXXIX. *Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.* XL. *Concluſion du traité.* XLI. *Le Comte d'Avaux reſte à Hambourg.* XLII. *Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliés.* XLIII. *Fuite de la Reine Mere de Suede.* XLIV. *L'Electeur de Brandebourg aſpire à la Couronne de Suede par le mariage de Chriſtine.* XLV. *Les Ducs de Lunebourg ſongent à quitter le parti des Alliés.* XLVI. *L'Empereur tente de mettre les Suiſſes dans ſon parti.* XLVII. *Mort du Comte de Soiſſons.* XLVIII. *Accommodement du Duc de Lorraine.* XLIX. *Soulevement de la Catalogne.* L. *Révolution de Portugal.* LI. *Intelligences du Cardinal de Richelieu à Lisbonne.* LII. *Le Roi de Portugal traite avec la France.* LIII. *Suite de la guerre d'Allemagne.* LIV. *On renoue la négociation pour le traité préliminaire de la paix générale. Conduite irréguliere du Roi de Danemarck.*

HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Weſtphalie.

AN. 1640.

LIVRE SIXIEME.

I. Deſſeins de la France dans les renouvellemens d'alliance avec la Suede.

LA France ne vouloit pas faire avec la Suede un nouveau traité, pour ne lui pas donner occaſion de demander de nouvelles conditions. Il ne s'agiſſoit pas non plus de renouveller l'alliance pour quelques années, mais de faire durer le traité de Hambourg juſqu'à la paix générale. Si le Comte d'Avaux en venoit à bout, il faiſoit perdre pour jamais aux Impériaux l'eſpérance de diviſer les Alliés:

iſſoit la Landgrave & les autres
dérés dans le parti, & il met- AN. 164[illegible].
France en état de prolonger à
é les négociations de la paix
raindre d'être abandonnée des
s, juſqu'à ce qu'elle eût obtenu
nditions qu'elle ſouhaitoit. Il
oit que la choſe fût aiſée, parce-
avantage paroiſſoit égal pour la
. Les Régens devoient être con-
s par mille expériences que
ereur n'avoit en vue que de rom-
e alliance qui lui étoit ſi pré-
able. Ils avoient lieu de crain-
ie la foi d'un traité ne fût un
garant pour leur aſſurer les
ges qu'ils pouvoient obtenir
n accommodement particulier.
oient été ſouvent obligés d'en
nir eux-mêmes. Mais la conſtan-
la Maiſon d'Autriche à les
r par des offres ſpécieuſes, ſon
à leur perſuader que la France
hiſſoit ſes replongeoit ſans ceſſe
le nouvelles inquiétudes, & les
it faciles à écouter toutes ſortes
opoſitions : tout cela rendoit le
de la négociation de la France
ncertain. Elle eût été ſans doute

plus aiſée à terminer, ſi le Con
An. 1640. d'Avaux avoit offert une augmen
tion de ſubſides; mais la France ét
épuiſée, il falloit ménager ſes fin
ces, & c'étoit-là une derniere reſſou
qu'on ſe réſervoit pour une néceſſ
abſolue.

La premiere choſe que le Con
crut devoir faire fut de diſſimu
l'empreſſement du Roi, & d'affec
de l'indifférence pour une choſe q
Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 23 Fév 1640 26 Avril, &c. en effet, intéreſſoit la Suede aut
que la France. Rien ne lui étoit pl
recommandé par le Roi; mais on vo
loit en même tems qu'il fît les pr
mieres avances, & il étoit diffic
d'allier ces deux points; car en m
tiere de négociation celui qui fait
premiere démarche perd toujours
ſon avantage, parcequ'il donne li
de croire qu'il ſouhaite ce qu'il pr
poſe. Salvius étoit trop habile po
ne pas entrevoir les diſpoſitions de
France, & il eſpéroit en profiter. A
premieres propoſitions que le Com
lui inſinua de renouveller le traité,
répondit que rien ne preſſoit encor
que les Régens de Suede étoient
cupés à une aſſemblée des Etats
Roïaum

Roïaume, & que peut-être les affaires changeroient de face avant la fin du dernier traité. AN. 1640.

Pufendorf. l. 14.

Cependant comme il avoit reçu ces ordres des Régens de Suede, il les déclara indirectement au Comte d'Avaux, pour le préparer à une déclaration plus ouverte. Il exagéra les difficultés que Banier avoit à ſoutenir la guerre en Boheme : il ſe plaignit de ce que les François négligeoient d'arrêter Picolomini dans les Païs-Bas, & d'attaquer les Païs héréditaires de la Maiſon d'Autriche, comme ils l'avoient promis : il leur reprocha qu'on n'avoit fait aucune mention de la Suede dans le traité de Colmar, au ſujet des conquêtes & des troupes du Duc de Veimar. Il ajouta que les dépenſes de la guerre étoient conſidérablement augmentées, parceque la plûpart des Provinces étant ruinées, ne pouvoient plus rien fournir aux armées, & parcequ'il en coutoit beaucoup plus pour faire de nouvelles troupes. Qu'il falloit avant toutes choſes remedier à ces inconvéniens, & qu'il étoit ordinaire dans les renouvellemens de traités d'y faire des cham-

11. Salvius laiſſe entrevoir les demandes de la Suede.

gemens pour les accommoder aux
An. 1640. tems.

III. Le Comte d'Avaux lui ôte l'eſpérance de les obtenir.

Tout cela vouloit dire que la Suede ſouhaitoit que la France s'engageât plus expreſſément à porter la guerre dans les Terres de la Maiſon d'Autriche, & à donner aux Suédois de plus grands ſecours d'argent. Le Comte d'Avaux le comprit parfaitement, & n'oublia rien pour faire perdre à Salvius l'eſpérance d'obtenir ce qu'il demandoit. Il excuſa le Roi ſur les plaintes que faiſoient les Suédois, & il exagera à ſon tour les dépenſes exceſſives que la France faiſoit alors pour ſoutenir la guerre dans toute l'Europe. Il lui repréſenta que les Provinces étoient épuiſées, que les peuples commençoient à murmurer, qu'on avoit même propoſé dans le Conſeil de diminuer les ſubſides qu'on donnoit à la Suede; que tout ce qu'on pourroit faire, ce ſeroit de continuer à païer les mêmes ſommes; & qu'enfin il ne s'agiſſoit pas de faire un nouveau traité, mais de renouveller celui qui étoit déja fait.

IV. Il eſt ſecondé par le Baron de Rorté.

Tandis que le Comte d'Avaux traitoit ainſi à l'amiable avec Salvius,

it faire un perſonnage tout diffé-
au Baron de Rorté, que la Cour AN. 1640.
rance avoit envoïé à Hambourg,
aller de-là réſider en Suede au-
des Régens du Roïaume, & y
ıder par ſa préſence & ſes ſolli-
ions les négociations de Ham-
g. Autant que le Comte d'Avaux
toit de flegme & gardoit de mé-
mens, autant le Baron de Rorté
ıit paroître de vivacité & d'im-
ence, juſqu'à déclarer nettement
lvius, que ſi les Suédois faiſoient
de difficultés, ils obligeroient le
à pourvoir à ſes intérêts ſans les
ulter. Que la France ſauroit bien
enir la guerre ſans eux. Qu'elle
veroit toujours dans ſes propres
es des reſſources que la Suede n'a-
pas, & qu'elle feroit des Alliés
recevroient volontiers les ſecours
les Suédois refuſoient. Il enten-
la Landgrave de Heſſe, les Ducs
unebourg & de Brunswick, & le
ce Ragoski. Ces vivacités conve-
ent mieux au Baron de Rorté, qui
oit que ſubalterne dans cette né-
ation, & elles pouvoient ſervir à
expliquer Salvius. Mais celui-ci

n'avoit pas encore reçu d'ordi
An. 1640. cis, & le Baron de Rorté parti
Stockholm, afin de preſſer les
de lui envoïer les inſtructions
ſaires.

V. Salvius reçut en effet de noi
Demandes de la Suede. ordres, mais fort contraires aux
de la France. Les Suédois d
doient que la France s'obligeât
ter la guerre dans la Suabe, la
re & juſques dans l'Autriche; (
promît de ne faire aucune tr
Allemagne, en Italie & en Fl
avec l'Empereut ni avec le Roi
pagne; de déclarer ſous le ſecr
demandes qu'elle vouloit faire
le traité de la paix générale, de
faire la Suede ſur les conquêtes
troupes du Duc Bernard de Vei
& enfin d'augmenter les ſubſide
mis par le dernier traité. Mais
me le traité de Hambourg ne d
expirer que dans un an, on re
mandoit à Salvius de traîner la r
ciation en longueur, afin de ſe r
ver, pendant ce tems-là, la liber
traiter avec l'Empereur, s'il offroi
conditions raiſonnables, & dans
pérance d'obtenir des François, e

laiſant, ce qu'on n'en obtiendroit peut-être pas en précipitant les choſes.

AN. 1640.

VI. Réponſe du Comte d'Avaux.

Ces demandes étoient exorbitantes, & il étoit étonnant que les Suédois ne s'engageant de leur côté à rien de plus que ce qu'ils avoient promis, prétendiſſent obtenir de la France, par le renouvellement du traité, beaucoup plus qu'ils n'avoient exigé dans le traité même. Cependant, Salvius agiſſant ſur ces principes, differa d'abord aſſez long tems de déclarer au Comte d'Avaux les ordres qu'il avoit reçus, ſous prétexte que le Baron de Rorté traitoit à Stockholm avec les Régens. Enfin preſſé de s'expliquer il le fit, & le Comte qui s'attendoit à quelque choſe de ſemblable, fut beaucoup moins ſurpris de l'énormité des propoſitions, qu'il n'affecta de le paroître. Il répondit, qu'il n'avoit ordre du Roi que de propoſer la continuation du traité aux mêmes conditions; qu'il écriroit à la Cour ſur les nouvelles demandes de la Suede; mais qu'en attendant il lui diroit volontiers ce qu'il en penſoit. Qu'il croïoit que le Roi n'auroit pas de peine à promettre de porter la guerre dans les domaines de la Maiſon d'Autriche,

Ibidem.

AN. 1640.

pourvu qu'on n'exigeât pas l'exécu
de cet article à la rigueur, parce
ſe pourroit faire que la choſe de
impoſſible ou préjudiciable aux i
rêts des deux Couronnes. Qu'il
portoit peu à la Suede que le Ro
une treve en Italie avec l'Eſpa
puiſque la guerre d Italie n'avoit
cun rapport à celle d'Allemagne
au traité d'alliance, & qu'il étoi
juſte d'exiger cette condition, à m
que les Suédois ne vouluſſent co
buer eux-mêmes à cette guerre.
le Roi leur communiqueroit ſans
ne les propoſirions qu'il avoit à
dans le traité de la paix génér
pourvu qu'ils lui communiqua
auſſi les leurs, & qu'il ſe content
d'un dédommagement égal à
qu'ils demanderoient pour eux
mes. Que ſi on n'avoit fait au
mention des Suédois dans le trai
Colmar, c'étoit la faute des Min
François, qui avoient agi en cela
tre les intentions du Roi & du C
nal de Richelieu; mais que les
dois devoient conſidérer que l'ac
ſition que la France avoit faite
conquêtes du Duc de Veimar,

également utile aux deux Couronnes, puiſqu'elle ſerviroit à obtenir de l'Empereur d'honnêtes conditions pour l'une & pour l'autre. Que la Suede n'avoit aucun droit de demander un dédommagement pour l'armée du Duc de Veimar, parceque ce Prince, libre de s'attacher à qui il vouloit, s'étoit donné à la France pour ſervir avec ſes troupes où l'on voudroit, comme les armées Françoiſes, ſans autre condition que celles qui étoient exprimées dans le traité qu'il avoit fait avec le Roi. Qu'on continueroit à païer exactement à la Suede les ſubſides promis : mais qu'elle ne devoit pas en attendre davantage, parceque le Roi n'étoit pas en état de faire de nouvelles dépenſes; & enfin qu'il craignoit que lorſqu'on apprendroit en France les propoſitions de la Suede, on ne les prît pour un refus.

AN. 1640

VII. Il affecte beaucoup d'indifférence pour le traité.

Comme rien ne contribuoit plus à rendre les Suédois difficiles ſur les conditions du traité, que l'opinion où ils étoient que la France ne pourroit jamais ſe réſoudre à ſe ſéparer d'eux, le Comte d'Avaux s'appliqua ſur-tout à les détromper, en leur faiſant enten-

dre que la France aimeroit mieux
An. 1640. porter toute ſeule le poids de la guerre, que de traiter aux conditions qu'on offroit. Qu'il avoit ordre de rompre la négociation, ſi les Suédois s'opiniâtroient à ſoutenir leurs prétentions. Qu'on l'accuſeroit avec raiſon d'avoir peu ménagé l'honneur de la France, s'il écoutoit de ſemblables propoſitions, & que ſi les Suédois n'étoient pas plus équitables, ils auroient bientôt ſujet de ſe repentir d'avoir ſi peu ménagé des Alliés à qui ils avoient tant d'obligation. *Je n'en doute pas*, repartit Salvius un peu ému, *car j'ai des lettres qui font foi, que le Roi de France traite avec les ennemis à Nuremberg, à Munich, à Pampelune & à Burgos.* L'avis étoit faux; mais il étoit bon de le laiſſer croire pour intimider les Suédois: ainſi le Comte d'Avaux, au lieu de nier le fait, ſembla même l'avouer, & il en donna toute la peur à Salvius.

VIII. Sentimens de la France, ſur le choix du lieu pour les conférences de la paix générale.

Après ces premiers éclairciſſemens, le Comte d'Avaux jugea à propos de laiſſer couler quelque tems ſans faire mention du traité, afin de perſuader aux Suédois qu'on n'avoit pas en Fran-

ſur ce point-là autant d'impatience
ils croïoient ; mais cette ruſe ne
ouvoit pas durer, parceque la Cour
e France le preſſoit extrêmement de
onclure, & il fallut bientôt renouer
négociation. Le Roi avoit fort à
œur un point qui lui paroiſſoit im-
ortant pour le ſuccès du traité de
aix : c'étoit qu'on changeât le lieu
es conférences. La France ne gou-
oit pas le projet des deux aſſemblées,
ntout dans deux lieux auſſi éloignés
un de l'autre, que l'étoient Cologne
t Lubeck. Cette double aſſemblée
oit toute propre à exciter de la ja-
ouſie entre les Négociateurs & en-
ore plus entre les Médiateurs, qui ſe
iſputeroient la gloire d'avoir les pre-
niers achevé leur traité, & par-là des
onférences de paix pouvoient deve-
ir une ſource de diviſion. D'ailleurs
s négociations ne pouvoient pas
anquer de traîner beaucoup en lon-
ueur, à cauſe du tems qu'il fau-
roit aux Négociateurs pour ſe com-
uniquer de ſi loin leurs penſées &
eurs réſolutions, ſuivant le projet
ont on étoit convenu de n'agir que
e concert. Cet embarras devoit être

AN. 1640.

Départ du Roi au Camp d'Avaux, Mai 1640.

AN. 1640.

d'autant plus grand, que les divers évenemens de la guerre, qui continueroit toujours pendant le traité, apporteroient de grands changemens aux réſolutions des deux partis. Les Suédois au contraire ſouhaitoient deux aſſemblées, & une des principales raiſons étoit qu'ils ne vouloient pas ceder le pas aux Ambaſſadeurs François, & à pluſieurs autres qui croïoient avoir droit de le prendre ſur eux. Il y avoit un moïen d'éviter cet inconvénient; c'étoit que les Plénipotentiaires, quoiqu'aſſemblés dans une même Ville, n'euſſent entr'eux aucune conférence que par le canal des Médiateurs qui porteroient les propoſitions & les réponſes de part & d'autre. Par-là les Médiateurs auroient été plus à portée d'agir de concert, & les choſes paroiſſoient devoir être plutôt terminées; mais la difficulté conſiſtoit dans le choix d'une Ville. Les Suédois ne vouloient pas de Cologne, parce que cette Ville étoit trop déclarée contr'eux, & trop éloignée de la Suede, & les François de leur côté ne vouloient ni de Lubeck ni de Hambourg; parce qu'outre que ces Villes

étoient auſſi trop éloignées de la France, le Légat du Pape ne pouvoit pas accepter une Ville toute Luthérienne. AN. 1640

IX. Le Comte d'Avaux propoſe de choiſir Munſter & Oſnabrug.

Dans l'impoſſibilité que la France voïoit à tranſporter le congrès en une même Ville, elle avoit imaginé un autre expédient conforme à ſes vues. Elle vouloit du moins qu'on choisît deux Villes les moins éloignées qu'il ſe pourroit faire, afin que la Maiſon d'Autriche ne pût pas profiter de leur éloignement pour diviſer les Alliés. C'eſt ce que le Comte d'Avaux propoſa à Salvius, & les deux Villes furent pour le traité de Suede, Oſnaburg, Francfort ſur le Mein ou Cologne; & pour le traité de France, Munſter, Maïence ou Weſel. Salvius témoigna quelque répugnance à conſentir à cette propoſition, parcequ'il prévoïoit que les ennemis n'y conſentiroient eux-mêmes qu'avec peine; mais le Comte crut avoir lieu d'eſperer que cet article ne feroit pas de difficulté, pourvu qu'on fût d'accord ſur les autres: ainſi on paſſa aux autres points de la négociation.

X. Conteſtatio

Salvius, vouloit faire un nouveau

traité différent de celui de Wiſmar & de Hambourg, parcequ'il en vouloit changer tous les articles à l'avantage de la Suede. Le Comte d'Avaux au contraire conſentoit ſeulement à ajouter quelque choſe au traité de Hambourg, afin de l'accommoder à l'état préſent des affaires. Dans le traité de Hambourg, la France s'étoit obligée à porter la guerre dans les Païs héréditaires de la Maiſon d'Autriche; mais elle avoit aſſez mal obſervé cet article, parcequ'elle trouvoit mieux ſon compte à faire la guerre en Flandre, en Italie & ſur les bords du Rhin, laiſſant à la Suede le ſoins de la guerre d'Allemagne. Elle avoit encore un intérêt particulier à ne pas éloigner ſes armées, afin de s'attacher la Landgrave de Heſſe & les Ducs de Lunebourg; ce qui pouvoit en même tems ſervir à rendre les Suédois plus traitables, parceque ces nouvelles alliances rendoient celle de Suede moins néceſſaire. Salvius, voulant ôter à la France tout prétexte d'éluder cet article, demanda qu'il fût exprimé en ces termes: *que le Roi feroit entrer une bonne armée dans les Païs héréditaires de la Mai-*

AN. 1640. ſur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.

Puſendorf. l. 12.

ſon d'Autriche pour y établir le théatre de la guerre. Ces expreſſions étoient trop fortes & trop nettes pour les deſſeins de la France. Mais le Comte d'Avaux n'eut garde d'en paroître mécontent, pour ne pas découvrir les intentions ſecretes de la Cour de France. Il fit même ſemblant de les approuver. Mais peu de tems après, ſous prétexte que ces termes pourroient faire naître des difficultés, il propoſa d'en ſubſtituer d'autres, qui étoient, *que le Roi feroit une grande diverſion*; & pour ôter à Salvius toute défiance, il conſentit à ajouter *en Allemagne* : ce qui n'étoit pas contraire aux intentions du Roi, puiſque ſous le nom d'*Allemagne* on pouvoit comprendre le Briſgaw, l'Alſace & d'autres Provinces qui faiſoient véritablement partie de l'Empire Germanique. Comme Salvius ne goutoit pas ces expreſſions, le Comte s'offrit à exprimer nommément non pas l'*Autriche*, comme le vouloit Salvius, mais *les Provinces Autrichiennes*, *Provincias Auſtriacias*, pourvu qu'on y ajoutât, comme dans le traité de Hambourg, la clauſe *quantum fieri poterit*, *autant que l'état de la guerre*

AN. 1640.

XI. Propoſition captieuſe du Comte d'Avaux.

AN. 1640.

& les forces du Roïaume le permettront. Nous convenons pour le fond, diſoit-il à Salvius. *Vous demandez que le Roi faſſe vivement la guerre à l'Empereur, il le promet. S'il eſt véritablement en état de la faire, la clauſe ne l'en diſpenſera pas. Si la ſituation de ſes affaires ne le lui permet pas, il en ſera diſpenſé indépendamment de toute clauſe. Il ne s'agit entre nous que de quelques termes.* Ce raiſonnement étoit plus ſpécieux que ſolide; car la difficulté conſiſtoit en ce que les Suédois craignoient que la France n'abuſât de ces termes pour laiſſer la Suede chargée de tout le poids de la guerre. Néanmoins comme le Comte d'Avaux paroiſſoit inflexible ſur ce point, Salvius fut obligé de prendre le parti que le Comte lui avoit d'abord propoſé, qui étoit de laiſſer cet article dans ſon entier tel qu'il étoit exprimé dans le traité de Hambourg. Le Comte d'Avaux refuſa avec la même fermeté d'inſérer dans le traité, *que le Roi ne pourroit faire de trêve en Flandre ou en Italie que du conſentement de la Suede.*

Rien n'étoit plus adroit que la mé-

un air d'indignation ſans lui fai-
réponſe. Lorſqu'on le preſſoit de
ıdre, il s'excuſoit ſur ce qu'il n'a-
ɔas encore reçu ſes ordres. Il pa-
ɔit quelquefois entrer dans ſes
.mens pour l'engager à s'ouvrir à
& lorſque Salvius croïoit l'avoir
ıé, il lui échappoit par quelque
te qu'il avoit toujours ſoin de ſe
ver. Cette conduite rendoit le
ıte d'Avaux impénetrable ; mais
ıi embaraſſoit le plus l'Ambaſſa-
Suédois, c'étoit les lettres que
ɔmte d'Avaux recevoit ou fei-
t de recevoir du Baron de Rorté
ésidoit à Stockholm, par leſquelles
aſſuroit, diſoit-il, que les Régens
ıede conſentiroient ſans peine à
inuer le traité de Hambourg ; &

tés. L'incertitude où étoit Salvius de
An. 1640. la vérité ou de la fauſſeté de ſes avis, le jetta ſouvent dans de grands embarras.

XII. Conteſtation ſur les ſubſides.

L'article des ſubſides étoit le point le plus délicat de toute la négociation. La France ſe plaignoit avec raiſon de ce que les Suédois prétendoient à chaque renouvellement de traité vendre plus cher leur alliance. Cependant comme celui-ci devoit être le dernier, & devoit durer juſqu'à la paix générale, le Roi avoit permis au Comte d'Avaux d'accorder aux Suédois juſqu'à douze cens mille livres par an, au lieu d'un million qui étoit ſtipulé par le traité de Hambourg. Ce n'étoit pas encore aſſez pour les Suédois, ils en demandoient quinze cens mille, & même juſqu'à deux millions, alléguant l'exemple du Duc Bernard & des Provinces-Unies, à qui le Roi en avoit païé autant. Mais la comparaiſon n'étoit pas juſte; car le Roi ne païoit pas le change pour les Hollandois, au lieu qu'il le païoit pour les Suédois. Les troupes du Duc de Veimar étoient à la ſolde de la France, au lieu que les Suédois faiſoient la guerre en

Pufendorf. l. 12.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 26 Avril, 17 Mai, 12 Déc. 1640.

Lettre du Card. de Richelieu au C. d'Avaux, 4 Déc. 1640.

' ne la pas demander, pour ne
uiser le Roïaume, qui n'avoit
:e trop de peine à fournir à des
:es ſi exceſſives.

Comte d'Avaux diſſimulant la
lion qu'il avoit de la Cour, fit
:ement valoir toutes ſes raiſons
ius, & perſiſta long-tems à ne
rir qu'un million, afin de l'ame-
ſenſiblement au point où il le
:t. Aux raiſons il ajouta l'adreſſe.
:e Salvius lui fit la propoſition
iuze cens mille livres, il lui ré-
: que le Baron de Rorté lui
oit que les Régens regardoient
e le point capital du traité, d'o-
le Roi à porter ſes armes dans
ns héréditaires de la Maiſon
riche, & qu'il ſavoit de bonne

divers temperamens qui ne plûrent
AN. 1640. pas à Salvius. Enfin après beaucoup de propoſitions inutiles, les Suédois honteux de conteſter ſi long-tems ſur un intérêt pécuniaire, trop fiers pour vouloir paroître intéreſſés, & trop intéreſſés en effet pour ſe relâcher ſur un point ſi conſidérable, en ſuſpendirent pour un tems la diſcuſſion.

XIII. Tous les autres articles demeurent indécis.

Il fut également impoſſible de convenir ſur les autres articles du traité, tels qu'étoient ceux qui regardoient le changement du lieu pour le congrès; la tréve, en cas que les ennemis l'acceptaſſent, & la ſûreté des Catholiques en Allemagne. Ce n'eſt pas que ces points fuſſent par eux-mêmes difficiles à terminer, mais c'eſt que les Suédois ne vouloient rien conclure qu'ils n'euſſent obtenu l'augmentation des ſubſides qu'ils demandoient. Au reſte le Comte d'Avaux agiſſoit alors avec d'autant plus de liberté, que la France commençoit à prendre ſur les ennemis une grande ſuperiorité, comme je le raconterai bientôt; mais le Comte avoit encore d'autres reſſorts qu'il emploïoit habilement ſelon les occaſions.

e Horn, avoit été pris par les
s à la bataille de Nordlingue,
e Werth, par le Duc de Vei-
ataille de Rhinfeld. Le Ma-
orn étoit priſonnier du Duc
re, & Jean de Werth l'étoit
France, à qui le Duc de Vei-
oit cedé. Rien ne paroiſſoit
rel ni plus aiſé que de faire
des deux priſonniers. Les
& le Chancelier Oxenſtiern,
laréchal Horn étoit gendre,
nt cet échange depuis long-
il ſe ſeroit fait ſans le Comte
qui s'y oppoſa. Il n'y avoit
nploi dans l'armée de Suede
laréchal, & comme il étoit
du crédit de ſon beau-pere,
r à l'armée auroit pu y cau-
iviſion dangereuſe, dont les
roient été fâcheuſes pour la
nême. Il eut d'ailleurs été
ole au Duc de Veimar, qui vi-
re, de revoir ſi-tôt ſon priſon-
mes à la main contre lui. Ces
oient fait ſuſpendre l'échan-
me Salvius en renouvelloit
ition dans cette négociation,
faiſoit ſur cela les dernieres

AN. 1640.

XIV.

Le Comte d'Avaux ſuſpend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mai 1638.

Puſendorf. l. 12.

An. 1640.

inſtances, le Comte d'Avaux y conſentit enfin de la part du Roi; mais il fit entendre adroitement à Salvius, qu'il falloit que les Suédois méritaſſent cette grace par un peu plus de complaiſance & de généroſité dans leur maniere de traiter; & quelque peu conſidérable que cette affaire fût en elle-même, il n'eſt pas croïable combien le Comte d'Avaux ſut s'en prévaloir pour rendre Salvius plus traitable.

XV. Il ſuſpend pareillement le paiement des ſubſides.

Ibid.

Grotii Epiſt.

Le Comte ſavoit encore le beſoin extrême que Banier avoit d'argent, & c'étoit un ſecond moïen dont il ſe ſervoit pour vaincre l'obſtination des Suédois. La France devoit à la Suede la ſomme de cinq cens mille livres pour le ſecond terme de l'année courante. Grotius mandoit qu'elle avoit été déja remiſe aux Banquiers à Paris, & Salvius en preſſoit le paiement; mais le Comte d'Avaux voulant profiter de la néceſſité où ſe trouvoient les Suédois, déclara à Salvius qu'il avoit défenſe de païer juſqu'à ce qu'il fût aſſuré du renouvellement du traité, de la maniere que le Roi propoſoit. Cette conduite étoit fort dure pour ne pas dire injuſte; car l'argent

que les Suedois demandoient étoit dû, indépendamment du renouvellement du traité ; mais on vouloit à quelque prix que ce fût les obliger à le renouveller : cependant le Comte, pour adoucir son refus, fournit sur son propre compte, dit-il, le tiers de la somme de cent mille écus, que Salvius fut obligé d'emprunter en son nom & au nom de Banier. AN. 1640.

XVI. Il intimide les Suédois. *Pufendorf. Ibid.*

Enfin pour ne rien négliger de tout ce qui pouvoit servir à intimider les Suédois, il laissoit quelquefois échapper des menaces indirectes de débaucher les troupes de Banier. Il caressoit les Officiers Suédois qui venoient à Hambourg, il les régaloit chez lui, leur faisoit des présens considérables d'argent, & les renvoïoit à l'armée, charmés de ses manieres & comblés de ses libéralités. C'étoient autant de Panegyristes gagés pour louer le service de France. La vue de l'or & de l'argent qu'ils rapportoient, éblouissoit les troupes Suédoises, & c'étoit un appas dangereux pour des gens qui souffroient une extrême pauvreté. Salvius, irrité de ce procedé, voulut rendre la pareille au Comte, & l'intimi-

der à ſon tour. Il gagna le Comman-
An. 1640. dant de la garniſon de Hambourg, & l'engagea à aller trouver le Comte pour lui faire en ſecret une fauſſe confidence. L'avis qu'il devoit lui donner étoit que les Impériaux offroient aux Suédois des conditions fort avantageuſes, qu'il avoit été chargé lui-même de ſolliciter ceux-ci de rompre avec la France, & que le traité étoit déja fort avancé. C'étoit-là une vieille ruſe que Salvius avoit déja emploïée dans la premiere négociation de Hambourg, & que le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à découvrir. Il en prit occaſion de déclarer à Salvius qu'il pouvoit, s'il vouloit, traiter avec la Maiſon d'Autriche; mais qu'il ne devoit pas compter d'obtenir de la France d'autres conditions que celles qu'on lui offroit; & que le Roi, ennuïé de la longueur de la négociation, prioit enfin la Reine de Suede de déclarer ſur cela ſa derniere réſolution, afin qu'il prît ſes meſures, ſi elle refuſoit de renouveller le traité. On fit à Paris même déclaration à Grotius, & cette hauteur de la France donna beaucoup à penſer aux Suédois. Ils n'étoient pas

moins choqués de ce que les François diſoient quelquefois des Hollandois, qu'ils dépendoient de la France, à cauſe des penſions qu'elle leur faiſoit ; car comme les Suédois étoient dans le même cas, ils ne craignoient rien tant que d'être regardés ſur le pied de penſionnaires dépendans de la France. AN. 1640.

XVII. Les Suédois moderent leurs demandes.

Pendant que le Comte d'Avaux négocioit avec tant de chaleur à Hambourg, le Baron de Rorté preſſoit de ſon côté les Régens de Suede de mettre fin à cette affaire. Il leur repréſentoit à-peu-près les mêmes raiſons dont le Comte ſe ſervoit avec Salvius, & il en recevoit les mêmes réponſes. Enfin, après une longue délibération, les Régens déclarerent au Baron de Rorté, pour derniere réponſe, qu'ils laiſſoient au Roi le choix, ou de renouveller le traité d'alliance ſeulement pour trois ans aux mêmes conditions qu'il avoit été conclu, ou s'il vouloit qu'il durât juſqu'à la paix, d'ajouter tous les ans deux cens cinquante mille livres au million qu'il avoit païé juſqu'alors. Ils demanderent encore que le Roi accordât la

AN. 1640.

liberté à Jean de Werth, afin de l'é
changer avec Guſtave Horn; mais i
déclarerent qu'iis ne pouvoient pa
conſentir à changer le lieu des confé
rences pour la paix générale, parce
que les Villes, qu'on propoſoit de ſubſti
tuer à Lubeck ou à Hambourg, étoien
trop éloignées de la Suede. Par cett
réponſe, les Régens de Suede paroi
ſoient ſe rapprocher un peu plus de
François, & l'eſpérance qu'on conç
de les amener au point où on les voi
loit, fit qu'on n'accepta pas le pr
mier des deux partis qu'ils offroien
qui étoit de renouveller l'allian
pour trois ans. Le Comte d'Avaux c
pendant n'avoit ordre d'offrir q
deux cens mille livres d'augmen
tion, en cas que les Suédois conſ
tiſſent à renouveller le traité juſq
la paix, & le changement du lieu
conférences étoit un article ſur leq
le Roi étoit réſolu de ne ſe pas
lâcher. Mais comme il jugea que
choſes étoient en train de s'acco
moder, il crut qu'il étoit tems
laiſſer eſpérer à Salvius une augm
tation d'argent à-peu-près telle
les Régens la demandoient, pou
qu'

XVIII. La France les rejette encore.

traités, & les assurances con-
:s qu'ils lui donnoient de vou-
ıtinuer l'alliance, ce ne fut que
on qui leur manqua. On a dé-
ombien de fois ils avoient ten-
en séparer par des traités par-
's. Quoiqu'ils eussent souvent
u l'inutilité de ces négociations
s, l'Empereur les trouvoit tou-
rêts à écouter ses propositions,
ur en faisoit faire tous les jours
velles, ou plutôt il leur faisoit
ujours les mêmes par de nou-
Agens. Les Ducs de Lauvem-
, le Duc Ernest de Saxe, le
de Valdeck, & enfin Lutzau,
ıu Ministre de la Cour de Vien-
Hambourg, renouvellerent les
ıes propositions, & amuserent
les Régens de Suede pendant

peu favorables à la France.

Pufendorf l. 12.

L'alliance, quoique néceſſaire juſqu'
An. 1640. lors, commençoit à devenir à charg
aux Suédois : ils étoient las de
guerre, & jaloux de la ſupériorité qu
les François prenoient en Allemagn
Par toutes ces raiſons, ils penchoien
beaucoup à faire leur paix particuli
re, & à laiſſer à la France le ſoin d
faire la ſienne comme elle voudroi
Mais d'un autre côté, abandonner l
France, c'étoit abandonner en même
tems les Etats Proteſtans d'Allema
gne dont les intérêts ne pouvoien
pas être indifférens à la Suede, & n
pouvoient être reglés que dans u
traité général ; & c'étoit s'ôter à eux
mêmes les ſeuls garants qu'ils puſſen
avoir de leur traité avec l'Empereu
Ces conſidérations, qui avoient déj
fait échouer les négociations paſſées
rendirent encore celle-ci inutile ; o
ne parla plus de part & d'autre que d
la paix générale, quoiqu'on n'eût au
cun deſſein de la faire.

XX. Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix.

La France ſur-tout fit paroître un
nouveau zele. Dès l'année précédent
le Roi avoit nommé Monſieur Maza
rin, qui s'étoit depuis quelque tem
attaché à la France, pour traiter

Cologne en qualité de Plénipotentiaire avec le Comte d'Avaux. L'année ANN. 1640.
ſuivante on fit quelque choſe de plus. On prépara à Paris les équipages des Plénipotentiaires, on loua des Maiſons pour eux à Cologne, où on publia qu'ils devoient ſe rendre inceſſamment; & ce qui devoit faire encore plus d'impreſſion ſur l'eſprit des peuples, le Comte d'Avaux eut ordre d'accepter les ſauf-conduits de l'Empereur, tels que ce Prince les offroit avec le terme de *non réconciliés*, en ſe contentant de faire une proteſtation pour mettre à couvert les droits des Etats de l'Empire. Mais dans le tems que la France prenoit cette réſolution, l'Empereur, qui n'en ſavoit rien, & qui ne témoignoit pas moins d'empreſſement pour la paix, s'étoit déja déterminé à réformer ſes ſauf-conduits, & le Comte d'Avaux le laiſſa faire ſans publier l'ordre qu'il avoit reçu.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 17 Mai 1638.

Tout ſembloit ainſi ſe diſpoſer à une paix prochaine; mais il s'en falloit beaucoup que le zele de la France & celui de Ferdinand fût auſſi ſincere qu'il le paroiſſoit. Il n'étoit pas de

l'intérêt du Cardinal de Richelieu
An. 1640. le Roïaume fût tranquille dans
tems où le Roi, dégoûté de ce Mi
tre, ſembloit ſouhaiter d'en être dé
La paix auroit achevé ſa diſgrace
le rendant moins néceſſaire. On
encore que ce Miniſtre portoit ſes v
ambitieuſes juſqu'à la Régence
Roïaume après la mort du Roi q
croïoit prochaine. Un tems de
eut été peu propre à faire réuſſi
grand deſſein. Il eſt d'ailleurs cer
qu'on faiſoit alors en France de
grands préparatifs que jamais
continuer la guerre. Enfin il n'eſt
difficile de deviner pourquoi la Fr
ce affectoit cet empreſſement pou
paix. Elle vouloit ſans doute per
der aux Suédois qu'en les engag
à renouveller l'alliance, elle ne
rendoit pas rendre la guerre éter
le, comme ils ſe l'imaginoient
qu'ils ne riſquoient rien en con
tant à ce renouvellement, puiſq
ſongeoit ſi efficacement à la paix.
avoit encore en vue de prévenir
fâcheuſes réſolutions que les Etats
l'Empire, aſſemblés à Ratiſbonne,
voient prendre contr'elle en fa

de la Maiſon d'Autriche.

Il s'étoit élevé dans tout l'Empire un cri unanime des Princes & des Etats qui demandoient la paix. Le mouvement fut ſi général, que Ferdinand crut devoir obéir en apparence au torrent; ce fut le motif qui le fit réſoudre à réformer les ſauf-conduits. Mais il prévoïoit aſſez que ce premier pas n'auroit de ſuites qu'autant qu'il voudroit, & qu'il ſeroit toujours maître d'arrêter le cours des négociations. Il eſpéroit même s'en prévaloir auprès des Etats de l'Empire pour en obtenir des ſecours extraordinaires afin de continuer la guerre. Il avoit convoqué, à la priere des Electeurs, une Diete générale à Ratiſbonne, pour y délibérer ſur les moïens de finir la guerre, & de rendre le calme à l'Europe. Dans cette aſſemblée il ſe propoſoit de ſoulever tout l'Empire contre la France, de la rendre ſeule coupable de la continuation de la guerre, & d'armer tous les peuples contr'elle, ſous prétexte de l'obliger à faire la paix. Il en ſeroit peut-être venu à bout, ſi la France & ſes Alliés, avoient fait paroître de l'éloignement pour la né-

An. 164
XXI.
Diete de R
iſbonne.

gociation. Ainſi le Roi crut devoir prévenir l'effet de cette manœuvre en témoignant de ſon côté beaucoup d'empreſſement, & la Diete ſe paſſa dans une ſi grande confuſion, qu'elle n'eut aucune des ſuites que Ferdinand avoit eſpérées.

An. 1640.

XXII. La Diete de Ratiſbonne écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.

Comme il ne paroiſſoit pas poſſible de rien regler dans la Diete ſans le conſentement des deux partis, on propoſa d'inviter les Alliés à y envoïer leurs Plénipotentiaires. Mais l'Empereur ſe récria contre cette réſolution; 31 *Déc.* 1640. ſous prétexte qu'une telle démarche ſeroit indigne de la Majeſté Impériale; 28 *Janvier* 1641. mais en effet parcequ'il craignit que 2 *Mars.* les Ambaſſadeurs des Alliés ne perſuadaſſent à la Diete de s'unir avec *Puſendorf, l.* 12. eux pour faire abolir le traité de Prague, & demander le parfait rétabliſſement de la liberté Germanique. Les Députés prirent le parti d'écrire au Roi de France, au Roi d'Eſpagne, à la Reine & aux Etats de Suede, pour les exhorter à envoïer au plutôt leurs Plénipotentiaires à Cologne. Ils ſuppoſoient dans leurs lettres que tous les ſauf-conduits étoient expédiés en bonne forme; mais ils étoient mal infor-

més : car il eſt vrai que l'Empereur, à la priere des Electeurs & des Princes de l'Empire, avoit enfin conſenti à retrancher le terme tant conteſté de *non réconciliés*. Mais le Roi d'Eſpagne n'avoit encore rien changé dans le ſauf-conduit des Hollandois. Comme ce Prince étoit encore moins diſpoſé à la paix que le Roi de France, & moins intéreſſé à diſſimuler avec la Diete, ces lettres n'eurent aucun effet. An. 641.

XXIII. L'Empereur propoſe une amniſtie.

Pour engager tous les Membres de l'Empire à ſe réunir par une bonne paix, la Diete demandoit à l'Empereur qu'il publiât une amniſtie générale pour tous les ſujets de l'Empire, en vertu de laquelle toutes choſes fuſſent rétablies au même état où elles étoient avant les troubles, dont les uns vouloient qu'on fixât le commencement à l'année 1618, lorſque l'Electeur Palatin fut couronné Roi de Boheme, les autres à 1627 ou 1630, lorſque les Suédois entrerent en Allemagne. Ferdinand conſentit en apparence à publier l'amniſtie, afin de ſe faire honneur de ſa modération ; mais il n'avoit aucun deſſein de l'accorder telle qu'on la demandoit. Il fut aiſé

Puſendorf l. 12 & 13. Gazettes de Fr. 1641.

de s'en appercevoir lorſqu'il s'agit d'en
An. 1641. regler les conditions : car il ne voulut pas conſentir que l'amniſtie s'étendît généralement à tous les Sujets de l'Empire. Les Princes de Lunebourg, de Heſſe, de Bade, la Maiſon Palatine & pluſieurs autres Etats d'Allemagne en étoient exclus. Il falloit que tous ceux qui s'étoient alliés avec les Puiſſances étrangeres commençaſſent par renoncer à leur alliance pour ſe mettre en état de jouir de l'amniſtie : on en ſuſpendoit l'effet juſqu'à ce que l'Empire fût parfaitement tranquille au-dedans ; ce qui étoit tout-à-fait déraiſonnable, puiſque cette tranquillité ne pouvoit être que l'effet & une ſuite de l'amniſtie même. Enfin on y ſuivoit en tout le plan de la paix de Prague, avec toutes ſes exceptions & ſes reſtrictions. Cependant comme le parti de l'Empereur étoit le plus fort, par l'abſence de pluſieurs Membres tant Catholiques que Proteſtans, il eut toujours pour lui la pluralité des voix, & le parti contraire fut réduit à faire des proteſtations inutiles. Les Députés de Lunebourg & de Heſſe furent ceux

de tous qui parlerent avec le plus de fermeté & de zele. Auſſi ne manqua-t-on pas de leur donner ordre de ſortir de Ratiſbonne dès que leurs ſaufconduits furent expirés. On ne laiſſa pas de donner à cet acte le nom d'*Amniſtie générale*, & l'Empereur s'en promettoit un grand effet ; mais il fut trompé dans ſes eſpérances, & on regarda cette amniſtie comme un piége ſemblable à ce *pardon général* publié en Flandre en 1570, & qu'on appella par dériſion *attrape lourdaut.* AN. 1641.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 2.

XXIV. La Diete renvoie l'affaire du Prince Palatin à Vienne.

L'affaire du Prince Palatin fut renvoïée à Vienne, pour y être traitée à l'amiable, diſoit-on, quoique Ferdinand eût promis de la faire décider dans la Diete. Cependant pour témoigner la bonne volonté qu'il avoit pour la Maiſon Palatine, il remit en liberté le Prince Robert qui avoit été pris quatre ans auparavant, comme j'ai raconté. Mais la négociation de Vienne n'eut aucun effet, quelques mouvemens que ſe donnât l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui fut alors convaincu, & qui tâcha de perſuader auſſi à ſon Maître que la Maiſon d'Autriche ne conſentiroit jamais à rétablir

l'Electeur Palatin, à moins qu'on ne l'y obligeât par la force des armes.

AN. 1641.

XXV.

Banier forme le deſſein de rompre la Diete en attaquant Ratiſbonne.

Tandis que la Diete ſuivoit ainſi aveuglément toutes les vues de la Maiſon d'Autriche, & conſpiroit avec elle à prolonger la guerre, au lieu de travailler à la réunion des partis; Banier, qui n'étoit pas loin de Ratiſbonne, forma le deſſein d'inſulter la Place, & d'eſſaïer de la ſurprendre par une bruſque attaque, ou du moins de diſſiper la Diete par la crainte d'un ſiége.

Hiſt. du Maréchal de Guebriant l. 4. c. 2.

Dès l'année précédente le Duc de Longueville & le Comte de Guebriant, qui commandoit ſous lui l'armée du feu Duc de Veimar, fortifiée de quelques troupes françoiſes, s'étoient joints à Banier. La jonction ſe fit à Erfort en Thuringe, & ces trois Généraux agiſſant de concert, ſoutenus encore des troupes de Heſſe, & de celles du Duc de Lunebourg, qui s'étoit enfin ouvertement déclaré pour les Couronnes alliées, préſenterent la bataille à Picolomini qui étoit retranché devant Salsfeld ſur la Saal, & qui la refuſa. Il arriva là un de ces accidens bizarres dont la guerre four-

Ibid.

ait quelquefois des exemples. Picolomini détacha pendant la nuit un corps de cavalerie pour enlever le canon des Alliés, & le fit ſuivre par un autre corps de Croates qui avoit ordre de le ſoutenir. La cavalerie aïant été repouſſée par les gardes avancées, rencontra dans ſa retraite les Croates qui l'avoient ſuivie, & dans l'obſcurité les prit pour des ennemis. Ceux-ci penſerent la même choſe de leur cavalerie : les deux troupes ſe choquerent auſſitôt, & ſe battirent avec un égal acharnement dans une extrême confuſion. Comme elles ſe rapprochoient toutes deux de leur camp, dans l'eſpérance d'être ſecourues, les troupes qui gardoient le bord de la riviere ne pouvant rien diſtinguer dans les ténebres, augmenterent encore le déſordre & le carnage par une furieuſe décharge de mouſqueterie. Cette mépriſe coûta la vie à trois cens hommes. Les deux armées demeurerent long-tems en préſence. Mais après pluſieurs marches inutiles, les Généraux alliés, perdant l'eſpérance d'attirer Picolomini à une bataille, entrerent dans la Franconie, la Heſſe &

AN. 1641.

les Provinces voiſines, où les
An. 1641. armées ſe virent encore quelqu
d'aſſez près ſans en venir aux m

XXVI. Dans toute la ſuite de cette c
Banier décrédité parmi les troupes. pagne, le Comte de Guebriant,
habile Négociateur que grand C
taine, rendit un important ſervi
Hiſt. du Maréch. de Guebriant. l. 4. c. 2. la France par l'adreſſe avec laquel
ménagea la fierté & l'indocilité
troupes qu'on appelloit Veimarien
Mais le Général Banier perdit b
coup de l'eſtime que ſon armée a
pour lui. Il avoit épouſé une D
de la Maiſon des Comtes d'Erpa
qui le ſuivoit dans toutes ſes exp
tions, & qui mourut pendant c
campagne. Il parut inconſolable d
perte d'une épouſe qu'il aimoit
niment, & qui méritoit en effet
te ſa tendreſſe par les grandes qu
tés dont elle étoit ornée. Elle ſa
ſur-tout modérer les excès de déb
che & de colere auxquels il étoit
turellement ſujet, & il dit lui-mê
à Beauregard, qu'*en la perdant il a perdu tout ſon eſprit.* Cependant on
fort ſurpris de le voir ſonger à
nouvelles amours, avant qu'il eût
le tems d'eſſuïer ſes larmes. En c

duiſant le corps de ſon épouſe à Erford, il vit par haſard une Princeſſe de Bade, & en devint ſi éperdument amoureux, qu'il attendit avec peine la fin des trois premiers mois de ſon deuil pour l'épouſer. Les ſoins qu'il rendoit à ſa belle Princeſſe l'occuperent tellement, qu'il manqua l'occaſion de défaire au moins l'arriere-garde de cette armée que Picolomini appelloit *la Pucelle*, parcequ'elle n'avoit jamais été battue. Il laiſſa encore prendre Hoker ſur le Weſer, & expoſa par-là les Etats de la Maiſon de Brunſwick à une entiere déſolation. AN. 1641.

XXVII. Les armées Françoiſe & Suédoiſe donnent l'allarme à Ratiſbonne.

Dès le commencement de l'année 1641, les armées confédérées s'étant réunies une ſeconde fois à Erfort, s'approcherent juſqu'à deux lieues de Ratiſbonne. De-là elles s'avancerent à la portée du canon de la Ville. Un parti que les Généraux avoient envoïé en campagne paſſa le Danube ſur la glace, porta le feu bien loin au-delà du fleuve, & prit aux ennemis plus de quinze cens chevaux. L'Empereur lui-même penſa être ſurpris. Ce Prince devoit aller ce jour-là à la chaſſe. Sa litiere, ſes oiſeaux & tous

Puſendorf, l. 13.

ſes équipages étoient déja ſortis de la
An. 1641. Ville, & furent pris par un parti. L'Empereur eut été pris lui-même s'il fut ſorti une heure plutôt. Le haſard penſa ainſi amener le moment fatal qui auroit terminé la guerre, & épargné bien du ſang à l'Europe. Cependant l'approche des armées jetta la Ville dans la conſternation. Les habitans ſe hâterent de brûler eux-mêmes leur pont. La campagne étoit couverte d'ennemis & les Villages en feu. La Ville ſans défenſe & ſans proviſions étoit pleine d'étrangers, de gens ſuſpects & mécontens. Si la glace avoit permis de la ſerrer de l'autre côté; il n'eut fallut que peu de jours pour l'affamer; mais le tems s'étant radouci, les Confédérés furent obligés de repaſſer promptement le fleuve avant qu'il fût dégelé, & les Généraux jugerent à propos de ſe retirer; mais ce ne fut qu'après que le Comte de Guebriant eut ſalué l'Empereur & la Diete, de cinq cens volées de canon qu'il fit tirer contre la Ville; affront dont Ferdinand fut ſi piqué, dit un Hiſtorien, qu'il parut perdre ſa conſtance & ſa fermeté ordinaires.

Hiſt. du Maréch. de Guébriant, ibid.

Après cette expédition, les troupes françoiſes, ſuivant les ordres du Roi, ſe ſéparerent de l'armée Suédoiſe pour ſe rapprocher du Rhin, malgré les inſtances de Banier & ſes intrigues ſecrettes avec les Officiers Allemands. Ce Général vouloit ſe faire ſuivre par les troupes Veimariennes juſques en Boheme, pour en diſpoſer à ſon gré lorſqu'elles ſeroient éloignées de France, & les incorporer même dans l'armée de Suede dont elles avoient fait partie autrefois. On ne comprend pas comment les Suédois oſoient ſoutenir que cette prétention fût raiſonnable, puiſque ces troupes n'étoient plus à la Suede; & tout ce qu'ils diſoient ſur cela ne pouvoit être qu'un effet du chagrin que les Suédois eurent toujours de ce que la France s'étoit rendue ſi puiſſante en Allemagne par l'acquiſition de l'armée du Duc de Veimar. Ce différend n'empêcha pas le Comte de Guebriant de ſe rejoindre encore deux fois à l'armée Suédoiſe, lorſqu'elle eut reçu un échec à Neubourg, après avoir échappé, par l'habileté de Banier, du plus grand danger qu'elle eût jamais couru, &

An. 1641.

XXVIII. Le Comte de Guebriant ſauve l'armée Suédoiſe.

Ibid.

lorſqu'elle étoit encore menacée d'u
AN. 1641. ne entiere défaite à Zuikaw. Son ar
rivée ſauva l'honneur & l'armée d
Banier, & obligea Picolomini de re
tourner ſur ſes pas.

XXIX. Mort du Duc Georges de Luneboug.

Les Confédérés firent, pendant cet
te campagne, une perte conſidérabl
par la mort du Duc Georges de Lu
nebourg. La Ducheſſe, veuve de c
Prince, ne laiſſa pas d'obſerver fidele
ment le traité d'alliance malgré le
menaces de Picolomini, & on lu
promit des ſecours. Mais cette mor
fut ſuivie de celle du Général Banier
dont la perte fut beaucoup plus ſen
ſible aux Alliés, & pouvoit avoir de
ſuites plus fâcheuſes pour le parti. C
grand homme avoit appris la guer
ſous Guſtave, & égala preſque la ré
putation & les exploits de ſon Maî
tre. Il excelloit ſur-tout dans la ma
niere de faire la guerre en Allema
gne, où tout l'art conſiſte à conſerve
ſon armée & à faire périr celle d
l'ennemi, parceque tout le païs e
ouvert à quiconque eſt une fois maît
de la campagne. Ses troupes avoien
une ſi haute idée de ſa prudence, &
une ſi grande confiance en ſon habi

XXX. Mort de Banier.

Hiſt. du Maréch. de Guebriant. l. 4. f. 2.

leté, qu'elles n'appréhendoient rien dans les plus grands dangers. En effet il avoit ſur-tout l'eſprit fertile en expédiens pour ſe tirer des grands périls. Il ſe ſervit de cette eſtime des troupes pour prendre ſur elles une autorité abſolue qu'il conſerva toujours. Les Officiers murmurerent quelquefois de ce qu'il ne leur communiquoit rien de ſes deſſeins ; mais il avoit pour maxime qu'un Général ne devoit ſuivre que ſes lumieres ; & il ſe rendit indépendant, non-ſeulement des Officiers de l'armée, à qui il ne découvroit ſes deſſeins que dans le moment de l'exécution, mais du Conſeil même de Suede, qu'il ne conſultoit que pour la forme. Il eut ſouhaité, diſoit-il, que les François en euſſent fait autant. Auſſi l'ont-ils fait lorſqu'ils ont eu des Capitaines auſſi ſages que lui ; mais une maxime ſi générale doit avoir d'autant plus d'exceptions que ces grands hommes ſont plus rares. Il étoit auſſi ménager du ſang de ſes ſoldats qu'il étoit prodigue du ſien. Il aimoit les troupes & les careſſoit, ſans cependant ſe familiariſer, même avec les Officiers. Mais comme il ne chercha pas à s'en-

AN. 1642.

richir dans le commandement de l'a
An. 1641. mée, il ne vouloit pas non plus q
les ſoldats s'enrichiſſent, parcequ'i
riche butin en fait des lâches ou d
déſerteurs. On ajoute à ces traits qu
étoit fort & robuſte, patient, extr
mement laborieux, & toujours
action. Cette vivacité paſſoit dans ſe
humeur, & le rendoit emporté & c
lere. Il paroît auſſi par ſa conduit
qu'il étoit fier & impérieux juſqu
oublier quelquefois les bienſéance
ce qui n'empêchoit pas cependant qu
ne parlât de lui-même avec une e
trême modeſtie. Il mourut à Halbe
20 Mai 1641. tad à l'âge de quarante ans, infi
ment regretté des ſiens, eſtimé d
ennemis mêmes, & auſſi fameux p
ſes belles retraites que par ſes grand
victoires.

Si la mort de Banier fit tort a
affaires des Suédois en Allemagn
elle fut en quelque ſorte utile aux i
térêts de la France. Les Suédois, to
jours fiers dans leurs ſuccès, n'étoie
traitables que dans leurs malheu
Fideles & reconnoiſſans par néceſſit
il falloit une diſgrace pour les at
cher à la France. C'eſt ainſi que

naités de Paris, de Compiegne & de
lambourg furent les fruits de la mort AN. 1641.
e Guſtave & de la funeſte bataille de
lordlingue. La mort de Banier con-
ibua auſſi au nouveau traité d'al-
ance dont j'ai déja commencé l'Hiſ-
ire.

XXXI. Suite de la négociation du Comte d'Avaux avec Salvius.

On a pu remarquer avec quelle len-
ir affectée cette négociation s'avan-
it. Quelque impatience qu'on eût à
Cour de France de voir cette affai-
terminée, afin que le Roi, aſſuré
e les Suédois occuperoient toujours
mpereur au-delà du Rhin, fût en
t de profiter du trouble où le ſou-
ement de la Catalogne & du Por-
al venoit de jetter la Cour d'Eſ-
gne; le Comte d'Avaux continuoit
émoigner beaucoup de froideur à
vius, perſuadé que celui des deux
auroit le plus de fermeté & de
ience régleroit les conditions du
ité. Il ne négligeoit cependant rien
tout ce qui pouvoit en avancer la
cluſion, & il étoit également ac-
tif à détourner tous les obſtacles.

Mémoire du Roi au Comte d'Avaux, 17 Nov. 1640.

XXXII. Différend du Baron de Rorté avec les Régens de Suede.

Il en ſurvint un à Stockholm par une
relle que les Régens de Suede fi-
: au Baron de Rorté. Ce Seigneur

avoit dans ſon Hôtel, ſuivant la cou-
An. 1641. tume & le droit de tous les Ambaſſa-
deurs, une chapelle où tous les Ca-
tholiques étrangers venoient ſatisfai-
Lettre du C. d'Avaux à M. de Rorté, 8 Mars 1641. re leur dévotion. Les Régens ne ſe
ſeroient apparemment pas aviſés de
lui diſputer un droit ſi inconteſtable
ſans un incident qu'ils regarderen
comme un attentat. Ce fut l'abjura-
tion de Smalz, qui embraſſa la Reli-
gion Catholique par les ſoins de l'Au-
mônier du Baron de Rorté. Ce Smalz
étoit celui que la Cour de Suede avoi
envoïé trois ans auparavant en Fran-
ce, comme on a déja vu. La choſe n
put ſe faire ſi ſecrétement, que le
Régens n'en fuſſent avertis. Ils ſ
plaignirent amerement du Réſiden
François: Smalz fut mis en priſon, ſou
prétexte de quelque malverſation; mai
il fut aſſez heureux pour s'évader & ſ
réfugier en Allemagne, où il ſe mit a
ſervice de l'Empereur.

XXXIII. *Nouvelle intrigue des Impériaux avec les Suédois.*

Le Comte d'Avaux craignoit qu
ces brouilleries ne retardaſſent le trai
té; ſachant d'ailleurs que la Diete d
Ratiſbonne écrivoit des lettres tr
preſſantes aux Régens de Suede pou
les exhorter à la paix. Il étoit mêm

re n'avoit jamais perdu l'eſpé-
de perſuader aux Suédois de
eur paix particuliere, & Salvius
erdit jamais l'envie, toujours
rétracter les promeſſes les plus
nelles. Un Sénateur de Ham-
, ſeul confident des deux partis,
: ſa maiſon aux deux Négocia-
Salvius y alloit avec ſa ſuite or-
e ſous prétexte de rendre viſite
nateur : Lutzaw s'y rendoit la
ar une porte de derriere ſeul
uiſé. Salvius faiſoit encore de
ns voïages à la campagne ſous
te de ſa ſanté ; c'étoient autant
idez-vous qu'il donnoit à Lut-
our conférer enſemble. Tous
'applaudiſſoient de tromper ainſi

tres ſubſiſtoit toujours, & devoit lui faire encore rejetter celle-ci ; je veux dire le peu de fond qu'il y avoit à faire ſur de pareilles offres, à moins que l'exécution n'en fût aſſurée, non pas par un traité particulier que l'Empereur pourroit rompre ſous le moindre prétexte, mais par un traité général dont toute l'Europe ſeroit garante. Il étoit d'ailleurs certain que l'Empereur offroit ce qu'il n'étoit pas maître de donner ; car il n'avoit pas droit de diſpoſer de la Poméranie ſans le conſentement des ordres de l'Empire, & en particulier de l'Electeur de Brandebourg, avec qui il n'étoit encore convenu de rien. C'étoit enfin abandonner les Etats Proteſtans de l'Empire à la diſcrétion de la Diete de Ratiſbonne, c'eſt à-dire de la Maiſon d'Autriche, & avouer ainſi à la face de toute l'Europe que la Suede n'avoit pris les armes que pour uſurper un établiſſement en Allemagne, & non pas pour la défenſe de la liberté Germanique. Malgré des raiſons ſi ſolides, Salvius continuoit la négociation avec chaleur, & ſi les Régens de Suede l'avoient cru, c'étoit fait de

An. 1641.

l'alliance de la France.

Le Comte d'Avaux, averti de ces menées ſecretes, & au déſeſpoir de ſe voir ſur le point de perdre le fruit d'une ſi longue négociation, ſongea aux moïens de parer le coup. Mais ne croïant pas que des reproches ordinaires fuſſent ſuffiſans pour cela, il prit le parti de témoigner plus d'indifférence que de chagrin, & plus de réſolution que de crainte, afin d'intimider Salvius, & de le preſſer de prendre ſon parti, ſans lui donner le tems de rien arrêter avec Lutzaw, perſuadé qu'il n'oſeroit pas rompre avec la France dans l'incertitude du ſuccès de ſa négociation, & que dans une néceſſité preſſante de choiſir, il préféreroit les avantages certains que la France offroit, à une eſpérance incertaine de la paix. AN. 1641. XXXIV. Artifice du Comte d'Avaux.

Il alla trouver Salvius, & faiſant ſemblant de ſavoir depuis long-tems ce qui ſe paſſoit entre lui & Lutzaw, il lui dit que s'il ne lui en avoit pas parlé plutôt, c'étoit qu'il ne s'étoit pas imaginé que la Suede pût oublier ſes véritables intérêts juſqu'à ſe ſéparer de la France. Qu'il avoit cru que la

Suede ne feroit pas plus de c
An. 1641. propoſitions de l'Empereur , (
France n'en faiſoit de celles d
d'Eſpagne , qui la ſollicitoit au
puis long-tems de ſe ſéparer
Dépêche du Roi au Comte d'Avaux les 25 & 27 Juin 1641. Suede. Que cependant il avoit
que le traité de la Suede avec
pereur étoit déja fort avancé ;
l'avoit caché à la France , & que
mieux la ſurprendre on avoit
affecté de vouloir renouveller l
té d'alliance dans le deſſein de
apparemment quelque propoſitio
bitante , afin que le refus de la
ce ſervît de prétexte pour r
avec elle. Que la Suede n'auro
pardonné au Roi de France une
duite ſi peu ſincere & ſi peu é
ble à l'égard de ſes Alliés. Qu'a
il lui déclaroit qu'il n'étoit plus
de délibérer , & que le Roi lui
fait ſavoir ſes dernieres réſolu
Qu'il offroit à la Suede douze
mille livres tous les ans juſq
paix. Qu'il accorderoit la liber
Général Jean de Werth , pou
échangé avec le Maréchal Hor
qu'il étoit diſpoſé à s'accommod
les autres articles , pourvu que l

le conſentit de ſon côté à changer
le lieu des conférences, comme on
avoit déja propoſé. Mais qu'il avoit
ordre de rompre la négociation, ſi la
Reine de Suede tardoit à accepter les
propoſitions que le Roi lui faiſoit,
parcequ'il vouloit auſſi ſonger à ſon
accommodement, & qu'on verroit
dans la ſuite qui des deux auroit le
plus perdu à la rupture. Cependant
afin que Salvius ne pût pas ſe plain-
dre qu'on voulût arracher à la Suede
ſon conſentement, & pour témoigner
encore plus d'indifférence, le Comte
avoit déja païé ce que la France de-
voit de reſte à la Suede.

AN. 1644

Salvius, étoit trop fier pour n'être
pas piqué des reproches du Comte
d'Avaux, & il y fut d'autant plus ſen-
ſible qu'ils étoient mieux fondés. Mais
la déclaration qu'on lui faiſoit lui cau-
ſoit une cruelle inquiétude. Rompre
avec la France, c'étoit ſe mettre à la
diſcrétion des Impériaux, & rompre
avec ceux-ci, c'étoit donner trop d'a-
vantage à la France. Cependant il diſ-
imula ſon chagrin dans l'eſpérance de
fallentir la vivacité du Comte; & ne
pouvant ſe perſuader qu'il fût ſi bien

Pufendorf l. 13.

instruit de les négociations ſecretes ; il lui répondit qu'il étoit vrai, qu'il avoit eu quelques conférences particulieres avec Lutzaw, mais qu'il n'avoit jamais prétendu conclure avec lui aucun traité particulier ſans le conſentement & à l'inſçû de la France. Qu'il n'avoit voulu que ſonder les diſpoſitions de l'Empereur, pour ſavoir ce que la Suede avoit à eſpérer de ce Prince dans le traité de la paix générale. Qu'il alloit écrire en Suede ſur ſes nouvelles propoſitions, & qu'il eſpéroit le convaincre bientôt de la ſincerité & de la franchiſe des Suédois.

An. 1641.

LXXV. Le Comte d'Avaux prefente vivement les Régens de Suede.

Le Comte d'Avaux s'étoit bien attendu à ces réponſes générales ; & comme elles ne ſuffiſoient pas pour le raſſurer, il prit ſes meſures d'un autre côté. Le Baron de Rorté étoit tombé malade ſur ces entrefaites, & il n'y avoit perſonne à Stockholm en état d'agir pour les intérêts de la France. Ce fut la premiere choſe à laquelle il pourvut. Il y envoïa M. de Saint-Romain ; & voulant faire un dernier effort auprès des Régens, il le chargea de pluſieurs lettres qu'il écrivit à

de la cause commune par leur re-
ation. Le peu de fond qu'ils de-
ent faire ſur un traité particulier.
e la Maiſon d'Autriche ne ſe pi-
it gueres de fidelité, quand il s'a-
oit d'un intérêt auſſi grand que ce-
qu'elle avoit de ne pas ſouffrir
ucun Prince puiſſant s'établît en
emagne. Qu'ils obtiendroient en-
plus aiſément, dans un traité gé-
al, les avantages qu'ils vouloient
enir par un traité particulier, par-
ue la France s'offroit à ne faire la
qu'à cette condition; & qu'ainſi
de perdre quelque choſe à atten-
encore quelque tems, ils gagne-
ent beaucoup, parcequ'ils s'aſſure-
ent, par la garantie de toute l'Eu-
e, la poſſeſſion de tout ce qu'ils au-
ent obtenu.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 27 Juin 1641.

Dépêche au C. d'Avaux, le 12 Décembre 1641.

Le Comte auroit pu ajouter que le

[redacted]

An. 1641. ée, augmenter son armée d'Allemagne d'un corps de six mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, & quoiqu'également ennemi de la trêve, il promettoit aux Suédois jusqu'à six mille hommes qui seroient entretenus aux dépens de la France, & commandés par les Generaux de l'armée Suédoise. Des offres si avantageuses montrent assez combien la France souhaitoit le renouvellement de l'alliance; mais le Comte d'Avaux ne crut pas les choses assez déliberées pour employer ces dernieres ressources. Avant que de tenter l'avarice des Suédois, il voulut éprouver ce qu'il pouvoit obtenir de leur équité, & il espera que son adresse & la puissance épargneroient à la France des dépenses si considérables.

XXXVI. L'ambition du Regent de Suede a interêt d'engager les affaires particulieres avec [redacted] pour [redacted] le faire.

En effet, les Regens de Suede n'étoient pas à beaucoup près aussi disposés que Sa Majesté Suédoise à un traité particulier. Ils sentoient toute la force des raisons qu'on leur apportoit pour les en détourner, & la division présente de [redacted] faires les rendoit encore plus. [redacted] étoient moins en état que ja[mais] de se passer d'un secours étran[ger] n'osoient compter sur la dis-

position où l'Empereur paroiſſoit être de les ſatisfaire, après tant de négociations inutiles avec les Miniſtres de ce Prince. S'ils renonçoient à l'alliance de la France dans l'eſpérance d'une paix ſi peu aſſurée, ils quittoient le certain pour l'incertain. Depuis la mort de Banier, l'armée Suédoiſe en perdant ſon Général, ſembloit avoir perdu l'eſprit de ſubordination. Les Officiers & les ſoldats également mécontens de la Suede, ſongeoient à changer de parti, & le déſordre étoit ſi général, qu'ils ne ſe mettoient pas même en peine de cacher leur deſſein. Rien n'étoit plus aiſé à la France que de débaucher toute l'armée, & elle n'eut pas manqué de le faire, comme le Comte d'Avaux le fit comprendre à Salvius, ſi les Suédois avoient refuſé de renouveller l'alliance. De l'argent diſtribué aux troupes auroit appaiſé les mutins; mais la Suede n'en avoit pas, & elle n'en pouvoit eſperer que par le renouvellement du traité. Que ſeroient devenus les Suédois, s'ils s'étoient vus tout à-coup ſans armée en Allemagne? La Landgrave de Heſſe & les Duc de Luneboürg n'étoient pas

AN. 164

AN. 1641.

en état de relever leur parti & on n comptoit plus même ſur la fidelité d ces derniers depuis la mort du Du George.

XXXVII. Nouvelle difficulté formée par Salvius.

Mémoire du C. d'Avaux, 30 Avril 1641.

Ces conſidérations l'emporteren enfin ſur toutes les autres, & déterminerent les Régens de Suede à conſentir au renouvellement du traité ils envoierent leurs ordres à Salviu pour conſommer cette affaire, & l négociation recommença. Mais il ſembloit que ce Miniſtre ne pût ſe réſoudre à mettre la derniere main à ce ouvrage, & il forma une nouvell difficulté à laquelle on ne s'attendoi pas. Quoique le Comte d'Avaux eû promis de la part du Roi, que Jean d Werth ſeroit mis en liberté pour êtr échangé avec le Maréchal de Horn, Salvius, ne croïant pas qu'une telle promeſſe ſuffît, exigea qu'elle fût expri mée dans le traité par un article particulier. C'étoit-là marquer beaucou de défiance de la ſincerité du Roi & en vouloir donner un témoignag public à toute l'Europe. Le Comt d'Avaux ne put s'empêcher d'en mar quer du reſſentiment, d'autant plu qu'il ſoupçonna, que Salvius formoi

difficulté de ſon chef, ſans ordre
égens. La querelle s'échauffa, AN. 1648.
eut pluſieurs lettres aſſez vives
s de part & d'autre, juſqu'à ce
es Régens de Suede craignant
uites plus fâcheuſes de ce petit
end, défendirent à Salvius de ré-
re, & lui ordonnerent de ſe dé-
de ſa demande. Alors les deux
aſſadeurs, ſacrifiant leur reſſenti-
à l'utilité publique, commence-
régler les articles du traité.

mme on étoit déja convenu ſur XXXVIII. Les deux Ambaſſadeurs reglent les articles du traité.
urs articles, la négociation en
devenue moins difficile. On ne
s un nouveau traité, comme l'a-
d'abord prétendu Salvius, mais
renouvella ſeulement celui de
bourg juſqu'à la paix, excepté
ques articles auxquels on fit quel-
changement. Au lieu d'un mil-
que la France avoit promis à la
e par le dernier traité, on lui pro-
oit douze cens mille livres à païer
eux termes.

Comte auroit ſouhaité d'inſerer XXXIX. Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.
le traité un article particulier en
ur des Catholiques, & d'obtenir
eux quelque choſe de plus que

ce qui étoit déja reglé dans le traité
An. 1641. de Hambourg. Il étoit l'unique protecteur qu'ils euſſent en Allemagne contre les violences des troupes Lutheriennes, & ils reclamoient ſon crédit de toutes les Provinces. Le zele qu'il avoit pour la conſervation de leurs biens & de leur liberté lui attiroit beaucoup de reproches de la part des Alliés Proteſtans, en même tems qu'il recevoit de grands éloges des Légats du Pape, & des témoignages de reconnoiſſance de la part des Catholiques. Il conſerva entr'autres par ſes ſoins & ſes recommandations les Chapitres d'Halberſtad, d'Oſnabrug & de Minden, pluſieurs Abbaïes & beaucoup de Monaſteres, dont les biens ſont ordinairement les plus expoſés à devenir la proie du ſoldat, ſur-tout lorſque la différence de Religion ſemble autoriſer ſes brigandages. Mais quelques inſtances qu'il pût faire, Salvius refuſa conſtamment d'accorder aucune diſtinction aux Catholiques, & ne voulut pas qu'ils fuſſent plus épargnés que les Proteſtans. Le Comte d'Avaux y conſentit, & c'étoit encore beaucoup.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Cinetti 4 Octob. 1639.

Puſendorf. l. 13.

On ne parloit plus de la treve, & il n'y avoit pas d'apparence que la Maiſon d'Autriche y conſentît, après les grandes pertes qu'elle avoit faites encore récemment ; cependant, comme il étoit important d'en regler les conditions, on convint qu'en cas de tréve, le traité dureroit toujours juſqu'à la concluſion de la paix ; mais que la France ne paieroit à la Suede que ſept cens cinquante mille livres par an pour entretenir ſes garniſons & ſes troupes d'Allemagne, & qu'on feroit auſſi comprendre dans le traité Madame la Landgrave de Heſſe, les Ducs de Brunſwick & les autres Alliés des Couronnes. AN. 1645. *Ibid.*

L'article ſur lequel on conteſta le plus fut celui qui regardoit le changement des Villes où ſe tiendroient les Aſſemblées pour la paix générale. Le Comte d'Avaux ne propoſoit qu'Oſnabrug pour la Suede ; mais il eut été bien aiſe qu'on eût laiſſé à la France le choix de deux Villes voiſines d'Oſnabrug, telles que Munſter & Cologne, ou Francfort & Maïence. Il étoit juſte, diſoit-il, que la Suede cédât à ſon tour à la France un avan- *Ibid.*

An. 1641.

tage que la France lui avoit cedé la premiere, lorſqu'elle s'obligea à traiter à Cologne, tandis qu'elle laiſſoit à la Suede la liberté de choiſir Hambourg ou Lubeck. La véritable raiſon de cette demande étoit, que les Ordres de l'Empire n'agréoient pas Oſnabrug & Munſter, & propoſoient, au lieu de ces deux Villes, Spire & Vorms, ou bien Francfort & Maïence. Cependant le Comte d'Avaux aïant eu avis que les Députés des Etats d'Allemagne acceptoient Munſter & Oſnabrug, il n'inſiſta plus ſur ce point, & il fut reglé que la France enverroit ſes Plénipotentiaires à Munſter, & que la Suede enverroit les ſiens à Oſnabrug, avec les précautions & les conditions dont on étoit convenu dans le traité de Hambourg, & que l'on feroit ſortir de part & d'autre les garniſons des Villes où l'on traiteroit.

XL. Concluſion du traité.

Cette négociation parut aux Suédois une occaſion favorable pour faire à la France une propoſition qu'ils auroient bien voulu faire agréer; c'étoit qu'on ne mît aucune différence entre leurs Ambaſſadeurs & ceux de tous les autres Roïaumes. Les mau-

vais traitemens qu'on faiſoit à Grotius à la Cour de France, leur avoient AN. 1641
fait naître cette penſée ; mais après avoir bien examiné la choſe, ils crurent qu'il valoit mieux n'en point parler pour ne pas paroître douter eux-mêmes de leur droit, & ne pas l'expoſer à être en quelque ſorte affoibli par un refus. C'étoit le meilleur parti qu'ils puſſent prendre. Voici les articles du traité.

Sereniſſimi ac Potentiſſimi Principis ac Domini Domini Ludovici hujus nominis decimi-tertii, Galliæ & Navarræ Regis Chriſtianiſſimi Conſiliarius Statûs, utriuſque Ordinis Commendator, ac per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Meſmes Eques, Comes d'Avaux, conſtare volumus univerſis & ſingulis quorum intereſt, quod emenſo fœderis ſpatio inter ſuam ſacram Regiam Majeſtatem & Sereniſſimam ac Potentiſſimam Principem ac Dominam Dominam Chriſtinam Suecorum, Gothorum, Wandalorumque deſignatam Reginam ac Principem hæreditariam, Magnam Principem Finlandiæ, Ducem Eſthoniæ & Careliæ, Ingriæque Domi-

nam, & Regnum Sueciæ ante triennium
AN. 1641. *initi, cum etiamnum hoſtes pacem impediant ſejungendis qui in belli ſocietatem venerunt fruſtrandiſque unicè intenti: ne & vanâ in poſterum ſpe quieti publicæ illudant, ubi Regnorum amicitia & conjunctio nullis temporum intervallis diſtincta nullum ſubinde ſeparationi locum reliquerit: utrique Majeſtati viſum eſt pactis armiſque inſiſtere, donec tuta & honeſta pax utrique Regno Fœderatiſque omnibus parta & conjunctim ſtabilita fuerit. Facta igitur nobis poteſtate cum illuſtriſſimo & excellentiſſimo Domino Johanne Salvio hæreditario in Adesburg, Offwerby & Tulingæ, Sereniſſimæ Reginæ Sueciæ Conſiliario ſecretiori, Aulæ Cancellario, & in Germaniam Legato de re totâ tranſigendi, ac ſi quas prædicti fœderis leges moveri, mutarive conduceret, ſtatuendi & concludendi, id ſequentibus articulis mutuo conſenſu conſilioque expreſſimus.*

I. Tractatus fœderis ad diem ſextam menſis Martii anno ſupra milleſimum ſexcenteſimo trigeſimo octavo inter Chriſtianiſſimum Regem Regnumque Galliæ & Sereniſſimam Reginam Regnumque

e Hamburgi concluſus ſervetur
que in omnibus & ſingulis ſuis clau- AN. 1642.
ad pacem uſque univerſalem: niſi
nus hîc ab illo diſcedat.

. Catholici per Germaniam impri-
Eccleſiaſtici ſuæ Religionis exercitio
ie bonis ac reditibus ex conſtanti
im fœderum tenore abſque impedi-
) aut perturbatione fruantur: quod
quoque de Proteſtantibus dictum

I. Auxiliares pecuniæ in poſterum
illenas libras duodecies centies à
ianiſſimo Rege quotannis durante
Reginæ Sueciæ repreſententur, ſed
netâ Imperiali, ſolvendo pro dictâ
â quadringenta & octoginta millia
rialum Thalerorum, idque Ham-
in Banco, ducenta nempe & qua-
nta millia Thalerorum Imperia-
ad diem ultimam Junii pro tribus
is menſibus & tribus ſequuturis,
mque ad diem ultimam Decembris
ibet anni, anticipatâ ſemper trium
um ſolutione.

. Si de univerſalibus plurium an-
induciis cum hoſte tranſigi pote-
equis & commodis conditionibus
gatur. Iis durantibus fœdus hoc

AN. 1641.

quidem valeat vigeatque ; ceſſet ta
promiſſum ad levanda belli onera
ſidium. At ſuſtentandis præſidiis co
que quas Regina Suecia interim
nuerit, Rex ei ſuum gratificandi
mum nullis non temporibus teſtatur
trecenta Thalerorum Imperialium
lia quotannis Amſtelodami in Banco
merari curabit. Hujus vero induc
ſubſidii ſolutio ſicut bellici bipartita
to, iiſdemque terminis ac diebus ul
ſcilicet Junii atque ultimâ Decem
fiat.

V. Quod ſi dictæ inducie vel a
verſâ parte ſub quocumque prætextu
violentur ut compellata nollit dam
injuriamve ſarcire, vel præter vota
deratorum infectâ pace exeant,
utroque caſu ſumptis denuò armis
vis huic fœderi omni ex parte & a
ritas conſtet, ac ſi nullæ interceſſiſſen
ducie, donec per tractatum pacis un
ſalis tranquillitati publicæ rite pro
tum ſit.

VI. In pactione induciarum utri
collaboretur ut illuſtriſſimi Duces B
wico-Luneburgici, illuſtriſſima L
gravii Haſſiæ vidua, & quicunque
ro Principes aut Status Imperii a

dus acceſſerint, commodas ſibi quoque conditiones obtineant. AN. 1641.

VII. Cùm per hoſtes demum licuerit pacem vel inducias conjunctim tractare, ne tam optandæ rei moram afferat longior locorum diſtantia, talia eligantur quæ paucis ab invicem milliaribus diſſita, commoditatem præbeant ſine mora, periculo aut difficultate communicandi, qualia ſunt Monaſterium & Oſnabruga, aut ejuſdem ferè intercapedinis alia.

VIII. Pro expeditiori tanti negotii exitu utriuſque partis præſidia, durante congreſſu, ex omnibus tractatuum locis amoveatur; iis tamen rurſus, ni pax ſuceſſerit, ſtatim inducenda.

IX. Pacta hæc pro creditâ nobis authoritate concluſimus recipimuſque fore ut ad quem modum ſe habent & eodem planè firmata à Regibus noſtris & ratihabita intra menſes duos utrinque commutemus.

In quorum omnium fidem præſentes manibus & ſigillis propriis munivimus Hamburgi ultimâ die menſis Junii anno milleſimo ſexcenteſimo quadrageſimo primo.

Au lieu de traduire ce traité, je

ſa. ſ'en ce qui y eſt derogé par le préſent
An. 1641. traité.

II. Item. Eſt convenu que les Catholiques & Proteſtans ſeront conſervés en libre exercice de leur Religion & en la jouiſſance de leurs biens.

III. Item. Le Roi pour donner moïen à ladite Reine de Suede de ſupporter plus facilement les frais qu'elle ſera obligé de faire pour faire des entrepriſes conſidérables, pour affoiblir les ennemis communs, & les mettre en état d'accepter les raiſonnables conditions de paix, Sa Majeſté lui fera païer tous les ans la ſomme de douze cens mille livres tant que la guerre durera.

IV. Item. Qu'il ſera permis à chacun d'eux de traiter de treve avec l'ennemi, ſi faire ſe peut, & que durant icelle le Roi fera païer tous les ans à ladite Reine de Suede, la ſomme de trois cens mille Richſdales.

V. Item. Au cas que la tréve ne ſoit entretenue par la partie adverſe, ou que la tréve finiſſe ſans parvenir à une paix, le traité ſera renouvellé & obſervé comme auparavant.

VI. Item. Qu'en traitant de tréve, le Roi & la Reine de Suede tiendront la

main à ce que les Alliés obtiennent des conditions qui leurs ſoient commodes, & nommément les Ducs de Brunſwik & de Lunebourg, & la Landgrave de Heſſe. AN. 1641.

VII. Item. Que les Députés du Roi & de la Reine de Suede traiteront conjointement de paix ou de tréve en des lieux qui ne ſoient trop éloignez les uns des autres.

VIII. Item. Que durant les conférences pour la paix, les garniſons ſeront ôtées des lieux où ladite conférence ſe fera.

IX. Item. Que ce traité ſera ratifié, approuvé & confirmé d'hui en deux mois par le Roi & la Reine de Suede. En foi de quoi nous Commiſſaires ſuſdits, avons en vertu de nos pouvoirs reſpectifs, ſigné ces préſentes de notre ſeing ordinaire, & à icelles fait appoſer le cachet de nos armes. A Hambourg, l'an 1641 le trentieme jour de Juin.

Lequel traité ci-deſſus tranſcrit, nous aïant été repréſenté par notredit Commiſſaire, & aïant le tout vu & examiné de mot à mot en notre Conſeil, nous avons icelui agréé, approuvé & ratifié, agréons, approuvons & ratifions par ces préſentes ſignées de notre main, & pro-

leux mois. Ce n'étoit qu'une
que rien ne ſembloit de- AN. 1641.
r. Mais on avoit affaire à
ſoupçonneux qui prenoient
le tout, & on ne pouvoit
r rien juſqu'au moment de
on. Elle vint cependant de
utre dans le tems marqué.
ine de Suede, pour remplir
ons du traité, quoiqu'il ne
ore alors achevé, avoit ré-
lettres de la Diete de Ra-
conformément aux inten-
France, & lui avoit décla-
lieu de[illegible]ences pour
trale ſe[illegible]rmais Munſ-
bru[illegible]les Ordres de
[illegible]comme à une
[illegible]re indifféren-
[illegible]ne, & l'Empe-
[illegible] leur priere. Le
[illegible]n côté donna la
[illegible]n, & le fit con-
[illegible] y être [illegible]é
[illegible]. Ai[illegible]

AN. 1641. *mettons en ſoi & parole de Roi garder & obſerver le tout, ſans y contrevenir directement ni indirectement, ni ſouffrir que de notre part il y ſoit contrevenu en aucune ſorte & maniere que ce ſoit. Car tel eſt notre plaiſir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes.*

Donné à Saint Germain en Laye, le 21 jour d'Août l'an de grace 1641.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, BOUTHILLIER.

XLI. Le Comte d'Avaux reſte à Hambourg.

Tels furent les articles de ce fameux traité ſi long-tems attendu, ſi habilement conduit, & ſi heureuſement conclu pour l'intérêt des deux Couronnes. Le Comte d'Avaux reçut de la Cour & du Roi les éloges que meritoit un ſervice ſi important; mais quelque impatience qu'il témoignât de retourner en France, le Roi lui ordonna de reſter encore à Hambourg, où ſa préſence étoit néceſſaire pour conſommer l'ouvrage qu'il avoit ſi bien conduit juſques-là. On étoit convenu que le nouveau traité d'alliance ſeroit ratifié de part & d'autre dans

ſpace de deux mois. Ce n'étoit qu'une
:malité que rien ne ſembloit de- AN. 1641.
ir arrêter. Mais on avoit affaire à
:s eſprits ſoupçonneux qui prenoient
nbrage de tout, & on ne pouvoit
mpter ſur rien juſqu'au moment de
ratification. Elle vint cependant de
rt & d'autre dans le tems marqué.
éja la Reine de Suede, pour remplir
s conditions du traité, quoiqu'il ne
t pas encore alors achevé, avoit ré-
ndu aux lettres de la Diete de Ra-
bonne, conformément aux inten-
ons de la France, & lui avoit décla-
que le lieu des conférences pour
paix générale ſeroit déſormais Munſ-
r & Oſnabrug, priant les Ordres de
l'Empire d'y conſentir comme à une
ioſe qui devoit leur être indifféren-
. Ils le firent ſans peine, & l'Empe-
ur y conſentit auſſi à leur priere. Le
oi de France de ſon côté donna la
berté à Jean de Werth, & le fit con-
uire à Briſack pour y être échangé
ec le Maréchal Horn. Ainſi l'union
itre les deux Couronnes parut plus
rfaite que jamais.

Il ne reſtoit plus qu'à conclure le
aité préliminaire de la paix générale.

AN. 1641. *mettons en ſoi & parole de Roi garder & obſerver le tout, ſans y contrevenir directement ni indirectement, ni ſouffrir que de notre part il y ſoit contrevenu en aucune ſorte & maniere que ce ſoit. Car tel eſt notre plaiſir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes.*

Donné à Saint Germain en Laye, le 21 jour d'Août l'an de grace 1641.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, BOUTHILLIER.

XLI. Le Comte d'Avaux reſte à Hambourg.

Tels furent les articles de ce fameux traité ſi long-tems attendu, ſi habilement conduit, & ſi heureuſement conclu pour l'intérêt des deux Couronnes. Le Comte d'Avaux reçut de la Cour & du Roi les éloges que meritoit un ſervice ſi important; mais quelque impatience qu'il témoignât de retourner en France, le Roi lui ordonna de reſter encore à Hambourg, où ſa préſence étoit néceſſaire pour conſommer l'ouvrage qu'il avoit ſi bien conduit juſques-là. On étoit convenu que le nouveau traité d'alliance ſeroit ratifié de part & d'autre dans

: de deux mois. Ce n'étoit qu'une
ité que rien ne ſembloit de- AN. 1641.
:rêter. Mais on avoit affaire à
rits ſoupçonneux qui prenoient
ge de tout, & on ne pouvoit
:r ſur rien juſqu'au moment de
ication. Elle vint cependant de
: d'autre dans le tems marqué.
. Reine de Suede, pour remplir
ditions du traité, quoiqu'il ne
s encore alors achevé, avoit ré-
aux lettres de la Diete de Ra-
ne, conformément aux inten-
e la France, & lui avoit décla-
le lieu des conférences pour
générale ſeroit déſormais Munſ-
Oſnabrug, priant les Ordres de
npire d'y conſentir comme à une
qui devoit leur être indifféren-
le firent ſans peine, & l'Empe-
conſentit auſſi à leur priere. Le
: France de ſon côté donna la
à Jean de Werth, & le fit con-
à Briſack pour y être échangé

AN. 1641.

Tous les obſtacles paroiſſoient levés du côté de la France & de la Suede; & comme la Maiſon d'Autriche continuoit à faire des démarches ſur cela, on s'attendoit à voir cette affaire bientôt terminée, comme elle le fut en effet. Mais avant que de commencer le détail de cette négociation, il eſt néceſſaire de faire connoître les autres mouvemens qui ſe firent en Europe pendant que la France négocioit le traité que je viens de rapporter.

XLII. Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliés.

George-Guillaume Electeur de Brandebourg étoit mort au mois de Novembre de l'année précédente 1640. Le jeune Electeur ſon fils ſe voïant déſormais en liberté d'agir ſelon ſes vues, rappella auprès de ſa perſonne tous les Miniſtres que le feu Electeur avoit éloignés par les avis du Comte de Schwartzemberg, entierement dévoué à la maiſon d'Autriche. Il envoïa Winterfeld à Hambourg pour y faire à Salvius la propoſition d'une tréve. Il envoïa un autre Miniſtre à Stockholm, & il écrivit en même tems au Comte d'Avaux, pour le prier d'emploïer ſon crédit & ſes ſoins pour le ſuccès du traité, afin que cet-

Pufendorf. l. 13.

ve fût ſuivie d'une bonne paix. La
:iation commença à Stockholm, AN. 1641.
ut continuée l'année ſuivante
ı à Stetin. Il eſt vrai ſemblable
l'intérêt avoit plus de part à tou-
:es démarches que l'inclination.
ın article du traité de tréve, en-
a Suede & la Pologne, le Fort
uilau devoit demeurer à l'Elec-
de Brandebourg. Le Roi de Po-
e, cependant ſans égard au traité,
ſoit à l'Electeur l'inveſtiture de la
ſe, à moins qu'il ne reſtituât le
. C'étoit pour s'en conſerver la
ɛſſion que ce jeune Prince avoit
s recours à l'autorité du Roi de
ıce qui avoit été Médiateur dans
:aité de Stumſdorf, & qui par cet-
aiſon devoit s'intéreſſer à l'exécu-
ı de cet article. Le Comte d'Avaux
promit en effet les bons offices du
ı auprès de Ladiſlas, d'autant plus
il étoit auſſi de l'intérêt des Sué-
s, que les Polonois ne fuſſent pas
îtres de tous les Ports de Pruſſe;
is il lui fit entendre qu'il falloit qu'il
ritât la protection du Roi par quel-
e démarche utile au parti des Alliés,
c'eſt ce que l'Electeur ne fit pas

Mémoires du C. d'Avaux, le 16. Mars 1641.

dans la ſuite, quelque favorables
An. 1641. poſition qu'il fît alors paroître.
Prince avoit encore une autre ra
de ménager les Suédois, qui étoi
les engager à laiſſer à la Reine M
Douairiere de Suede ſa tante, r
giée en Danemarck, la jouiſſanc
douaire qu'elle avoit en Suede.

XLIII. Fuite de la Reine Mere de Suede.

Pufendorf attribue la fuite de
Princeſſe à ſa mauvaiſe humeur
dégout qu'elle avoit de la nation
doiſe : mais le Comte d'Avaux ſe
donner à entendre qu'une paſſion
forte en fut le reſſort ſecret, & i
donne tout l'air d'une Hiſtoire
lante. On ſera peut-être bien aiſ
voir ce qu'il en écrivit lui-même
Ducheſſe de Savoie.

Pufendorf. ibid.

Un Roi & une Reine du Septentr

Lettre du C. d'Avaux à la Ducheſſe de Savoie, 12 Août 1640.

*ſéparés par un bras de Mer qui ſe
frontiere à leurs Roïaumes, ont ſoul
ſe rapprocher davantage. Leur bonn
telligence a commencé par de ſec
Ambaſſades qui ont été commiſes
dexterité d'une femme d'eſprit, qu
ſait aſſurément plus que tous nous
tres Ambaſſadeurs. Un Gentilho
qui réſide en l'une des deux Cours
auſſi quelque part à ce petit traité,
l'exéc*

l'exécution ne laissa pas de manquer il y a quinze mois par la jalousie des deux nations. Mais qui peut résister à deux volontés si bien unies & soutenues de la puissance Souveraine ? Un beau matin avant le jour la belle Princesse, suivie seulement d'une Dame & d'un Cavalier, monte à cheval, & par des bois & des rochers inconnus se rend au bord de la mer, & passe le détroit dans une méchante chaloupe plus courageusement que ne fit Léandre. Mais au milieu de sa course elle est rencontrée par un Amiral qui la reçoit dans son bord au bruit de toute son artillerie, faisant ainsi retentir de tous côtés un mystere qu'on avoit jusqu'alors caché avec tant de soin. An. 1644

L'Historien de Suede ajoute à ce récit que les Vaisseaux de l'Amiral Danois, destinés à recevoir la Reine, étoient magnifiquement ornés & chargés des mets les plus exquis. On y avoit fait même monter des musiciens afin que rien ne manquât à une fête si galante. *Dans cet appareil*, continue le Comte d'Avaux, *la Reine veuve de Gustave a été conduite dans une Isle du Danemarck, où Christian IV, qui se peut dire à présent heureusement regnant, est allé*

dans la ſuite, quelque favorables di
An. 1641. poſition qu'il fît alors paroître.
Prince avoit encore une autre rai
de ménager les Suédois, qui étoit
les engager à laiſſer à la Reine Me
Douairiere de Suede ſa tante, réf
giée en Danemarck, la jouiſſance
douaire qu'elle avoit en Suede.

XLIII. Fuite de la Reine Mere de Suede.

Pufendorf attribue la fuite de ce
Princeſſe à ſa mauvaiſe humeur &
dégout qu'elle avoit de la nation S
doiſe : mais le Comte d'Avaux ſem
donner à entendre qu'une paſſion
forte en fut le reſſort ſecret, & il
donne tout l'air d'une Hiſtoire
lante. On ſera peut-être bien aiſe
voir ce qu'il en écrivit lui-même
Ducheſſe de Savoie.

Pufendorf. ibid.

Un Roi & une Reine du Septentr
ſéparés par un bras de Mer qui ſer
frontiere à leurs Roïaumes, ont ſouh
ſe rapprocher davantage. Leur bonne
telligence a commencé par de ſecr
Ambaſſades qui ont été commiſes à
dexterité d'une femme d'eſprit, qui
ſait aſſurément plus que tous nous a
tres Ambaſſadeurs. Un Gentilhom
qui réſide en l'une des deux Cours a
auſſi quelque part à ce petit traité, d
l'exécuti

Lettre du C. d'Avaux à la Ducheſſe de Savoie, 12 Août 1640.

on ne laiſſa pas de manquer il
ze mois par la jalouſie des deux AN. 1644
Mais qui peut réſiſter à deux
ſi bien unies & ſoutenues de la
: Souveraine ? Un beau matin
jour la belle Princeſſe, ſuivie
t d'une Dame & d'un Cavalier,
cheval, & par des bois & des
nconnus ſe rend au bord de la
paſſe le détroit dans une mé-
haloupe plus courageuſement que
éandre. Mais au milieu de ſa
le eſt rencontrée par un Amiral
eçoit dans ſon bord au bruit de
z artillerie, faiſant ainſi retен-
us côtés un myſtere qu'on avoit
ors caché avec tant de ſoin.
ien de Suede ajoute à ce récit
Vaiſſeaux de l'Amiral Danois,
à recevoir la Reine, étoient
quement ornés & chargés des
; plus exquis. On y avoit fait
nonter des muſiciens afin que
manquât à une fête ſi galante.
t appareil, continue le Comte
:, la Reine veuve de Guſtave a
luite dans une Iſle du Dane-
où Chriſtian IV, qui ſe peut dire
t heureuſement regnant, eſt allé

la recevoir. Le Roi de Danemarck
AN. 1641. voulut faire paſſer tout ce qu'il avoit fait pour une civilité dont il n'avoit pu ſe diſpenſer à l'égard d'une Reine qui avoit voulu ſe retirer dans ſes Etats. Mais les Suédois reçurent aſſez mal ſes excuſes, & refuſerent de paier à cette Princeſſe les revenus de ſon douaire, à moins qu'elle ne retournât en Suede, ou qu'elle ne conſentît à paſſer dant les Etats de Brandebourg.

XLIV. L'Electeur de Brandebourg aſpire à la Couronne de Suede, par le mariage de Chriſtine.

Les intérêts de cette Princeſſe ſervoient de prétexte aux négociations de l'Electeur de Brandebourg avec les Suédois; mais un autre intérêt, qui le touchoit beaucoup plus, en étoit le reſſort ſecret; c'étoit le deſir qu'il avoit de monter, s'il étoit poſſible, ſur le Trône même de Suede, en épouſant la jeune Reine qui avoit alors quinze ans. Cette Princeſſe avoit de quoi plaire par toutes les graces de ſon ſexe; elle ſe faiſoit ſur-tout admirer par les plus brillantes qualités de l'eſprit; l'éclat d'une Couronne qu'elle devoit partager avec ſon époux étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits, & l'Electeur jeune &

ieux s'entretenoit de douces eſ-
ces. On en parloit diverſement AN. 1648
les Cours de l'Europe. L'Elec-
ſeroit devenu par-là un voiſin re-
ible aux Rois de Danemarck &
ologne. Les Rois de Suede au-
t eu dorénavant un grand Etat
llemagne, & y auroient balancé
iſſance de la Maiſon d'Autriche.
rance même & l'Italie n'auroient
vu avec plaiſir un ſi grand ac-
ſement de puiſſance dans un Prin-
roteſtant. L'Angleterre ſeule & la
ande applaudiſſoient à ce projet,
remment par un motif de zele
leur religion, ou par l'oppoſi-
d'intérêts que ces Etats avoient
la Maiſon d'Autriche. L'armée
loiſe, toute compoſée de Proteſtans,
oit ſur-tout éclater la joie que lui
noit l'eſpérance de ce mariage, &
les ſoldats buvoient à la ſanté des
veaux époux. Mais de ſi belles
érances s'évanouirent. Le Roi Guſ-
e avoit de ſon vivant ſouhaité ce
riage dans la vue d'unir au Roïau-
de Suede la Pomeranie & la Pruſſe.
is ſa mort avoit changé la face des
ires, & les Régens étoient obligés

de ſuivre d'autres vues. Pendant qu
An. 1641. l'Envoïé de Brandebourg étoit à Sto
kholm, on affecta de faire faire u
voïage à la jeune Reine, ſous prétex
de lui faire voir les Provinces, & c
la faire voir elle-même à ſes ſujets, ma
en effet afin que l'Envoïé ne pût pas l
parler. Celui-ci n'oſant faire publiqu
ment la propoſition du mariage, n'avo
la liberté que de ſonder ſecrétemer
les diſpoſitions des Seigneurs Suédo
Il retourna peu de tems après fai
à ſon Maître une réponſe peu favor
ble, & l'Electeur eut grand ſoin
cacher ſon dépit, & d'affecter bea
coup de ſatisfaction. Cependant c
négociations, toutes inutiles qu'ell
furent aux deſirs de ce Prince, fure
avantageuſes aux Confédérés, parc
que, dans l'incertitude du ſuccès, l'
lecteur ne ſeconda que foiblement l
efforts du parti contraire.

XLV. Les ſentimens des Ducs de Lun
Les Ducs de Lunebourg ſongent à quitter le parti des Alliés. bourg, à l'égard des Alliés, devenoie
auſſi plus équivoques de jour en jou
Ces Princes demandoient à la Fran
des ſecours d'argent, comme elle
donnoit à Madame la Landgrave,
ils vouloient que les Suédois leur re

tituaſſent quelques Places qu'ils occupoient depuis pluſieurs années. Ne pouvant rien obtenir de ce côté-là, ils tenterent de ſe raccommoder avec l'Empereur qui les ſollicitoit depuis long-tems de ſe réunir avec lui; mais les Ducs exigeoient que l'Empereur commençât par les remettre en poſſeſſion de Wolfenbutel où il tenoit garniſon depuis l'an 1626. L'affaire fut négociée à Goſlar, & la négociation continua long-tems ſans effet. Ainſi les Ducs, également mécontens des deux partis, demeurerent quelque tems dans un état d'incertitude dont ils ne purent ſortir, & dont les Alliés profiterent beaucoup plus que les Impériaux; car les Ducs de Lunebourg traiterent toujours ceux-ci en ennemis, au lieu qu'ils étoient obligés de ménager les autres.

AN. 1641.

Mémoire de M. d'Avaux, 30 Avril 1641.

Puſendorf, l. 13.

Relation manuſcrite des négociations de Goſlar.

XLVI. L'Empereur tente de mettre les Suiſſes dans ſon parti.

L'Empereur ne réuſſit gueres mieux auprès des treizes Cantons Suiſſes auxquels la Diete de Ratiſbonne écrivit pour les engager à rappeller les troupes de leur nation qui étoient au ſervice de France, & à refuſer aux François le paſſage par leurs terres pour entrer en Allemagne; car ni les let-

Il Mercurio di Vittorio Siri, l. 2.

tres de la Dicte, ni les promeſſes que
AN. 1641. les cinq Cantons Catholiques firent à
Ferdinand n'eurent aucun effet. C'é-
toit-là de foibles reſſources pour la
Maiſon d'Autriche qui faiſoit chaque
jour des pertes irréparables. On peut
XLVII. compter dans ce nombre la mort du
Mort du Comte de Soiſſons. Comte de Soiſſons, l'accommode-
ment du Duc de Lorraine & celui du
Duc de Bouillon. Le premier, à la tête
d'une armée qu'il commandoit avec
Darleix, Hiſt. de Louis XIII. le Duc de Bouillon, donnoit beau-
coup d'embarras à la Cour de France,
& beaucoup plus d'inquiétude au Car-
Hiſt. du Card. de Richelieu. dinal de Richelieu, que le Comte de
Soiſſons attaquoit perſonnellement.
Mais le bonheur de ce Miniſtre ne fut
Mémoires de Montreſor, &c. jamais ſi ſenſible que dans ces mo-
mens critiques où il paroiſſoit le plus
près de ſa chute. Un accident impré-
vu déconcerta en un inſtant toute la
conjuration. Le Comte de Soiſſons, ſe-
condé du Duc de Bouillon & de
Lamboy, Général des troupes de l'Em-
pereur, battit l'armée du Maréchal de
Châtillon près de Sedan, & remporta
une glorieuſe victoire; mais il fut
malheureuſement tué, ſans qu'on ſa-
che comment, & ce fut le Cardina

qui triompha. Cette mort funeſte diſ-
ipa tout le parti & conſterna le Duc AN. 1641.
le Bouillon, qui n'eut d'autre reſſour-
ce que de renoncer aux intelligences
qu'il avoit avec la Maiſon d'Autriche
pour obtenir ſon pardon du Roi de
France.

XLVIII. Accommodement du Duc de Lorraine.

Cet accommodement avoit été pré-
cédé de celui du Duc de Lorraine,
Prince inquiet, brave & preſque tou-
jours battu, habile & toujours mal-
heureux, dont toute la vie fut une
suite perpétuelle de diſgraces cauſées
par ſes infidélités. Ce Prince avoit
épouſé Nicole, ſa couſine, fille aî-
née & héritiere de Henri II, Duc de
Lorraine, afin de s'aſſurer, par ce ma-
riage, un droit inconteſtable à la ſuc-
ceſſion de Henri, ſon oncle. Mais com-
me l'intérêt ſeul avoit formé cette
union, une autre paſſion en rompit
bientôt les nœuds, & du vivant de
Nicole, le Duc oſa épouſer ſans diſ-
penſe la Princeſſe de Cantecroix. Ce
fut cette Dame qui, à ce qu'on pré-
tend, l'engagea à ſe ſoumettre au Roi
de France, dans l'eſpérance que le Roi,
pour reconnoître ce ſervice, ſollici-
teroit le Pape d'approuver ſon ma-

Il Mercurio di Vittorio Siri, t. 2.

riage. Quoi qu'il en ſoit, ce Prince
An. 1641. trouvoit, dans le déſordre de ſes affaires, un aſſez puiſſant motif de ſouhaiter la paix. Les François l'avoient dépouillé de preſque tous ſes Etats, & il étoit menacé de perdre bientôt le peu qui lui reſtoit. La Maiſon d'Autriche n'étoit pas en état de le ſecourir, & ſembloit l'abandonner à ſa mauvaiſe fortune, comme il s'en plaignoit inutilement aux Envoïés du Cardinal Infant. Le ſeul parti qui lui reſtoit à prendre, étoit d'implorer la clémence du Roi, & il s'y détermina enfin après un an d'irréſolution. Il alla lui-même à Paris traiter en perſonne avec les Miniſtres; mais il n'en obtint pas de meilleures conditions. Les principales furent qu'il renonceroit à toutes les intelligences qu'il avoit avec la Maiſon d'Autriche & les autres ennemis de l'Etat; qu'il ſeroit rétabli dans la poſſeſſion des Duchés de Lorraine & de Bar, relevant de la Couronne de France; que le Roi retiendroit le Comté de Clermont, la Prévôté & Terre de Stenay & de Jametz, avec la Ville de Dun; que Nancy demeureroit juſqu'à la fin de la guerre entre

Recueil des traités de paix.

les mains du Roi, qui pourroit en faire raſer les fortifications en le rendant au Duc; & ſi ce Prince manquoit à obſerver fidelement le traité, il conſentoit que tous ſes Etats fuſſent unis inſéparablement à la Couronne de France. Quelque déſavantageux que puiſſe paroître ce traité, le Duc ne pouvoit pas en eſpérer un plus favorable dans le mauvais état où étoient alors ſes affaires, & dans un tems où la détention du Palatinat par Ferdinand auroit pu autoriſer le Roi de France à retenir pareillement la Lorraine. Peut-être même que le Roi n'eût pas lâché une ſi belle proie, ſi ſa généroſité n'avoit pas été excitée par un intérêt préſent: car on craignoit que le Duc ne joignît ſes troupes à celles du Comte de Soiſſons, & il étoit de la derniere importance de prévenir ce coup. An. 164.

XLIX. Soulevemens de la Catalogne.

Mais de tous les évenemens de cette guerre, celui qui déconcerta le plus la Maiſon d'Autriche fut le ſoulevement de la Catalogne, qui fut bientôt ſuivi d'une plus grande révolution dans le Portugal. L'animoſité particuliere du Comte-Duc d'Oliva- *Dupleix Hiſt. de Louis XIII.*

rez contre les Catalans, peuple fier & indépendant, qui refuſoit de plier, comme tout le reſte de l'Eſpagne, ſous ſon autorité abſolue, fut la premiere origine des troubles. Ce Miniſtre croïoit qu'il étoit de la bonne politique d'aſſujétir entierement une Province dont l'indocilité étoit un obſtacle perpétuel aux deſſeins que l'on formoit pour le bien de l'Etat, & agiſſant ſur ce principe, il n'omettoit aucune occaſion d'enfreindre ouvertement les priviléges de la nation. Un des principaux priviléges de la Province eſt de n'être point obligée de recevoir ni de loger des gens de guerre. Cependant, ſoit que ce fût une néceſſité de laiſſer l'armée Eſpagnole en quartier dans la Catalogne, afin d'être en état d'agir de ce côté-là, ſoit que ce fût un prétexte pour mortifier les Catalans qui avoient aſſez mal ſervi dans la derniere campagne, Olivarez fit prendre des quartiers à toute l'armée dans la Catalogne & dans le Rouſſillon. Les habitans auroient peut-être diſſimulé ſi on s'en étoit tenu là. Mais il ſembla qu'on eût entrepris de pouſſer leur patience à bout en or-

AN. 1641.

Gazettes de France.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 1.

Hiſt. du Card. de Richelieu. c. 6. c. 50 & ſuiv.

donnant une levée de ſix mille Ca-
talans pour aller ſervir en Italie ; & AN. 164
ce qui acheva de ſoulever toute la Province, ce furent les déſordres incroïables, les meurtres, les violences, les ſacriléges que les troupes commirent par-tout avec une licence effrenée, qui fit croire à quelques-uns qu'on avoit aſſuré les ſoldats de l'impunité. L'Evêque de Gironne, indigné de tant de profanations ſcandaleuſes, excommunia publiquement ces impies ; ce fut comme le ſignal d'une révolte générale. Pluſieurs paiſans, attroupés autour de Barcelonne, maſſacrerent quelques ſoldats qu'ils rencontrerent. Ils entrerent dans la Ville, &, ſecondés par la populace, ils alloient mettre le feu au Palais du Comte de Sainte-Colome, Viceroi de la Province, ſi les Magiſtrats n'étoient accourus pour l'empêcher. Ce Seigneur fut cependant obligé de s'enfuir de la Ville, & fut tué en chemin, ou ſe tua lui-même dans la fraïeur où il étoit en tombant ſur des rochers. Toute la Province ſuivit l'exemple de la Capitale, & les païſans, joints aux milices, aſſommerent tout ce qu'ils

rencontrerent de ſoldats Caſtillans.
N. 1641. Le reſte de l'armée Eſpagnole ſe retira à l'extrêmité du Rouſſillon pour y attendre des ſecours ou des ordres de la Cour de Madrid. Le Comte-Duc, étonné d'un ſi grand mouvement, fit envain tous ſes efforts pour appaiſer la ſédition. Les révoltés devinrent d'autant plus fiers qu'ils ſe virent ſoutenus des troupes de France qui étoient dans le voiſinagne de la Province, & après avoir repouſſé l'armée Eſpagnole devant Barcelonne, les Catalans ſe donnerent au Roi de France par un acte qu'ils ſignerent le 23 Janvier 1641. Ils firent enſuite hommage à leur nouveau Souverain, & envoïerent à Paris trois Députés avec le titre d'Ambaſſadeurs, qui préſenterent au Roi l'acte de donation. Cet acte fut accepté par le Roi de France, & ſigné le 18 Septembre de la même année. Le Maréchal de Brezé fut nommé Viceroi de Catalogne, & le Roi promit d'aller lui-même à Barcelone jurer l'obſervation des priviléges de la Province.

L. Révolution de Portugal. La Cour de Madrid étoit encore étourdie d'un coup ſi funeſte à la Mo-

narchie d'Eſpagne, lorſqu'elle reçut une nouvelle beaucoup plus accablante, qui acheva de décourager également les Peuples & les Miniſtres. Le Portugal s'étoit ſoulevé à l'exemple de la Catalogne, & s'étoit donné un nouveau Maître, avec cette différence que la Catalogne étoit une Province révoltée qui imploroit le ſecours d'un Prince étranger, au lieu que le Portugal étoit un Roïaume qui ſecouoit le joug d'une domination étrangere pour ſe remettre ſous l'obéiſſance de ſon légitime Souverain, & c'eſt ce qui rendoit cette ſeconde perte beaucoup plus irréparable que la premiere.

AN. 1641. *Gazettes de France.* *Hiſt. du Card. de Richelieu.* *Il Mercurio di Vit. Siri.* *Révolution de Portugal par Vertot.* *Dupleix, hiſt. de Louis XIII, &c.*

Il y avoit ſoixante ans que le Portugal, uſurpé par Philippe ſecond ſur la Maiſon de Bragance, étoit devenu une Province du Roïaume de Caſtille. Tandis que les Caſtillans gouvernerent leurs nouveaux ſujets avec douceur, les Portugais porterent leur joug avec patience; mais les ſucceſſeurs de Philippe II trouverent que les priviléges de la nation gênoient leur autorité, & pour les violer plus impunément ils entreprirent d'affoiblir inſenſiblement & d'épuiſer le

Roiaume d'hommes & d'argent. Ce
AN. 1641. projet étoit fort du goût d'Olivarez, comme on peut juger par la conduite qu'il tint à l'égard des Catalans. Mais il ſe preſſa trop de l'exécuter. Une longue ſervitude qui croît inſenſiblement, efface peu à peu dans un peuple les ſentimens de liberté; mais une tyrannie, portée tout d'un coup à l'excès, l'irrite & le révolte. Le Comte-Duc crut qu'en accordant tout aux uns & en refuſant tout aux autres, il feroit naître des jalouſies & des diviſions entre les Grands, & que les familles, ainſi diviſées par des intérêts particuliers, ne ſe réuniroient pas pour un intérêt commun. Suivant ce principe il combla de bienfaits les Portugais qui s'attachoient à la Maiſon d'Autriche; tous les autres furent exclus des charges & des emplois. Il entreprit encore de ruiner les principales forces du Roïaume, en obligeant les Milices & les Gentilshommes d'aller ſervir en des Provinces éloignées; & comme il étoit ſur-tout avide d'argent pour ſoutenir la guerre, il établit des impôts extraordinaires. Il étoit parfaitement ſecondé dans ſes

vues ſecretes par un homme qui étoit
auſſi fier, auſſi impérieux & plus dur AN. 1641.
que lui, c'étoit Michel Vaſconcellos, qui avoit toute l'autorité dans l'Etat, ſous l'adminiſtration de la Vicereine Marguerite de Savoie, Ducheſſe Douairiere de Mantoue. les Portugais ſe ſouvenoient encore de la douceur du gouvernement ſous leurs Rois, & ne purent ſouffrir que les impôts & la ſervitude fuſſent le prix de leur ſoumiſſion. Il y eut de grandes émotions à Liſbonne & à Evora, & tout le Roïaume parut diſpoſé à une révolte générale; mais ce ne ſont pas ordinairement ces ſaillies ſubites d'un peuple irrité qui cauſent les grandes révolutions. Le projet fut long-tems médité, la conjuration fut formée avec réflexion, & conduite avec habileté. Le tems, la maniere, le lieu de l'exécution, tout fut concerté avec un ſecret admirable, & le Duc de Bragance étoit déja Roi de Portugal avant que les Caſtillans, qui étoient à Liſbonne, en eüſſent le moindre ſoupçon. L'acquiſition d'un ſi beau Roïaume ne coûta, dit un Caſtillan, que quelques feux de joie.

Je n'ajouterai à ce récit ſuccint

qu'une particularité que je trouve dans une lettre du Comte d'Avaux à M. de Chavigny, datée du 18 Mai 1638. Voici les termes de la lettre. *Un Cordelier François traveſti, qui dit avoir été en Angleterre pour paſſer en Portugal, & depuis renvoïé par Saint Malo, eſt arrivé avanthier au Port de cette Ville* (Hambourg) *d'où il cherche commodité pour retourner en France. Il vient de Lisbonne où il a tout vu & ſu, s'étant même introduit dans la Maiſon de la Ducheſſe de Mantoue qui en eſt Gouvernante; mais il dit n'avoir trouvé aucune diſpoſition pour ſon deſſein, comme il vous rapportera particulierement de bouche.* Cette particularité, jointe aux autres circonſtances qu'on trouve dans les Mémoires de ce tems-là, ne laiſſe aucun lieu de douter que le Cardinal de Richelieu n'ait été un des premiers auteurs de cette révolution. Quoi qu'il en ſoit, une des premieres raiſons du nouveau Roi fut de ſe lier étroitement avec les ennemis de la Maiſon d'Autriche pour ſe mettre par leur ſecours en état de réſiſter aux efforts que le Roi de Caſtille ne pouvoit pas manquer de faire pour ren-

An. 1641.

LI. Intelligences du Cardinal de Richelieu à Liſbonne.

Hiſt. du Card. de Richelieu, l. 6. c. 64.

:rſer un Trône encore chancelant. AN. 1641.
envoïa des Ambaſſadeurs en Fran-
: , en Angleterre, en Hollande &
ans les Roiaumes du Nord. La plû-
irt de ſes Etats avoient trop d'inté-
:t à l'abaiſſement de la Maiſon d'Au-
iche pour refuſer leurs ſecours à un
rince qui en devenoit l'ennemi irré-
ɔnciliable. Le Roi de France ſigna à
aris le premier Juin 1641 un traité
e Ligue, par lequel il promit de join-
re vingt vaiſſeaux à la flotte de Por-
ıgal, s'engageant encore, par un ar-
ıcle ſecret, à ménager tellement les
hoſes dans la concluſion du traité de
ɔaix, qu'il ſe réſerveroit la liberté de
ontinuer à aſſiſter le Roi de Portu-
ɣal, pourvu que les Alliés de la Fran-
:e conſentiſſent à ſe charger de la
nême obligation. Les Ambaſſadeurs
Portugais ne furent pas moins bien
reçus à Londres, malgré les intrigues
du Miniſtre d'Eſpagne, & on leur y
fit tous les honneurs qu'on rend aux
Ambaſſadeurs des Têtes couronnées.
Les Provinces-Unies firent avec le
nouveau Roi un traité de treve pour
dix ans, en attendant qu'on eût reglé
les prétentions qu'on avoit de part &

LII. Traité du Roi de Portugal avec la France.

d'autre ſur les Iſles & les Terres conquiſes en Afrique, dans les Indes Orientales & au Breſil. François de Soza Coutigno, Envoïé en Danemarck & en Suede, après avoir été aſſez mal reçu à Copenhague, eut à Stockholm un accueil beaucoup plus favorable. Il y négocia un traité de commerce entre la Suede & le Portugal; mais les Régens ne jugerent pas à propos de s'engager à faire comprendre les Portugais dans le traité de la paix générale, comme demandoit Coutigno, ni à obtenir la liberté du Prince Edouard, frere du nouveau Roi, qui ſervoit dans l'armée de l'Empereur lorſque la révolte de Portugal éclata, & que Ferdinand avoit fait arrêter à l'inſtigation des Miniſtres Eſpagnols. Les ſecours que Dom Jean IV reçut de tant de puiſſans Alliés, avec les efforts extraordinaires que firent les Portugais, le maintinrent en poſſeſſion, & firent perdre aux Caſtillans l'eſpérance de recouvrer ſitôt un ſi beau Roïaume.

AN. 1641.

Pufendorf rer. Suecic. l. 13.

LIII. Suite de la guerre d'Allemagne.

S'il étoit vrai que le Cardinal de Richelieu n'eût pas contribué à cet heureux ſuccès par ſes négociations ſecretes, on ne pourroit pas du moins

douter que les Portugais n'en aient été redevables aux armes de la France qui occupoient alors toutes les forces de l'Eſpagne en Flandre, en Italie & en Catalogne, & celle de l'Empereur en Allemagne. J'ai déja raconté les avantages que le Comte de Guebriant avoit remportés ſur les Impériaux avec le Général Banier. Depuis la mort de ce Général, ce Comte ſe ſignala encore à la défenſe des lignes de Wolfenbutel, & ſi les autres Chefs des armées confédérées l'avoient ſecondé, il auroit eu la gloire de tailler en pieces toute l'armée Impériale commandée par l'Archiduc Leopold & Picolomini, qui ne laiſſerent pas d'y perdre quatre mille hommes.

AN. 1641.

Hiſt. de Mar. de Guebriant.

Cette action fut cette année l'exploit le plus mémorable des armes Françoiſes. Cependant le Maréchal de la Meilleraie prit Aire en Flandre après une des plus belles défenſes qu'une Place aſſiégée puiſſe faire; mais les Eſpagnols plus habiles la reprirent preſque auſſitôt à beaucoup moins de frais. Le Comte d'Harcourt, augmentant chaque jour le nombre de ſes conquêtes en Italie, prit encore Coni,

Place forte qui ſe vantoit de n'avoi
AN. 1641. jamais été priſe par force. L'Archevê
que de Bourdeaux jetta l'épouvant
dans la Ville de Naples, bravade inu
tile qui eut en France plus d'applau
diſſemens qu'elle ne méritoit. Il n
fut pas plus heureux à empêcher le ſe
cours que les Eſpagnols vouloient fai
re entrer dans Tarragone aſſiégée pa
le Comte de la Motte Houdancour
que le Roi avoit envoïé au ſecour
des Catalans. Les Eſpagnols, après avoi
été repouſſés une premiere fois, for
cerent le paſſage dans une ſecond
tentative, après un combat où l'avanta
ge fut égal des deux côtés. La Vill
aïant été ſecourue, le Comte de l
Motte fut obligé de lever le ſiége. I
ſe vengea par la priſe de Tamarith
portant ainſi la guerre juſques dan
l'Arragon; & en rentrant en Catalo
gne, il défit encore une partie de l
garniſon de Tarragone qui avoit en
trepris dans ſon abſence d'enlever u
de ſes quartiers.

LIV. On renoue la négociation du traité préliminaire.

Ce fut dans ces circonſtances qu
le traité des préliminaires pour la pai
générale, dont la difficulté arrêtoit de
puis ſi longtems les Plénipotentiaire

de toutes les Couronnes, fut enfin conclu avec l'applaudiſſement de toute l'Europe par la médiation du Roi de Danemarck. Il y avoit dans la conduite de ce Prince des contradictions apparentes que les plus habiles politiques avoient de la peine à concilier. Il paroiſſoit travailler avec un véritable zele à ménager la paix entre les Suédois & l'Empereur. Il s'étoit offert lui-même pour Médiateur, & il étoit extrêmement jaloux de cet honneur, juſqu'à trouver mauvais qu'on fît quelques propoſitions ſans le conſulter, & juſqu'à en venir aux menaces lorſqu'on paroiſſoit négliger ſa médiation. D'un autre côté il étoit ennemi des Suédois, & quoi qu'il prît ſoin de cacher ſes ſentimens, il laiſſoit échapper de tems en tems des marques de haine qui le rendoient juſtement ſuſpect. Tantôt on le voïoit entretenir avec les Impériaux des intelligences ſecretes. Ses Officiers tâchoient de débaucher les troupes Suédoiſes. Il envoioit des Ambaſſadeurs en Eſpagne, en Angleterre, en Moſcovie, & alors les Suédois s'imaginoient qu'il vouloit leur déclarer la guerre. Tantôt il né-

AN. 1641.

LV. Conduite irréguliere du Roi de Danemarck.

Pufendorf, rer. Suecic. l. 13 & præced.

gocioit ſecrétement avec la Polog
An. 1641. les Electeurs de Saxe & de Bran
bourg, & les Ducs de Lunebourg
alors les Miniſtres & les Généraux
l'Empereur ſe tenoient en garde c
tre lui. Son Ambaſſadeur à la D
de Ratiſbonne diſoit qu'il en voulc
la Ville de Hambourg, & ſon Réſid
en Suede publioit qu'il en vouloi
l'Empereur.

Mais les plus éclairés croïoient
nétrer ſes véritables diſpoſitions
travers de tant d'artifices, & jugeo
que ce Prince vouloit ſe faire crain
des uns & des autres, afin que les d
partis, n'oſant l'irriter, continuaſſe
lui déférer le titre de Médiateur,
même de Juge abſolu de leurs di
rends : car il eſt vrai qu'il ſouhai
de voir l'Allemagne pacifiée, afin
loigner une guerre dont le voiſin
incommodoit ſes Etats ; mais il h
haitoit encore plus de voir la Su
humiliée, & ce n'étoit que pour l'
pêcher de tirer aucun avantage
traité de paix, qu'il vouloit en êtr
Médiateur. Les Suédois, qui en
voïoient depuis ſi long-tems ſa m
vaiſe diſpoſition à leur égard, l'auroi

ers dispensé des peines qu'il
r pour leur procurer la paix, & AN. 1641.
oient presque préféré une guer-
erre à une médiation si suspecte.
pereur de son côté ne pouvoit
s se fier à un Prince qui avoit fait
erre en Allemagne pour les mê-
intérêts que les Suédois. Tant de
s défiances ne contribuerent pas
à retarder le succès des négocia-
is. Cependant à force d'agir & de
iciter, obtenant toujours quelque
ose tantôt des uns, tantôt des au-
s, le Roi de Danemarck, par son
portunité autant que par son adres-
, vint à bout de faire conclure le
raité des préliminaires de la maniere
que je vais raconter.

Fin du sixieme Livre.

SOMMAIRE
DU
SEPTIEME LIVRE.

I. *Obstacles qui retardoient l traité préliminaire.* II. *Difficultés ſur l ſauf-conduits.* III. *Conteſtation ſur l jour du congrès.* IV. *Tempérament pro poſé par Lutzau & rejetté par le Comt d'Avaux.* V. *Propoſition ſpécieuſe éludé par le Comte d'Avaux.* VI. *Embarra de Lutzau & du Roi de Danemarck* VII. *La France demande un ſauf con duit particulier pour la Ducheſſe de Sa voie.* VIII. *Salvius & le Réſident de Heſſ ſe plaignent de la France.* IX. *Embar ras du Comte d'Avaux.* X. *Il agit ſans at tendre les ordres de la Cour.* XI. *Succè de ſa démarche.* XII. *Les Plénipotentiai res reglent les articles du traité.* XIII *Sauf-conduits pour la Ducheſſe de Sa voie.* XIV. *Autres réglemens.* XV. *Pré cautions pour la sûreté des Plénipoten tiaires.* XVI. *Difficultés ſur le titr d'Empereur.* XVII. *Conteſtation ſu l*

la prééminence des Couronnes. XVIII. *Tempérament accepté de part & d'autre.* XIX. *Concluſion du traité.* XX. *Sentimens des deux Couronnes ſur ce traité.* XXI. *Lutzau eſt diſgracié.* XXII. *Le Comte d'Aversberg vient prendre ſa place & ſe plaint du traité.* XXIII. *Réponſe du Comte d'Avaux & de Salvius.* XXIV. *Le Comte d'Aversberg préſente une ratification informe.* XXV. *Salvius conſent à l'accepter. Le Comte d'Avaux la refuſe.* XXVI. *Raiſon de ſon refus.* XXVII. *Nouveaux artifices des Impériaux pour gagner les Suédois.* XXVIII. *Salvius refuſe d'écouter les propoſitions des Impériaux.* XXIX. *Le Comte d'Avaux ſe diſpoſe à partir de Hambourg.* XXX. *Le Roi de Danemarck veut renouer la négociation.* XXXI. *Réponſe des Plénipotentiaires de France & de Suede.* XXXII. *Le Comte d'Avaux part de Hambourg & ſe rend à Paris.* XXXIII. *Torſtenſon ſuccede à Banier. Suite de la guerre d'Allemagne* XXXIV. *Exploits du nouveau Général.* XXXV. *Bataille de Leipſick.* XXXVI. *Avantages remportés par le Comte de Guebriant* XXXVII. *Bataille de Kempen.* XXXVIII. *Suite de la guerre de Flandre & de la Catalogne.* XXXIX. *Suite de la guerre*

d'Italie. Accommodement des Princ
Savoie. XL. *Les ennemis ſe flatte*
l'eſpérance d'une révolution en Fr
XLI. *Mort du Card. de Richelieu.*
Son Caractere. XLIII. *Le Card. Ma*
lui ſuccede. XLIV. *La Maiſon d'A*
che néglige les négociations. XLV
Cardinal Mazarin ſuit le plan d
prédeceſſeur. XLVI. *Les Impériaux*
ſentent une ratification défectu
XLVII. *Ils ſollicitent les Suédois d'a*
donner la France. XLVIII. *L'Emp*
envoie enfin une ratification en b
forme. XLIX. *Ratification de l'Empe*
L. *Ratification du Roi de France*
Conteſtation ſur la ratification &
ſauf-conduits du Roi d'Eſpagne.
Le Roi de Danemarck précipite la
cluſion du traité. LIII. *Echange*
ſauf-conduits & des ratifications.
Concluſion du traité préliminaire.
Mort de Louis XIII. LVI. *Le Card*
Mazarin premier Miniſtre ſous la R
Régente. LVII. *Salvius veut comm*
la négociation de la paix. LVIII.
Régens de Suede l'en empêchent.
Bataille de Rocroy. LX. *Soupçon*
Suédois diſſipés. LXI. *Choix des Plé*
tentiaires François pour le traité de

. Sentiment du Cardinal Mazarin le Comte d'Avaux. LXIII. *Le Com-Avaux, nommé Plénipotentiaire, eſt re fait Surintendant des Finances.* r. *M. le Comte de Servien eſt nom-econd Plénipotentiaire pour le traité Munſter.* LXV. *Préparatifs à Munſter Oſnabrug.* LXVI. *Les Plénipoten-es de l'Empereur ſe rendent à Munſ-& Oſnabrug.* LXVII. *Ils ſont ſuivis Plénipotentiaires d'Eſpagne.* LXVIII. *atience des Danois.* LXIX. *Média-de Pologne rejettée.* LXX. *Salvius ſe à Oſnabrug.* LXXI. *Les François rent de ſe rendre à Munſter.*

HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Weſtphalie.

LIVRE SEPTIEME.

AN. 1641.

I. Obſtacles qui retardoient le traité préliminaire.

LEs obſtacles qui retardoient la concluſion du traité préliminaire ſe réduiſoient à trois articles, qui étoient les ſauf-conduits, le lieu des conférences, & le jour où elles devoient commencer. L'Empereur avoit conſenti de changer le lieu des conférences, comme la France le ſouhaitoit; c'eſt-à-dire, qu'il avoit approuvé le choix de Munſter & d'Oſnabrug. Il s'offroit auſſi à faire dans les ſauf-con-

ts les changemens qu'on avoit de- AN. 1642.
ıdés, & il promettoit ceux du Roi
ſpagne. Ainſi il ſembloit qu'il ne
ât plus qu'à fixer un jour pour
nmencer le traité. Mais en matiere
négociation, rien n'eſt plus ordi-
re que de voir naître de nouveaux
tacles, lorſqu'on croit que tout eſt
miné ; & ceux qui ſe rencontrerent
ıs cette négociation furent d'autant
s difficiles à lever, qu'ils étoient for-
s avec une égale affectation par les
ıx partis.

La Cour de France, enflée de la
ɔſperité de ſes armes, & comptant
:ore beaucoup ſur le ſuccès des
npagnes prochaines, regardoit la
ix comme une barriere fatale qui
voit arrêter le cours de ſes conquê-
. Le Cardinal de Richelieu, voïant
ſanté du Roi s'affoiblir de plus en
ıs, s'imaginoit que la continuation
la guerre pouvoit ſeule lui fraïer
chemin à la Régence du Roïaume.
ſongeoit ainſi beaucoup plus aux
ɔïens d'éloigner la paix qu'à l'avan-
: ; & dans la néceſſité de commen-
: le traité préliminaire pour ſatis-
re aux vœux des peuples, il don-

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 4 Mars 1642.

noit des ordres ſecrets au Comte d'Avaux, pour en retarder la concluſion.

An. 1641. La Maiſon d'Autriche étoit dans de ſemblables diſpoſitions. Elle ſe flattoit que la mort du Roi de France, qui ne paroiſſoit pas éloignée, cauſeroit dans le Roïaume quelque grande révolution dont elle eſpéroit profiter. L'Empereur avoit fait avec la Porte Ottomane une tréve de dix ans. Les gallions des Indes entretenoient les coffres d'Eſpagne, tandis que la Suede & la France même s'épuiſoient. Enfin, Ferdinand ſe voïoit ſur le point de gagner les Ducs de Lunebourg, & ne déſeſpéroit pas d'engager le Roi de Danemarck lui même à ſe déclarer contre les Suédois. Le Roi d'Eſpagne vouloit avant que d'entrer en négociation, reconquerir du moins une partie des domaines qu'il avoit perdus. Ainſi l'habileté des Négociateurs dans ce traité devoit conſiſter, non pas à conclure un traité avantageux, mais à en éloigner adroitement la concluſion, en faiſant tomber ſur leurs adverſaires tout l'odieux des retardemens. Il falloit trouver des raiſons pour rejetter toutes les propoſitions,

: imaginer des offres ſpécieuſes qui
e puſſent pas être acceptées ; faire AN 1641.
ıroître beaucoup d'empreſſement de
ɔnclure en retardant en effet la con-
uſion, & rendre ſes adverſaires ſeuls
ıupables d'une faute qu'il falloit par-
ger avec eux. Maniere de traiter
ſez ſinguliere, qui produiſit pour-
nt un effet tout contraire à celui
ı'on en devoit naturellement atten-
'e.

Il fut aiſé de s'appercevoir des diſ- II. Difficultés ſur les ſauf-conduits. *Pufendorf. l.* 13.
ɔſitions de la Maiſon d'Autriche, dès
s premieres propoſitions des Négo-
ateurs. Les Miniſtres de l'Empereur
nouvellerent les anciennes chica-
:s, & ne pouvant ſouffrir que les
:ançois & les Suédois agiſſent tou-
urs de concert, ils offrirent de don-
:r à Hambourg les ſauf-conduits que
Suede demandoit ; mais ils préten-
rent qu'il falloit envoïer à Cologne
:ux de la France & de ſes Alliés,
us prétexte qu'ils n'avoient rien à
:mêler à Hambourg avec la France,
que le Roi de Danemarck n'étoit
:édiateur que pour la Suede. Lutzau
la encore plus loin ; car il refuſa,
us le même prétexte, de traiter avec

l. Comte d'Avaux. Des raiſonnemens
An. 1641. ſi frivoles ne viennent pas même en penſée à des gens qui traitent de bonne foi. Le Comte d'Avaux répera ce qu'il avoit déja dit quelques années auparavant, que la Suede s'étant engagée à ne point traiter ſans la France, le Médiateur des Suédois étoit également obligé de s'intéreſſer pour eux & pour les François : qu'il devoit être indifférent à l'Empereur, que les préliminaires fuſſent reglés à Hambourg ou ailleurs, & qu'il n'y avoit à Cologne aucun Miniſtre de France pour recevoir les ſauf conduits. Salvius repréſenta à ſon tour, que de refuſer de traiter avec le Comte d'Avaux, c'étoit refuſer de traiter avec lui-même ; puiſque les Couronnes de France & de Suede étoient convenues de n'agir que de concert, & que la Reine de Suede avoit fait part de cette réſolution à la Diete de Ratiſbonne, qui ne l'avoit pas déſaprouvée. Cependant Lutzau, s'opiniâtrant dans ſon refus, conſentit ſeulement que Salvius fît, pour ainſi dire, l'office de Médiateur entre lui & le Comte d'Avaux, portant les propoſitions & rapportant les

réponſes de part & d'autre. Cette maniere de traiter avoit trop d'inconvéniens pour être acceptée. Salvius en propoſa une autre plus honnête & plus aiſée ; ce fut que le Comte d'Avaux ſurviendroit aux conférences comme par hazard & ſans être attendu en apparence. Mais Lutzau refuſa encore ce tempérament, & il fallut que le Roi de Danemarck agît auprès de l'Empereur pour lever un obſtacle qui arrêtoit toute la négociation. Il écrivit à Ferdinand, & il le fit enfin conſentir à agréer ſa médiation, pour regler à Hambourg les préliminaires pour les François comme pour les Suédois. An. 1641

Cet obſtacle levé, il en reſtoit un autre qui ne fit pas moins de peine aux Négociateurs. Lutzau, ſuivant l'exemple du Comte de Curtz ſon prédeceſſeur à Hambourg, vouloit qu'avant toutes choſes on aſſignât un jour pour commencer la négociation du traité de paix, afin, diſoit-il, de gagner du tems en attendant qu'on lui eût envoié de Vienne les ſauf-conduits & la ratification du Roi d'Eſpagne, qui ne pouvoit arriver que de

III. Contr... ſur le jour... congrès.

long-tems, tant à cauſe de l'éloigne-
An. 1641. ment de Madrid, qu'à cauſe des lenteurs ordinaires de cette Cour. Le Comte d'Avaux au contraire, qui étoit bien aiſe de profiter de ces retardemens pour éloigner d'autant la concluſion du traité, ſoutenoit qu'il étoit inutile de fixer un jour pour commencer les conférences avant qu'on fût aſſuré que les ſauf-conduits ſeroient expédiés en bonne forme, & que le Roi d'Eſpagne ratifieroit les réſolutions qu'on prendroit pour le tems & le lieu du traité. Ainſi il demanda qu'on commençât par cet article qui étoit le plus important & le plus épineux.

IV. Tempérament propoſé par Lutzau & rejetté par le Comte d'Avaux.

Pour ſortir d'embarras, Lutzau propoſa un expédient. Ce fut qu'il donneroit ſa parole que les ſauf conduits ſeroient expédiés en la forme qu'on ſouhaitoit, & que le Roi d'Eſpagne ratifieroit tout ce qui ſeroit fait à Hambourg; en conſéquence dequoi il demandoit que le Comte d'Avaux convînt d'un terme pour commencer les conférences. Il eſt hors de doute que Lutzau n'eut pas tant affecté de vouloir gagner du tems, s'il n'avoit

prévû que le Comte d'Avaux rejetteroit les moïens qu'il propoſoit, comme il avoit fait lorſque le Comte de Curtz les avoit propoſés; & il eſperoit par-là faire valoir ſon zele pour la paix, aux dépens de la France. Le Comte d'Avaux appercevoit ſon deſſein; & comme il ſavoit d'ailleurs que la Maiſon d'Autriche étoit auſſi peu diſpoſée à la paix que la France même, il auroit étrangement embarraſſé Lutzau, en acceptant ſon offre; mais il craignit d'un autre côté de le pouſſer à bout, & que ce Miniſtre n'oſant ſe déſavouer lui-même, ne ſoutînt, comme on dit, la gageure, & que ce traité ne fût ainſi conclu beaucoup plutôt, que ni l'un ni l'autre ne vouloit. Ainſi il prit le parti de rejetter ſimplement la propoſition de Lutzau, par la raiſon que ſa parole qu'il offroit étoit une caution trop peu ſûre, que le Roi d'Eſpagne ſeroit en droit de déſavouer quand il voudroit. AN. 1641

V. Propoſit ſpécieuſe é.. dée par le C d'Avaux.

Lutzau ne pouvoit pas diſconvenir que ce refus ne fût juſte, d'autant plus que la maniere de traiter qu'il propoſoit, étoit tout-à-fait inouie. Il

falloit faire au Comte d'Avaux des
An. 1641. propoſitions plus ſpécieuſes pour faire paroître ſes refus plus injuſtes, & il en imagina une ; ce fut de lui offrir non plus la parole, mais celle de l'Empereur même. L'offre étoit raiſonna-
Ibidem. ble : on pouvoit l'accepter avec ſûreté, & il étoit difficile de la refuſer ſans s'attirer les reproches de toute l'Europe attentive au ſuccès de ces premieres négociations. Les Alliés ſe plaignoient extrêmement des longueurs, & il ne falloit pas les rebuter. Il étoit même à craindre que la lenteur des négociations n'achevât de ſoulever l'armée Suédoiſe qui n'avoit déja que trop de diſpoſition à la révolte, & où les émiſſaires de l'Empereur & du Roi de Danemarck fomentoient toujours des cabales. On craignoit encore plus que les Ducs de Lunebourg, qui continuoient leurs négociations à Goſlar avec les Députés de l'Archiduc Leopold, ne priſſent ce prétexte pour ſe déterminer à s'accommoder avec la Maiſon d'Autriche. Mais le Comte d'Avaux avoit ſes ordres, & quoiqu'il prévît le mécontentement des Alliés, il refuſa encore la caution de l'Empereur mê-

, ſous prétexte qu'il étoit ennemi la France, & qu'il n'étoit pas ſûr ſe fier à la parole d'un ennemi. tte raiſon n'auroit pas ſauvé l'hon- ur de la France, ſi Lutzau avoit in- é pour profiter de l'avantage qu'il avoit tirer de ce refus ; mais il prit change que le Comte lui donna bilement par un autre expédient 'il propoſa, & qui paroiſſoit facile ; fut que le Roi de Danemarck ſe fit même caution pour les ſauf-con- its de l'Empereur & la ratification Roi d'Eſpagne. AN. 1641.

VI. Embarras de Lutzau & du Roi de Danemarck.

Le Comte d'Avaux fit cette propo- on de ſon chef & ſans ordre de la ur ; mais comme il en prévoioit la ficulté, il ſe perſuada que le Roi de nemarck ne l'accepteroit point, & 'il mettroit cependant par-là la Fran- à couvert des reproches que les en- mis pouvoient lui faire. En effet, te propoſition embarraſſa égale- nt le Roi de Danemarck & Lutzau. lui-ci auroit voulu que le Comte Avaux ſe fût contenté de la caution l'Empereut, parceque Ferdinand roit toujours trouvé aſſez de pré- te pour retirer ſa parole, ou pour *Ibid.*

en retarder l'exécution, au lieu que le
An. 1641. Roi de Danemarck ſe faiſant lui-même caution, l'Empereur ne pouvoit pas honnêtement & ſans choquer ce Prince, manquer à dégager ſa parole. Le Roi de Danemarck de ſon côté, ne voïoit ni dans l'Empereur, ni dans le Roi d'Eſpagne, aſſez de diſpoſition à la paix, pour oſer garantir l'exécution de leur promeſſe. C'eſt ce que le Comte d'Avaux avoit prévu; & pour rendre la choſe encore plus difficile à ce Prince, il exigeoit qu'il donnât ſa parole purement & ſimplement, non pas de tâcher, mais d'obtenir en effet les ſauf-conduits & la ratification que la France exigeoit. Le Roi de Danemarck écrivit à Vienne, pour s'informer plus exactement des intentions de l'Empereur, avant que d'engager ſa parole. L'affaire demeura ainſi quelque tems en ſuſpens : ce qui faiſoit un plaiſir ſecret au Comte d'Avaux, qui voïoit la concluſion du traité reculée, ſans qu'on en pût faire un crime à la France.

VII. La France demande un ſauf-conduit

On tomba inſenſiblement ſur un article des ſauf-conduits, qui faiſoit encore beaucoup de difficulté. Le Roi

de France vouloit qu'on donnât à la Ducheſſe de Savoie un ſauf-conduit particulier, avec le titre de *Régente* & de *Tutrice* du jeune Duc ſon fils. Elle étoit en poſſeſſion de ce titre par le teſtament du feu Duc ſon époux. Elle ne pouvoit avoir part au traité qu'en cette qualité, & il paroiſſoit plus raiſonnable que l'Empereur la laiſſât jouir de ce titre, que de l'obliger à le céder, d'autant plus qu'il ne s'agiſſoit encore que du traité préliminaire, & que l'Empereur pouvoit déclarer qu'il le feroit ſans préjudice des droits des deux Princes de Savoie, beaux freres de la Ducheſſe. Mais Lutzau ſoutenoit au contraire, que l'Empereur ne pouvoit donner à Chriſtine, le titre de *Régente*, ſans déroger à ſes droits & à ceux de l'Empire : Que la Ducheſſe de Savoie n'étoit pas plus privilégiée que la Landgrave de Heſſe, qui ne prenoit le titre de *Régente* & de *Tutrice* que dans ſes Etats, en traitant avec ſes Sujets & non ailleurs, & qui ne demandoit point que l'Empereur exprimât ces qualités dans le ſauf conduit qu'il lui donnoit.

AN. 1641.

particulier pour la Ducheſſe de Savoie.

Puſendorf. ibid.

Ces conteſtations chagrinoient ex-

VIII. Salvius &

trêmement Salvius & le Réſident de Heſſe, qui ſe plaignoient de ce qu'on faiſoit ainſi dépendre la paix de l'Allemagne d'un leger intérêt d'une Princeſſe d'Italie, ajoutant que c'étoit commencer de bonne heure à les envelopper dans des querelles étrangeres qui ne finiroient jamais. Ils conjurerent le Comte d'Avaux, de terminer ce différend à l'amiable, & lui propoſerent deux expédiens qui étoient, ou d'accepter le ſauf conduit, ſans les titres de *Régnes* & de *Turrice*, en proteſtant que cela ne préjudicieroit en rien aux droits du Duc & de la Ducheſſe de Savoie, ou de ſe contenter que le ſauf-conduit fût donné au Duc & non pas à la Ducheſſe. Ce ſecond expédient étoit le plus court & le plus facile. Le Comte d'Avaux avoit même pouvoir de l'accepter, quoiqu'il le diſſimulât, & on ne ſait pourquoi Lutzau ne l'agréa pas, ſi ce n'eſt qu'il vouloit traîner la négociation en longueur. Le premier expédient ne plaiſoit pas non plus au Comte d'Avaux; de ſorte qu'on ne pouvoit pas encore juger quelle ſeroit l'iſſue de cette conteſta-

An. 1641.

Réſident de Heſſe ſe plaignent de la France.

Mémoire du C. d'Avaux, 13 Décembre 1641.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 24 Juillet 1641.

lorſqu'enfin le Roi de Dane- AN. 1641.
conſentit à donner ſa parole pu
& ſimplement, comme le de-
it le Comte, qu'il obtiendroit
pereur & du Roi d'Eſpagne,
; ſauf-conduits tels qu'on les
oit, & la ratification de tout ce
oit été reglé à Hambourg, pour-
le Comte voulût de ſon côté
ir à fixer un jour pour com-
les conférences.

IX. Embarras du Comte d'Avaux.

e déclaration du Roi de Dane-
ſurprit le Comte & l'embar-
rêtement. Ce n'étoit point
re de la Cour qu'il avoit de-
que le Roi de Danemarck ſe
nt des promeſſes de Lutzau.
,comme j'ai dit, un expédient
oit imaginé pour ſe mettre à
du reproche d'avoir retardé
, dans l'eſpérance qu'il ne ſe-
nt accepté. Il avoit apparem-
onſulté la Cour ſur ce point;
n'en avoit point encore eu de
, & cependant on le preſſoit
pliquer. Refuſer l'offre du Roi
marck, c'étoit trahir le ſecret
Cour de France, & l'expoſer
ectives des ennemis, aux re-

AN. 1641.

proches des Alliés, & aux plaint
Pape & des Médiateurs. Il n'avo
pendant pas d'ordre de l'accept
paroiſſoit même qu'il fût cont
ordres de le faire. Mais il y a da
négociations, comme dans la gu
des momens déciſifs, où on n'e
maître d'attendre les avis de ſes
rieurs. Alors la néceſſité ou un i
préſent tient lieu d'ordre à un
ferme & éclairé qui ſait prendr
parti & ſecouer le joug d'une t

X.

Il agit ſans attendre les ordres de la Cour.

exactitude. Le Comte d'Avaux n
pas devoir balancer. Il écrivit a
de Danemarck, cette lettre qui
mence par ces mots : *In verbo laxavi rete* ; & lui déclara qu'aïan
pleine confiance en ſa parole Ro
il conſentoit à fixer un jour pour
verture des Aſſemblées : qu'il p
même en cela ſes ordres, & qu'il
loit bien agir contre les regles
naires pour gagner du tems, co
on diſoit, & faire voir à toute
rope qu'il ne tenoit pas à la Fr
que les peuples ne commença
bientôt à gouter les fruits d'une
reuſe paix.

Lettre imprimée du Comte d'Avaux au Roi de Danemarck, 1 Janvier 1642.

XI.

Succès de ſa démarche.

Cette démarche étoit néce

pour ſauver l'honneur de la France, & elle eut tout le ſuccès que le Comte avoit eſperé. Il étoit bien informé que la Maiſon d'Autriche ne vouloit point la paix, & il lui avoit été aiſé de s'en appercevoir dans toute la ſuite de la négociation. Ainſi il prévoïoit que quoiqu'il acceptât l'offre du Roi de Danemarck, le traité de paix n'en ſeroit pas moins retardé, comme la France le ſouhaitoit, avec cette différence que comme les impériaux ſeroient obligés à leur tour de chercher de nouvelles défaites, ils paroîtroient ſeuls coupables du retardement de la paix. La choſe arriva comme il l'avoit prévu; mais ce ne fut cependant pas ſi-tôt qu'il l'avoit eſperé. Car Lutzau, n'aïant plus de prétexte pour ſe defendre de traiter, commença à le faire de bonne foi, & obligea par-là le Comte d'Avaux d'en faire autant pour ne pas démentir ſa derniere démarche. Ainſi après avoir commencé la négociation ſans deſſein de l'achever, & ſeulement pour trouver l'occaſion de s'accuſer les uns les autres du retardement, chacun des deux partis ſe vit obligé de la continuer pour

AN. 1641.

9. *Pour tous les Ordres de l'Empire en général, Alliés & Adhérens à la France, ou leurs Députés.*

Que le Roi très Chrétien donneroit de ſon côté à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne des ſauf-conduits,

1. *Pour les Plénipotentiaires de l'Empereur.*

2. *Pour les Plénipotentiaires du Roi d'Eſpagne.*

3. *Pour les Alliés & Adhérens de l'un & de l'autre en Général, ou leurs Députés.*

4. *Pour les Députés de l'Electeur de Cologne.*

5. *Pour les Députés de l'Electeur de Baviere.*

XIII. Sauf-conduit pour la Ducheſſe de Savoie.

Que les ſauf-conduits de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne pour les Plénipotentiaires de la Ducheſſe de Savoie, ſeroient conçus en la forme exprimée dans l'exemplaire qu'on avoit dépoſé entre les mains du Roi de Danemarck, en y ajoutant ſeulement le titre de *Tutrice* du Duc de Savoie ſon fils, & de *Régente* de ſes Etats. Et pour faciliter encore plus l'échange, & éviter les retardemens que la mort du Cardinal Infant, arrivée depuis peu, pouvoit y

ɔrter, le Comte d'Avaux conſen- AN. 1641.
à accepter les ſauf-conduits qui
ient été déja expédiés au nom de
Prince avant ſa mort, pourvu que
oi d'Eſpagne les ratifiât.

Quant à la Suede, l'Empereur de-
t lui donner des ſauf-conduits.

1. *Pour les Plénipotentiaires de la*
ine & du Roïaume de Suede.
2. *Pour le Réſident de France à Oſ-*
ɔrug.
3. *Pour les Princes de la Maiſon*
latine.
4. *Pour la Maiſon de Brunſwick &*
Lunebourg.
5. *Pour la Maiſon de Heſſe-Caſſel.*
6. *Pour tous les Etats de l'Empire,*
lliés & Adhérens à la Suede en gé-
ral.

La Suede de ſon côté en devoit
ɔnner.

1. *Pour les Plénipotentiaires de*
Empereur.
2. *Pour les Députés de l'Electeur de*
aïence.
3. *Pour les Députés de l'Electeur de*
randebourg.

Voilà tout ce qui fut reglé par rap- XIV. Autres re-
ɔrt aux ſauf-conduits. On convint glemens.

AN. 1641.

enſuite que la France traiteroit à
ter, & la Suede à Oſnabrug,
chacune des deux Couronnes
un Réſident dans la Ville ou
auroit ſes Plénipotentiaires, :
ſe communiquer mutuellemen
réſolutions ; que les deux trai
ſeroient regardés que comme u
que l'un ne ſeroit cenſé termi
conjointement avec l'autre, :
l'une des deux Couronnes, ne ſ
droit ſatisfaite, que lorſque l'au
roit reçu une égale ſatisfactior
vius refuſa pendant quelque
d'accepter cette derniere clauſ
ne pas obliger la Suede à a
que les ſauf-conduits pour la D
ſe de Savoie & pour les Pro
Unies fuſſent expédiés, & que
d'Eſpagne eût envoïé ſa ratific
mais le Comte d'Avaux lui
ſenta que cette clauſe n'oblige
Suede à rien de plus que ce
avoit promis par le traité de
vellement d'alliance. Salvius
faire plaiſir au Comte, & ôt
ennemis l'eſpérance de diviſer
liés. Ainſi il l'accepta, en dé
cependant qu'il ne promettoit p

n'clauſe rien au-de-là de ce qui étoit compris dans le traité d'alliance.

An. 1641.

XV. Précautions pour la sûreté des Plénipotentiaires.

On régla enfin que pour une plus grande sûreté de la perſonne des Plénipotentiaires, de leurs domeſtiques, de leurs effets & de leur commerce entr'eux, on feroit ſortir des Villes, où l'on devoit traiter, les troupes que l'un ou l'autre parti y tenoit en garniſon. Que les habitans des deux Villes ſeroient déclarés abſous du ſerment de fidélité qu'ils avoient fait à l'un ou à l'autre parti, & s'obligeroient à garder une parfaite neutralité. Que pendant tout le tems du congrès ils garderoient eux-mêmes leur Ville, ou y entretiendroient des troupes à leur ſolde. Qu'on n'y changeroit rien par rapport à la Religion ou aux coutumes. Que les Magiſtrats promettroient par écrit de veiller à la sûreté des Plénipotentiaires, de leur ſuite & de leurs effets, & de faire ce qui, d'un commun conſentement, ſeroit jugé néceſſaire pour le ſuccès des Aſſemblées. Qu'il y auroit un libre commerce de l'une à l'autre Ville, tant pour l'envoi des lettres, que pour le tranſport des vivres, meubles & autres choſes néceſ-

ſaires, enſorte que toutes les Places
An. 1641. qui ſont ſituées entre les Villes d
Munſter & d'Oſnabrug, ſeroient ég
lement obligées d'obſerver la mêm
neutralité. Que ſi les négociations n
réuſſiſſoient point, il ſeroit libre
l'un & à l'autre parti de rentrer e
poſſeſſion des Places dont il étoit au
paravant le maître, mais ſeulement a
bout de ſix ſemaines après la rupture
pendant leſquelles les Villes ſeroien
encore obligées à la neutralité. Qu'e
fin ce traité préliminaire ſeroit ratifi
de part & d'autre le même jour qu
devoit ſe faire l'échange des ſauf-con
duits.

XVI. Difficulté ſur le titre d'Empereur. *Puſendorf, l.* 13.

Il ne reſtoit plus qu'à rédiger tou
ces articles par écrit, & ce point n'e
pas ordinairement le plus difficile dan
les traités : mais il le fut beaucou
dans celui-ci. La France s'étoit tou
jours obſtinée juſqu'alors à refuſer
Ferdinand le titre d'Empereur. L
Comte d'Avaux avoit cependant pro
mis que le Roi ſe relâcheroit ſur c
point dans les ſauf-conduits qu'
donneroit à Ferdinand, pourvu qu
Ferdinand donnât de ſon côté ce
qu'on lui demandoit ; mais le Comt

n'avoit pas d'ordre pour le traité préliminaire, & il prévoïoit que ſi l'Empereur refuſoit de ratifier le traité, il ne lui ſeroit plus libre de lui refuſer un titre qu'il lui auroit une fois donné. Sur ce principe il ne donnoit à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie; & il prétendit même qu'en cette qualité il ne devoit être nommé dans le traité qu'après le Roi d'Eſpagne. Cette difficulté auroit rompu toute la négociation, ſi on n'avoit trouvé un tempérament qui ſervit en même tems à terminer une autre conteſtation plus raiſonnable que le Comte d'Avaux avoit avec Salvius. AN. 1641.

XVII. Conteſtation ſur la prééminence des Couronnes. *Ibid.*

Elle conſiſtoit en ce que le Comte, qui avoit juſqu'alors ménagé la délicateſſe des Suédois en n'exigeant pas qu'ils avouaſſent par des actes publics la prééminence du Roi de France, paroiſſoit vouloir qu'ils le fiſſent dans le traité préliminaire, en conſentant que le Roi de France y fût nommé avant la Reine de Suede. Mais Salvius n'étoit pas traitable ſur ce point, & il ne vouloit pas même ſouffrir que Lutzau prît le moindre avantage ſur lui, comme ſi l'obſtination de la Sue-

de ſur cela pouvoit contrebalancer
AN. 1641. jugement de toute l'Europe. Comm
Lutzau crut devoir diſſimuler & a
cepter des tempéramens, le Com
d'Avaux crut auſſi devoir le faire
ſon exemple; on prit donc une voi
d'accommodement qui remédia à c
inconvénient & au premier dont j'
parlé. On propoſa, ou de ne faire a
cun écrit public ou commun, en ſor
XVIII. Tempéramment accepté de part & d'autre.
que chacun des Ambaſſadeurs écriv
ſimplement une lettre particuliere
Roi de Danemarck, pour l'aſſur
qu'il convenoit du tems & du lie
qu'on avoit fixé pour traiter, ſa
faire mention ni des demandes ni d
traité des autres : ou que chacun écri
vît à part la formule du traité, & l
donnât la liberté d'y donner à ſo
Prince le premier rang, comme ce
ſe pratique ſans conſéquence, & qu'o
l'échangeroit enſuite mutuellemen
Le Comte d'Avaux rejetta le premi
expédient, ſous prétexte qu'un parei
engagement n'étoit pas aſſez authen-
tique; mais en effet parcequ'il crai-
gnit que la Suede ne ſe crût par-là
déchargée de l'engagement qu'elle
avoit pris de s'intéreſſer pour les ſauf-

conduits que la France demandoit à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne. Le second expédient ne faiſoit aucune difficulté entre Lutzau & Salvius, qui donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, & tous deux l'emploïerent ; mais le Comte d'Avaux ne pouvoit pas l'accepter, parceque Lutzau n'auroit jamais voulu recevoir du Comte une formule où on n'eût donné à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie. Il fut donc reglé que Lutzau donneroit au Comte d'Avaux le traité ſigné de lui ſeul, où Munſter ſeroit nommé avant Oſnabrug, & le Roi de France avant la Reine de Suede, comme dans l'exemplaire donné à Salvius, Oſnabrug & la Reine de Suede étoient nommés avant Munſter & le Roi de France ; mais que le Comte ſe contenteroit d'envoïer au Roi de Danemarck un écrit par lequel il l'aſſureroit qu'il conſentoit à tous les articles exprimés dans le traité fait entre lui, Lutzau & Salvius, & dont Sa Majeſté Danoiſe avoit copie, promettant que le Roi de France ratifieroit le même traité, & donneroit au tems marqué les ſauf-conduits dont

AN. 164

on étoit convenu. La choſe fut
AN. 1641. cutée ſuivant ce dernier projet.
XIX. Concluſion du traité: parut finir le traité qui fut enfin le 25 du mois de Décembre de l'
1641, après cinq ou ſix ans d
gociations & de longueurs affe
Car, au lieu que les Miniſtre
ploient ordinairement leur ha
à écarter les difficultés qui reta
la concluſion des traités, ils ſe
virent ici de toute leur adreſſe
en faire naître ſans ceſſe de nou
Je dis que le traité parut finir;
étoit en effet encore éloigné de
comme le Comte d'Avaux l'avoi
vu : Voici l'exemplaire que Lutz
donna au Comte d'Avaux.

Sacræ Cæſareæ Majeſtatis & I
Aulico Conſiliarius ad Circulum
rioris Saxoniæ, & ad pacis prælim
cum poteſtate Deputatus Legatus,
radus a Lutzaw, &c. Unive
ſingulis quorum intereſt, conſtare
mus, poſtquam multis retrò anni
tari cæperunt rationes inſtituen
pace univerſali tractationis, atqu
ex aliis difficultates in prælimin
emerſerunt; tandem, Deo adſpir

& Sereniſſimi Regis Daniæ, tanquam Mediatoris interpoſitâ autoritate factum eſſe, ut inter nos, pro ſua dicta Cæſarea Majeſtate, & Rege Hiſpaniarum ex una; & illuſtriſſimum & excellentiſſimum Legatum Dominum Claudium de Meſmes Comitem d'Avaux pro Rege Chriſtianiſſimo, ex altera parte; dicta præliminaria concluſa ſint ſequentem in modum. AN. 164

Loca univerſalis tractatûs ſint Monaſterium & Oſnabruga in Weſtphalia: ex quorum utroque ſtatim poſt commutatos ut infra dicetur, ſalvos conductus, educantur militaria partium præſidia, & durantibus congreſſibus dictæ civitates ſacramento erga utramque partem ſolutæ ad neutralitatem obligentur.

Magiſtratui interim proprio cum milite & civibus ſua cujuſque urbis cuſtodia relinquatur. Ipſe viciſſim dato reverſali obſtringatur ad fidelitatem & ſecuritatem toti conventui præſtandam, & tractantium res ac perſonas, comitatumque ſanctè habendum & cuſtodiendum: & ſi quid ab eo pro communi tractatûs bono requiſitum fuerit, præſtet ſe quidem obſequentem; neutrius tamen partis juſſa exequatur, niſi ab utroque

Legatorum corpore collegiatim inſi
An. 1641. nuata.

Uterque congreſſus pro uno habeatur atque ideo non ſolum itinera inter Mo naſterium & Oſnabrugum, omnibus quo rum intereſt ultrò citròque liberè ſecurè que commeari poſſe, tuta ſunto: ſed & quicumque interjectus locus particular tractantium conventui pro mutua commu nicatione commodus viſus fuerit, eaden quâ dicta urbs ſecuritate fruantur.

Si verò, quod Deus avertat, tracta tus univerſalis, re infectâ, diſſolvetur recipiant Monaſterium & Oſnabruga ſta tum & præſidia quæ nunc habent omni ex parte. At ſanctè religioſèque ſervetur neu tralitas ad ſex hebdomadas poſt abruptum tractatum.

Salvi conductus ad Monaſterienſem congreſſum infra enumerati commutentu utrinque omnes intra menſes duos, a di hujus conventionis. Et ne diverſis diſſitiſ que procul locis facienda commutatio im plicet negotium ac novas adferat moras fiat illa Hamburgi per Regios Dani Miniſtros.

Et quidem ex una parte tam Impe rator quam Rex Hiſpaniæ tradant ſe quentes ſalvos conductus quiſque ſuos.

1. *Pro Plenipotentiariis Regis Chriſtianiſſimi.*

AN. 164

2. *Pro reſidente Suecico.*

3. *Pro Plenipotentiariis Sereniſſimæ Duciſſæ Sabaudiæ.*

4. *Pro Plenipotentiariis Ordinum Generalium Fœderati Belgii.*

5. *Pro Deputatis Electoris Trevirenſis.*

6. *Pro Principe Carolo Ludovico Comite Palatino Rheni ejuſque fratribus, aut eorum Deputatis.*

7. *Pro Ducibus Brunſwicenſibus & Luneburgenſibus, aut eorum Deputatis.*

8. *Pro univerſis Imperii Ordinibus Galliæ Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

Ex altera parte, per Dictos Daniæ Miniſtros dictoque loco & tempore tradantur ad eundem congreſſum Monaſterienſem Chriſtianiſſimi Regis ſalvi conductus.

1. *Pro Plenipotentiariis Imperatoris.*

2. *Pro Plenipotentiariis Regis Hiſpaniæ.*

3. *Pro utriuſque Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

4. *Pro Deputatis Electoris Colonienſis.*

AN. 1641.

5. *Pro Deputatis Electoris Bavariæ. Salvi conductus Cæſarei & Hiſpanici pro Plenipotentiariis Ducissæ Sabaudiæ, ſub ea forma concepti tradantur, quæ in exemplari apud Sereniſſimum Daniæ Regem depoſito expreſſa eſt, addito tantum titulo* Turricis *filii ſui Sabaudiæ Ducis & ejus Statuum* Regentis.

Cæteri verò omnes & ſinguli tam ex parte Imperatoris & Hiſpaniæ quam ex parte Galliæ, ſub eadem formula quæ noviſſimè per Mediatorum Legatos communicata partibus, & ab illis probata fuit, concepti extradantur.

Quò faciliùs ex parte Hiſpaniæ ſalvorum conductuum commutatio procedat, valeant qui antehac a vivente Sereniſſimo Cardinali Infante in forma ſupradicta expediti fuerunt, ſi a Rege Catholico confirmentur & ratihabeantur.

Singulis ſalvis conductibus dicta tractatûs univerſalis loca, dieſque ex præſcripto ſequentis articuli inſerantur, & præſentis tractatûs autographum, datâ ſingulis Legatis copiâ authenticâ, apud Sereniſſimum Daniæ Regem deponatur.

Dies autem auſpicando utrique congreſſui Monaſterienſi nimirum & Oſna-

dicta conſtitutaque eſto vigeſima-
zenſis Martii proximè venturi. AN. 1641.
lix fauſtumque orbi Chriſtiano det
s.

zs tractatus cum altero ſuper iiſ-
s univerſalis præliminaribus ho-
zoque die concluſo inter nos Con-
Lutzaw pro Sereniſſimo Impera-
:nâ, & illuſtriſſimum Legatum
:m Johannem Salvium pro Sere-
Regina Suecia ex alterâ parte;
mque ſit tractatus, nec niſi adim-
:riuſque conditionibus, alteruter
!eto habeatur.

orum omnium fidem præſentes ma-
oſtris ſignatas, ſigillis quoque mu-
:avimus; earumdem ratihabitio-
rincipalibus utrinque noſtris fac-
à cum dictis ſalvis conductibus,
:empore ac loco inſinuandam pro-
es. Actum Hamburgi die $\frac{15}{25}$ *De-*
, anno 1641.

Conradus a Lutzaw.

Locus ſigilli.

rad Lutzaw, &c. Conſeiller de
rée Majeſté Impériale & du Con-
lique de l'Empire, & Ambaſſa-

deur-Député avec plein pouvoir vers le
AN. 1641. *Cercle de la baſſe-Saxe, & pour les préliminaires de la paix. Nous faiſons ſavoir à tous & à chacun de ceux à qui il appartient, qu'après qu'on eut déja depuis pluſieurs années commencé à rechercher les moïens d'établir une forme de traiter de la paix générale, & que pluſieurs difficultés ſe ſont ſucceſſivement rencontrées dans les préliminaires, enfin, par la faveur Divine & l'autorité & intervention du Séréniſſime Roi de Danemarck comme Médiateur, il eſt arrivé que leſdits préliminaires ont été réglés de la maniere ſuivante entre nous pour Sadite Majeſté Impériale & le Roi d'Eſpagne d'une part, & l'Illuſtriſſime Seigneur Ambaſſadeur Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, pour le Roi très Chrétien, de l'autre.*

Que les lieux du traité de la paix générale ſoient Munſter & Oſnabrug en Weſtphalie, de chacun deſquels auſſitôt après l'échange des ſauf conduits, comme il ſera dit enſuite, on fera ſortir les garniſons de gens de guerre des partis; & durant le congrès leſdites Villes, dégagées de leur ſerment envers l'un & l'autre parti, ſeront obligées à la neutralité.

La garde de chacune des deux Villes sera laissée, pendant ce tems-là, au Magistrat & aux Bourgeois avec leurs propres soldats. Que le Magistrat, de son côté, donnant un Reversal, soit obligé à garder la fidélité & à procurer la sûreté à toute l'assemblée, & à garder religieusement & conserver les effets, les personnes & la suite des Négociateurs; & s'il est requis de quelque chose pour le bien commun du traité, qu'il le fasse avec témoignage de bonne volonté, sans cependant exécuter les ordres d'aucun des partis, à moins qu'ils ne lui soient signifiés conjointement par les deux corps d'Ambassadeurs. AN. 1641.

Les deux congrès ne seront regardés que comme un. Et ainsi que non seulement les chemins entre Munster & Osnabrug soient sûrs pour tous ceux qui ont intérêt qu'on puisse aller & venir librement & sûrement de l'une à l'autre Ville; mais que quelque lieu que ce soit, situé entre les deux Villes, qui sera jugé propre par les Négociateurs pour communiquer ensemble, jouisse des mêmes sûretés que les Villes susdites.

Et si (ce que Dieu ne permette pas) la négociation de la paix générale vient

de ſur cela pouvoit contrebalanc
An. 1641. jugement de toute l'Europe. Co
Lutzau crut devoir diſſimuler 8
cepter des tempéramens, le C
d'Avaux crut auſſi devoir le fa
ſon exemple; on prit donc une
d'accommodement qui remédia
inconvénient & au premier don
parlé. On propoſa, ou de ne fair
cun écrit public ou commun, en
XVIII. Tempéra-ment accepté de part & d'autre. que chacun des Ambaſſadeurs éc
ſimplement une lettre particulier
Roi de Danemarck, pour l'aſ
qu'il convenoit du tems & du
qu'on avoit fixé pour traiter,
faire mention ni des demandes n
traité des autres : ou que chacun
vît à part la formule du traité,
donnât la liberté d'y donner à
Prince le premier rang, comme
ſe pratique ſans conſéquence, & q
l'échangeroit enſuite mutuellem
Le Comte d'Avaux rejetta le prer
expédient, ſous prétexte qu'un pa
engagement n'étoit pas aſſez auth
tique; mais en effet parcequ'il c
gnit qué la Suede ne ſe crût pa
déchargée de l'engagement qu'
avoit pris de s'intéreſſer pour les f

on étoit convenu. La choſe fut exé
An. 1641. cutée ſuivant ce dernier projet. Ain
XIX. parut finir le traité qui fut enfin ſign
Concluſion du traité: le 25 du mois de Décembre de l'anné 1641, après cinq ou ſix ans de né gociations & de longueurs affectées Car, au lieu que les Miniſtres em ploient ordinairement leur habilet à écarter les difficultés qui retarden la concluſion des traités, ils ſe ſer virent ici de toute leur adreſſe pou en faire naître ſans ceſſe de nouvelles Je dis que le traité parut finir; car i étoit en effet encore éloigné de ſa fin comme le Comte d'Avaux l'avoit pré vu : Voici l'exemplaire que Lutzau e donna au Comte d'Avaux.

Sacræ Cæſareæ Majeſtatis & Imperi Aulico Conſiliarius ad Circulum inf rioris Saxoniæ, & ad pacis præliminari cum poteſtate Deputatus Legatus, Con radus a Lutzaw, &c. Univerſis & ſingulis quorum intereſt, conſtare volu mus, poſtquam multis retrò annis agi tari cæperunt rationes inſtituendæ d pace univerſali tractationis, atque ali ex aliis difficultates in præliminarib emerſerunt; tandem, Deo adſpirante

& Sereniſſimi Regis Daniæ, tanquam Mediatoris interpoſitâ autoritate factum eſſe, ut inter nos, pro ſua dicta Cæſarea Majeſtate, & Rege Hiſpaniarum ex una; & illuſtriſſimum & excellentiſſimum Legatum Dominum Claudium de Meſmes Comitem d'Avaux pro Rege Chriſtianiſſimo, ex altera parte; dicta præliminaria concluſa ſint ſequentem in modum. AN. 1641

Loca univerſalis tractatûs ſint Monaſterium & Oſnabruga in Weſtphalia: ex quorum utroque ſtatim poſt commutatos ut infra dicetur, ſalvos conductus, educantur militaria partium præſidia, & durantibus congreſſibus dictæ civitates ſacramento erga utramque partem ſolutæ ad neutralitatem obligentur.

Magiſtratui interim proprio cum milite & civibus ſua cujuſque urbis cuſtodia relinquatur. Ipſe viciſſim dato reverſali obſtringatur ad fidelitatem & ſecuritatem toti conventui præſtandam, & tractantium res ac perſonas, comitatumque ſanctè habendum & cuſtodiendum: & ſi quid ab eo pro communi tractatûs bono requiſitum fuerit, præſtet ſe quidem obſequentem; neutrius tamen partis juſſa exequatur, niſi ab utroque

Legatorum corpore collegiatin
An. 1641. nuata.

Uterque congreſſus pro uno hal
atque ideo non ſolum itinera ini
naſterium & Oſnabrugum, omnib
rum intereſt ultrò citròque liberè
que commeari poſſe, tuta ſunto,
quicumque interjectus locus par
tractantium conventui pro mutua c
nicatione commodus vijus fuerit;
quâ dicta urbs ſecuritate fruantur.

Si verò, quod Deus avertat,
tus univerſalis, re infectâ, diſſo
recipiant Monaſterium & Oſnabri
tum & præſidia quæ nunc habent c
parte. At ſanctè religiosèque ſervet
tralitas ad ſex hebdomadas poſt ab
tractatum.

Salvi conductus ad Monaſte
congreſſum infra enumerati comm
utrinque omnes intra menſes duo
hujus conventionis. Et ne diverſis
que procul locis facienda commuta
plicet negotium ac novas adferat
fiat illa Hamburgi per Regios
Miniſtros.

Et quidem ex una parte tam
rator quam Rex Hiſpaniæ trad
quentes ſalvos conductus quiſque

1. *Pro Plenipotentiariis Regis Chriſtianiſſimi.*

AN. 1641.

2. *Pro reſidente Suecico.*

3. *Pro Plenipotentiariis Sereniſſimæ Duciſſæ Sabaudiæ.*

4. *Pro Plenipotentiariis Ordinum Generalium Fœderati Belgii.*

5. *Pro Deputatis Electoris Trevirenſis.*

6. *Pro Principe Carolo Ludovico Comite Palatino Rheni ejuſque fratribus, aut eorum Deputatis.*

7. *Pro Ducibus Brunſwicenſibus & Luneburgenſibus, aut eorum Deputatis.*

8. *Pro univerſis Imperii Ordinibus Galliæ Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

Ex altera parte, per Dictos Daniæ Miniſtros dictoque loco & tempore tradantur ad eundem congreſſum Monaſterienſem Chriſtianiſſimi Regis ſalvi conductus.

1. *Pro Plenipotentiariis Imperatoris.*

2. *Pro Plenipotentiariis Regis Hiſpaniæ.*

3. *Pro utriuſque Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

4. *Pro Deputatis Electoris Colonienſis.*

AN. 1641.

5. *Pro Deputatis Electoris Bava*
Salvi conductus Cæſarei & Hiſpa
pro Plenipotentiariis Duciſſæ Sabaud
ſub ea forma concepti tradantur, qu
exemplari apud Sereniſſimum Daniæ
gem depoſito expreſſa eſt, addito tan
titulo Turricis *filii ſui Sabaudiæ D*
& ejus Statuum Regentis.

Cæteri verò omnes & ſinguli tam ex p
te Imperatoris & Hiſpaniæ quam ex p
Galliæ, ſub eadem formula quæ noviſſ
per Mediatorum Legatos communic
partibus, & ab illis probata fuit, c
cepti extradantur.

Quò faciliùs ex parte Hiſpaniæ
vorum conductuum commutatio pr
dat, valeant qui antehac a vive
Sereniſſimo Cardinali Infante in fo
ſupradicta expediti fuerunt, ſi a R
Catholico confirmentur & ratihabe
tur.

Singulis ſalvis conductibus dicta tr
tatûs univerſalis loca, dieſque expreſc
to ſequentis articuli inſerantur, & præſ
tis tractatûs autographum, datâ ſingu
Legatis copiâ authenticâ, apud Seren
mum Daniæ Regem deponatur.

Dies autem auſpicando utrique e
greſſui Monaſterienſi nimirum & Oſi

brugenſe dicta conſtituaque eſto vigeſima quinta menſis Martii proxime venturi. An. 1
Quod felix faustumque orbi Chriſtiano det eſſe Deus.

Preſens tractatus cum altero ſuper iiſdem pacis univerſalis preliminaribus hodierna quoque die concluſo inter nos Conradum à Lutzaw pro Sereniſſimo Imperatore ex unâ, & illuſtriſſimum Legatum Dominum Johannem Salvium pro Sereniſſima Regina Suecie ex alterâ parte; unus idemque ſit tractatus, nec niſi adimpletis utriuſque conditionibus, alteruter pro impleto habeatur.

In quorum omnium fidem preſentes manibus noſtris ſignatas, ſigillis quoque mutuis firmavimus; earumdem ratihabitionem a principalibus utrinque noſtris factam unà cum dictis ſalvis conductibus, ſtatuto tempore ac loco inſinuandam promittentes. Actum Hamburgi die $\frac{15}{25}$ Decembris, anno 1641.

Conradus a Lutzaw.

Locus ſigilli.

Conrad Lutzaw, &c. Conſeiller de Sa Sacrée Majeſté Impériale & du Conſeil Aulique de l'Empire, & Ambaſſa-

deur-Député avec plein pouvoir vers le
An. 1641. *Cercle de la baſſe-Saxe, & pour les préliminaires de la paix. Nous faiſons ſavoir à tous & à chacun de ceux à qui il appartient, qu'après qu'on eut déja depuis pluſieurs années commencé à rechercher les moïens d'établir une forme de traiter de la paix générale, & que pluſieurs difficultés ſe ſont ſucceſſivement rencontrées dans les préliminaires, enfin, par la faveur Divine & l'autorité & intervention du Séréniſſime Roi de Danemarck comme Médiateur, il eſt arrivé que leſdits préliminaires ont été réglés de la maniere ſuivante entre nous pour Sadite Majeſté Impériale & le Roi d'Eſpagne d'une part, & l'Illuſtriſſime Seigneur Ambaſſadeur Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, pour le Roi très Chrétien, de l'autre.*

Que les lieux du traité de la paix générale ſoient Munſter & Oſnabrug en Weſtphalie, de chacun deſquels auſſitôt après l'échange des ſauf conduits, comme il ſera dit enſuite, on fera ſortir les garniſons de gens de guerre des partis; & durant le congrès leſdites Villes, dégagées de leur ſerment envers l'un & l'autre parti, ſeront obligées à la neutralité.

La garde de chacune des deux Villes AN. 1641.
:ra laiſſée, pendant ce tems-là, au Ma-
iſtrat & aux Bourgeois avec leurs pro-
res ſoldats. Que le Magiſtrat, de ſon
bté, donnant un Reverſal, ſoit obligé à
arder la fidélité & à procurer la sû-
:té à toute l'aſſemblée, & à garder re-
gieuſement & conſerver les effets, les
erſonnes & la ſuite des Négociateurs;
r s'il eſt requis de quelque choſe pour
: bien commun du traité, qu'il le faſſe
vec témoignage de bonne volonté, ſans
:pendant exécuter les ordres d'aucun des
artis, à moins qu'ils ne lui ſoient ſigni-
és conjointement par les deux corps
'Ambaſſadeurs.

Les deux congrès ne ſeront regardés
ue comme un. Et ainſi que non ſeule-
:ent les chemins entre Munſter & Oſ-
abrug ſoient sûrs pour tous ceux qui
nt intérêt qu'on puiſſe aller & venir
brement & sûrement de l'une à l'autre
'ille; mais que quelque lieu que ce ſoit,
tué entre les deux Villes, qui ſera jugé
ropre par les Négociateurs pour commu-
iquer enſemble, jouiſſe des mêmes sû-
:tés que les Villes ſuſdites.

Et ſi (ce que Dieu ne permette pas)
: négociation de la paix générale vient

à ſe rompre ſans être achevée, que l

An. 1641. *ter & Oſnabrug reprennent en tout*
çons l'état & les garniſons qu'ils on
ſentement ; mais pourtant que la n
lité ſoit encore gardée ſix ſemaines
la rupture de la négociation.

Que tous les ſauf conduits, ci-d
rapportés pour le congres de Mu
ſoient échangés de part & d'autre
l'eſpace de deux mois, à compter
le jour de cet accord : & pour ne
rendre la choſe difficile & en retard
xécution en faiſant cet échange e
lieux différens & éloignés, qu'il ſ
à Hambourg par l'entremiſe des M
tres du Roi de Danemarck.

Savoir : *Que l'Empereur & l*
d'Eſpagne d'une part, donnent c
pour ſoi les ſauf conduits ſuivans.

1. *Pour les Plénipotentiaires d*
très Chrétien.

2. *Pour le Réſident de Suede.*

3. *Pour les Plénipotentiaires*
Séréniſſime Ducheſſe de Savoie.

4. *Pour les Plénipotentiaire*
Etats Généraux des Provinces U

5. *Pour les Députés de l'Elect*
Treves.

6. *Pour le Prince Charles Louis*

le Palatin du Rhin, & ſes freres, ou leurs Députés.

AN. 1642.

7. *Pour les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg, ou leurs Députés.*

8. *Pour tous les Etats de l'Empire Alliés & Adhérans de la France en général, ou leurs Députés.*

De l'autre part, que leſdits Miniſtres du Roi de Danemarck donnent au ſuſdit tems & lieu pour le même congrès, les ſauf-conduits du Roi très Chrétien.

1. *Pour les Plénipotentiaires de l'Empereur.*

2. *Pour les Plénipotentiaires du Roi d'Eſpagne.*

3. *Pour les Alliés & Adhérans de l'un & de l'autre en général, ou leurs Députés.*

4. *Pour les Députés de l'Electeur de Cologne.*

5. *Pour les Députés de l'Electeur de Baviere.*

Que les ſauf conduits de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, pour les Plénipotentiaires de la Ducheſſe de Savoie, ſoient délivrés dans la forme exprimée dans l'exemplaire qui eſt dépoſé entre les mains du Séréniſſime Roi de Danemarck, en y ajoutant ſeulement le titre de Tutrice de ſon

fils le Duc de Savoie & de Régente
AN. 1641. de ſes Etats.

Que tous les autres ſauf-conduits, tant de la part de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, que de la part de la France, ſoient donnés ſelon la forme qui a été récemment communiquée aux Parties par les Ambaſſadeurs des Médiateurs, & approuvée par elles.

Afin de faciliter l'échange des ſauf-conduits du Roi d'Eſpagne, qu'on tienne pour bons ceux qui ont été ci-devant expédiés dans la forme ſuſdite par le Séréniſſime Cardinal Infant lorſqu'il vivoit, pourvu que le Roi Catholique les confirme & les ratifie.

Que dans chacun des ſauf-conduits ſoient inſérés, conformément à l'article ſuivant, leſdits jour & lieu aſſignés pour le traité de la paix générale, & que l'original du préſent traité ſoit dépoſé entre les mains du Séréniſſime Roi de Danemarck, après qu'on en aura donné une copie authentique à chacun des Ambaſſadeurs.

Que le jour aſſigné pour commencer l'un & l'autre traité, ſavoir celui de Munſter & celui d'Oſnabrug, ſoit le 25 du mois de Mars prochain, ce qui

Dieu veuille bénir pour le bien de la Chrétienté.

AN. 1641.

Que le préſent traité ſoit regardé comme étant le même que celui qui a été pareillement conclu aujourd'hui ſur les mêmes préliminaires de la paix générale entre nous Conrad de Lutzau pour le Séréniſſime Empereur d'une part, & l'Illuſtriſſime Seigneur Ambaſſadeur Jean Salvius, pour la Séréniſſime Reine de Suede de l'autre; & que l'un des deux traités ne ſoit cenſé accompli, à moins que les conditions de tous les deux ne ſoient accomplies.

En foi de tout ceci nous avons ſigné ces préſentes de notre ſeing & ſcellé de nos ſceaux, promettant l'un & l'autre de repréſenter au tems & au lieu marqués la ratification de nos Princes avec leſdits ſauf-conduits. Fait à Hambourg le $\frac{15}{25}$ *Décembre* 1641.

Chriſtianiſſimi Regis per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Meſmes, Comes d'Avaux, univerſis quorum intereſt notum teſtatumque volumus, nos de tractatu ſuper pacis univerſalis præliminaribus qui inter nos & illuſtriſſimos ac excellentiſſimos Legatos Dominum Conradum à Lut-

zaw, & Dominum Johannem Salvi
AN. 1641. *hodiernâ die reſpectivè concluſus, &*
illis ſubſcriptus, atque in manus Se
niſſimi Daniæ Regis uti Mediatoris, a
tâ nobis authenticâ copiâ, depoſitus e
conveniſſe in omnibus ac ſingulis ad
ſubſtantiam pertinentibus, videlicet l
& diem congreſſuum, mutuamque j
vorum conductuum, qui in illo rec
ſentur, & ſub formulis quæ ibidem
clarantur, traditionem; prout per p
ſentes convenimus parem vim habituri
ac ſi dicto tractatui nos quoque ſuſci
ſiſſemus, ejuſque conditiones omnes
inſertæ & repetitæ fuiſſent. In quor
fidem haſce manu & ſigillo noſtro mu
tas apud prædictum Daniæ Seren.
mum Regem viciſſim depoſuimus, earı
dem ratihabitionem à ſua Chriſtianiſſi
Majeſtate unà cum dictis ſalvis c
ductibus ſtatuto tempore ac loco pron
tentes: Actum Hamburgis die $\frac{15}{25}$ *D*
cembris anno 1641.

Claudius de Meſmes.

Locus ſigilli.

L'écrit que le Comte d'Avaux

voïa au Roi de Danemarck, pour ſervir d'acceptation au traité precedent, étoit conçu en ces termes. AN. 16.

Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi très Chrétien en Allemagne, Nous faiſons ſavoir à tous ceux à qui il appartient, que ſur le traité pour les préliminaires de la paix générale, qui a été conclu aujourd'hui reſpectivement entre nous & les illuſtriſſimes & excellentiſſimes Seigneurs Ambaſſadeurs Conrad de Lutzau & Jean Salvius, & ſigné par eux, & déposé entre les mains du Séréniſſime Roi de Danemarck comme Médiateur, après qu'il nous en a été donné une copie authentique, nous ſommes convenus pour la ſubſtance des choſes en tous & chacun des articles, ſavoir pour les lieux & les jours des congrès & l'échange mutuel des ſauf conduits qui y ſont énoncés, dans la forme qui y eſt pareillement exprimée, ainſi que nous en convenons encore par ces préſentes, qui auront la même force que ſi nous en avions auſſi ſigné le ſuſdit traité, & que nous en euſſions ici répeté & inſéré toutes les conditions. En foi de quoi nous avons pareillement

dépoſé entre les mains du ſuſdit Sér

AN. 1641. *ſime Roi de Danemarck ces préſent gnées de notre ſeing & ſcellées de ſceau, promettant d'en repréſente ratification de Sa Majeſté très Chré ne avec leſdits ſauf-conduits aux & lieu marqués. Fait à Hambourg de Décembre l'an* 1641.

XX. Sentimens des deux Couronnes ſur ce traité.

Comme les Suédois avoient agi de bonne foi dans cette négo tion, ils furent auſſi les ſeuls qui plaudirent ſincerement du ſuccès s'ennuïoient de plus en plus c guerre, & le mauvais état de leu mée, depuis la mort de Banier, faiſoit ſouhaiter la paix. Quoiqu Comte d'Avaux vît les choſes po un peu plus loin qu'il n'avoit pr du d'abord, il n'eut pas ſujet c repentir de ce qu'il avoit fait. La de France approuva & loua m beaucoup ſa conduite. La droitu la vivacité avec laquelle il avoit agir, perſuada à toute l'Europe q France vouloit ſincerement la Elle diſſipa les ombrages des Allié elle fit ceſſer les reproches & les i tives dont la Maiſon d'Autriche bloit le Roi & ſes Miniſtres.

Mais il n'en fut pas de même de Lutzau. L'Empereur, bien loin d'approuver la démarche qu'il avoit faite, bláma hautement ſa conduite, & lorſque tout le monde attendoit à Hambourg la ratification que ce Miniſtre avoit promiſe, on fut ſurpris de le voir rappellé ſous prétexte de le punir de quelques termes peu meſurés, dont il s'étoit ſervi avec le Roi de Danemarck; mais en effet parceque l'Empereur étoit irrité de ce qu'il s'étoit ſi fort preſſé de conclure le traité préliminaire, & *de ce qu'il avoit été aſſez ſimple*, dit le Comte d'Avaux, *pour croire que la Maiſon d'Autriche voulût ſincerement la paix.* Le Comte d'Averſberg vint prendre ſa place à Hambourg, & la conduite qu'il y tint, par rapport au traité, fit encore mieux connoître les diſpoſitions de la Cour de Vienne.

AN. 1641.

XXI. Lutzau diſgracié.

Puſendorf. l. 13 & 14.

Epiſtola ad amicum.

Legati Gallici epiſt. ad Regem Daniæ.

Lettre du C. d'Avaux au Maréchal de Guebriant, 23 Fév. 1642.

XXII. Le Comte d'Averſberg vient prendre ſa place & ſe plaint du traité.

Il ſe plaignit du traité comme d'un ouvrage informe & irrégulier qui ne pouvoit pas faire loi; & comme on le preſſa de marquer en détail les défauts qu'il y trouvoit, il dit que le Comte d'Avaux avoit lui-même avoué qu'il avoit excédé ſes pouvoirs; que

Lutzau avoit traité avec les Plénipo
An. 1641. tentiaires de France & de Suede com
me avec des égaux, ſans prendre ſu
eux la ſupériorité qu'il devoit. Que
ni dans le traité de France, ni dan
celui de Suede, il n'avoit pas eu ſoi
de nommer l'Empereur le premie
Qu'il avoit conſenti que les Villes d
Munſter & d'Oſnabrug demeuraſſen
neutres & libres du ſerment de fidé
lité qu'elles avoient fait; ce qui étoi
injurieux à l'Empereur, dont les ſau
conduits devoient ſuffire, & préju
diciable à l'Empire dont ces deu
Villes relevoient. Que d'accorder qu
les traités de France & de Suede n
ſeroient regardés que comme un ſeul
c'étoit vouloir que l'Empereur approu
vât l'alliance de ces deux Couronne
Que l'Empereur ne pouvoit pas rati
Pufendorf, fier un ouvrage ſi défectueux, & o
l. 14. ſon honneur étoit ſi peu ménag
Qu'il s'offroit à faire un nouveau trai
té, & que la négociation ne ſeroi
pas longue, parcequ'il ne s'agiſſoi
que de faire quelques changemens a
premier. Que quoique Ferdinand n
fût pas obligé de ratifier aucun de
articles accordés par Lutzau, il vou

loit bien cependant approuver tout ce qui avoit été réglé touchant le lieu des conférences, & la sûreté du commerce entre les Plénipotentiaires ; & qu'il avoit en main tous les sauf-conduits, & même celui qu'on demandoit pour la Ducheſſe de Savoie avec le titre de *Tutrice* & de *Régente*, ſans préjudice pourtant des droits du Cardinal Maurice & du Prince Thomas. AN. 1641.

XXIII. Réponſe du C. d'Avaux & de Salvius.

On voit aſſez le peu de ſolidité de ces raiſonnemens, & les Plénipotentiaires de France & de Suede ne manquerent pas de les réfuter par des écrits publics, où ils expoſerent tout ce qui s'étoit paſſé dans la ſuite de la négociation, afin qu'on pût juger auquel des deux partis on devoit attribuer le retardement de la paix. Ils y prouvoient invinciblement que Lutzau avoit eu tout le pouvoir néceſſaire pour traiter avec eux, & que par conſéquent il n'étoit plus libre à l'Empereur de refuſer la ratification d'un traité, où d'ailleurs ſes intérêts étoient autant ménagés qu'il pouvoit le deſirer. Qu'il étoit vrai que le Comte d'Avaux avoit fait plus que ſes pouvoirs ne portoient en aſſignant un

Lettres imprimées du C. d'Avaux & de Salvius.

jour pour commencer les conférences
An. 1641. avant que les Impériaux & les Eſpagnols euſſent repréſenté les ſauf-conduits & la ratification qu'on leur demandoit ; mais qu'il étoit ſurprenant que des gens qui avoient juſqu'alors tant vanté leur zele pour la paix, lui fiſſent un crime de l'avoir avancée par cette démarche. Que ce reproche étoit frivole déſormais, puiſque le Roi de France avoit approuvé la conduite de ſon Ambaſſadeur, & avoit déja envoïé la ratification du traité. Qu'ils n'avoient prétendu donner aucune atteinte aux prérogatives de la dignité Impériale ; mais que leurs Maîtres n'étoient pas moins jaloux de leurs droits ; & qu'enfin de quelque maniere que la choſe eût été faite, c'étoit une affaire finie ſur laquelle il n'étoit plus permis de revenir ſans ſe deshonorer aux yeux de toute l'Europe. Qu'ils n'étoient plus les maîtres de faire un nouveau traité, & que quand ils le feroient, ils ne pourroient pas plus compter ſur le nouveau que ſur le précédent. Que le Comte d'Averſberg n'avoit pas plus de pouvoir que n'en avoit eu Lutzau, & que l'Empereur

ſe

se croiroit en droit de désavouer l'un comme l'autre.

AN. 1641.

XXIV. Le Comte d'Aversberg présente une ratification informe.

Les Impériaux répondirent de leur côté à ces écrits; mais leur conduite démentoit leurs discours : & si on avoit été auparavant persuadé que la France ne vouloit pas la paix, on ne le fut pas moins que la Maison d'Autriche en étoit encore plus éloignée. Cependant le jour marqué pour échanger les sauf-conduits & les ratifications de part & d'autre étoit écoulé, & le Comte d'Aversberg, au lieu de présenter la ratification qu'on attendoit, s'étoit contenté d'envoïer au Roi de Danemarck une lettre de l'Empereur, dans laquelle ce Prince exposoit les défauts qu'il trouvoit dans le traité préliminaire, & marquoit les articles qu'il approuvoit, prétendant que cette lettre servît de ratification au traité. Le Roi de Danemarck communiqua la lettre aux Ambassadeurs pour savoir leurs sentimens, & il auroit souhaité qu'ils se fussent contentés de cette espece de ratification. Salvius étoit assez porté à le faire, afin de lever toutes les difficultés, d'autant plus que l'Empereur y paroiſ-

Ibid.

XXV. Salvius consent à l'accepter.

ſoit accorder aux Couronnes
An. 1641. principaux points du traité. Mais
Comte d'Avaux avoit un autre p
de conduite à ſuivre. Content d'av
fait connoître à toute l'Europe l'él
XXVI. gnement que la Maiſon d'Autri
Le Comte d'Avaux la refuſe. avoit pour la paix, & de l'avoir, p
ainſi dire, forcée à faire elle-mê
cet aveu, il ne ſongeoit plus qu'à
maintenir dans cet avantage, ſ
avancer la paix plus que la Cour
Puſendorf. France ne vouloit. La facilité q
l. 14. avoit affectée dans la négociation,
donnoit en quelque ſorte le droit
tre déſormais plus difficile, & le peu
ſincérité de la Maiſon d'Autriche l'
toriſoit à exiger d'elle dans la ſuite
aſſurances les plus inviolables. Ainſ
refuſa d'accepter la ratification prét
due que l'Empereur offroit; & p
faire entrer Salvius dans ſon ſentime
il le prit par l'endroit ſenſible, en lui
préſentant qu'il étoit de l'honneur
deux Couronnes de refuſer une rat
cation ſi irréguliere, & qui n'ét
qu'indirecte, pour ne pas céder à l'E
pereur une ſupériorité qui ne lui c
XXVII. venoit pas.
Raiſons de ſon refus. Tous deux, de concert, firent c

AN. 1648

hoître au Roi de Danemarck leur ré-
ſolution. Ils lui firent même remar-
quer que la lettre de l'Empereur étoit
pleine de propoſitions captieuſes &
rivoles. Que l'eſpece de ratification,
u'il offroit, auroit peut-être pû ſuffire
i on n'avoit point écrit les articles
lu traité; mais que les deux Couron-
es s'étant engagées par un traité ſo-
emnel, il étoit juſte que l'Empereur
'obligeât auſſi par une ratification ſo-
emnelle. Que cette demande étoit
l'autant plus juſte, qu'ils avoient plus
e ſujet de douter de la ſincérité de
Empereur. Que dans la lettre qu'il
rétendoit devoir ſervir de ratifica-
ion, il promettoit de défendre à ſes
Généraux d'attaquer Oſnabrug, ſans
aire mention de Munſter, comme ſi
s Ambaſſadeurs François ne devoient
as exiger les mêmes ſûretés que ceux
le Suede. Qu'il étoit vrai que Munſ-
er appartenoit à l'Electeur de Colo-
ne, au lieu qu'Oſnabrug avoit été
ris par les Suédois; mais qu'après
ue les Suédois auroient retiré leur
arniſon d'Oſnabrug, comme on en
toit convenu, les deux Villes ſe trou-
eroient dans le même cas; Oſnabrug

Lettres Latines imprimées des Plénipotentiaires des Alliés.

Pufendorf, l. 14.

devenant ſujet de ſon Evêque, &
An. 1641. que par conſéquent l'Empereur devoit promettre la même ſûreté pour les deux Villes. Que ces termes de la lettre, *après que nos Plénipotentiaires & ceux des autres Rois & Princes ſeront entrés dans Oſnabrug*, étoient ſuſpects, parce qu'il ſembloit que l'Empereur ne promît de ſûreté aux Plénipotentiaires, qu'après que ſes Ambaſſadeurs ſeroient entrés dans Oſnabrug, & non avant. Qu'en conſentant que la garniſon Suédoiſe rentrât dans Oſnabrug, en cas que les conférences ne réuſſiſſent point, l'Empereur ajoutoit que la même choſe ſe feroit par rapport à Munſter; que cette comparaiſon étoit captieuſe, parce qu'aucune garniſon ne devant entrer dans Munſter, qui avoit ſa garniſon particuliere, on pourroit en prendre un prétexte de refuſer à la garniſon Suédoiſe l'entrée d'Oſnabrug. Que quoique l'Empereur promît les ſauf-conduits qu'on lui demandoit, il le faiſoit d'une maniere ſi vague, qu'on ne pouvoit pas compter ſur ſa promeſſe, & qu'il ſembloit même qu'il cherchât un prétexte de les refuſer, en demandant un nou-

uf-conduit pour le Duc de
e. Qu'au lieu de déterminer AN. 1641.
fixe pour commencer les con-
, il ſe contentoit de répéter
ıraſe uſée, que le plutôt lui
plus agréable; & enfin qu'a-
›ir autrefois donné pouvoir à
de traiter en ſon nom & au
Roi d'Eſpagne, il ſe conten-
éſent de promettre qu'il écri-
: Prince pour l'engager à rec-
s ſauf-conduits expédiés aux
: Cardinal Infant.

s furent les raiſons que les
nbaſſadeurs allegueren au Roi
emarck, & leur conduite lui
raiſonnable, qu'il ne put pas
rouver, quoiqu'il prévît bien
éloigneroit de plus en plus la
ıgît même pour engager l'Em-
à ſatisfaire les Alliés; mais ce
ne pouvoit ſe réſoudre à trai-
›onne foi avec les deux Cou-
& ſongeoit encore à les divi-
dant que le Comte d'Averſ-
ıteſtoit en public ſur les arti-
traité préliminaire, il faiſoit
etement à Salvius qu'il ſeroit
p plus de l'intérêt de la Suede

de faire un traité particulier, que de perdre le tems à ménager un traité commun que les François traverſeroient toujours. On écrivoit de Lubeck la même choſe à Salvius, & avant l'arrivée du Comte d'Averſberg, on avoit eu ſoin de dire à Salvius, que ce Miniſtre venoit pour faire avec lui un traité ſecret. Il eſt même vrai-ſemblable que l'Empereur ne s'obſtinoit avec ſi peu de raiſon à refuſer de ſatisfaire les Alliés, que dans l'eſpérance que les Suédois, dégoutés de la longueur des négociations communes, ſe détermineroient enfin à faire un traité particulier. Lutzau, lui-même, tout diſgracié qu'il étoit, voulut auſſi, avant que de partir de Hambourg, faire un dernier effort pour les gagner. Il alla voir Salvius, ſous prétexte de lui dire adieu; il lui demanda une entrevûe ſecrete, & l'aïant obtenue, il commença par le remercier du ſauf-conduit qu'il lui avoit donné pour retourner à Vienne. Il ajouta qu'il étoit bien malheureux d'avoir encouru la diſgrace de ſon Maître en croïant le ſervir : qu'il avoit ſans doute mal entendu ſes ordres, & qu'il n'avoit pas

AN. 1642.

XXVIII. Nouveaux artifices des Impériaux pour gagner les Suédois.

Pufendorf, l. 14.

bien compris les penſées de la Cour ; mais qu'il étoit homme, & ſujet à l'erreur. Que Salvius & le Comte d'Avaux étoient beaucoup plus habiles que lui dans l'art de négocier, & qu'il n'étoit pas ſurprenant qu'ils euſſent eu l'avantage. Qu'il avoit ordre de retourner à Vienne ; mais que rien ne pouvoit ralentir le zele qu'il avoit pour procurer la paix à ſa patrie & à la Suede. Que s'il vouloit le ſeconder, il y travailleroit avec plus d'ardeur que jamais. Que les Suédois avoient tort de croire que l'Empereur fût éloigné de la paix. Qu'il n'en paroiſſoit éloigné que parcequ'il prévoïoit qu'il ſeroit impoſſible de la faire par un traité général. Que la France n'avoit en vue que de perpétuer la guerre, & que dans ce deſſein elle affectoit de jetter les Négociateurs dans une confuſion d'intérêts qu'on ne pourroit jamais débrouiller. Que ſi la Suede vouloit la paix, elle devoit traiter de ſes intérêts particuliers ſans ſe charger de ceux des autres. Après ce grand préambule, Lutzau fit à Salvius un détail de propoſitions, & Salvius cependant diſſimuloit ſes ſentimens pour

An. 1642.

XXIX. Salvius refuſe d'écouter les propoſitions des Impériaux.

l'engager à s'expliquer plus ouverte-
An. 1642. ment ; mais enfin après l'avoir long-tems écouté, il rompit l'entretien par cette réponſe : Qu'il étoit véritablement fâché de ſon départ, parcequ'il connoiſſoit ſon zele pour l'avancement de la paix, & qu'il étoit bien perſuadé qu'il ne tenoit pas à lui que l'Empereur ne ratifiât le traité préliminaire ; mais que ce Prince ſuivoit trop aveuglément les conſeils de la Cour de Madrid. Qu'on avoit juſqu'alors accuſé la France d'éloigner la paix, & que ce reproche n'étoit pas mal fondé ; mais que le Comte d'Avaux venoit de convaincre le monde entier du contraire, en ſignant le traité préliminaire, & en offrant la ratification de ſon Prince. Que les reproches tomboient déſormais ſur la ſeule Maiſon d'Autriche. Que c'étoit à l'Empereur à ſe juſtifier, en ratifiant ſolemnellement un traité qui avoit été conclu dans les formes ordinaires, approuvé par le Roi de Danemarck, & où l'honneur & les intérêts de Sa Majeſté Impériale étoient ménagés. Que le refus que l'Empereur faiſoit de ratifier un traité ſi ſolemnel ne faiſoit pa

ın plus heureux ſuccès des né-
ıs qu'il propoſoit. Que ſi les
refuſoient, dans le traité gé-
es conditions raiſonnables,
ınt enfin forcés par tous leurs
: les accepter. Que s'ils s'obſ-
à les rejetter, la Suede ſon-
ɔrs à s'en ſéparer; mais qu'el-
uvoit pas le faire avec juſtice
; circonſtances préſentes, &
.eux Couronnes étoient réſo-
.e garder l'une à l'autre la fidé-
:lles s'étoient promiſe.

AN. 1642.

; ces tentatives inutiles du
d'Averſberg, il emploïa encore
Négociateurs pour gagner les
, & entr'autres le Duc de Me-
g Adolfe Frideric. Mais cette
: n'eut pas plus de ſuccès que
édentes, & les Impériaux, qui
ors avoient compté pour rien
oches qu'on leur faiſoit de re-
la paix, dans l'eſpérance de di-
s Alliés, ſe virent obligés d'eſ-
ıute la honte d'une telle con-
ſans en retirer le fruit qu'ils en
t eſperé.

XXX. Le Co d'Avaux

:ndant le Comte d'Avaux, qui
ıbtenu du Roi permiſſion de

retourner à Paris, n'ayant plus
AN. 1642. qui l'arrêtât à Hambourg, ſe prépa
diſpoſe à partir de Hambourg. partir. Il chargea M. de Saint Rom
du reſte de la négociation, qui c
conſiſtoit à échanger les ſauf-condui
& à recevoir la ratification de l'Em
reur & du Roi d'Eſpagne, ſupp
qu'ils ſe déterminaſſent enfin à la d
ner; & il pria le Roi de Danema
de lui prêter un vaiſſeau pour ſon
tour. Mais quoique ce Prince ne
pas douter de l'éloignement que
Maiſon d'Autriche avoit pour la pa
il ne déſeſperoit pas encore du ſuc
Lettre du Roi de Danemarck au C. d'Avaux, 13 Août 1642. de la négociation. Il écrivit à Salv
que le Comte d'Averſberg avoit en
reçû de Vienne tout ce qu'on av
demandé, & qu'il devoit auſſi re
voir dans peu de jours la ratificat
du Roi d'Eſpagne. Qu'ainſi il
prioit de trouver bon qu'il fixât le
* *Vieux ſtyle.* d'Août * pour l'échange, & le prem
de Décembre pour l'ouverture du co
grès. Il répondit la même choſe
Comte d'Avaux, & le pria de diffé
ſon départ.

XXXI. Le Roi de Danemarck veut renouer à Salvius. Cette démarche du Roi de Dan
marck fit quelque peine au Comte
à Salvius. Ils trouverent mauvais qu

eût assigné les termes de l'échange & du congrès sans les consulter, & sans leur avoir envoïé une copie des saufconduits & de la ratification de l'Empereur pour les examiner. Ils crurent même que c'étoit un artifice de l'Empereur, qui n'offroit sa ratification sans offrir en même tems celle du Roi d'Espagne, qu'afin que s'ils refusoient de recevoir l'une sans l'autre, comme il prévoïoit bien qu'ils feroient, il eût occasion de les accuser à son tour de retarder la paix. On verra dans la suite combien cette défiance des deux Ambassadeurs étoit bien fondée. Cependant ils répondirent au Roi de Danemarck qu'ils avoient fait de leur côté tout ce qui dépendoit d'eux pour avancer la paix; & qu'ils ne pouvoient plus compter sur la parole des Ministres de l'Empereur, après avoir été trompés comme ils l'avoient été, dans un traité aussi solemnel que celui qui avoit été conclu avec Lutzau. Que les deux Couronnes se trouvoient à la fin offensées de ces variations perpétuelles de la Maison d'Autriche, & qu'ils ne vouloient plus s'exposer à devenir le jouet des Ministres Impériaux. Le

An. 1642. La négociation.

Réponse des C. d'Avaux au Roi de Danemarck, 18 Août 1642.

AN. 1642.

Comte d'Avaux, ſur-tout proteſta qu'il avoit ordre d'exiger & de ne recevoir qu'en même tems la ratification pure & ſimple de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, & cependant il differa ſon voïage de quelques jours en conſidération du Roi de Danemarck.

Lettre du Roi de Danemarck, 23. Août.

XXXII. Réponſe des Plénipotentiaires de France & de Suede.

Ce Prince écrivit encore aux deux Ambaſſadeurs pour juſtifier ſa conduite, & excuſer en quelque façon celle des Impériaux. Comme les Ambaſſadeurs s'étoient plaints que le terme propoſé pour l'échange des ſauf-conduits & des ratifications étoit trop court, il leur propoſa de le prolonger, & les pria de lui déclarer poſitivement s'ils ne conſentoient point à l'échange en cas que toutes les pieces fuſſent en bonne forme. Les Ambaſſadeurs répondirent, comme ils avoient déja fait, qu'il ne tiendroit pas à eux que l'échange ne ſe fît au plutôt, pourvu que toutes les pieces fuſſent en bonne forme; mais qu'il falloit que les Impériaux commençaſſent par les communiquer, afin qu'on les examinât, & qu'après cela rien n'arrêteroit l'entiere concluſion de cette affaire.

Réponſe au C. d'Avaux & de Salvius, 30 Août.

AN. 1642.

XXXIII. Le Comte d'Avaux part de Hambourg & ſe rend à Paris.

Après cette réponſe, le Comte d'Avaux n'eſpérant aucun ſuccès de ces nouvelles négociations, partit enfin de Hambourg au mois d'Août. Quelque tems auparavant le Roi en lui permettant de retourner en France, lui avoit donné ordre de paſſer par Caſſel pour affermir dans le parti Madame la Landgrave de Heſſe, dont la conſtance paroiſſoit ébranlée par l'exemple des Ducs de Lunebourg, qui avoient enfin achevé leur traité à Goſlar avec l'Empereur. Cette Princeſſe ſouhaitoit elle-même de voir & d'entretenir le Comte d'Avaux. Mais comme elle donna alors au Roi de nouvelles aſſurances de ſa fidélité, le Comte ne crut pas devoir retarder ſon retour. Il envoïa M de Beauregard réſider de la part du Roi à la Cour de la Landgrave; enſuite il s'embarqua ſur un vaiſſeau du Roi de Danemarck; & après avoir eſſuïé une rude tempête, il débarqua en France, & ſe rendit à Paris pour rendre compte au Roi des affaires d'Allemagne. Si la Cour lui parut applaudir à ſes négociations, il ne la trouva pas moins ſatisfaite des ſuccès de la guerre. L'or-

Lettre de Madame la Landgrave au C. d'Avaux, 24 Août 1642.

dre des tems m'oblige d'en re
AR. 1642. dre ici la ſuite avant que de rac
la fin du traité préliminaire, d'a
plus que ce fut ſur-tout aux vié
des Alliés qu'on fut redevable
concluſion de cette grande affaire

XXXIV. Suite de la guerre d'Allemagne. Torſtenſon ſuccede à Banier.

Hiſt. du Maréch. de Guebriant, l. 8. c. 13.

Puſendorf, l. 14.

Lotychius rer. Germ. paro. 2 l. 28.

La Suede, toujours feconde en
ros, après avoir perdu le Grand G
ve, Horn & Banier, avoit e
trouvé un Général digne de ſuc
à ces grands hommes. C'étoit
tenſon qui après s'être fait long
attendre à l'armée Suédoiſe, y a
enfin avec un renfort de huit
hommes à la fin de l'année 164
premiere démarche qu'il fit, fut d
der les diſpoſitions du Comte de
briant, pour l'engager, ſuivant
cien projet de Banier, à le ſuiv
Boheme avec les troupes que ce
te commandoit ſeul dans l'abſen
Duc de Longueville. Mais outr
raiſons qui avoient autrefois o
Guebriant de s'oppoſer à un p
deſſein, il en avoit encore une
preſſante que toutes les autres,
étoit que les deux armées ainſi
tes enſemble ne pouvoient pas ſu
ter dans un païs entierement r

Elles portoient la famine par-tout, obligées de décamper chaque jour comme une horde de Tartares pour chercher de quoi vivre ; & les ſoldats, ſans eſperance de butin, auroient mieux aimé courir le haſard d'une bataille, que de ſe voir ainſi toujours obligés de lutter contre la miſere & la faim. Le Comte n'avoit continué la jonction juſqu'alors que pour ſauver l'armée Suédoiſe, qui depuis la mort de Banier lui fut redevable de ſa conſervation. Mais les Suédois étant alors en état d'agir par eux-mêmes depuis l'arrivée d'un grand renfort & d'un Chef capable de les commander, les deux Généraux conſentirent à ſe ſéparer pour tenter la fortune chacun de ſon côté. Torſtenſon entra dans la Boheme, & le Comte de Guebriant dans la Weſtphalie. An. 1642

XXXV. Exploits du nouveau Général.

Le premier ne tarda pas à ſe ſignaler par la priſe de pluſieurs Places dans la Siléſie. Le Duc François Albert de Lawembourg, qui avoit autrefois ſervi ſous le Roi Guſtave, & qui commandoit alors les troupes Impériales dans cette Province, entreprit de s'oppoſer aux progrès de Torſten-

ſon ; mais il fut défait & pris, après
N. 1642. avoir perdu trois mille hommes, & il mourut peu de tems après de ſes bleſſures. Olmutz en Moravie ouvrit ſes portes au vainqueur, & Vienne elle-même prit l'allarme. L'Archiduc Leopold, Guillaume frere de l'Empereur, & Picolomini ramaſſerent promptement tout ce qu'ils purent de troupes pour s'oppoſer aux conquêtes des Suédois. Ils reprirent Olmutz, & obligerent Torſtenſon de lever le ſiege de Brieg ; mais ce Général, aïant rétabli ſon armée diminuée & affoiblie par ſes victoires mêmes, reprit bientôt la ſupériorité.

Ne pouvant pénétrer en Boheme dont les Impériaux lui fermoient l'entrée, il réſolut d'entrer dans la Miſnie, & il aſſiegea Leipſick. Le danger de cette Ville attira bientôt de ce côté-là toute l'armée Impériale, commandée par l'Archiduc Leopold & par Picolomini. Comme les Généraux de part & d'autre vouloient donner bataille, ils en trouverent aiſément
XXXVI. l'occaſion. L'action ſe paſſa auprès de Leipſick dans une campagne que Guſtave-Adolphe avoit déja abreuvée

du ſang des Impériaux, & que Torſtenſon ne rendit pas moins célebre par ſa victoire. Mais elle penſa couter cher aux Suédois, ou même leur échaper par un accident funeſte. Car la bataille aïant commencé par l'artillerie, eſpece de combat qui ne reſpecte ni rang, ni dignité, & où la valeur & la force même ſont ſans défenſe, un ſeul boulet de canon tiré du côté des Impériaux emporta par le milieu du corps un des premiers Officiers de l'armée Suédoiſe, fracaſſa la cuiſſe d'un autre, tua le cheval de Torſtenſon même ſous lui, emporta la tête de celui de Charles-Guſtave, Comte Palatin, qui monta depuis ſur le Trone de Suede, & enfin renverſa un Capitaine de cavalerie. Les troupes ſe mêlerent enſuite avec beaucoup de furie. Les Chefs firent des prodiges de valeur, & le ſuccès fut quelquetems douteux. Mais enfin la victoire demeura aux Suédois, malgré les efforts que l'Archiduc fit pour rallier & ranimer ſes troupes. Les Impériaux perdirent dans cette bataille plus de dix mille hommes tués ou pris avec pluſieurs Officiers de marque. L'Ar-

AN. 164
2 Novembr

chiduc lui-même y courut un grand
AN. 1642. riſque de ſa vie & de ſa liberté, & les Suédois firent de leur côté une ſi grande perte, que leur armée ne fut pas en état de pourſuivre ſa victoire. Torſtenſon jugea plus à propos de retourner au ſiege de Leipſick, eſpérant trouver dans cette Ville de quoi refaire ſes troupes. Mais tout victorieux qu'il étoit, il ſe vit en danger de recevoir un affront devant cette Place, & il auroit probablement été obligé d'en lever le ſiege ſans le ſecours que le Comte de Guebriant lui amena fort à propos. La Ville ſe rendit; & Torſtenſon, plus ſincere que l'Hiſtorien de Suede, ne diſſimula pas l'obligation qu'il avoit au Comte.

Hiſt. du Maréch. de Guebriant, ibid.

XXXVII. Avantages remportés par le Comte de Guebriant.

Celui-ci ſoutenoit toujours de ſon côté ſa réputation & la gloire des armes Françoiſes avec un égal ſuccès. La qualité de Lieutenant Général dont le Roi l'honora dans ce tems-là, lui donna dans l'armée une nouvelle autorité à laquelle tous les Officiers ſe ſoumirent ſans peine, par conſidération pour ſa perſonne & pour ſon mérite. Leur déférence alla juſqu'à conſentir à la ſuppreſſion du nom de Veima-

Hiſt. du Maréch de Guebriant, l. 2. c. 1. & ſuiv.

riens qu'on donnoit toujours à ces troupes depuis la mort du Duc de Veimar, & changer celui de Directeurs, qui déplaiſoit beaucoup à la France en d'autres noms qui étoient ordinaires dans les armées. La France de ſon côté ménageoit également ces troupes; & c'étoit dans la crainte de les choquer, qu'elle ne donnoit au Comte de Guebriant, que le titre de Lieutenant Général, au lieu de celui de Général en chef, qu'elle laiſſoit toujours au Duc de Longueville, quoique ce Prince ne fût pas à l'armée. AN. 1642.

XXXVII. Bataille de Kempen.

Dès que le Comte ſe fut ſéparé de Torſtenſon, comme j'ai raconté plus haut, il marcha vers la Weſtphalie, & après avoir paſſé le Rhin à Weſel, fortifié des troupes de Heſſe que commandoit le Comte d'Eberſtein, il trouva bientôt l'occaſion d'augmenter la grande réputation qu'il s'étoit déja faite en Allemagne. Le Général Lamboy étoit campé près de Kempen dans l'Electorat de Cologne. Son armée étoit ſupérieure de trois ou quatre mille hommes, & il ſembloit qu'il fût téméraire d'entreprendre de la forcer dans ſes retranchemens. Mais

il étoit également dangereux de prendre tout autre parti, parceque Haſſfeld étoit en marche pour joindre Lamboy avec un grand corps de troupes; ſi cette jonction ſe faiſoit une fois, c'étoit fait de l'armée Françoiſe en Allemagne : elle auroit été obligée de ſe retirer devant un ennemi déſormais trop puiſſant, & de lui abandonner tout le Païs. Dans cette extrêmité, le Comte ſe réſolut à l'attaque, & ſes troupes ſe promirent la victoire ſous un Général accoutumé à vaincre. L'infanterie Françoiſe s'approcha des retranchemens des ennemis avec une intrépidité qui les étonna. Elle arracha de ſes mains les paliſſades qui couvroient leur camp. Elle emporta du même effort une digue de douze pieds de haut; elle ſe rendit enſuite maîtreſſe du canon des Impériaux, & elle le pointa auſſi-tôt contr'eux avec un grand effet. La cavalerie étant en même tems entrée dans le camp ennemi, la victoire acheva de ſe déclarer pour le Comte de Guebriant par la défaite entiere de la cavalerie Impériale, qui ne put ni ſecourir ſon infanterie, ni réſiſter elle-même à tant

AN. 1642.

17 *Janvier* 1642.

de bravoure. Deux mille des ennemis resterent sur le champ de bataille. AN. 1642.
Il en périt presque autant dans la fuite, & cinq mille demeurerent prisonniers avec tous les Officiers Généraux, qui étoient le Général Lamboy, le Général Major Mercy, & le Comte de Laudron, beau-frere de Gallas. Une victoire si complete reçut en France de grands applaudissemens, & fut récompensée du Bâton de Maréchal de France, dont le Comte de Guebriant fut honoré. Elle fut suivie de la conquête de plusieurs Places importantes, & ce fut après ces exploits que le Comte alla secourir Torstenson à Leipsick, comme j'ai déja dit.

XXXIX. Suite de la guerre de Flandre & de Catalogne.

La joie de tant d'heureux succès fit qu'on ne songea presque pas en France à la défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour, par Dom Francisco de Mello. Il est vrai que le Général Espagnol ne sut pas profiter de sa victoire, & que cette perte fut encore bientôt réparée par les avantages que les armées Françoises remporterent en Espagne & en Italie. Le Roi fit en personne, pendant quelque, tems le siege de Perpignan qui se rendit peu

de tems après le départ de ce Prince. La priſe de Salces acheva de ſoumettre tout le Rouſſillon ; & une bataille peu ſanglante, mais dont tout l'honneur reſta au Maréchal de la Motte-Houdancourt, raſſura la Catalogne contre l'armée d'Eſpagne commandée par le Marquis de Leganez. Le Maréchal fut récompenſé par la Viceroïauté de cette Province ; mais le Marquis de Leganez, auſſi malheureux ou auſſi mal habile en Eſpagne qu'en Italie, fut puni par la priſon.

AN. 1642. *7 Octobre.*

XL. Suite de la guerre d'Italie.

Les Princes de Savoie, ſollicités depuis long-tems de ſe réunir à la France, & ennuïés d'une guerre qui déſoloit leur patrie ſans leur procurer aucun avantage ſolide, ſongerent enfin à quitter le parti de la Maiſon d'Autriche. Il fut permis à Maurice d'épouſer ſa niece, fille aînée de Victor-Amedée, afin de s'aſſurer à lui ou aux enfans qu'il auroit de ce mariage la ſucceſſion au Duché de Savoie, en cas que le jeune Duc Charles vînt à mourir ſans enfans. On promit au Prince Thomas de l'aider à conquérir une Principauté dans le Milanez, & la foibleſſe de la Monarchie d'Eſp

Accommodement des Princes de Savoie.

14 Juin.

e, dans ce tems-là, ſembloit rendre choſe aiſée. Pendant qu'ils négo- ient ainſi ſecrettement avec la Fran- , ils eurent l'adreſſe de ſe défaire la garniſon Eſpagnole qui étoit dans ice & dans Ivrée. Leur traité avec Roi de France fut ſigné le premier illet 1642, & on vit preſque auſſi- t le Prince Thomas à la tête des oupes Françoiſes, avec le Duc de ngueville, porter la guerre dans le ilanez, prendre Tortone & faire des nquêtes ſur les Eſpagnols. An. 1642.

XLI. Les ennemis ſe flattent d'une révolution en France.

Tant de pertes conſidérables de- ient allarmer la Maiſon d'Autriche lui faire ſouhaiter la paix. Les Plé- potentiaires des Couronnes alliées oient perſuadés que c'étoit le ſeul oïen qui pût faire réuſſir leurs né- ciations; en effet les Miniſtres Im- riaux paroiſſoient ſe rendre plus fa- les à proportion que les armes de la laiſon d'Autriche étoient plus mal- eureuſes; ce qui avoit fait dire au omte d'Avaux dans une Lettre qu'il oit écrite au Comte de Guebriant, ue ce Général, par ſa belle victoire e Kempen, avoit plus avancé la paix ue lui & Salvius par toutes leurs né- 25 Fév. 1642.

gociations. Mais, comme je l'a
AN. 1642. remarqué, l'eſpérance dont la M
d'Autriche ſe flattoit, de quelque
de révolution en France, étoi
jours un obſtacle à la paix, & la
du Cardinal de Richelieu, qui ſ
ſur ces entrefaites, la confirma
cette eſpérance.

XLII. M. rt du Cardinal de Richelieu.

Ce Miniſtre mourut le 4 d
cembre 1642, après avoir fait t
bruit dans le monde pendant di
ans qu'il gouverna ſous Louis
Il ſeroit difficile de ſe former un
te idée du caractere de ce grand
me ſur les portraits qu'on en t
dans les Mémoires & les Hiſtoir
ſon tems. Il y a peu de Miniſtr
réuniſſent de leur vivant tous le
frages. Comme les biens & les
ſortent également de leurs main
heureux paient leurs bienfaits
ges flatteurs, & les malheureux ſ
gent par des ſatyres outrées. C'e
poſtérité qu'il appartient de met
ſceau à la réputation des homme
lebres. Déſintereſſée dans ſon
ment, & ne ſuivant pour regle q
faits avérés, elle prononce un
irrévocable qui immortaliſe les

es ou leurs vertus. C'eſt ainſi que
algré les portraits odieux que des AN. 1642.
uteurs contemporains ont fait du
ardinal de Richelieu, on admire au- XLIII.
ourd'hui dans lui toutes les qualités Son caractere.
ui concourent à former un grand
iniſtre, un génie vaſte & ſupérieur
ui ne concevoit que de grands deſ-
eins, des vues profondes qu'on ne
énétroit qu'après l'évenement, un
rand diſcernement dans le choix des
oïens, une fermeté inébranlable
ans l'exécution, une habileté extrê-
ne à écarter ou à ſurmonter les obſ-
acles. Tandis qu'il paroiſſoit appli-
ué à une ſeule affaire, il donnoit une
gale attention à toutes les autres,
giſſant tout à la fois avec la même
ivacité dans les diverſes parties de
'Europe. Jamais on ne vit dans tou-
es les Cours tant de négociations,
ant de traités & de mouvemens, &
'étoit lui ſeul qui en étoit l'ame &
e premier mobile. Il ſembloit occupé
out entier hors du Royaume, & on
e retrouvoit tout entier au-dedans.
eux qui avoient ſous lui le plus de
art aux affaires, n'étoient que les
xécuteurs de ſes ordres. Tout s'ad-

miniſtroit par ſes avis abſolus com-
An. 1642. me s'il ſe fût multiplié lui-même pour faire les fonctions de tous les emplois ; & ce qui peut faire connoître l'étendue de ſon génie, tandis qu'il paroiſſoit devoir ſuccomber ſous le poids de tant d'affaires, on le voïoit occupé à lier des intrigues de Cour, & placer ſes créatures, à établir ſa maiſon, à élever des bâtimens : on le voïoit dans les Académies s'entretenir avec les Savans, & ſe prêter à des ſpectacles & des divertiſſemens publics, comme s'il avoit été libre de toute autre occupation.

Mais rien ne prouve mieux en même tems cette fermeté inébranlable, qui étoit à l'épreuve de tous les obſtacles, que la guerre inteſtine qu'il eut à ſoutenir, lorſque les guerres du dehors étoient le plus allumées. Comme ſes vaſtes entrepriſes demandoient des ſecours extraordinaires, il fut obligé de faire de grandes exactions, qui ne ſe font jamais ſans de grands murmures. Ce fut lui qui en donna le premier l'exemple, ſans s'étonner du danger qu'il y avoit de le faire. Les Eccléſiaſtiques ſur-tout ſe plaignoient

aigreur , us texte de zele
: la Religion que guerres d'Al- AN. 1642.
agne mettoient en danger. Les
nds du Roïaume étoient encore
mécontens , jal de cette au-
é abſolue qu'il n communiquoit
rſonne , & que le Roi même avoit
ɔibleſſe de reſpecter. La Cour &
Provinces étoient remplies de ca-
s que la Maiſon d'Autriche fo-
ıtoit ſecretement. Les peuples pri-
quelquefois les armes. Un Prin-
lu Sang parut en campagne à la
d'une armée de rebelles. Le fre-
l'épouſe & le favori du Roi in-
uoient dans le Louvre , le Roi lui-
ne étoit ſujet à des alternatives de
deur & d'amitié qui devoient faire
nbler un Miniſtre. Tant d'obſtacles
ɔranlerent cependant jamais ſa conſ-
ɔe. Son bonheur renverſa les uns ,
habileté écarta les autres , il triom-
. de tous ſes ennemis au-dedans du
ıaume , tandis qu'il faiſoit triom-
ɔr la France au-dehors.

Un homme ſi élevé, par ſes grandes
ılités au-deſſus des autres hom-
s , ſembloit devoir être exempt des
bleſſes humaines ; il ne le fut ce-

pendant pas. Il ſemble même qu'il
AN. 1642. ait, je ne ſai quelle liaiſon, entre l
grands vices & les grandes qualit
Les hommes médiocres ne ſont or
nairement que médiocrement vicieu
au lieu que dans les grandes ames
vice même n'eſt preſque jamais m
diocre. Le Cardinal de Richelieu n'e
qu'une paſſion; mais elle fut exu
me : ce fut une ambition démeſur
qui ne put être ſatisfaite que par tou
l'autorité ſouveraine, & qui n'e
d'autres bornes que le nom & le t
tre de Roi. L'attachement à la pe
ſonne de Louis XIII n'étoit pas
voie la plus sûre pour faire fortune
on réuſſiſſoit beaucoup mieux en
dévouant à toutes les volontés du Ca
dinal. On l'accuſe d'avoir ſacrifié
cette ambition le repos de l'Etat, e
perpétuant la guerre pour perpétue
ſon autorité; la vie de ſes ennemi
dont aucun n'échappa, dit-on, à
vengeance, & les devoirs les plus ju
tes de la reconnoiſſance, en perſécu
tant une Reine exilée, autrefois
bienfaitrice. Mais il faut avouer peu
ſa juſtification que l'intérêt de l'Eta
ſe trouva preſque toujours heureuſe

t enchaîné à celui de ſa fortune
e ſes paſſions. Car la guerre qu'il AN. 1642
etint ſi long-tems par ambition,
a premiere ſource de cette gran-
r où la Monarchie Françoiſe eſt
enue ſous le dernier Regne. L'in-
: du bien public juſtifia ſon in-
itude, quelquefois même ſa ven-
ice : & ſi, dans ces occaſions, la
on fut le ſeul motif de ſa con-
e, on peut dire qu'il ſervit ſou-
: l'Etat par ſes vices mêmes com-
par ſes vertus. Ajoutons encore
ques traits pour achever ſon por-
. Son ambition s'attacha aux plus
ts objets comme aux plus grands.
;nifique dans ſa dépenſe & ſes
eſſes, il vécut dans une ſplendeur
effaça quelquefois la magnificence
le. Il prodigua les récompenſes
lâches courtiſans & à de vils adu-
irs ; & dans une ſi grande ſupé-
té de vrai mérite, il fut ſuſcepti-
de petites jalouſies & de vanité
les talens les plus médiocres. On
it faire montre de ſon adreſſe à
ier un cheval, ſe faire le rival
Poëtes & des Ecrivains de ſon
, diſputer avec eux du bel eſ-

prit, décrier leurs ouvrages, & ſe fa
An. 1642 re honneur de ceux d'autrui. Foible
ſes après tout pardonnables à l'hum
nité, & que je ne rapporte que parc
qu'elles achevent le portrait de
grand homme ſans le défigurer, pu
qu'elles ſont éclipſées par l'éclat d
qualités les plus ſublimes.

XLIV. Le Cardinal Mazarin lui ſuccede.

Ce fameux Miniſtre eut le ſort
tous les grands hommes, qui eſt d'ê
beaucoup regretté après avoir été p
aimé. Comme il avoit réuni dans
perſonne les plus grandes Charges
Roïaume, ſa dépouille devint l'obj
de l'ambition de tous les Grands. Pl
ſieurs aſpirerent à remplir ſa pla
dans le miniſtere. Mais il ſembla r
gner encore après ſa mort. Il avo
diſpoſé en mourant des principal
Charges & des plus importantes Pl
ces du Roïaume. Il avoit ſur-tout d
ſigné le Cardinal Mazarin pour l
ſucceder dans le miniſtere, & le Roi
qui n'avoit jamais eu la force de s'o
poſer aux volontés du Cardinal
ſon vivant, le ſuivit encore après
mort. Il ne ſe fit preſqu'aucun cha
gement à la Cour, excepté que l'
conſentit au retour de quelques e

, & il ne s'en fit aucun au-dehors
: Roïaume.

AN. 1642

XLV.

La Maiſon d'Autriche négligeoit les négociations.

La Maiſon d'Autriche attendoit ce-
ndant quelque grande révolution.
e haïſſoit extrêmement le Cardinal
Richelieu, parcequ'elle le regar-
it avec raiſon comme l'unique au-
ır de la guerre, & elle reçut la nou-
le de ſa mort avec toute la joie
e peut cauſer la chûte d'un ennemi
ſi redouté que haï. Elle ne douta
: même que la France ne deman-
: bientôt la paix; & dans cette eſ-
ance, qui étoit encore augmentée
· la mauvaiſe ſanté du Roi, l'Em-
:eur parut négliger les négociations
Hambourg, & ceſſa auſſi pendant
elque tems de ſolliciter les Sué-
s à ſe ſéparer de la France. L'oc-
ion devoit cependant lui paroître
s favorable que jamais, & un der-
ır effort auroit peut-être réuſſi dans
certitude où étoient les Suédois
parti que la France prendroit après
nort du Cardinal de Richelieu, &
le du Roi même qu'on croïoit de-
ır ſuivre bientôt ſon Miniſtre au
nbeau; mais tel fut l'entêtement de
Maiſon d'Autriche dans cette né-

gociation, de négliger les occaſic
AN. 1642. préſentes pour en attendre toujours
meilleures.

Cependant, comme on craignoi
la Cour de France que la mort
Cardinal n'allarmât les Suédois,
Roi donna ordre au Comte d'Ava
d'écrire à la Reine & aux Régens
Suede, pour les aſſurer que la Frai
continueroit toujours à obſerver fi
lement les traités, ſoit pour la gue
ſoit pour la paix. Les lettres du Co
te eurent tout l'effet qu'on en av
eſpéré. La Reine & les Régens p
mirent au Roi une fidélité récip
que.

LXVI. Le Cardinal Mazarin ſuit le plan de ſon prédéceſſeur.

Le Cardinal Mazarin, nouveau M
niſtre de France, trouva en entr
dans le Miniſtere un plan tout dre
par ſon prédéceſſeur, qu'il ſe prop
de ſuivre, & dont nous le verr
exécuter aſſez heureuſement une gr
de partie. Comme les négociations
Hambourg, pour le traité préliminai
étoient une des plus importantes
faires que la France eût alors, ce
auſſi une de celles auxquelles il dor
ſes premiers ſoins. Il affecta, com
le Cardinal de Richelieu, beaucc

'empreſſement pour la paix, quoiqu'il ouhaitât encore plus que lui la continuation de la guerre.

AN. 1

XLVI
Les Impériaux préſentent une ratification défectueuſe.

Dès la fin du mois de Septembre 642, Langeman, qui négocioit à Lambourg pour le Roi de Danemarck, avoit enfin préſenté un nouveau modele de ratification. Mais il y trouva encore beaucoup de défauts. L'Empereur y approuvoit ſeulement *la forme de la convention*, comme s'il n'en approuvoit pas la matiere. Il y aſſignoit pour l'échange & pour commencer le congrès un terme déja paſſé depuis long-tems. Il y donnoit pas à Lutzau le titre d'Ambaſſadeur, pour avoir droit de déſavouer ce que ce Miniſtre avoit fait. Il ne le donnoit pas même à Salvius; ce qui ne pouvoit être regardé que comme une marque de mépris, ou une négligence inexcuſable. On fit avertir le Comte d'Averſberg qu'il eût ſoin de faire corriger ces fautes; mais au lieu de le faire, il commença de nouveau à ſolliciter les Suédois. Il leur repréſenta par lui-même & par ſes émiſſaires le peu de ſûreté qu'il y avoit déſormais pour eux à demeurer

Pacta. p. 14.

XLVII
Ils ſollicitent les Suédois d'abandonner la France.

unis avec la France. Que le Cardinal
An. 1642. de Richelieu, qui avoit été l'auteur de la guerre, étant mort, la France alloit faire ſa paix. Que le Cardinal Mazarin étoit étranger, né ſujet du Roi d'Eſpagne & dévoué au Pape. Que déja les François négocioient à Francfort avec les Princes Catholiques d'Allemagne; tandis qu'ils traitoient ailleurs avec le Duc de Baviere. Il leur offrit non-ſeulement d'honnêtes conditions de paix, mais encore de faire une ligue avec le Roi d'Eſpagne & la Suede. En même tems, pour fortifier les ſoupçons qu'on vouloit donner aux Suédois de la fidélité des François, les Impériaux affecterent d'envoïer en France faire aux Miniſtres diver-
Ibid. l. 15. ſes propoſitions. Un Religieux Dominiquain, envoïé par le Comte de Trautmanſdorf, le plus accrédité des Miniſtres de l'Empereur, préſenta au Cardinal Mazarin un écrit qui contenoit en ſubſtance qu'il ne tenoit pas à l'Empereur que la paix ne ſe fît au plutôt. Mais comme, à la fin de ſon écrit, il jettoit quelques mots d'un traité particulier, on ne manqua pas d'en avertir les Suédois, afin de leur donner

exemple & une leçon de fidélité.
tte attention étoit inutile. La prof- An. 1
ité des armes des deux Couronnes
ſoit entr'elles le nœud de la plus
faite union. Elles ſentoient que c'é-
t à cette union qu'elles étoient re-
vables de tant d'heureux ſuccès, &
: Suédois, dont les victoires enfloient
: eſpérances, commençoient à goû-
r la maxime des François, qui étoit
: ne faire la paix que lorſqu'ils ſe-
ient en état d'en regler les condi-
ons. C'eſt ce qui les rendit alors inac-
ſſibles à toutes les propoſitions des
npériaux, voulant, à l'exemple des
rançois, profiter de leur bonne for-
ane.

Cette fermeté faiſant perdre à Fer- XIII.
inand toute eſpérance de diviſer les L'Emp
Alliés, ce Prince ſe réſolut, ou du moins envoie
arut ſe réſoudre à donner enfin aux un: ra
Couronnes toute la ſatisfaction qu'el- tion en
es demandoient. Il envoïa au Com- forme.
e d'Averſberg une nouvelle ratifica-
ion corrigée, par laquelle il approu-
oit non-ſeulement *la forme* du traité,
nais le traité même ; il donnoit à Sal-
vius le titre de Plénipotentiaire : &
omme le jour marqué par le Roi de

AN. 1642.

Danemarck, pour échanger les ratifications & commencer le traité de paix, étoit déja paſſé depuis long-tems, il permettoit au Comte d'Aversberg, par une déclaration expreſſe ajoutée à la ratification, d'en aſſigner un autre de concert avec les Plénipotentiaires des Alliés. Les Négociateurs, de part & d'autre, ſe communiquerent des copies des ratifications & des ſauf-conduits qui devoient être échangés, afin de les examiner. M. de Saint Romain ne trouvant rien à redire ni à la ratification ni aux ſauf-conduits de l'Empereur, témoigna qu'il les agréoit. Mais Salvius diſputa ſur quelques termes de la ratification, qui pouvoient, diſoit-il, fournir à Ferdinand un prétexte d'éluder ſes promeſſes. Ces termes étoient que l'Empereur ratifioit le traité *autant que la nature des choſes lui avoit permis & lui permettoit.* Il trouva encore mauvais que l'Empereur eût fait quelques changemens à la forme des ſauf-conduits, ſans conſulter les Suédois. Cependant, comme ces changemens étoient ſans conſéquence, il acquieſça pour le bien de la paix, & pour ne pas paroître s'oppoſer ſeul à la concluſion de cette affaire.

COPIE DE RATIFICATION de l'Empereur pour le Traité préliminaire avec la France.

AN. 1641.

L. Ratification de l'Empereur.

Agnoſcimus & notum facimus tenore preſentium univerſis : quod cum inter Conſiliarium noſtrum Imperialem Aulicum Conradum a Lutzaw ſpeciali mandato inſtructum pro nobis & Sereniſſimo Hiſpaniarum Rege Catholico conſobrino, affine & fratre noſtro chariſſimo ex una, ac Sereniſſimi Galliæ Regis Chriſtianiſſimi Legatum Claudium de Meſmes Comitem d'Avaux ex altera partibus; conventio quo ad præliminaria tractatûs pacis univerſalis Hamburgi 25 Decembris anni proximè elapſi 1641, *in eum qui ſequitur modum, concluſa fuerit.* (ici étoit inſéré tout le traité préliminaire tel que je l'ai déja rapporté.) *Nos proinde nihil in nobis deſiderari cupientes, quod ad tam ſalutare pacis negotium pertinere ullo modo poſſit, præinſertam conventionem per omnia confirmavimus, ratihabuimus & approbavimus, prout vigore præſentium confirmamus, ratihabemus & approbamus : non contra facturi nos ipſi, neque*

ut ab aliis quidquam contra fiat, permiſ-
AN. 1642. *ſuri. In cujus rei fidem haſce manu noſ-*
tra ſubſcriptas ſigilli noſtri Cæſarei im-
preſſione muniri juſſimus. Quæ dabantu
in civitate noſtra Vienna die 22 Julii an
no 1642.

Nous reconnoiſſons & nous faiſon
ſavoir à tous que la convention pour le
préliminaires du traité de la paix géné
rale entre notre Conſeiller Impérial Au
lique Conrard de Lutzau, muni d'u
commandement exprès pour Nous & l
Séréniſſime Roi Catholique d'Eſpagn
notre très cher Couſin, allié & frere
d'une part, & Claude de Meſmes, Comt
d'Avaux, Ambaſſadeur du Séréniſſim
Roi très Chrétien, de l'autre, aïant d
conclue à Hambourg le 25 *Décembr*
de l'année derniere 1641, *en la form*
qui ſuit (ici étoit inſéré le traité pré
liminaire.) *Nous, ne voulant rien laiſ*
ſer à deſirer de notre part pour tout ce qu
peut regarder en quelque façon que ſ
ſoit la négociation ſalutaire de la paix
Nous avons la convention ci-deſſus in
ſérée, en tout confirmé, ratifié & a
prouvé, & pareillement en vertu d
préſentes la confirmons, ratifions & a

verrons, omettant de n'y contrevenir en quoi que ce ſoit de notre part, & de ne point permettre qu'il y ſoit contrevenu par d'autres. En foi de quoi nous avons ordonné ces préſentes, ſignées de notre ſeing, être ſcellées de notre ſceau Impérial. Donné dans notre Ville de Vienne le vingt-deuxieme jour de Juillet l'an 1642. AN. 1642.

LI. Ratification du Roi de France.

L'Empereur devoit donner aux Suédois une ratification toute ſemblable, & voici la copie de celle que M. de Saint Romain devoit donner pour le Roi de France.

Louis par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, Salut: Aiant vu en notre Conſeil la Déclaration faite par notre amé & féal Conſeiller en nos Conſeils, Commandeur de nos Ordres, & notre Ambaſſadeur Extraordinaire en Allemagne le ſieur Comte d'Avaux, le 25 Décembre 1641, ſur le traité conclu le même jour, touchant les préparatoires à la paix par l'entremiſe de notre très cher & très amé bon frere, Couſin, Allié & Confédéré le Roi de Da-

AN. 1642.

nemarck, entre ledit ſieur Comte d'Avaux & les autres Ambaſſadeurs y dénommés, de laquelle Déclaration la teneur s'enſuit: (teneur de la Déclaration.) *Savoir faiſons que pour le deſir que nous avons de voir une bonne paix & tranquillité publique établie dans la Chrétienté, nous avons agréé, approuvé & ratifié, agréons & ratifions par les préſentes ſignées de notre main, ladite déclaration faite par notre Ambaſſadeur Extraordinaire, voulons obſerver & exécuter tout ce à quoi il s'eſt obligé en notre nom par icelle. Car tel eſt notre plaiſir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à Valence le 26 de Février* 1640, *& de notre Regne le trente-deux.*

LOUIS.

Par le Roi, BOUTHILLIER.

LII. Conteſtation ſur la ratification & les ſauf conduits du Roi d'Eſpagne.

Puſendorf, l. 15.

Tout fut ainſi reglé du côté de l'Empereur. Mais il n'en fut pas de même du Roi d'Eſpagne. Ce Prince avoit expédié les ſauf-conduits en ſon nom & ſignés de ſa main. Il les avoit envoïés à l'Empereur qui les

lonnés au Comte d'Averſberg, ne s'agiſſoit plus, pour terminer e, que de les remettre à M. de Romain. Mais les Miniſtres Im- x, accoutumés à chicaner ſur au lieu de ces ſauf-conduits, en nt d'autres ſignés par Dom Fran- le Mello, Gouverneur des Païs- puis la mort du Cardinal In- tandis que dans le traité préli- e il n'étoit fait mention que du nal Infant, & non pas de Dom ſco de Meilo. Peut-être que Saint Romain auroit pardon- e irrégularité, s'il avoit ignoré Comte d'Averſberg avoit entre ains des ſauf-conduits expédiés n du Roi d'Eſpagne même; mais e il en étoit bien informé, il fut é qu'on refuſât de les lui don- c il s'obſtina ſi bien à les deman- qu'il fallut enfin lui donner cette ction.

AN. 1642.

te réſolution ne leva pas encore les difficultés. Parmi les ſauf- its du Roi d'Eſpagne, il ne s'en aucun pour le Réſident de Sue- i devoit demeurer à Munſter. qu'on fût déja convenu de la

forme dans laquelle tous les ſauf-con-
An. 1642. duits devoient être conçus, on avoit affecté de leur en donner une nouvelle. On n'y promettoit de sûreté que pour aller & venir aux lieux du congrès ſans le promettre également pour le ſéjour. On ne s'étoit pas donné la peine de les écrire ſur du parchemin, ſelon l'uſage, mais ſur du ſimple papier, & on n'y avoit pas même laiſſé dans le texte aſſez d'eſpace en blanc pour y inſérer les dates & les noms des Plénipotentiaires. La ratification du traité préliminaire étoit encore plus irréguliere. Elle étoit conçue tout différemment de celle de l'Empereur & du Roi de France, en très peu de mots, ſans aucune mention, ni du tems où le traité avoit été conclu, ni des Plénipotentiaires qui l'avoient négocié; & il ſembloit qu'on y regardât ce traité comme une affaire étrangere & de nulle conſéquence. Un Médiateur, moins partial que le Roi de Danemarck, ſe ſeroit offenſé d'une négligence ſi inexcuſable; c'étoit abuſer de ſa patience & manquer de conſidération pour ſa perſonne. Mais ce Prince étoit déterminé à trou-

rer bon tout ce qui venoit de la Maiſon d'Autriche, auſſi chagrin qu'elle-même des ſuccès des Suédois & de leur alliance avec la France. AN. 164..

Cependant M. de Saint Romain ſe plaignit, comme il devoit, du procédé du Roi d'Eſpagne, & c'étoit une belle occaſion de traîner la négociation en longueur, ſuivant l'ancien projet de la Cour de France, ſi cette Cour avoit toujours été dans les mêmes diſpoſitions; mais il paroît que, depuis la mort du Cardinal de Richelieu, elle chancela pendant quelque tems dans ſes premieres réſolutions. Le Roi perdoit, avec ſes forces & ſa ſanté, l'ardeur que ce Miniſtre lui avoit inſpirée pour continuer la guerre, & il ſembla commencer à ſouhaiter la paix plus que le Cardinal Mazarin n'auroit voulu. Du moins il donna ordre à M. de Saint Romain de ne pas s'obſtiner ſur de ſimples formalités, pourvu que le Roi d'Eſpagne accordât les points eſſentiels. C'eſt ce qui abrégea la négociation.

Le Comte d'Averſberg promettoit de repréſenter une ratification en bonne forme de la part du Roi d'Eſpagne

& un ſauf-conduit pour le Réſident
AN. 1642 de Suede à Munſter, ne demandant pour cela que le tems qu'il falloit pour avoir réponſe de Madrid : ou du moins il s'engageoit à fournir l'un & l'autre au commencement du congrès.

LIII. Le Roi de Danemarck précipite la conclusion du traité.

Auſſi-tôt le Roi de Danemarck, toujours impatient dans ſa maniere d'agir, & ſollicité ſans doute par le Comte d'Averſberg, aſſigna, ſans conſulter les Alliés, le 28 d'Avril pour l'échange des ſauf-conduits & des ratifications, & le 15 de Mai pour l'ouverture des conférences. Cette précipitation parut étrange dans des gens qui avoient juſques-là formé tant d'obſtacles au ſuccès de la négociation. Nouveau ſujet de diſpute. On ſe récria contre des termes ſi courts, qui jettoient les Alliés dans un embarras extrême, & ce fut encore une longue ſource de conteſtations & de reproches odieux qu'on ſe fit de part & d'autre. La choſe étoit pardonnable au Comte d'Aversberg, c'étoit un ennemi ; mais elle parut inexcuſable dans le Roi de Danemarck ; qui, comme Médiateur, ne devoit prêter ſon miniſtere à la paſſion d'aucun des par-

tis. Salvius ne put s'empêcher de reprocher en face à Langerman la partialité & la mauvaiſe conduite de ſon Maître. Peut-être même les Alliés auroient porté plus loin leur reſſentiment, s'ils n'avoient mieux aimé diſſimuler pour le bien de la paix. Les Etats de Hollande avoient enfin accepté les ſauf-conduits du Roi d'Eſpagne, & M. de Saint Romain, ſe conformant aux ordres de la Cour de France, borna toutes ſes demandes aux deux points que le Comte d'Aversberg avoit déja promis : premierement, que le Roi d'Eſpagne donnât ſa ratification dans la même forme que l'Empereur & les Couronnes alliées, avec le traité préliminaire à la tête, exprimé tout entier : ſecondement, qu'il donnât auſſi un ſauf-conduit pour le Réſident de Suede à Munſter ; & comme il auroit fallu attendre long-tems les réponſes de Madrid, Salvius perſuada à M. de Saint Romain de ſe contenter de la promeſſe ſolemnelle que le Comte d'Aversberg lui fit de repréſenter ces deux pieces au commencement des conférences. Les ſauf-conduits furent auſſitôt échangés de part & d'autre,

AN. 1642.

LIV. Echange des ſauf-conduits & des ratifications.

& Salvius voulut même avoir
An. 1643. qui étoit deſtiné aux Ducs de
bourg, quoiqu'il fût devenu i
par le traité que ces Princes a
fait à Goſlar avec l'Empereur. L
tifications furent échangées de l
me maniere, & en attendant ce
Roi d'Eſpagne que le Comte d'
berg promettoit, M. de Sain
main reçut celle que l'Empereur
envoïée au nom de ce Prince
conſéquence du plein pouvoir
en avoit reçu. L'échange étant
faite, l'ouverture des conférences
la paix générale fut fixée au m
Juillet de la même année 1643,
à-dire, trois mois après l'échang
ne fut pas ſans beaucoup de di
tés de la part du Comte d'Avers
qui vouloit encore abréger ce
pour embarraſſer les Alliés, &
bler, s'il étoit poſſible, le concer
lequel ils agiſſoient dans toute l
te de ces négociations. Mais S
& M. de Saint Romain ne voul
jamais ſe relâcher ſur ce point,
ne falloit pas en effet un moind
pace de tems pour avertir tou
Intéreſſés de ſe rendre aux lie

ongrès, & pour faire les préparatifs u voïage.

AN. 1643.

LV. Conclusion du traité préliminaire.

Ainſi finit cette pénible & ennuïeuse négociation des préliminaires, d'autant plus déſagréable aux Négociateurs, que toutes les conteſtations n'y urent ſouvent que des chicanes puériles, & ne roulerent que ſur des ternes & des formalités, avec peu de loire pour les uns & les autres, parceque la gloire des Négociateurs ſe meſure ordinairement par les avantages ſolides qu'ils procurent à leurs inces. Le Comte d'Aversberg affecde faire paroître beaucoup de joie de ſatisfaction de la concluſion du ité : l'Empereur le fit publier dans armées au ſon des timbales & des mpettes. Mais les Alliés eurent plus ſujet de s'en applaudir, puiſque r ſupériorité leur donnoit droit ſpérer de grands avantages dans le ité de paix. Ils voulurent du moins témoigner autant de joie que leurs nemis ; ils firent comme eux publier traité dans leurs armées avec le me éclat, & cette publication fit extrême plaiſir à tous les peuples, i crurent enfin toucher au moment

heureux qui devoit mettre f
An. 1643. cruelle guerre qui déſoloit tou
rope depuis tant d'années.

LVI. Mort de Louis XIII.

Cette joie fut altérée en Fra
la perte qu'on y fit preſqu
après dans la perſonne de Loui
qui mourut le 14 Mai 1643 :
à qui ſon équité & ſon amo
la juſtice a fait donner le
ſurnom de *Juſte*. Il donna de
ques encore plus éclatantes de
té & de ſa religion, ſur-tout à l
dont il ſoutint les approches a
fermeté héroïque & une co
vraiment chrétienne. Ce Pri
auſſi beaucoup de courage &
leur, & ſa bonté naturelle r
perſonne chere à ſes ſujets.
pourtant à ſon Miniſtre qu'il d
que toute la gloire de ſon re
il l'acheta au prix de toute ſo
rité, quoi qu'il en fût d'ailleu
ment jaloux. Mais puiſque
tribue communément au M
preſque toute la gloire du re
Louis XIII, s'il ſe trouve dan
gne, quelques taches qui en te
l'éclat, c'eſt auſſi au Miniſtre q
les attribuer. Trop complaiſa

cet homme impérieux qu'il eſtimoit beaucoup plus qu'il ne l'aimoit, ce Prince fit pluſieurs actions qu'il ne ſe ſeroit jamais permiſes, s'il avoit eu un Miniſtre moins paſſionné. On vit un Prince bon & compatiſſant accabler ſes ſujets d'impôts, & exercer ſur les coupables toute la rigueur des loix les plus ſéveres : un fils né tendre & ſenſible étouffer dans ſon cœur tous les ſentimens que la nature inſpire envers une mere. La mort du Cardinal de Richelieu rendit le Prince à lui-même, & lui rendit en même tems toute ſa vertu. Mais il n'eut pas le tems d'en faire uſage, il mourut dans la quarante-deuxieme année de ſon âge, & la trente-troiſieme, ou, ſi je l'oſe dire, la premiere de ſon regne. Quelque ſoin qu'il eût pris de régler la forme du Gouvernement pendant la minorité de Louis XIV, qu'il laiſſoit ſur le Trône à l'âge de quatre ans, la Reine, devenue Régente, ne crut pas devoir ſuivre exactement les dernieres diſpoſitions du Roi ſon époux. Elle s'attribua toute l'autorité Roïale, & après avoir donné par néceſſité au Cardinal Mazarin toute l'autorité de

AN. 1643.

premier Miniſtre, elle la lui c
par eſtime.

AN. 1643.

LVII. Le Cardinal Mazarin, premier Miniſtre ſous la Reine Régente.

Ainſi l'on vit encore en Fr
premier Miniſtre, ſucceſſeur
dinal de Richelieu, décider
lui de la paix & de la guerre,
ſer des charges du Roiaume,
tous les intérêts de l'Etat &
ner en Roi, avec le nom de
Pluſieurs Ecrivains ont fait le p
de ces deux Miniſtres, & le C
Mazarin y a toujours perdu.
l'autre exécutoit par les reſſort
profonde politique, celui-ci le
par la diſſimulation, l'artifice
intelligences ſecretes. Comm
défioit de tout le monde, pe
ne ſe fioit à lui, & comme il n'
perſonne il n'eut aucun ami.
vindicatif que ſon prédéceſſeur
moins bienfaiſant, preſque éga
inſenſible aux injures & aux ſe
Avare juſques dans ſes libé
Timide & tremblant aux app
d'une diſgrace, mais ferme & p
dans la diſgrace même, encor
habile à s'en relever, cedant à
pour reprendre plus d'avantage.
me il avoit paſſé toute ſa vie da

négociations, il ſçavoit, pour ainſi dire, toutes les fineſſes de l'art. Les dépêches qu'il envoïa aux Plénipotentiaires de France à Munſter ſont toujours nettes, ſpécieuſes & bien raiſonnées. On y ſent par-tout ce caractere flatteur, adroit & inſinuant qui gagnoit tous ceux qui ne le connoiſſoient pas. On y admire une habileté extraordinaire, ſoutenue d'un travail infatigable à ménager le ſuccès des affaires. Il fit paroître dans tout le reſte de ſa conduite beaucoup d'adreſſe, beaucoup de pénétration & d'étendue de génie. Il a enfin rendu des ſervices conſidérables à l'Etat & au plus grand de nos Rois. Un peu plus de nobleſſe dans ſes ſentimens & de droiture dans ſa conduite en auroient fait un ſecond Richelieu. An. 1643.

LVIII. Salvius veut commencer la négociation de la paix. *Puſendorf. l.* 14.

Ce changement de gouvernement en France cauſa quelque inquiétude aux Suédois. Salvius, toujours ſuſceptible de ces ſortes d'allarmes, fut même ſur le point de tout perdre par une précaution mal entendue. Il s'imagina qu'il rendroit un grand ſervice à la Suede dans des conjonctures ſi douteuſes, s'il abregeoit les négocia-

tions pour la paix ; & dans ce d
An. 1643. il propoſa de régler par avance à
bourg, avec le Comte d'Averſber
principaux poins du traité de S
en quoi il trouvoit encore un a
ge, qui étoit d'éviter la méd
odieuſe du Roi de Danemarck.
Régens de Suede l'avoient cru
deux traités de France & de Sue
ſeroient ainſi faits indépendan
l'un de l'autre, avec autant de
dice pour la Suede même que p
France, & on auroit vu entre le
niſtres des deux Couronnes cette
ſintelligence que leurs ennemis
muns tâchoient depuis long-ter
LIX. faire naître. Mais les Régens de
Les Régens de, loin d'approuver la penſée d
de Suede l'en vius, lui défendirent expreſſé
empêchent. d'entamer aucun point de la né
tion avant que les François fuſſe
état de négocier de leur côté. M
les changemens arrivés à la Co
France, ils comptoient encore
ſur la conſtance & la fidélité des
çois, que ſur les promeſſes ſpéci
des Impériaux, & ils ne pouvoie
ſe perſuader que la France vou
détacher de la Suede dans un

i cette union étoit plus avantageuſe
plus néceſſaire que jamais. Ils ſa- AN. 1643.
oient que le Cardinal Mazarin en- *Grotii. Epiſt.*
oit abſolument dans les vues de ſon *Joan. Salvio,*
rédeceſſeur, & les Miniſtres de Fran- *30 Maii 1643.*
e à Paris donnoient ſur cela à Gro-
us des aſſurances capables de diſſiper
urs inquiétudes.

Les nouveaux ſuccès des armes LX. Bataille
rançoiſes contribuerent ſur-tout à Rocroy.
aſſurer les Suédois, & à affermir les *19 Mai.*
lliés de la France dans ſon parti.
Dom Franciſco de Mello aſſiégeoit
Rocroy, & ne prétendoit rien moins,
près cette importante conquête, que
e pénétrer dans le cœur du Roïau-
ne, & de mettre une ſeconde fois
Paris en danger. Mais l'entrepriſe de-
int funeſte à la Monarchie d'Eſpa-
ne par la perte de la célebre bataille
e Rocroy, qui ruina ces vieilles ban-
es Eſpagnoles juſqu'alors invincibles,
ns qu'elles aient jamais pu ſe réta-
lir. La France fut redevable de cette
rande victoire au courage & à la va-
ur du Duc d'Enguyen, ſi connu de-
uis ſous le nom de Prince de Con-
é, & à qui la Reine Régente avoit
onfié le commandement des troupes

AN. 1643. en Flandre dans un âge où les autres ſont à peine en état d'exécuter les ordres d'un Général. Avec le nom de ce Prince on voit naître dans l'Hiſtoire comme un nouveau jour. Il eſt par-tout ſuivi d'un torrent de proſpérités dont il ſemble que tous les ſuccès du regne précédent n'avoient été que l'ombre & le prélude. Ce fut auſſi par une ſi belle victoire que la France vit commencer le regne de Louis le Grand, qui fut ainſi couronné preſque dès le berceau, & victorieux auſſitôt que couronné. Elle fut regardée comme un heureux augure qui aſſuroit au jeune Monarque une longue ſuite de triomphes, & l'évenement a juſtifié qu'il falloit en effet une époque auſſi glorieuſe pour marquer le commencement d'un regne qui devoit être un enchaînement de merveilles, & ſous lequel la gloire du nom François a été portée juſqu'aux extrêmités du monde. Ce premier exploit du Duc d'Enguyen fut, peu de tems après, ſuivi de la priſe de Thionville : conquête également glorieuſe & importante, qui fut le premier fruit de la victoire de Rocroy, & qui fut

bientôt ſuivie de pluſieurs autres.

Malgré tant d'avantages, une choſe auroit pu rendre la conſtance des François ſuſpecte aux Suédois, s'ils n'avoient pas été auſſi déterminés qu'ils l'etoient alors à rejetter de ſemblables ſoupçons. La Reine Régente, aïant écrit à la Reine de Suede pour l'informer de la mort de Louis XIII, ſon époux, ne faiſoit dans ſa lettre aucune mention du traité d'alliance entre les deux Couronnes. On étoit pourtant réſolu en France d'obſerver religieuſement le traité; mais on auroit été bien aiſe que la mort du Roi eût pu ſervir de prétexte pour ſe décharger, ſelon les conjonctures, des obligations onéreuſes qu'on s'étoit impoſées par le traité, comme ſi ces obligations avoient en effet ceſſé par la mort du Roi avec qui le traité avoit été fait. Une déclaration ouverte ſur cela eut été infiniment dangereuſe, & on vouloit ſeulement laiſſer entrevoir cette diſpoſition aux Suédois. Grotius, qui étoit toujours à la Cour de France, & qui avoit les yeux ouverts ſur la conduite des nouveaux Miniſtres, s'apperçut de ce manége,

AN. 1643

LXI. Soupçon des Suéd. diſſipés. *Pufendorf, l. 14.*

& donna auſſitôt l'allarme aux Ré-
AN. 1643. gens de Suede. Ceux-ci demanderent à la Reine Régente un éclairciſſement, & on ne put pas ſe diſpenſer de les ſatisfaire, pour ne pas perdre dans eux les plus fideles Alliés que la France eût alors. Le dernier traité d'alliance fut confirmé authentiquement de part & d'autre par un nouvel acte, qui fut expédié de la part du Roi de France le 20 Juin, & de la part de la Reine de Suede le 28 Juillet 1643.

LXII. Choix des Plénipotentiaires François pour le traité de Munſter.

Tout ſembloit ainſi ſe diſpoſer à commencer bientôt le grand ouvrage du traité de paix; & dans toutes les parties de l'Europe on voïoit déja les Plénipotentiaires des Princes & des Républiques s'avancer vers le lieu du congrès, ou ſe préparer à ſe mettre bientôt en chemin. Du vivant de Louis XIII & du Cardinal de Richelieu, le Cardinal Mazarin avoit été nommé Plénipotentiaire de France avec le Comte d'Avaux; mais comme ſa qualité de premier Miniſtre, après la mort du Cardinal de Richelieu, ne lui permettoit plus de quitter la Cour, M. de Chavigny fut deſtiné à remplir

la place. Celui-ci avoit une parfaite connoiſſance des affaires étrangeres, beaucoup d'expérience & de capacité. Il ne lui manqua que le ſuffrage de la Reine Régente, qui n'avoit pas pour lui les mêmes ſentimens d'eſtime & de confiance que le feu Roi; ou plutôt le Cardinal Mazarin ne voulut pas confier le ſecret de l'Etat à un homme qu'il ſongeoit à éloigner du miniſtere, & qu'il éloigna en effet quelque tems après, quoiqu'il lui fût redevable de ſa haute fortune. Quelques-uns parurent auſſi douter ſi le Comte d'Avaux ſeroit emploïé dans cette négociation; & il eſt vrai-ſemblable qu'il ne l'auroit pas été, ſi le Cardinal Mazarin n'avoit appréhendé de donner mauvaiſe opinion de lui dans le commencement de ſon miniſtere, en écartant un homme d'un mérite ſi reconnu. Lorſque le feu Roi les eut nommés tous deux Plénipotentiaires, le Cardinal en avoit témoigné beaucoup de joie, & peut-être étoit elle alors ſincere. Il avoit même chargé une perſonne attachée au Comte d'Avaux de lui écrire pour l'inviter à *lier avec lui une ſociété de*

An. 1643.

LXIII. Sentiment du Cardinal Mazarin pour le C. d'Avaux.

Epiſt. Grotii ad Salvio 10 Junii 1643 & preced.

Lettre de Billon au Comte d'Avaux, 10 Mai 1643.

frere, & à vivre enſemble dans
An. 1643. *parfaite union.* Mais il avoit chan
ſentimens depuis ſon élevation
dignité de premier Miniſtre. To
fit alors ombrage. Tous les ge
mérite lui devinrent ſuſpects, &
les enviſagea plus que comme a
de rivaux par qui il craignoit
ſupplanté. Cependant la grande
tation que le Comte s'étoit ac
dans les négociations de Hambo
& la connoiſſance qu'il avoit d
térêts de l'Empire & des Roïa
du Nord, le rendoient déſormai
ceſſaire pour le traité d'Allemagn

LXIV. Le C. d'Avaux eſt fait Surintendant des Finances.

Reine Mere avoit une eſtime
culiere pour lui; elle lui en donn
me alors une marque éclatante:
pour récompenſer les ſervices
avoit rendus à l'Etat, & relever
un nouveau titre, l'emploi de P
potentiaire qu'il devoit exercer à M
ter, elle l'honora d'une des prem
Charges du Roïaume, en le fa
Surintendant des Finances conjo
ment avec le Préſident de Bailleul

Gazettes de France, 1643 23. *Juin.*

LXIV. M. le Comte de Servien eſt nommé ſecond Plénipotentiaire pour le traité de Munſter.

Mais, comme un ſeul Plénipe
tiaire ne ſuffiſoit pas pour la mul
de d'affaires qui devoient ſe trai

Munſter, on donna au Comte d'Avaux un ſecond, capable de ſoutenir avec lui le poids de cette importante négociation. Ce fut Abel Servien, Comte de la Roche-des-Aubiers, qui, de Procureur Général au Parlement de Grenoble, avoit été fait Conſeiller & Sécretaire d'Etat ſous le Cardinal de Richelieu. Il avoit appris, ſous cet habile Miniſtre, à manier les plus grandes affaires. Il avoit déja négocié avec ſuccès en Italie, où il avoit été Plénipotentiaire pour le traité de Queraſque. Il avoit l'eſprit vif & pénétrant; il étoit prompt dans ſes réſolutions, & ferme juſqu'à l'opiniâtreté. Il écrivoit avec beaucoup de feu & de juſteſſe en François; il n'avoit peut-être pas l'eſprit auſſi orné que le Comte d'Avaux; mais il avoit le ſtyle plus ſerré & plus fort. Il étoit d'ailleurs naturellement fier & impatient, bruſque & rude dans ſes manieres. Lorſqu'il alla à la Haye en 1647, faire le traité de garantie, il négocia ſi durement avec les Etats Généraux, qu'ils lui témoignerent leur mécontentement, en lui refuſant le préſent ordinaire. Il étoit auſſi naturellement

An. 1645.

Vittorio Siri to. 5. parte 2.

Ambaſſadeur de Wiquefort ſect. 17.

Baſnage, annales des Provinces-Unies 1645. xxiv.

pendant la Reine, ſoit pour éloi
de la Cour un Prince dont elle
préhendoit l'eſprit inquiet, ſoit
donner plus d'autorité à l'Ambaſſa
nomma, pour en être Chef, le Du
Longueville, & l'obligea, malgr
répugnances à accepter cet emploi

LXVI. Préparatifs à Munſter & à Oſnabrug.

Les autres Cours de l'Europe, i
reſſées au traité, avoient auſſi nom
leurs Plénipotentiaires. La garn
Suédoiſe, qui étoit dans Oſnabr
étoit enfin ſortie de la Ville après b
coup de difficultés, & en avoit re
les clefs aux Magiſtrats. Henri Cra
un des Plénipotentiaires de l'Em
reur pour le congrès d'Oſnabru
avoit auſſi ſolemnellement diſpen
Ville de Munſter du ſerment de f
lité qu'elle avoit fait à l'Empereu
à l'Electeur de Cologne, & avoi

l'une & l'autre Villes, les plus belles maiſons pour loger les Plénipotentiaires avec toute leur ſuite. On y faiſoit de grands préparatifs. Un grand nombre d'étrangers s'y rendoient de toutes parts, attirés par la curioſité ou par l'intérêt, & on s'y attendoit à voir bientôt un ſpectacle également magnifique & intéreſſant. An. 1643.

LXVII. Les Plénipotentiaires de l'Empereur ſe rendent à Munſter & à Oſnabrug.

L'ouverture des conférences étoit fixée par le traité au mois de Juillet ; mais cet article eſt ordinairement un des plus mal obſervés. Soit intérêts cachés, ſoit obſtacles non prévus, quelques-uns des Plénipotentiaires trouvent toujours des prétextes pour ſe rendre plus tard qu'ils n'ont promis, & leur lenteur arrête tous les autres, parceque chacun craint, ou de paroître trop deſirer la paix, ou de s'expoſer à l'eſpece de honte qu'il y a à attendre long-tems ceux avec qui l'on doit traiter. Un mois après le terme écoulé, les Plénipotentiaires de l'Empereur ſe rendirent les premiers de tous aux lieux marqués, voulant, par cette démarche, donner une preuve de leur diſpoſition à la paix, & faire valoir leur zele auprès des Etats de

l'Empire. Mais les autres ſe preſſe
An. 1643. d'autant moins de ſuivre l'exemple
Impériaux, qu'on ſavoit que ceu
n'avoient pas encore reçu de Vie
leurs inſtructions, & qu'on dou
même ſi l'Empereur n'en enver
pas d'autres à leur place, ou s'il
leur donneroit pas des Adjoints. C
me c'étoit ſur-tout aux Médiateu
ſe rendre les premiers, ceux qu
Roi de Dánemarck avoit nom
pour cet emploi ſe rendirent de l
ne heure à Oſnabrug, long-t
avant que l'Ambaſſadeur de Veni
le Nonce du Pape paruſſent à Mun

LXVIII. Ils ſont ſuivis des Plénipotentiaires d'Eſpagne.

Les Plénipotentiaires d'Eſpagne a
terent auſſi beaucoup de diligence
le même principe que les Impéri
Mais il parut bien dans la ſuite
le Roi d'Eſpagne ne les avoit fait
tir ſitôt que pour impoſer aux
ples, & faire croire qu'il ſouhait
paix. Car ces prétendus Plénipo
tiaires n'avoient ni pouvoirs ni inſ
tions. Leur ſuite étoit ſi mal er
dre, & compoſée de ſi peu de g
qu'elle faiſoit aſſez juger qu'ils
voient que le nom d'Ambaſſadeurs
en avoir le caractere.

Les Eſpagnols avoient ſans doute encore une autre vue, qui étoit de donner aux Suédois & aux Alliés de la France de nouvelles défiances des François. Ils faiſoient courir le bruit que les articles du traité entre la France & l'Eſpagne étoient déja arrêtés, & que le congrès de Munſter n'étoit qu'une formalité pour rendre l'accord plus ſolemnel. C'étoit pour confirmer ces bruits qu'ils s'étoient hâtés de ſe mettre en chemin, & que Dom Diego de Saavedra affecta, en paſſant par Paris, de demander une conférence aux Miniſtres. Mais la Reine, qui ſe défioit du deſſein des Eſpagnols, ne lui donna le tems que d'entendre la Meſſe aux Chartreux, & l'obligea de partir auſſitôt. Les Suédois évitoient, avec le même ſoin, tout ce qui pouvoit donner à la France le moindre ſoupçon; car, quelque impatience qu'ils euſſent de commencer le traité, & quoique les Impériaux les preſſaſſent de ſe rendre à Oſnabrug, ils ne voulurent pas le faire, pour ne pas donner occaſion aux François de croire qu'ils vouluſſent traiter indépendamment d'eux. Cependant, comme ils

An. 1645

ſenhan à Oſnabrug, pour excuſe
conduite auprès du Comte d'A
berg & des Médiateurs Danois.
raiſons ne furent goûtées ni de
ni des autres; & les Danois ſu
s'impatientoient juſqu'à menac
s'en retourner, ſi tous les D
n'étoient arrivés dans quinze
Cette vivacité ſied toujours mal
Médiateurs. Les Suédois, qui ne
froient qu'avec peine la médiati
Danois, les railloient ſur leur
tience, & leur objectoient l'ex
du Comte d'Avaux, qui, dans le
de Stumdorf, avoit travaillé ſix
entiers à obtenir la premiere en
des parties intéreſſées. Si les D
s'étoient retirés, les Polonois au
volontiers pris leur place. Le R
Pologne avoit offert ſa médiatio
elle auroit pu ſuppléer à celle d
de Danemarck. Mais les Danoi
rent enfin le parti d'attendre,

LXIX. Impatience des Danois.

Pufendorf, l. 15.

LXX. Médiation de Pologne rejettée.

médiation du Roi de Pologne, devenant par-là inutile, & étant pour le moins auſſi ſuſpecte aux Suédois que celle de Danemarck, fut rejettée. AN. 1643.

LXXI. Salvius ſe rend à Oſnabrug.

Cependant les Régens de Suede, jugeant qu'il étoit à propos de donner de plus grandes démonſtrations de zele pour la paix, ordonnerent à Salvius de ſe rendre à Oſnabrug, & d'y attendre l'arrivée des autres Plénipotentiaires. Par cette démarche ils ſe mirent à couvert des reproches des Impériaux, ſans expoſer l'honneur de la nation, parceque le Baron Oxenſtiern, fils du Chancelier, nommé premier Plénipotentiaire de Suede ne devoit ſe rendre au lieu du congrès qu'avec les Plénipotentiaires des autres Princes. Suivant cet ordre, Salvius arriva à Oſnabrug au mois de Novembre, & il obéit d'autant plus volontiers, qu'il avoit reçu nouvelle que les Plénipotentiaires de France étoient enfin partis de Paris. Cet avis lui fut encore confirmé par le Baron de Rorté, qui arriva à Oſnabrug peu de jours après lui pour y réſider de

LXXII. Les François different de ſe rendre à Munſter.

la part de la France, & qui l'aſſ
An. 1643. que les Ambaſſadeurs François a
veroient à Munſter le premier Janv
de l'année ſuivante 1644, mais ils
tinrent pas parole, & je vais en r
porter les raiſons.

Fin du ſeptiéme Livre.

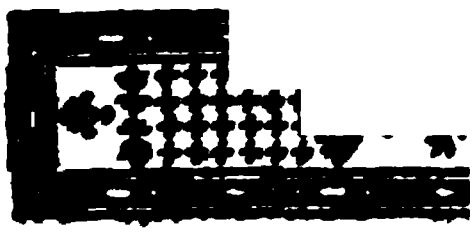

SOMMAIRE DU HUITIEME LIVRE.

I. *Dessein de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.* II. *Les Plénipotentiaires François se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.* III. *Ils sont arrêtés dans leur route.* IV. *Ils sont mal reçus dans les Etats de la République.* V. *Cérémonial avec le Prince d'Orange.* VI. *Dispositions des Provinces-Unies.* VII. *Politique du Prince d'Orange.* VIII. *Commencement de la négociation.* IX. *Oppositions de sentimens entre la France & la République.* X. *Raisonnemens des Etats réfuté.* XI. *Politique du Prince d'Orange.* XII. *Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.* XIII. *L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.* XIV. *Mort du Maréchal de Guebriant.* XV. *Inquiétude de la Cour de France.* XVI. *Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Dane-*

marck. XVII. *Cette guerre allarme la*
de France. XVIII. *Le Comte d'Av*
raſſure la Cour. XIX. *Prétentions*
Etats. XX. *Ils préſentent aux Plén*
tentiaires un Mémoire ſur le Cérémo
XXI. *Le Comte d'Avaux élude leu*
mande. XXII. *Les Etats veulent eng*
la France à ne faire qu'une treve. X
Politique du Cardinal Mazarin. X
Réponſe des Plénipotentiaires
Etats. XXV. *Obſtination des Comm*
res. XXVI. *Injuſtice de leur pro*
XXVII. *Embarras des Commiſſ*
XXVIII. *Lenteurs inévitables dan*
délibérations des Républiques. X
Conteſtations ſur les conditions de l
rée de l'alliance après la treve. XXX.
pédient propoſé par le Prince d'Or
XXXI. *Rejetté par les Plénipotentia*
XXXII. *Autre expédient propoſé p*
Plénipotentiaires. XXXIII. *Injuſtic*
procédé des Etats. XXXIV. *La R*
blique refuſe de déclarer la gue
l'Empereur. XXXV. *La Répub*
veut rapporter tout à ſes int
XXXVI. *Conteſtation ſur le Cé*
nial. XXXVII. *Les Etats doutent*
enverront leurs Députés à Mu
XXXVIII. *Raiſonnement du Prince*

ange. XXXIX. *Ils proposent divers expé-*
iens. XL. *Ils consentent à envoïer leurs*
Députés à Munster. XLI. *Traité pour la*
mpagne. XLII. *Les Négociateurs s'ai-*
rissent de part & d'autre. XLIII. *Contes-*
ation sur la forme du traité. XLIV. *Con-*
lusion du traité. XLV. *Contestation sur*
l'ordre de la signature du traité. XLVI.
Les Commissaires présentent aux Pléni-
potentiaires un écrit captieux. XLVII.
Avantages de cette négociation. XLVIII.
Zele du Comte d'Avaux pour la Reli-
gion. XLIX. *Harangue du Comte d'A-*
vaux aux Etats. L. *Succès de la Haran-*
gue du Comte d'Avaux en faveur des
Catholiques. LI. *Le Comte d'Avaux part*
pour se rendre à Munster. LII. *Le Duc de*
Neubourg entreprend de former une ligue
qui est suspecte à la France. LIII. *L'Elec-*
teur de Brandebourg renouvelle ses pro-
positions d'alliance avec la France. LIV.
Heureux commencemens de la Régence
de France. LV. *La Diete de Francfort re-*
fuse à l'Empereur toutes ses demandes.
LVI. *Les Colléges des Princes & des Vil-*
les prennent la résolution d'envoïer leurs
Députés au traité de la paix générale.
LVII. *L'Empereur veut dissoudre la Die-*
te. LVIII. *La France emploie sa média-*

tion entre la Suede & le Dan
LIX. *Succès de Torſtenſon dans la*
de Danemarck. LX. *Le Prince R*
prend les armes contre l'Empereu
Il traite avec les Alliés. LXII. *A*
dans la Hongrie. LXIII. *La Fra*
promet des ſecours. LXIV. *Le Com*
vaux arrive à Munſter. LXV. *En*
Nonce du Pape à Munſter. LXVI
liés mutuelles & cérémonial en
divers Plénipotentiaires. LXVII.
teſtation ſur le cérémonial entre le
d'Avaux & l'Ambaſſadeur de
LXVIII. *La Cour de France ſe relâ*
faveur de la République de Veniſe.
Un des Plénipotentiaires Eſp
meurt à Munſter. LXX. *Prieres pul*
ordonnées par le Nonce pour l'ou
des conférences. LXXI. *Conteſtatio*
le cérémonial, terminées à l'av
des Ambaſſadeurs François. LXXI
verture des conférences.

HISTOIRE
DES GUERRES ET DES NÉGOCIATIONS qui précéderent le Traité de Weſtphalie.

LIVRE HUITIEME.

ON peut regarder le tems d'une négociation de paix comme le moment déciſif qui regle le ſort des vainqueurs & celui des vaincus. Juſques-là les conquêtes des uns & les pertes des autres ſont indéciſes. C'eſt le Traité de paix qui les fixe, qui y met le ſceau, qui aſſure aux Princes le fruit de leurs victoires, ou qui les en dépouille pour toujours. Plus la France avoit fait de conquêtes, plus il lui

AN. 1643.

I. Deſſein de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.

AN. 1643.

étoit difficile de les conſerver. Un e
nemi ne conſent qu'avec peine à
gner ſa ruine, fut-il encore plus a
batu que ne l'étoit alors la Maiſ
d'Autriche? Le Cardinal de Richelie
ſongeant dès le commencement de
guerre à faire une paix avantageuſ
avoit imaginé, pour y réuſſir, un moï
qui lui paroiſſoit infaillible. C'ét
d'engager tous les peuples & les Pri
ces, ennemis de la Maiſon d'Autrich
à ſeconder, de tous leurs efforts, les d
mandes de la France dans le traité
paix, comme la France elle-même co
ſentoit à ſoutenir auſſi leurs préte
tions. C'étoit-là le reſſort qu'il ſe pr
poſoit d'emploïer dans la négociatio
& c'étoit pour ce deſſein que la Fr
ce avoit tant ménagé la Suede,
Hollande & les autres Etats dont
le achetoit ſi cher l'alliance. Co
le tems étoit venu de faire agir
grand reſſort, elle ſongea à ram
toutes ſes forces pour ne pas m
quer ſon coup, & à s'unir plus étr
ment que jamais avec ſes Alliés.
étoit déja sûre de Madame la L
grave de Heſſe & des Suédois pa
traités paſſés, confirmés tout ré

ment depuis la minorité de Louis XIV, & plus que tout le reſte, par l'ambition même de la Suede, qui avoit de grandes vues ſur la Poméranie, & qui avoit, pour exécuter ces vues, autant de beſoin des François, que ceux-ci en avoient des Suédois, pour exécuter les deſſeins qu'ils avoient ſur l'Alſace. AN. 1641.

II. Les Plénipotentiaires de France ſe rendent à la Haye avant que d'aller à Munſter.

Si la Cour de France comptoit ſur les Suédois, elle devoit raiſonnablement compter encore plus ſur les Etats des Provinces-Unies. Cette nouvelle République étoit redevable à la France de ſon origine, de ſes progrès & de ſa conſervation. La France n'avoit, pour ainſi dire, qu'à retirer ſon bras, & les Païs-Bas ſeroient retombés ſous la domination de leurs anciens Maîtres. Le traité d'alliance, renouvellé en 1635, entre Louis XIII, & les Etats, étoit encore un gage de leur fidelité. Cependant, ſoit qu'on eût quelque ſujet de ſe défier de leur conſtance, ſoit qu'on voulût ranimer leur attachement & leur reconnoiſſance par de nouvelles liaiſons, la Reine Régente crut qu'il étoit à propos de renouveller les anciens traités, & les

Plénipotentiaires nommés pour Munſter, eurent ordre de paſſer par la Haye, & de s'y joindre à M. de la Thuillerie pour y négocier avec la République un renouvellement d'alliance. Un obſtacle imprévu les arrêta pluſieurs jours à Mézieres.

An. 1643.

III. Ils ſont arrêtés dans leur route.

Le Roi de Portugal, perſuadé que le Roi d'Eſpagne n'accorderoit point de ſauf-conduit à ſes Plénipotentiaires, avoit pris le parti d'envoïer en France un ſimple Envoïé, avec ordre de ſuivre les Ambaſſadeurs François à Munſter, à la faveur de leur ſauf-conduit. Cet Envoïé devoit veiller aux intérêts de Portugal, & faire l'office d'Ambaſſadeur ſans en porter le nom ni le caractere. C'étoit Dom Louis Pereira de Caſtro. Les Catalans, qui vouloient auſſi avoir leurs Députés au traité, avoient ſuivi l'exemple du Roi de Portugal. Mais les Eſpagnols en aïant été avertis, prétendirent s'oppoſer au paſſage des Portugais & des Catalans, & pour cela voulurent obliger le Comte d'Avaux à déclarer les noms & les fonctions de tous ceux qui étoient à ſa ſuite. Douze jours ſe paſſerent en conteſtations entre le

Lettre du Roi de Portugal au Comte d'Avaux, 22 Avril 1643.

Comte & les Eſpagnols ; après quoi ceux-ci réparerent en quelque ſorte leur faute par les honneurs qu'ils firent rendre aux François ſur toutes les autres terres de leur dépendance. AN. 1643.

IV. Ils ſont mal reçus dans les Etats de la République.

Les Plénipotentiaires ne furent pas ſi bien reçus dans quelques Villes des Provinces-Unies, & ce fut peut-être l'effet des déclamations des Prédicans, qui publioient que la paix feroit naître des diviſions inteſtines dans l'Etat. On s'en plaignit au Prince d'Orange & aux Etats, qui donnerent dans la ſuite de meilleurs ordres.

V. Cérémonial avec le Prince d'Orange.

Les deux Ambaſſadeurs ſouhaitoient ſur-tout avec paſſion que le Prince d'Orange Frideric-Henri conſentît à rendre à leur caractere ce qui lui étoit dû. Ce Prince avoit reçu de Louis XIII le titre d'*Alteſſe*, & tous les peuples de l'Europe le lui donnerent enſuite à l'exemple des François. Cette diſtinction qui ne le rendit gueres plus reconnoiſſant envers la France, l'avoit rendu plus réſervé à l'égard de ſes Ambaſſadeurs. Il ne leur donnoit l'*Excellence* qu'avec peine : titre qui tout nouveau qu'il étoit, étoit devenu le titre diſtinctif des Ambaſ-

ſadeurs des Têtes couronnées. Il ſe
AN. 1641. croïoit auſſi diſpenſé d'aller comme autrefois au-devant d'eux. La conjoncture étoit délicate pour les Plénipotentiaires, qui étoient tout à la fois obligés de ſoutenir leur dignité, & de ménager un Prince, dont l'amitié leur étoit néceſſaire. Pour éviter les ſuites fâcheuſes qu'auroient pu avoir des démarches trop précipitées, on mit l'affaire en négociation avant que d'arriver à la Haye. Il fut reglé, de concert avec les Etats & le Prince d'Orange lui-même, que ce Prince iroit au devant des Ambaſſadeurs, & leur rendroit le lendemain la premiere viſite, ſi ſa ſanté le lui permettoit; ſinon qu'il enverroit le Prince Guillaume ſon fils, les recevoir & les viſiter. Le Prince Frederic-Henri ſe trouva effectivement attaqué de la goutte lorſque les Ambaſſadeurs arriverent à la Haye. Ce fut le Prince Guillaume qui alla les recevoir à demie-lieue de la Ville avec cinquante carroſſes & toute la nobleſſe du Païs. Il excuſa ſon pere ſur ſon indiſpoſition, & ſes excuſes furent reçues comme un aveu de l'obligation où le Prince ſon pere

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 21 Novembre 1641.

Lettre de M. de Servien à M. de Lyonne, 22 Janv. 1644.

reconnoiſſoit être à leur égard.

AN. 1643.

Les femmes, plus jalouſes de leurs droits, ne purent s'accommoder entr'elles. Après la démarche que le Prince d'Orange venoit de faire, il étoit naturel que la Princeſſe ſon épouſe fît auſſi la premiere viſite à Madame de Servien, qui ſuivoit ſon mari dans ſon Ambaſſade ; mais rien ne put y faire réſoudre la Princeſſe ; l'Ambaſſatrice ſe croiant de ſon côté en droit d'exiger les mêmes honneurs que ſon mari, comme en effet l'uſage l'a voulu de tous tems, refuſa conſtamment de rendre la premiere viſite ; de ſorte qu'elles ne ſe virent point pendant tout le tems que Madame de Servien demeura à la Haye.

Ces premieres difficultés, que les Pléniporentiaires trouverent à leur arrivée en Hollande, n'étoient rien au prix de celles qu'ils devoient rencontrer dans leur négociation avec les Etats. Il eſt à propos, pour faire comprendre toute la ſuite de cette affaire, l'expoſer en peu de mots les diſpoſitions où ſe trouvoit alors la République.

VI. Diſpoſitions de la Repu-

Il y avoit plus de ſoixante ans que les Provinces-Unies s'étoient ſouſtrai-

tes à la domination Eſpagnole, & dé-
AN. 1643. puis ce tems-là, les peuples avoient
toujours eu les armes à la main pour
blique des Provinces-Unies. repouſſer les efforts continuels que les
Rois d'Eſpagne faiſoient pour rentrer
1579. en poſſeſſion d'un ſi bel appanage. A-
peine les Provinces eurent-elles goûté
les douceurs de la paix & de la liber-
té pendant une tréve de douze ans,
qui fut conclue en 1609, que la guer-
re recommença avec la même fureur.
Elle auroit enfin épuiſé la Républi-
que naiſſante, ſans les puiſſantes di-
verſions que les Suédois firent en Al-
lemagne, & les aſſiſtances continuel-
les que les Etats reçurent de la France.
La République, aidée de ces ſecours,
fut en état, non ſeulement de ſe main-
tenir contre toutes les forces de l'Eſ-
pagne, mais encore de faire des con-
quêtes juſques dans le Nouveau Mon-
de. Ces avantages & la crainte des
diviſions inteſtines faiſoient ſouhaiter
à quelques-uns la continuation de la
guerre. Mais comme l'Etat étoit ex-
trêmement accablé, & ſur-tout la Pro-
vince de Hollande, qui avoit contracté
des dettes immenſes, la plûpart de-
mandoient la fin de la guerre, d'au-

tant plus que les conquêtes des François dans les Païs Bas, commençoient à donner de la jalouſie à la République. Les ſentimens étoient cependant partagés ſur la maniere dont il falloit terminer la guerre. Les uns vouloient qu'on s'aſſurât par un traité de paix ſolemnel, dont toute l'Europe fût garante, la ſouveraineté des ſept Provinces, & les conquêtes que la République avoit faites ſur les Eſpagnols. Les autres n'eſpérant pas que le Roi d'Eſpagne pût jamais ſe réſoudre à abandonner ſes droits ſur de ſi belles Provinces, propoſoient de faire une tréve ſemblable à celle qui avoit été faite en 1609, pendant laquelle les Provinces-Unies retiendroient toutes leurs conquêtes, & reprendroient de nouvelles forces pour recommencer la guerre, en cas que le Roi d'Eſpagne refuſât de faire une bonne paix à la fin de la tréve. AN. 1645.

VII. Politique du Prince d'Orange.

Tel étoit ſur-tout le ſentiment du Prince d'Orange. Les Princes de cette Maiſon étoient redevables à la guerre de la grande autorité qu'ils avoient acquiſe dans les Païs Bas, & ne pouvoient eſpérer de la conſerver qu'à la

faveur de la guerre. Leur valeur & leur habileté les avoient rendus néceſſaires, en même tems que leurs victoires les rendoient chers à la République. Mais quelque bien affermie que parût leur puiſſance dans un Etat qui leur étoit redevable de ſa conſervation, ils n'ignoroient pas qu'une République ſe fait un devoir de ſacrifier tous les autres devoirs à l'amour de la liberté & de l'indépendance, & ils craignoient avec raiſon que leurs talens pour la guerre devenant déſormais inutiles aux Provinces, les défiances & les ſoupçons ſi ordinaires aux peuples Républicains, ne l'emportaſſent ſur tout le mérite de leurs ſervices paſſés. Cette conſidération donnoit au Prince Frederic-Henri, de l'éloignement pour la paix; comme il voïoit les Etats déterminés à mettre fin à une guerre qui duroit depuis ſi long-tems, & qu'il étoit obligé d'avoir beaucoup de condeſcendance pour eux, comme ils avoient auſſi pour lui beaucoup de déference, il prenoit un milieu pour ajuſter ſes intérêts à ceux de la République. C'étoit de faire une tréve, pendant laquelle il

An. 1643.

ſpéroit que la crainte de voir recom- AN. 1643.
mencer la guerre lui feroit conſerver tous ſes avantages.

Il étoit aſſez indifférent à la Cour de France que les Etats fiſſent la paix ou une tréve, pourvu qu'ils ne traitaſſent que de concert avec elle, ſuivant l'ancien projet de ſes Miniſtres; & comme elle n'ignoroit pas que le ſentiment du Prince d'Orange prévaloit dans les Etats, il n'étoit queſtion entre la France & la Hollande, que de regler la maniere dont chacun des deux Etats alliés procéderoit dans ſon traité, la nature & l'étendue des demandes qu'on devoit faire dans la négociation de Munſter, la garantie mutuelle des traités, & les conditions auxquelles on feroit durer l'alliance après la guerre. Tous ces points étoient d'une extrême conſéquence pour la France. C'étoit le ſujet du voïage des Plénipotentiaires à la Haye, & la ſuite fera voir que rien n'étoit plus néceſſaire que cette précaution.

VIII. Commencement de la négociation.

Dans la premiere audience que les Plénipotentiaires eurent des Etats, le Comte d'Avaux, qui portoit la parole, dit en ſubſtance, que le Roi voulant

donner à la République une nouvelle
An. 1643. marque de ſa bienveillance, leur avoit ordonné de paſſer par la Haye avant que de ſe rendre à Munſter ; qu'ils
Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 7 Décembre 1643. étoient chargés de s'ouvrir aux Etats de tout ce qui regardoit le traité de paix, & qu'ils avoient lieu d'eſperer une confiance réciproque. A ce diſcours, le Préſident qui étoit de ſemaine répondit en termes généraux & reſpectueux, que quand les intérêts de la République ne ſeroient pas auſſi inſéparables qu'ils l'étoient de ceux de la France, la ſeule reconnoiſſance obligeroit les Etats à demeurer éternellement unis avec une Couronne dont ils avoient reçu tant de bienfaits ; & comme le Comte avoit demandé que les Etats nommaſſent des Commiſſaires pour regler en détail tout ce qu'on jugeroit néceſſaire pour le bien commun, le Préſident ajouta qu'on procéderoit inceſſamment à l'élection.

IX. Oppoſition de ſentimens entre la France & la République.

Quelque impatience que les Ambaſſadeurs témoignaſſent de terminer au plutôt la négociation pour faire ceſſer les murmures des Plénipotentiaires étrangers qui les attendoient à

Munſter, l'élection des Commiſſaires ſe fit plus tard qu'on ne l'avoit promis. Ce ne fut qu'après pluſieurs jours de délai qu'ils furent enfin nommés au nombre de ſept, & ils rendirent auſſitôt une viſite de cérémonie aux Plénipotentiaires, qui jugerent par cette premiere entrevue, que la négociation ſeroit beaucoup plus épineuſe, que la Cour de France ne s'étoit imaginé : car aïant laiſſé entrevoir aux Commiſſaires la nature de leurs propoſitions, ceux-ci leur firent comprendre que les Etats ne conſentiroient jamais à un des articles que la France avoit le plus à cœur, qui étoit, que la République s'obligeât en général à appuïer & à ſoutenir, dans la négociation de Munſter, toutes les propoſitions de la France, ſans les ſpecifier en détail : que les Etats n'approuvoient nullement la réſolution où le Roi paroiſſoit être, de faire à leur exemple une paix *à la Hollandoiſe*, c'eſt à dire, ſans rien reſtituer. An. 1643.

Lettre des mêmes, au même, 14 Déc. 1643.

X. Raiſonnement des Etats refuſé.

Ils faiſoient ſur cela un raiſonnement que l'intérêt ſeul pouvoit leur faire trouver bon. Leur pauvreté, ſelon eux, les autoriſoit à retenir tou-

tes les conquêtes qu'ils avoient faites
AM. 1643. dans les Païs-Bas ; d'autant plus, ajoutoient ils, que c'étoit-là une réunion, & non pas une nouvelle acquiſition : au lieu que la France pouvoit aiſément ſe paſſer de deux ou trois Villes, ou même reſtituer des Provinces entieres ſans s'affoiblir. Il eſt bien vrai que la France étoit beaucoup plus puiſſante que la République ; mais on ne croira jamais qu'à proportion qu'un Prince eſt puiſſant, il lui ſoit moins permis d'uſer de ſes droits. La France, diſoient les Plénipotentiaires, ne pouvoit-elle pas avec juſtice ſe dédommager des dépenſes énormes qu'elle avoit faites dans la guerre, & étoit-il juſte que ſes alliés, en faveur deſquels elle les avoit faites, refuſaſſent de contribuer à lui procurer ce dédommagement qu'elle ne cherchoit qu'aux dépens de l'ennemi ? Le Roi n'étoit-il pas d'ailleurs en droit de retenir ſes conquêtes à titre de réunion, beaucoup plus que les Hollandois, qui certainement, pour ne dire rien de plus, ne pouvoient avoir hors de leurs ſept Provinces que des droits chimériques ? Ces raiſons toutes ſolides qu'elles de-

voient paroître, faiſoient peu d'impreſſion ſur les Commiſſaires, & ils ne répondoient à tout ce que leur diſoient les Ambaſſadeurs que par des geſtes négatifs. Leur conduite avoit pour principe une raiſon plus ſecrete qu'ils n'avoient garde de découvrir ; c'eſt que les Etats ne vouloient point que le Roi pouſſât ſes conquêtes en Flandre, parcequ'ils redoutoient le voiſinage d'un Prince ſi puiſſant encore plus que celui des Eſpagnols. AN. 1643.

XI. Politique du Prince d'Orange.

Cependant, tandis que les Commiſſaires raiſonnoient ainſi avec les Ambaſſadeurs, le Prince d'Orange, qui avoit d'autres vues, tenoit en particulier un langage tout différent, & diſoit aux Ambaſſadeurs qu'il conſeilloit au Roi de ne rien reſtituer. Il étoit perſuadé que c'étoit le moïen de faire échouer les négociations de la paix, & c'eſt ce qu'il prétendoit ; ou du moins en engageant la France à faire des propoſitions de paix qu'on n'accepteroit jamais, il vouloit l'obliger à ne faire qu'une tréve comme la République ; ſoit pour lier plus étroitement les deux Etats, ſoit parcequ'il craignoit, que ſi la France faiſoit ſa

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 7 Déc. 1643.

Du même, le 4 Janvier 1644.

paix, ſon exemple n'engageât la Ré-
AN. 1643. publique à faire auſſi la ſienne.

XII. Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.

Plus les Hollandois s'éloignoient des vues de la France, plus il falloit affecter avec eux de fermeté & de réſolution pour les obliger à ſe rapprocher du moins ſur les articles eſſentiels de la négociation. C'eſt ce que firent les Ambaſſadeurs dans les conférences reglées qu'ils eurent avec les Commiſſaires. La premiere propoſition qu'ils leur firent, fut que les Etats s'obligeaſſent de nouveau à l'obſervation des traités précedens. C'eſt une choſe ordinaire dans les renouvellemens d'alliance, & qui ne ſouffre aucune difficulté. Cependant les Commiſſaires refuſerent de l'accepter, ſans ſe mettre même en peine d'adoucir leur refus, en propoſant quelque tempérament, ou du moins en alleguant quelques raiſons. Ils refuſerent de la même maniere de s'obliger à ne pas avancer leur traité avec les Eſpagnols plus que celui de la France, & offrirent de conſentir ſeulement à ne pas conclure ſans elle. Les Plénipotentiaires, chagrins de voir leur négociation arrêtée dans les points les plus aiſés, & perſua-

Ibidem.

dés que les Hollandois ne ſe montroient
ſi difficiles que parcequ'ils croïoient, AN. 1643.
ce qui étoit vrai, que la Cour de France appréhendoit d'en être abandonnée dans la négociation de Munſter, crurent devoir parler avec plus de hauteur, & témoigner à leur tour beaucoup d'indifférence. Ils écrivirent à la Reine & aux Miniſtres qu'ils ne voïoient que ce ſeul moïen de réduire la République, & qu'il falloit l'emploïer d'autant plus librement, qu'il étoit impoſſible que les Hollandois s'accordaſſent avec l'Eſpagne, vu la conſtitution de leur Etat, & la haine mutuelle des deux nations La ſuite fit voir que cette penſée n'étoit pas vraie, toute vrai-ſemblable qu'elle étoit. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les Hollandois paroiſſoient enorgueillis des avances que la France faiſoit pour ſe les attacher. C'eſt le vice ordinaire de ceux que la fortune éleve. Il étoit même échappé à quelques indiſcrets d'entr'eux, de dire qu'il étoit juſte que la France prît la loi des Etats, puiſque ſans eux les armées ennemies ſeroient tous les ans aux portes de Paris.

AN. 1643.

Deux accidens qui arriverent dès le commencement de la négociation, preſqu'à la ſuite l'un de l'autre, ne contribuerent pas peu à augmenter la fierté des Hollandois à proportion de l'inquiétude qu'ils donnerent à la France. Le premier fut un échec conſidérable que l'armée Françoiſe reçut en Allemagne. Depuis la bataille de Kempen, le Maréchal de Guebriant, quoique ſon armée fût beaucoup moins forte que l'armée de Baviere & de Lorraine qu'il avoit en tête, continuoit à faire aſſez heureuſement la guerre en Allemagne. Il avoit contribué à la priſe de Thionville, en ſe rapprochant du Duc d'Enguyen pour ſoutenir le ſiege. Il avoit offert la bataille aux ennemis qui l'avoient refuſée. Il termina enfin ſes exploits par le ſiege & la priſe de Rotweil. Mais cette entrepriſe fut funeſte à la France par la perte de trois régimens que le Général Major Roze laiſſa enlever auprès de la Place, & encore plus par la mort du Maréchal de Guebriant, qui en viſitant les travaux fut bleſſé d'un boulet au bras droit, & mourut peu de jours après de ſa bleſſure. Ce grand

XIII. L'armée Françoiſe reçoit un échec en Allemagne.

Hiſtoire du Maréchal de Guebriant, l. 10. c. 1. & 2.

XIV. Mort du Maréchal de Guebriant.

24 *Novembre* 1643.

homme avoit eu toute ſa vie une grande paſſion pour la gloire, & n'y avoit jamais aſpiré que par le mérite & la vertu. Son habileté, ſa valeur & ſon activité l'éleverent au comble des honneurs militaires; & ſa bonté, ſon déſintereſſement, ſa droiture & ſa piété le firent aimer dans un ſi haut rang. Il ſembla que la fortune des armes Françoiſes en Allemagne, fût attachée à celle de ce grand Général. A-peine fut-il mort, que les Bavarois ſurprirent ſon armée à Dutlingen, & la mirent en une entiere déroute. Les François y perdirent plus de ſix mille hommes, & le reſte des troupes fut tellement diſſipé, que tout le Pais demeura ouvert aux ennemis, qui reprirent Rotweil. AN. 1643.

XV. Inquiétude de la Cour de France.

Quelque conſidérable que fût cette perte, elle étoit moins irréparable que n'eut été la déſertion de la Landgrave de Heſſe. On craignoit cependant à la Cour que cette Princeſſe, allarmée du voiſinage des ennemis, & incapable de réſiſter ſeule à toutes leurs forces, ne leur propoſât un accommodement qu'ils auroient accepté avec joie. On n'oublia rien pour parer ce coup,

& pour raſſurer les autres Alliés de la
An 1643. France. Le Comte d'Avaux dépêcha, par ordre du Roi, M. de Saint-Romain à Caſſel, pour aſſurer Madame la Landgrave d'un prompt ſecours. Les Miniſtres affecterent de diminuer la perte faite à Dutlingen, & la diſſimulerent même aux Plénipotentiaires à la Haye, comme il paroît par les Relations qu'ils leur en envoïerent, tandis qu'ils travailloient avec ardeur à la réparer. Mais comme il n'étoit pas poſſible de remettre ſi tôt une nouvelle armée ſur pied, les Plénipotentiaires eurent ordre de demander aux Etats quelques ſecours pour Madame la Landgrave. Il n'étoit certainement pas de l'intérêt des Provinces Unies de laiſſer accabler cette Princeſſe; mais il ſuffiſoit que la France parût avoir beſoin des Etats pour les rendre difficiles; rien n'étoit plus déraiſonnable que leur conduite à l'égard de la France : car lorſqu'elle triomphoit, ils alléguoient leur foibleſſe pour en obtenir de nouveaux ſecours; & lorſque la fortune lui devenoit contraire, ils ſe prévaloient du beſoin qu'on avoit d'eux pour exiger de nouveaux avantages.

Lettre de la propre main de la Reine au C. d'Avaux, 5 Février 1644.

Le ſecond incident dont je dois faire ici mention, inquiéta extrêmement la France par rapport à la Suede, & contribua à lui rendre l'alliance des Hollandois plus néceſſaire. Ce fut la déclaration de guerre que les Suédois firent au Roi de Danemarck, lorſque ce Prince s'y attendoit le moins, par l'irruption ſubite que Torſtenſon fit dans le Holſtein. Il y avoit déja long-tems que les Suédois étoient irrités contre le Roi de Danemarck, qu'ils accuſoient de cacher ſous le nom de Médiateur tous les ſentimens d'un ennemi. Ce Prince, qui les voïoit occupés à la guerre d'Allemagne, craignoit peu leur reſſentiment, & ſembloit affecter de les moins ménager de jour en jour, juſques-là qu'il fit arrêter pluſieurs vaiſſeaux Suédois qui commerçoient dans le Sund, troublant ainſi le commerce de la Suede, ſans ſe mettre en peine de la ſatisfaire ſur les plaintes qu'elle en fit. Ces hoſtilités ſecretes lui attirerent enfin une guerre ouverte. La réſolution en fut priſe dans une Aſſemblée générale des Etats de Suede, & tenue fort ſecrete juſqu'au moment que Torſten-

AN. 1643.

XVI. Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Danemarck.

Puſendorf, l. 15.

ſon fondit ſur le Holſtein avec une
An. 1643. armée fort délabrée qui s'y refit en peu de tems aux dépens de la Province. Ce fut un des fruits que les Suédois retirerent de cette guerre.

XVII. Cette guerre allarme la Cour de France.

Un changement ſi peu attendu déconcertoit la politique de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui craignirent avec raiſon, que les Suédois ne pouvant réſiſter à deux puiſſans ennemis à la fois, ne négligeaſſent la guerre d'Allemagne, ou ne s'accommodaſſent tout-à-fait avec l'Empereur, pour ſatisfaire leur reſſentiment contre le Roi de Danemarck. Dès la premiere nouvelle que le Comte d'Avaux en avoit reçue à la Haye, il avoit écrit à Salvius, pour s'informer des cauſes de cette nouvelle guerre & des diſpoſitions de la Suede. Mais Salvius, ne voulant pas apparemment faire croire que cette déclaration fût l'effet d'une réſolution préméditée, affecta d'en ignorer les cauſes, & ſe contenta d'aſſurer le Comte que cette nouvelle guerre n'auroit aucune ſuite fâcheuſe pour la cauſe commune. La Reine & les Miniſtres de Suede donnerent les mêmes aſſurances à la Cour de Fran-

ce. Cependant, comme cette rupture entre les deux Roïaumes, excluoit déformais la médiation du Roi de Danemarck, les ennemis en prenoient occaſion d'accuſer les Alliés de ne vouloir pas la paix. D'ailleurs quelque partial que le Roi de Danemarck eût paru dans ſa médiation, il donnoit toujours quelque jalouſie à l'Empereur, par l'intérêt qu'il prenoit au rétabliſſement de l'Electeur Palatin; au lieu qu'on l'obligeoit déformais à ſe jetter entre les bras de l'Empereur même, & à joindre ſes forces à celles de la Maiſon d'Autriche. AN. 1643.

Heureuſement pour les Alliés, le Roi de Danemarck ne trouva pas dans ſes Sujets autant d'ardeur qu'il en avoit pour la guerre. A-peine les Suédois eurent-ils tourné leurs armes contre le Danemarck, que les Etats du Roïaume entrerent en négociation avec ceux de Suede. Pluſieurs Princes offrirent leur médiation, & entr'autres la Reine-Régente de France, qui fut même ſur le point d'en donner la commiſſion au Comte d'Avaux, pour qui on ſavoit que le Roi de Danemarck avoit beaucoup de déférence.

An. 1643. Le Comte s'offrit à faire encore un fois le voiage du Nord ; mais il n laiſſa pas, ſur la connoiſſance qu'il avoi des deux Roïaumes, d'aſſurer l Cardinal Mazarin, que la guerre n ſeroit pas longue, & qu'elle tourne roit même au profit de la cauſe com mune, parceque les Suédois n'au roient plus, dans le Roi de Dane marck, un fâcheux Médiateur, & qu leur armée, rétablie aux dépens d l'ennemi, ſeroit plus en état d'agi l'Eté ſuivant en Allemagne. L'évene ment juſtifia ces conjectures, & l Cour de France jugea que la préſenc du Comte d'Avaux ſeroit plus utile à la Haye, pour conduire la négociation commencée avec les Etats.

XVIII. Le C. d'Avaux raſſure la Cour.

XIX. Prétentions des Etats.

Si l'inquiétude & les embarras de la Cour de France rendoient les Hollandois plus fiers à ſon égard, leur fierté n'étoit cependant pas le ſeul motif des difficultés qu'ils faiſoient aux Plénipotentiaires. Ceux-ci en découvrirent un autre plus ſecret & plus intéreſſant : c'eſt que la République ne vouloit rien terminer ſur les points les plus aiſés de la négociation, avant que d'avoir reglé deux articles aux-

els elle étoit beaucoup plus atta- AN. 1643.
ée qu'à tout le reſte. Le premier
oit que les Etats prévoïant le peu
fonds qu'ils pourroient faire dans
ſuite ſur l'alliance de la France, ſi
te Couronne faiſoit abſolument ſa
ix avec la Maiſon d'Autriche, vou-
ent l'engager à ne faire qu'une tré-
comme eux. Le ſecond article,
'ils paroiſſoient avoir encore plus à
ur que le premier, étoit un nou-
au cérémonial pour leurs Députés,
ſt à-dire, qu'ils vouloient que la
ance leur accordât les mêmes diſtinc-
ns qu'elle accordoit aux Ambaſſa-
urs des Têtes couronnées, & entre-
tres à ceux de Veniſe, qu'ils citoient
ceſſamment pour exemple, & avec
quels ils prétendoient que les leurs
voient aller de pair.

En 1609, après le traité de tréve
le Roi d'Eſpagne Philippe III trai-
avec les Provinces-Unies comme
ec des Etats libres & ſouverains,
enri IV, voulant les animer à met-
la derniere main à leur ouvrage,
ur accorda de nouveaux honneurs.
rſque leurs Députés entrerent au
uvre, il voulut que ſes Gardes ſe

Mémoire du ſieur Godefroy au Cardinal Mazarin, Novembre 1643.

AN. 1643.

miſſent en armes à leur paſſage, & que ſes Ambaſſadeurs chez eux leur donnaſſent la main. La choſe fut exécutée de la ſorte ; mais on n'avoit pas prétendu à la Cour de France, que cet exemple ſervît de regle pour l'avenir, & en effet les choſes changerent ſous le regne de Louis XIII, ſans que les Etats cruſſent devoir s'en offenſer. Depuis ce tems-là ils n'avoient acquis aucun nouveau titre qui leur donnât droit d'exiger de nouveaux honneurs. Mais ils ſouffroient impatiemment ces reſtes de leur ancienne ſervitude, & la conjoncture favorable où ils ſe trouvoient, par le beſoin que la France avoit d'eux, ſembloit leur devoir tenir lieu de titre. Leur importunité ſur ce point fatigua extrêmement la Cour, qui étoit véritablement embaraſſée de leur demande, parcequ'elle n'oſoit les refuſer. Dès le commencement de la négociation ils préſenterent aux Plénipotentiaires un Mémoire qui contenoit les raiſons ſur leſquelles ils fondoient leurs prétentions. Mais le Comte d'Avaux eut l'adreſſe de leur faire agréer qu'il n'y fît pas de réponſe, parcequ'il n'avoit aucun

XX.

Ils préſentent aux Plénipotentiaires un Mémoire ſur le cérémonial.

Mémoires des Commiſſaires des Etats, 27 Déc. 1643.

aucun ordre ſur cela, & leur perſuada de s'adreſſer directement à la Reine, à laquelle il conſeilloit en même tems de ne rien accorder de nouveau aux Etats, à cauſe des conſéquences que cet exemple auroit pour pluſieurs Princes de l'Europe. Le Comte ne laiſſa pas de faire ſentir aux Commiſſaires qu'ils étoient mal fondés dans leur demande, puiſqu'étant Ambaſſadeur à Veniſe, il avoit refuſé le titre d'*Excellence* à celui de cette République, quoiqu'il lui eût accordé la place d'honneur dans les viſites qu'il en avoit reçues. Il ajoutoit que la Reine-Régente étoit obligée de tranſmettre à ſon fils les droits de la Couronne dans leur entier, comme un dépôt ſacré qu'elle avoit reçu en entrant dans la Régence, & qu'elle ne pouvoit par conſéquent faire aucun changement à l'ancien uſage, puiſque les droits honorifiques perdent de leur prix à proportion qu'ils deviennent plus communs. Mais comme cette conteſtation étoit délicate, le Comte aima mieux, pour s'en décharger, laiſſer eſpérer aux Etats d'obtenir plus aiſément de la Cour de France ce qu'ils deman-

AN. 1643.

XXI. Le Comte d'Avaux élude leur demande.

Baſnage, annales des Provinces-Unies, 1645. XXXV.

doient. La Reine loua l'adreſſe des
An. 1643. Plénipotentiaires, & prit auſſi le parti de traîner l'affaire en longueur.

XXII. Les Etats veulent engager la France à ne faire qu'une tréve.

La conteſtation n'étoit gueres moins échauffée ſur le premier article dont j'ai fait mention, c'eſt-à-dire, ſur le ſujet de la paix ou de la tréve. La République, perſuadée que les Eſpagnols ne lui accorderoient jamais une paix aſſez avantageuſe, & qu'elle n'étoit pas d'ailleurs du bien des Etats, parce qu'une trop grande tranquillité au-dehors y cauſeroit infailliblement des diviſions inteſtines, étoit toujours déterminée à la tréve, & vouloit y déterminer auſſi la France, afin d'obliger ainſi cette Couronne à demeurer attachée à la République, par la crainte ou la néceſſité de rentrer en guerre après la tréve.

XXIII. Politique du Cardinal Mazarin.

La France tendoit préciſément au même but que les Etats, c'eſt-à-dire, à la tréve; mais plus artificieuſe dans ſa politique, elle prenoit pour parvenir à ce terme, un chemin directement oppoſé à celui des Hollandois. Ceux-ci, agiſſant avec cette franchiſe qui leur eſt naturelle, vouloient demander la tréve pour l'obtenir en

effet : les François, au contraire, vouloient demander la paix pour obtenir une tréve. C'eſt ici qu'on commence à découvrir le génie artificieux & diſſimulé du Cardinal Mazarin. Il vouloit conſerver à la France toutes ſes conquêtes. Il prévoïoit que les Eſpagnols ne conſentiroient jamais à les lui céder par un traité de paix. Il vouloit donc tâcher d'en conſerver la poſſeſſion, du moins par un traité de tréve ; eſpérant, ſur-tout ſi la tréve étoit un peu longue, que l'Eſpagne, inſenſiblement accoutumée à la perte des domaines qu'on vouloit lui enlever, aimeroit mieux y renoncer à la fin de la tréve, que de recommencer la guerre, d'autant plus que la France auroit eu le tems de ſe fortifier dans ſes nouvelles acquiſitions. Mais il prévoïoit deux grands inconvéniens à propoſer lui-même la tréve. Le premier étoit, que la Maiſon d'Autriche ſe prévaudroit infailliblement de cette propoſition pour ſe déchaîner contre la France, & ſoulever contr'elle, non ſeulement toute l'Allemagne, mais s'il étoit poſſible, l'Europe entiere, ſous prétexte que la France auroit paru ne

AN. 1643.

vouloit point de paix. Le ſecond, qui
An. 1643. faiſoit plus d'impreſſion ſur le Cardinal, étoit, que ſi la France demandoit la premiere une tréve, les Eſpagnols affecteroient de s'obſtiner à la refuſer, pour obliger la France à ſe relâcher ſur les conditions. Il crut donc que, pour amener les Eſpagnols au point qu'il deſiroit, il falloit paroître vouloir toute autre choſe qu'il ne vouloit en effet : demander conſtamment la paix pour obtenir une tréve, demander la paix avec la poſſeſſion de toutes les conquêtes, pour obtenir cette poſſeſſion du moins par une tréve ; car il ſe flattoit que les Eſpagnols n'aïant point d'autre moïen de finir une guerre qui les ruinoit, & voïant la France obſtinée à demander la paix avec toutes ſes conquêtes, feroient les premiers la propoſition d'une tréve avec cette condition, & ſe mettroient ainſi d'eux-mêmes au terme où le Cardinal vouloit les amener. Cette politique qui ſe développera encore mieux dans l'hiſtoire du traité de Munſter, fut dans toutes les négociations comme un principe invariable & le reſſort ſecret de toutes les démarches des Plé-

nipotentiaires François avec les Eſpagnols. La Cour de France étoit réſolue de n'en jamais démordre, & ce point, diſoit M. de Brienne, étoit *in deliberatis*.

AN. 1643.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipotentiaires, 19 Janv. 1644.

Mais comme tout l'effet de ce reſſort caché dépendoit d'une profonde diſſimulation, le Cardinal n'en voulut pas même faire la confidence aux Etats ni à aucun de ſes Alliés; ce qui donna occaſion à de longues & épineuſes conteſtations entre les Plénipotentiaires de France & les Etats, parceque ceux-ci voulant demander directement une tréve, vouloient obliger la France à la demander auſſi avec eux. Les mêmes raiſonnemens qui faiſoient ſouhaiter au Cardinal une tréve préférablement à la paix, ſervoient d'armes aux Etats contre les Plénipotentiaires François. La France, diſoient-ils, ne pouvoit pas eſpérer que le Roi d'Eſpagne conſentît jamais à lui abandonner par un traité de paix toutes les conquêtes qu'elle avoit faites ſur lui & ſur les Alliés : une partie de l'Artois, des Places importantes dans le Luxembourg, dans le Comté de Bourgogne & dans le Hainaut,

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.

Car enfin, les Aſſemblées de V
lie n'avoient été indiquées que
faire la paix, & comme les
croioient en droit de choiſir
preferablement à la paix, par
tréve convenoit mieux à leu
rêts, ils devoient auſſi laiſſer à
ce la liberté de choiſir la paix
jugeoit qu'elle lui fût plus ava
ſe que la tréve. Ils nous obj
qu'il n'étoit pas juſte que la
fit la paix ſans eux ; mais c'
leur choix qu'ils refuſoient de l
& leur prétention étoit d'autan
raiſonnable, qu'on ne pouvoi
tisfaire ſur cela ſans offenſer
tres Alliés qui vouloient la
non pas une tréve. Ils préte
que ſi la France faiſoit la paix
qu'ils ne feroient qu'une tré

Lettre des Plénipotentiaires a la Reine, 23 Déc. 1643.

e poids de la guerre, au lieu qu'a- AN. 1645.
rès la fin de leur tréve, ils en demeu-
eroient ſeuls chargés. Si cela étoit
rai, repliquoient les Plénipotentiai-
es, ils ne devoient l'imputer qu'à eux
euls, puiſque ce ne ſeroit qu'un effet de
eur choix. Pouvoient-ils raiſonnable-
ment exiger que la France ſacrifiât ſes
intérêts à ceux de la République ?
D'ailleurs la condition des Etats ne
devoit pas être plus mauvaiſe après
la fin de leur tréve, qu'elle ne l'avoit
été avant que la France eût pris les
armes, puiſque la France, quoiqu'en
paix, pourroit comme autrefois leur
donner des aſſiſtances d'argent pro-
portionnées à leurs beſoins.

XXVII. Embarras des Commiſſaires. *Ibid.*

Les Commiſſaires n'aïant rien à re-
pliquer à cette réponſe qu'ils n'atten-
doient point, ſe regarderent quelque
tems les uns les autres comme des
gens étonnés. Ils conférerent enſem-
ble à diverſes repriſes, & enfin M.
Paw, l'un d'entr'eux, prenant la parole
pour les autres, demanda aux Pléni-
potentiaires quelle aſſiſtance la France
promettroit à la République pour con-
tinuer la guerre après la tréve expi-
rée. Le Comte d'Avaux répondit ſans

AN. 1643.

heſiter que la France leur offroit douze cens mille livres & toute autre ſorte de ſecours qu'elle pourroit leur donner ſans contrevenir à ſon traité de paix. Cette offre ne parut pas les ſatisfaire. *Seroit-il juſte*, reprit le Comte, *que la France refuſât une paix avantageuſe ſi les ennemis la lui offroient?* Ils avouoient que non. *Seroit-il juſte*, ajoutoit-il, *que la paix de la France ne durât pas plus long-tems que votre tréve, afin que nous rentraſſions en guerre en même tems?* Ils avouoient encore que non, & cependant ne convenoient de rien, de ſorte que tout le ſuccès de cette conférence, qui fut une des plus vives, fut que les Commiſſaires demanderent du tems pour faire leur rapport à l'Aſſemblée des Etats, afin de recevoir leurs ordres ſur une matiere ſi importante.

XXVIII. Lenteur inévitable dans les délibérations des Républiques.

Ces ſortes de formalités qui ſont inévitables dans les Républiques, emportoient un tems conſidérable & faiſoient languir la négociation. Les Plénipotentiaires ſe conſoloient par l'eſpérance du ſuccès, & en effet leur fermeté fit comprendre aux Etats qu'il ne leur ſeroit gueres poſſible de faire

changer de réſolution à la France, comme ils s'en étoient d'abord flattés un peu trop legerement. Mais ce point-là gagné par les Plénipotentiaires, il en reſtoit un autre dont ils prévoyoient que la diſcuſſion ne ſeroit gueres moins épineuſe. C'étoit de regler les conditions auxquelles les deux Etats continueroient leur alliance après le traité de Munſter. La maniere dont les Commiſſaires avoient reçû l'offre de douze cens mille livres dans la derniere conférence, faiſoit craindre beaucoup de difficultés ſur cet article, & il fut en effet ſi longtems débatu, qu'on fut quelquefois ſur le point de rompre la négociation. AN. 1643.

XXIX. Conteſtation ſur les conditions de la durée de l'alliance après la tréve.

On convenoit aſſez de part & d'autre de ce qu'on ſeroit obligé de faire ſi les deux Etats faiſoient la tréve, ou ſi tous deux faiſoient la paix. Mais il s'agiſſoit d'un troiſieme cas ſur lequel rouloit toute la conteſtation. Il falloit régler les obligations réciproques des deux Etats; en cas que la France fît la paix, comme elle diſoit, & que la République ne fît qu'une tréve. Outre les ſommes d'argent que les Etats

demandoient à la France pour ſoute-
An. 1644. nir la guerre après la fin de la tréve,
Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 12 Janvier 1643. ils exigeoient encore que ſi le Roi d'Eſpagne refuſoit de continuer la tréve avec les Etats, la France s'obligeât à rompre le traité de paix qu'elle auroit fait avec lui, & à reprendre les armes contre l'Eſpagne. Les Plénipotentiaires rejetterent, comme ils devoient, une telle propoſition qui faiſoit dépendre le repos & la tranquillité du Roïaume du caprice ou des intérêts de la République, & qui auroit rendu le traité de paix avec l'Eſpagne abſolument inutile, ou même pernicieux à la France, puiſque pour obtenir la paix elle auroit ſans doute plus cedé de ſes prétentions que pour obtenir une ſimple tréve.

XXX. Expédient propoſé par le Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange ſentant toute l'injuſtice de cette propoſition voulut la modifier, & propoſa que ſi le Roi Catholique offroit de continuer la tréve & que les Etats la refuſaſſent, la France demeureroit dégagée de ſes obligations envers la République, mais que ſi c'étoit le Roi d'Eſpagne ſeul qui refuſât de continuer la tréve, la France ſeroit obligée de reprendre

Les mêmes, au même, 4 Janv. 1644.

s armes pour l'y contraindre, & pour artager avec la République les frais e la guerre. Comme cet expédient toit de l'invention du Prince d'Oran- e, il inſiſta beaucoup pour le faire ccepter. Mais les Plénipotentiaires le efuſerent conſtamment, parce qu'un el engagement aſſerviſſoit encore la rance à la République, au lieu que a France vouloit ſe mettre en pleine iberté. Ce ne fut pourtant pas là la aiſon qu'ils apporterent de leur re- us ; car elle auroit donné de l'om- rage aux Etats. Ils ſe contenterent le répondre, qu'on accuſeroit la Fran- e de mauvaiſe foi, ſi après avoir ſo- emnellement juré la paix avec l'Eſpa- ne, on la voïoit rentrer en guerre ans aucun intérêt perſonnel, & par e ſeul motif d'aſſiſter la République. Le Prince d'Orange avoit prévû cette difficulté, & répartit que la France ouvoit éviter aiſément cet inconvé- ient, en déclarant par avance aux Eſpagnols l'engagement qu'elle auroit ris avec les Etats. Expédient frivole ; ar par-là le traité avec l'Eſpagne n'auroit eu que le nom de paix, puiſ- ue les François ſe ſeroient obligés à

AN. 1644.

XXXI. Rejetté par les Plénipotentiaires.

le rompre au gré des Hollandois ; au
An. 1644. lieu que la tréve des Etats auroit été effectivement un traité de paix, puiſque les François ſe ſeroient engagés à en procurer la continuation. Comme il eſt d'ailleurs impoſſible d'obtenir dans un traité de paix, qui eſt cenſé devoir durer toujours, tout ce qu'on obtient dans un traité de tréve qui ne dure que quelques années, la France auroit perdu à ſon traité, tandis que les Etats ſeuls auroient gagné au leur. En un mot, c'étoit vouloir que la France fît un traité de paix où elle eût tous les déſavantages de la paix & de la tréve, tandis qu'ils vouloient faire un traité de tréve où ils euſſent tous les avantages de la tréve & de la paix.

XXXII. Autre expédient propoſé par les Plénipotentiaires.

Ces raiſons étoient ſi preſſantes, que les Commiſſaires n'eurent rien à repliquer. Mais comme les Plénipotentiaires prévoïoient que les Etats ne conſentiroient jamais à laiſſer la France ſe décharger ainſi des engagemens qu'elle avoit pris avec eux, ils propoſerent de ne faire dans le traité aucune mention de cet article, & d'en renvoïer la diſcuſſion au tems où le cas arriveroit. Cette propoſition étoit

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 26 Janvier 1644.

d'autant plus raiſonnable, que rien n'étoit en effet plus incertain ni plus contraire aux deſſeins de la France que le cas ſur lequel on conteſtoit; car ni la France, ni la République, ne pouvoient ſe répondre du ſuccès de la négociation de Munſter, & il n'étoit pas impoſſible que la ſituation des affaires obligeât dans la ſuite ces deux Puiſſances à faire tout le contraire de ce qu'elles prétendoient alors. Cependant la propoſition de paſſer cet article ſous ſilence, bien loin d'être acceptée des Etats, leur donna de l'ombrage, comme ſi l'on n'avoit cherché qu'à éluder l'obligation de continuer l'alliance. Ils inſiſterent pour le faire regler, quoique les Plénipotentiaires leur déclaraſſent qu'ils n'avoient aucun pouvoir pour cela; & ce ne fut qu'après bien des conteſtations qu'ils conſentirent dans la ſuite à l'omettre dans le traité. AN. 1644.

XXXIII. Injuſtice du procédé des Etats.

Les Hollandois ſentoient parfaitement le prix de l'obligation que la France avoit contractée de ne faire ni paix ni tréve que de leur conſentement, & en cas qu'ils ſe déterminaſſent à rendre ſa liberté à la France, *Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.*

AN. 1644.

il étoient réſolus de la lui vendre bien cher. L'offre de douze cens mille livres pour continuer la guerre après la tréve expirée ne les ſatisfaiſoit point. Le Prince d'Orange prétendoit que cette ſomme ſeroit en effet peu proportionnée aux beſoins de la République lorſqu'elle ſoutiendroit ſeule tout le poids de la guerre, puiſque la France, dans un tems où elle en partageoit avec elle tous les frais, ne laiſſoit pas de lui païer la même ſomme. C'étoit-là tourner contre la France ſes propres bienfaits, & lui faire une obligation de ce qui étoit un pur effet de ſa libéralité; d'autant plus que par les traités de 1634 & 1635, les Etats s'étoient engagés, en cas de rupture entre la France & l'Eſpagne, à ne point exiger le paiement des deux millions de livres qui leur étoient promis par le traité de 1634. Le Comte d'Avaux ſe relâcha dans la ſuite, juſqu'à demander à la Reine la permiſſion d'offrir deux millions tous les ans, pendant tout le tems que dureroit la guerre, après la fin de la tréve, & la Reine le lui permit; mais comme cet article étoit une ſuite de

Lettre du C. d'Avaux au Cardinal Mazarin ſans date.

:e troiſieme cas dont j'ai parlé, & lont on étoit convenu de ne faire iucune mention dans le traité ; on :onvint auſſi de paſſer celui-ci ſous ſience.

AN. 1644.

Cependant les Plénipotentiaires ›aïoient exactement à la République, es ſubſides qu'on lui devoit par les raités paſſés, & leur laiſſoient le :hoix des entrepriſes de la guerre pour la campagne ſuivante, afin de gagner les Etats par cette complaiſance, & de les rendre plus faciles ſur les autres points de la négociation où il y avoit encore bien des difficultés à ſurmonter. On avoit prétendu dans le traité de 1635, obliger les Etats à rompre avec l'Empereur, lorſque la France romproit elle-même avec ce Prince. L'obligation étoit clairement exprimée. Néanmoins les Etats en avoient ſi peu compris la force, ou avoient tellement affecté de l'ignorer, qu'en 1636, lorſque Gallas entra en Bourgogne à la tête d'une armée Impériale, les Provinces-Unies refuſerent de déclarer la guerre à l'Empereur. La Cour de France ſouhaitoit cependant d'y engager la République, moins ſans

XXXIV. La République refuſe de déclarer la guerre à l'Empereur.

cet article, autant la Répub
étoit éloignée. Sa vivacité fu
étoit telle que les Plénipo
crurent qu'il ſeroit dangere
faire ouvertement la propoſ
Etats. Les Commiſſaires eu
en paroiſſoient effarouchés.
d'ailleurs probable, que qua
publique ſe fut engagée à l
tion de cet article, elle ne
mieux exécutée dans la ſuit
n'avoit déja fait. Ainſi on pri
de ſe contenter d'une obliga
nérale, par laquelle les Etats
troient d'exécuter les article
& x du traité de 1635. En
Commiſſaires ne voulurent
conſentir que ces articles fu
primés tout au long dans l
comme s'ils avoient craint

Lettre des Plénipotentiaires à Mr de Brienne, 12 Janvier 1644.

Lettre des mêmes au même, 2 Janvier 1644.

Lettre des mêmes à la Reine, 19 Janv. 1644.

l'obſervation entiere des traités précédens; & s'ils avoient agi de bonne foi, c'étoit, ce ſemble, une obligation ſuffiſante pour l'exécution de l'article conteſté; mais il leur plaiſoit d'interpréter ces obligations en un ſens tout contraire; & en ſe diſpenſant de les exécuter, ils ſe croïoient quittes pour dire que ce n'étoit pas l'intention de leurs Provinces. AN. 1644.

XXXV. La République veut rapporter tout à ſes intérêts.

Les Hollandois prétendoient ainſi réduire tous leurs démêlés & tous leurs intérêts aux ſeuls Païs Bas. Par cette même raiſon, quoiqu'ils ſe fuſſent déja engagés à reprendre les armes pour défendre toutes nos conquêtes, ſi l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, ou quelqu'autre Prince que ce fût, renouvelloit la guerre après la paix; ils ſoutenoient que cette obligation ne regardoit que les conquêtes que la France avoit faites en Flandre, ſans aucun rapport aux autres, telles qu'étoient Briſack, Perpignan, Pignerol, & généralement tout ce qui étoit hors des Païs-Bas. En vain les Plénipotentiaires leur objectoient que l'obligation étoit générale, & s'étendoit par conſéquent à tous les autres lieux. Ils

Il y eut encore pluſieurs
ces ſur les articles dont je
parler, & ſur la correſponda
tale avec laquelle les deux
voient traiter à Munſter. En
beaucoup d'autres conteſtati
ſeroit inutile de rapporter,
nipotentiaires dreſſerent un
traité à peu-près conforme
les qu'on s'étoit données de
d'autre, & le remirent entre
des Comiſſaires pour en f
rapport aux Etats. Les Com
vaux & de Servien, les voian
peu de jours après *les mains*
papiers, & s'imaginant qu'i
toient les articles du traité
fort ſurpris de ne leur voir
mains que des Lettres de di
baſſadeurs à Conſtantinople.

l. Les Commiſſaires s'emporterent qu'à menacer de ne point aller à nſter, & de traiter à Bois-le-Duc à la Haye, comme ils jugeroient propos. Les Plénipotentiaires rédirent ſur le même ton, & leur meté qui étoit augmentée par leur igrin, étonna les Commiſſaires. On radoucit, mais inutilement; & ſi on quitta ſans aigreur, ce fut auſſi ſans ir rien conclu. AN. 1644.

Cette matiere étoit une ſource perpuelle de conteſtations dangereuſes i traverſoient la négociation, quele ſoin que priſſent les Plénipotenires de les écarter. Les Hollandois venoient de jour en jour plus vifs r ce ſujet, à meſure que le terme du grès de Munſter approchoit, ne ulant pas que leurs Députés y paſſent autrement que comme des bbaſſadeurs d'une République ſouraine, égaux à ceux des autres Souains. Les offres que les Eſpagnols r faiſoient de traiter à la Haye, ntribuoient encore à les dégouter l'Aſſemblée de Munſter. Ils s'imaoient qu'il ſeroit extrêmement glox à leur République de traiter ainſi

XXXVII. Les Etats doutent s'ils enverront leurs Députés à Munſter.

Pufendorf. l. 15.

dans ſes propres Etats, & qu'
An. 1644. pourroit plus aiſément donner
XXXVII. à ſes ennemis. Le Prince d'O
Raiſonnement du prince d'Orange. prétendoit même que c'étoit l'i
de la France, & conſeilloit au
Ibid. nipotentiaires d'y conſentir. Sa
étoit, que les ſept Députés des
vinces étant à Munſter, éloign
leurs Supérieurs, ſe laiſſeroient i
liblement corrompre par les ca
& l'argent des Eſpagnols; & cc
tiroient ſans peine à abandonr
France: au lieu que la négociatic
roit beaucoup plus difficile à la F
où la diverſité de Religion & l
pathie des deux nations rendoie
Eſpagnols odieux. L'évenemer
vérifia que trop le raiſonneme
cet habile Prince; mais la France
ne prévoïoit pas ce qui devoit
ver, ſe perſuada que le conſeil d
deric étoit dicté par l'intérêt
avoit à faire durer la guerre, & s
gina que cette propoſition ruin
fondement de ſa politique. C'ét
partie pour s'oppoſer à l'exécutic
ce deſſein qu'elle avoit envoïé ſe
nipotentiaires en Hollande. Rie
effet ne paroiſſoit plus propre à

les Alliés que de diviſer leurs né- AN. 1644.
iations. Il étoit difficile de conſer-
dans des lieux éloignés cette par-
e correſpondance que la France
ardoit comme le grand mobile de
égociation ; & il étoit naturel de
ire que les Députés des Etats trai-
oient avec plus de concert lorſqu'ils
feroient ſous les yeux mêmes des
nipotentiaires de France. Si ce rai-
nement n'étoit pas vrai, il étoit
moins vrai-ſemblable, & il faut
ıtant moins le condamner, qu'il
aſſez probable que les Eſpagnols
oient également gagné les Etats à
Haye, comme ils gagnerent les
ɔutés à Munſter. Quoi qu'il en ſoit,
Plénipotentiaires ne voulurent ja-
is conſentir que la République trai-
à la Haye, & les Etats, qui n'é-
nt pas d'ailleurs bien aſſurés de la
poſition des Eſpagnols, leur accor-
ent cet article.

Cependant la crainte de recevoir XXXIX.
affront dans la perſonne de leurs Ils propoſent divers expédiens.
ɔutés, leur fit chercher des expé-
ns pour éviter les diſputes. Ils *Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 19 Janv. 1644.*
poſerent de traiter à Munſter par
ſimple Secretaire qui recevroit

continuellement ſes ordres des Et
An. 1644. ou d'envoïer des Députés en
tiers, au lieu de les envoïer à Mu
ter. Le premier expédient déplut
trêmement à la Cour de France &
Plénipotentiaires, parce qu'une t
maniere de traiter devoit être inc
mode, longue & toujours incertai
Le ſecond ne paroiſſoit pas impr
cable, & les Plénipotentiaires ſe
roient réſolus à l'accepter, pou
que la République eût envoïé ſes
putés dans quelque Ville de Friſe,
quelqu'autre Ville peu éloignée
Munſter, comme Veſel, afin de fa
liter la correſpondance des Dépu
avec les Plénipotentiaires Franç
Mais ſur ce ſecond expédient mêm
les Etats faiſoient encore une difficu
qui le rendoit inutile; car ils re
ſoient de donner plein-pouvoir à le
Députés, ſous prétexte que cela ét
contraire à la forme de leur gouv
nement, & ils promettoient ſeu
ment de l'envoïer pour les occaſi
importantes. Toutes ces diſputes ab
tirent enfin à ce que les Etats c
ſentirent à envoïer leurs Députés
Munſter pour y traiter avec plein-p

XI. Ils conſentent à envoïer leurs Députés à Munſter.

vo

voir, pourvu que ce fût en maiſon tierce; & les Plenipotentiaires accepterent auſſi ce parti, pourvu que les Députés leur rendiſſent la premiere viſite, & n'exigeaſſent pas l'*Excellence.*

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 8 Mars 1644.

Outre le traité du renouvellement d'alliance, que les Plénipotentiaires négocioient à la Haye, ils étoient encore chargés d'en faire un autre pour regler les opérations de la campagne. C'étoit encore une autre ſource de démêlés avec les Etats, qui vouloient, en conſéquence de ce traité, une augmentation de ſubſides, & que le traité fût pour pluſieurs années. La France refuſa l'un & l'autre. Le premier, parceque l'état de ſes affaires ne le lui permettoit pas, & le ſecond, parcequ'il ne convenoit pas de traiter pour pluſieurs années de guerre, lorſqu'on étoit ſur le point de faire la paix.

XLI. Traité pour la campagne.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 1 Mars 1644.

Ce refus n'empêcha pas les Etats de faire encore de nouvelles demandes, qui furent pareillement rejettées. Les eſprits s'aigrirent plus que jamais. Les Commiſſaires ſe retirerent mal ſatisfaits, & les Plenipotentiaires, qui

XLII. Les Négociateurs s'aigriſſent de part & d'autre.

malgré les ordres réitérés qu'ils recevoient de partir inceſſamment pour Munſter, avoient pris patience juſques-là, dans l'eſpérance de terminer bientôt leur négociation, ſe réſolurent enfin à demander leur audience de congé. C'étoit un dernier reſſort qu'ils voulurent emploïer pour hâter la réſolution des Etats, & qui eut tout l'effet qu'ils eſpéroient. Leur fermeté arracha aux Etats leur conſentement au traité tel qu'on en étoit convenu, & ſans doute la crainte que les Députés eurent que les Eſpagnols ne tiraſſent avantage de la méſintelligence de la République avec la France, fut le plus puiſſant motif qui les détermina à ſatisfaire enfin cette Couronne. L'article du cérémonial fut renvoïé à la Cour, & le reſte fut dreſſé d'un commun conſentement; mais ce ne fut pas ſans beaucop de chicanes de part & d'autre,

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires au Card. Mazarin, le 21 Février 1644.

Lettre des mêmes au même, le 1 Mars 1644.

XIII. *Conteſtations ſur la forme du traité.*

Dès la préface, les Plénipotentiaires refuſerent de donner aux Etats le titre de *Seigneurs*, quoiqu'on le leur eût déja donné dans pluſieurs traités précédens, où le Roi parlant lui même les qualifioit de *hauts & puiſſans Sei-*

ieurs. Ce refus, qui dans le fond étoit
itant hors de ſaiſon qu'il étoit pé-
lleux, auroit eu de fâcheuſes ſuites
les Plénipotentiaires ne s'en fuſſent
reſqu'auſſi-tôt déſiſtés, en conſentant
emploïer le titre de *Seigneur* du
ioins deux fois dans la ſuite du trai-
:. Ils gagnerent d'un autre côté ce
ù'ils perdirent de celui-là ; car ils
bligerent les Commiſſaires à em-
loïer le terme de *reſpect* envers le
oi, & de remerciment *de l'honneur*
t'il avoit fait aux Etats, en faiſant paſ-
r ſes Plénipotentiaires par la Haye.
s obtinrent encore, quoiqu'avec pei-
:, que M. Knuyt, un des Commiſſai-
s, ne mettroit point parmi ſes qua-
:és *Conſeiller de ſon Alieſſe le Prince*
Orange, mais ſimplement *Conſeiller*
M. le Prince d'Orange. Les Commiſ-
ires exigerent de leur côté qu'on ne
t mention dans le ſecond article que
:s traités *avec les Eſpagnols*, ne vou-
nt pas être compris dans la négocia-
on qui ſe devoit faire avec l'Empe-
:ur, parcequ'ils n'avoient, diſoient-
s, rien à démêler avec ce Prince. On
:ur accorda ce point d'autant plus
olontiers, que par-là ils laiſſoient à

AN. 1644.

Remarques des Plénipotentiaires ſur le traité de la Haye, 1644.

la France la liberté de traiter avec l
An. 1644. Impériaux comme elle jugeroit a pr
pos, ſans conſulter la République. Er
fin, pour faire connoître leur indépen
dance, ils voulurent encore ajoute
au même article ces paroles, *de leu
propre chef*, & le terme d'*immédiate
ment*, pour exclure toute médiation
même celle de Veniſe, qui leur étoi
ſuſpecte, parcequ'il y avoit, diſoient
ils, un proverbe à Veniſe, qui diſoi
que la guerre de Flandre aſſuroit l
paix d'Italie.

XLIV. Conclusion d[e] [l]'[a]mité.

Après tant de conteſtations, les deu
traités, celui du renouvellement d'al
liance, & celui de la campagne furen
enfin dreſſés de la maniere ſuivante;
& on y ajouta un troiſieme pour un
ſecours extraordinaire de douze cen
mille livres.

TRAITÉ ENTRE LE ROI Louis XIV & les Etats des Pro vinces-Unies. A la Haye le premier Mars. 1644.

Le Roi très Chrétien, par l'avis de la Reine-Régente ſa Mere, voulant conti- nuer à l'Etat des Provinces-Unies des

Païs-Bas la même affection & bienveillance que les défunts Rois Henri le Grand & Louis XIII de glorieuſe mémoire leur ont témoigné, & aïant conſideré combien il eſt néceſſaire pour le bien public que la même union & bonne intelligence, qui a été juſqu'ici entre la France & leſdites Provinces-Unies, tandis que la guerre a duré, ſoit maintenue à l'avenir, & encore plus affermie à l'occaſion du traité qui ſe doit faire à Munſter pour l'avancement & ſûreté dudit traité, & afin que l'ennemi commun perdant l'eſpérance de pouvoir jamais ſéparer les intérêts de la France d'avec ceux dudit Etat des Provinces-Unies, ſe porte plutôt à conſentir à un accommodement ſûr & raiſonnable qui puiſſe établir un durable repos dans la Chrétienté, & particulierement dans la France & dans leſdites Provinces-Unies, Sa Majeſté a voulu que ſes Ambaſſadeurs extraordinaires, nommés pour le traité de paix générale, avant que de ſe rendre à la Ville de Munſter, paſſaſſent par ces Païs pour y traiter & réſoudre les moyens les plus propres d'exécuter conjointement cette bonne intention; & les Seigneurs Etats Généraux AN. 1644.

des Provinces-Unies reconnoiſſant avec
An. 1644. toute ,orte de reſpect & gratitude les bienfaits, faveurs & aſſiſtance, qui de-tems en tems leur ont été départies de la France, & remerciant Sa Majeſté de l'honneur d'une Ambaſſade ſi importante, ont député quelques perſonnages de qualité, leſquels ſe ſeroient aſſemblés diverſes fois avec leſdits ſieurs Plénipotentiaires de France & du ſieur Ambaſſadeur de Sa Majeſté près leſdits ſieurs Etats; en ſorte que l'affaire aïant été murement déliberée & concertée entre Meſſire Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, Commandeur des Ordres du Roi, Surintendant de ſes Finances & l'un de ſes Miniſtres d'Etat; Meſſire Abel Servien, Comte de la Roche, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Ambaſſadeurs extraordinaires de Sa Majeſté pour le ſuſdit traité général, & Meſſire Gaſpard Coignet de la Thuillerie, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courſon, la Churelle, Villepont & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & ſon Ambaſſadeur près leſdits ſieurs Etats, comme aïant tous charge & pouvoir ſpécial de Sa Majeſté par Lettres Patentes duement

ſignées & ſcellées, dont copie ſera ci-après inſerée, d'une part : & les ſieurs Députés, Barthol de Gent, ſieur de Læmen & Meinderſwick, Sénechal de Bommel, Thieler & Bommelerwerden ; Jean de Mateneſſe, ſieur de Mateneſſe, Riviere, Opmeer, Soutveen ; Adrian, Paw, Chevalier, ſieur de Heemſtede, Hogerſmilde, de Rietwick & Nieverterck, Conſeiller & Maître des Comptes de Hollande & Weſtphriſe ; Jean de Knuyt, Chevalier, ſieur dans le vieux & nouveau Voſmar, Premier & repréſentant la Nobleſſe aux Etats de la Comté de Zelande, & Conſeiller ordinaire de Monſieur le Prince d'Orange ; Gyſbrcht Vander Hoolk, vieux Bourguemaître de la Ville d'Utrecht ; François de Donia, à Hiennema en Hielſum ; Guillaume de Riperda, ſieur de Vesbergen, Boculo & Hengelo, & Adrian Clandt, ſieur de Stedum, comme aïant charge & pouvoir ſuffiſant deſdits ſieurs Etats Généraux par Lettres Patentes ſous leur grand ſcel, paraphe & ſignature du Greffier, dont la copie ſera auſſi ci-après inſerée, d'autre part, il a été arrêté & accordé ce qui s'enſuit.

An. 1644.

I. Les traités ci-devant faits entre

An. 1644

la France & les Provinces Unies des Pais-Bas, demeureront en leur forme & vertu, pour être ci après effectués d'part & d'autre, excepté en ce qui aura été dérogé auſdits traités par le préſent.

II. Dans la négociation de paix ou de tréve, qui ſe doit faire conjointement & d'un commun conſentement avec les Eſpagnols, leſdits Seigneurs Etats démêleront & défendront leurs intérêts de leur propre chef & immédiatement, & les Plénipotentiaires du Roi, & ceux deſdits ſieurs Etats s'entr'aideront reſpectivement, & ſoutiendront également & avec même vigueur les intérêts de la France & des Provinces Unies.

III. L'on ne pourra conclure aucun traité que conjointement & d'un commun conſentement, & la France ni auſſi l'Etat des Provinces-Unies ne pourront avancer leur négociation avec les Eſpagnols l'un plus que l'autre.

IV. Et afin que les ennemis perdent l'eſpérance de ſéparer les intérêts de la France d'avec ceux des Provinces-Unies, en facilitant le traité des uns & reculant ceux des autres, leſdits Plénipotentiaires ſeront reſpectivement obligés toutes les fois qu'ils en ſeront requis, de déclarer aux

Miniſtres d'Eſpagne qu'il y a obligation mutuelle de ne conclure que conjointement & d'un commun conſentement, & même de n'avancer pas plus un traité que l'autre. AN. 1644

V. Et afin d'ôter aux ennemis l'envie d'exciter de nouveaux troubles dans la Chrétienté avec le ſuccès qu'ils l'ont fait juſqu'à préſent, & avec l'impunité qu'ils s'en promettroient à l'avenir, ſi après s'être accrus des dépouilles de pluſieurs Princes dans les précédentes guerres, ils venoient à recouvrer par des traités ce qui a été repris ſur eux en celle-ci, le Roi & leſdits ſieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté néceſſaire pour conſerver les avantages que Dieu leur a donnés en cette guerre, & leurs Plénipotentiaires s'entr'aideront à ce qu'il ne ſoit rien reſtitué de toutes les conquêtes, ſoutenant également pour ce regard les intérêts de la France & ceux deſdits ſieurs Etats.

VI. Le Roi & leſdits ſieurs Etats venant à conclure une paix ou une tréve, comme il a été dit ci-deſſus, ſi Sa Majeſté ou leſdits ſieurs Etats ſont puis après attaqués directement ou indirectement, ſous quelque prétexte que ce ſoit,

AN. 1644. *par le Roi d'Eſpagne, par l'Empereur ou par quelqu'autre Prince de la Maiſon d'Autriche, l'on exécutera ponctuellement de part & d'autre les articles* VI, XI & X *du traité de l'an* 1635, *bien entendu qu'il n'eſt rien dérogé au ſurplus du contenu eſdits traités.*

VII. En cas que le Roi & leſdits ſieurs Etats ne faſſent qu'une tréve, Sa Majeſté & leſdits ſieurs Etats ſeront obligés de recommencer la guerre conjointement lorſque ladite tréve ſera expirée, ſi elle n'eſt continuée d'un commun conſentement, ſans que par après on puiſſe faire aucun nouveau traité de paix ou de tréve, ni même une ſuſpenſion d'armes, que conjointement & d'un commun conſentement, à condition que s'il vient encore à être violé, Sa Majeſté, & leſdits ſieurs Etats rentreront conjointementen guerre ouverte contre ceux qui en ſeront infracteurs.

VIII. Outre ce que deſſus, il eſt encore arrêté & conclu que le Roi & leſdits ſieurs Etats donneront reſpectivement ordre à leurs Plénipotentiaires de contribuer à tout ce qui pourra ſervir à la ſûreté du traité qui interviendra à Munſter, & d'aviſer enſemble aux moïens

d'aſſurer la tranquillité publique.

An. 1644.

TRAITÉ POUR LA CAMPAGNE, ou Déclaration ſur le troiſieme article du Traité précédent.

Pour plus grand éclairciſſement du troiſieme article du traité paſſé ce jourd'hui, il a été convenu que le Roi & les ſieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas mettront en campagne chacun une armée compoſée de dix-huit à vingt mille hommes de pied, & de quatre mille cinq cens à cinq mille chevaux. Que leſdites armées entreront dans les Païs-Bas pour tout la mi-Mai prochain, ſi ce n'eſt que celui qui commandera les armées du Roi d'Eſpagne mît plutôt en campagne, auquel cas le Roi & leſdits ſieurs Etats ſeront obligés d'y mettre en mêms tems, de quelque côté qu'ils puiſſent tourner : que celle deſdits ſieurs Etats attaquera une Place de telle conſidération, que les ennemis en recevront un notable préjudice, & que celle de Sa Majeſté en attaquera auſſi une conſidérable de ſon côté, ou fera telle diverſion en s'avançant dans le Païs des ennemis, qu'étant obligés

de tenir une bonne partie de leurs trou-
1644. pes pour s'oppoſer aux deſſeins de Sa Majeſté, M. le Prince d'Orange ait plus de facilité d'avoir un ſuccès heureux de l'entrepriſe qu'il fera : bien entendu qu'en cas que l'armée de Sa Majeſte ne faſſe qu'une ſimple diverſion, elle ſe mettra en campagne quatorze jours avant celle deſdits ſieurs les Etats; & au cas qu'il ſoit réſolu que toutes les deux armées entreprennent des attaques de Places, elle ſe mettront en campagne en même jour préciſément ſans y faillir, ſur peine de manquement de foi de part & d'autre.

Leſdits ſieurs Etats s'obligent de faire paſſer dans le huitieme du mois d'Avril trente vaiſſeaux de guerre bien équippés de deux, trois, quatre & cinq cens tonneaux, à leurs dépens, au travers de Calais, pour empêcher aux ennemis l'entrée de Flandre par mer : & au cas que les armées du Roi attaquent quelque Place ſur la côte de Flandre, leſdits trente vaiſſeaux demeureront toujours en ladite côte tant que l'entrepriſe durera, & inveſtiront par mer de telle ſorte la Place aſſiegée par l'armée du Roi, qu'elle ne puiſſe être ſecourue par

An. 1644.

mer ſoit par les forces du Roi d'Eſpagne, ſoit par quelqu autre Puiſſance que ce puiſſe être qui voulût les aſſiſter ſous quelque prétexte que ce ſoit. Audit cas, leſdits ſieurs Etats s'obligent de faire eſcorter tous les vivres qui viendront de la côte de France, au lieu où ſera l armée de Sa Majeſté, ou de lui en fournir a prix raiſonnable, ſi les vents ne permettent pas d'en apporter de France ſuffiſamment, & qu'ils ſoient bons pour les tranſporter des Païs deſdits ſieurs Etats des Provinces Unies audit lieu & où ſera l'armée du Roi pour parachever ſon deſſein, auquel Sa Majeſté n'engageroit jamais ſes armes, ſans la confiance qu elle prend que le contenu au préſent article ſera fidélement & ponctuellement exécuté par leſdits ſieurs Etats, qui le promettent & s'y obligent ſur peine de manquement de foi & d'infraction des traités faits par eux avec Sa Majeſté.

Leſdits ſieurs Etats promettent ſincerement aux armées de Sa Majeſté paſſage & repaſſage ſur le Rhin a Weſel, & auſſi paſſage & repaſſage ſur la Meuſe à Maſtricht, quand ils en ſeront requis par Sa Majeſté, pourvu que ce ne

ſoit point pour préjudicier à leur Etat.

AN. 1644. *Leſdits ſieurs Etats s'obligent de tenir leur armée en campagne tant & ſi long tems que le bien de la cauſe commune requerra & la raiſon pourra permettre.*

En foi de quoi, nous Ambaſſadeurs & Députés, en vertu de nos pouvoirs reſpectifs, avons ſigné ces préſentes de nos ſeings ordinaires, & à icelles fait poſer le cachet de nos armes. A la Haye en Hollande ce 29 Février 1644.

TRAITÉ POUR UN SECOURS extraordinaire de douze cens mille livres, accordé par le Roi aux Etats, le 29 Février 1644.

Le Roi, par l'avis de la Reine-Régente ſa mere, & conſidérant le peu d'inclination que les ennemis communs ont toujours eue à la paix, & qu'encore que pour la négociation d'icelle ils aient enfin envoïé partie de leurs Plénipotentiaires à Munſter, ils pourroient ſe contenter de cette apparence, & tirer les affaires en longueur, s'ils ne ſont forcés par les armes d'en-

tendre à un accommodement raiſonnable ; pour parvenir à une ſi bonne fin, Sa Majeſté s'eſt réſolue, conjointement avec les ſieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas, de les attaquer le plus puiſſamment qu'il ſe pourra cette campagne, & pour donner moïen auſdits ſieurs Etats de ſupporter plus aiſément les dépenſes qu'ils ſeront obligés de faire pour une grande entrepriſe, Sadite Majeſté a bien voulu leur accorder pour la préſente année 1644, un ſecours d'argent extraordinaire, conformément aux conditions qui s'enſuivent. An. 1644.

I. Sa Majeſté aſſiſtera, durant la préſente année 1644, leſdits ſieurs Etats Généraux, de la ſomme de douze cens mille livres, laquelle leſdits ſieurs Etats emploieront effectivement à l'entretien des gens de guerre extraordinaires qui ſont déja & pourront être levés, en ſorte que ladite ſomme de douze cens mille livres ne pourra être divertie à aucun autre uſage, ce que leſdits ſieurs Etats promettront de bonne foi & maintiendront religieuſement, afin d'attaquer plus aiſément les ennemis par toutes voies

& moïens à eux poſſibles.

AN. 1644. II. Sa Majeſté fera bailler pour ledit argent des aſſignations qui ſeront bonnes, & au contentement de celui que leſdits ſieurs Etats autoriſeront en France ſur ce ſujet, pour être effectivement acquittées dans Paris dans le cours de la preſente année, dont le paiement s'en fera à trois termes, ſavoir quatre cens mille livres lors de la ratification reſpective du préſent traité; quatre cens mille livres dans le mois de Juillet prochain, & les autres quatre cens mille livres dans le mois d'Octobre enſuivant.

III. Moïennant quoi leſdits ſieurs Etats s'obligent à mettre leur armee bonne & forte en campagne, pour faire une entrepriſe conſidérable, Sa Majeſté promettant de ſon côté de ſe mettre une bonne & forte armée en campagne, pour faire auſſi une entrepriſe conſidérable dans les Païs-Bas, ou incommoder les ennemis le plus qu'il lui ſera poſſible.

IV. Leſdits ſieurs Etats conſentent que ſur ladite ſomme de douze cens mille livres ſeront priſes & réſervées les penſions des Officiers Eccle-

is, pour être paiées & diſtribuées ſur pied & de la même façon qu'il a été AN. 1644.
nvenu par le traité du 17 Juin 1630, celui du 14 d'Avril 1634, & que lui que leſdits ſieurs Etats commettront Paris pour recevoir leſdits douze cens ille livres, ſera obligé d'y païer & fourir la ſomme à quoi ſe montent leſdites enſions ſur le dernier terme du paieent.

V. Sa Majeſté & leſdits ſieurs Etats ratifieront reſpectivement les emiers articles dans le terme de ſix maines ou deux mois, ſi faire ſe eut.

VI. Le préſent traité ne dérogera oint au précédent, fait entre Sa Maeſté & leſdits ſieurs Etats, tous leſuels demeureront en leur force & igueur, pour être fidélement & relieuſement effectués de part & d'aure.

XLV. Conteſtation ſur l'ordre de la ſignature du traité.

Il ne s'agiſſoit plus que de ſigner, ce fut encore un nouvel écueil où oute la négociation penſa échouer. es Commiſſaires prétendirent que les ois Plénipotentiaires François deoient ſigner d'un côté ſur une mêe colonne, & eux de l'autre côté ſur

Remarque des Plén. por. ſur le traité.

An. 1644

la France & les Provinces Unies des Païs-Bas, demeureront en leur forme & vertu, pour être ci après effectués de part & d'autre, excepté en ce qui aura été dérogé auſdits traités par le préſent.

II. Dans la négociation de paix ou de tréve, qui ſe doit faire conjointement & d'un commun conſentement avec les Eſpagnols, leſdits Seigneurs Etats démêleront & défendront leurs intérêts de leur propre chef & immédiatement, & les Plénipotentiaires du Roi, & ceux deſdits ſeurs Etats s'entr'aideront reſpectivement, & ſoutiendront également & avec même vigueur les intérêts de la France & des Provinces-Unies.

III. L'on ne pourra conclure aucun traité que conjointement & d'un commun conſentement, & la France ni auſſi l'Etat des Provinces-Unies ne pourront avancer leur négociation avec les Eſpagnols l'un plus que l'autre.

IV. Et afin que les ennemis perdent l'eſpérance de ſéparer les intérêts de la France d'avec ceux des Provinces-Unies, en facilitant le traité des uns & reculant ceux des autres, leſdits Plénipotentiaires ſeront reſpectivement obligés toutes les fois qu'ils en ſeront requis, de déclarer aux

Miniſtres d'Eſpagne qu'il y a obligation mutuelle de ne conclure que conjointement & d'un commun conſentement, & même de n'avancer pas plus un traité que l'autre. AN. 1644.

V. Et afin d'ôter aux ennemis l'envie d'exciter de nouveaux troubles dans la Chrétienté avec le ſuccès qu'ils l'ont fait juſqu'à préſent, & avec l'impunité qu'ils s'en promettroient à l'avenir, ſi après s'être accrus des dépouilles de pluſieurs Princes dans les précédentes guerres, ils venoient à recouvrer par des traités ce qui a été repris ſur eux en celle ci, le Roi & leſdits ſieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté néceſſaire pour conſerver les avantages que Dieu leur a donnés en cette guerre, & leurs Plénipotentiaires s'entr'aideront à ce qu'il ne ſoit rien reſtitué de toutes les conquêtes, ſoutenant également pour ce regard les intérêts de la France & ceux deſdits ſieurs Etats.

VI. Le Roi & leſdits ſieurs Etats venant à conclure une paix ou une tréve, comme il a été dit ci-deſſus, ſi Sa Majeſté ou leſdits ſieurs Etats ſont puis après attaqués directement ou indirectement, ſous quelque préxexte que ce ſoit,

pur le Roi d'Eſpagne, par l'Empereu
An. 1644. par quelqu'autre Prince de la Ma
d'Autriche, l'on exécutera ponctuellen
de part & d'autre les articles VI, XI
du traité de l'an 1635, bien entendu
n'eſt rien dérogé au ſurplus du con
eſdits traités.

VII. En cas que le Roi & le
ſieurs Etats ne faſſent qu'une tréve
Majeſté & leſdits ſieurs Etats ſe
obligés de recommencer la guerre
jointement lorſque ladite tréve ſera
pirée, ſi elle n'eſt continuée d'un com
conſentement, ſans que par après on p
faire aucun nouveau traité de paix o
tréve, ni même une ſuſpenſion d'armes
conjointement & d'un commun con
tement, à condition que s'il vient en
à être violé, Sa Majeſté, & leſdits ſi
Etats rentreront conjointementen gu
ouverte contre ceux qui en ſeront inf
teurs.

VIII. Outre ce que deſſus, il eſt
core arrêté & conclu que le Roi &
dits ſieurs Etats donneront reſpec
ment ordre à leurs Plénipotentiair
contribuer à tout ce qui pourra ſervir
ſûreté du traité qui interviendra à M
ſter, & d'aviſer enſemble aux mo

d'aſſurer la tranquillité publique.

An. 1644.

TRAITÉ POUR LA CAMPAGNE, ou Déclaration ſur le troiſieme article du Traité précédent.

Pour plus grand éclairciſſement du troiſieme article du traité paſſé cejourd'hui, il a été convenu que le Roi & les ſieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas mettront en campagne chacun une armée compoſée de dix-huit à vingt mille hommes de pied, & de quatre mille cinq cens à cinq mille chevaux. Que leſdites armées entreront dans les Païs-Bas pour tout la mi-Mai prochain, ſi ce n'eſt que celui qui commandera les armées du Roi d'Eſpagne mît plutôt en campagne, auquel cas le Roi & leſdits ſieurs Etats ſeront obligés d'y mettre en mêms tems, de quelque côté qu'ils puiſſent tourner : que celle deſdits ſieurs Etats attaquera une Place de telle conſidération, que les ennemis en recevront un notable préjudice, & que celle de Sa Majeſté en attaquera auſſi une conſidérable de ſon côté, ou fera telle diverſion en s'avançant dans le Païs des ennemis, qu'étant obligés

& Députés, en vertu de nos p
reſpectifs, avons ſigné ces préſe
nos ſeings ordinaires, & à
fait poſer le cachet de nos ar
la Haye en Hollande ce 29
1644.

TRAITÉ POUR UN SEC
extraordinaire de douze cen
livres, accordé par le Roi au
le 29 Février 1644.

Le Roi, par l'avis de la Re
gente ſa mere, & conſidérant
d'inclination que les ennemi
muns ont toujours eue à la
& qu'encore que pour la nég
d'icelle ils aient enfin envoïé p
leurs Plénipotentiaires à Munſ
pourroient ſe contenter de cett

tendre à un accommodement raiſonnable ; pour parvenir à une ſi bonne fin, Sa Majeſté s'eſt réſolue, conjointement avec les ſieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, de les attaquer le plus puiſſamment qu'il ſe pourra cette campagne, & pour donner moïen auſdits ſieurs Etats de ſupporter plus aiſément les dépenſes qu'ils ſeront obligés de faire pour une grande entrepriſe, Sadite Majeſté a bien voulu leur accorder pour la préſente année 1644, un ſecours d'argent extraordinaire, conformément aux conditions qui s'enſuivent. An. 1644.

I. Sa Majeſté aſſiſtera, durant la préſente année 1644, leſdits ſieurs Etats Généraux, de la ſomme de douze cens mille livres, laquelle leſdits ſieurs Etats emploieront effectivement à l'entretien des gens de guerre extraordinaires qui ſont déja & pourront être levés, en ſorte que ladite ſomme de douze cens mille livres ne pourra être divertie à aucun autre uſage, ce que leſdits ſieurs Etats promettront de bonne foi & maintiendront religieuſement, afin d'attaquer plus aiſément les ennemis par toutes voies

& moiens à eux poſſibles.

AN. 1644. *II.* Sa Majeſté fera bailler pour ledit argent des aſſignations qui ſeront bonnes, & au contentement de celui que leſdits ſieurs Etats autoriſeront en France ſur ce ſujet, pour être effectivement acquittées dans Paris dans le cours de la preſente année, dont le paiement s'en fera à trois termes, ſavoir quatre cens mille livres lors de la ratification reſpective du préſent traité; quatre cens mille livres dans le mois de Juillet prochain, & les autres quatre cens mille livres dans le mois d'Octobre enſuivant.

III. Moïennant quoi leſdits ſieurs Etats s'obligent à mettre leur armee bonne & forte en campagne, pour faire une entrepriſe conſidérable, Sa Majeſté promettant de ſon côté de ſe mettre une bonne & forte armée en campagne, pour faire auſſi une entrepriſe conſidérable dans les Païs-Bas, ou incommoder les ennemis le plus qu'il lui ſera poſſible.

IV. Leſdits ſieurs Etats conſentent que ſur ladite ſomme de douze cens mille livres ſeront priſes & réſervées les penſions des Officiers Eccl-

çois, pour être païées & distribuées sur le pied & de la même façon qu'il a été convenu par le traité du 17 Juin 1630, & celui du 14 d'Avril 1634, & que celui que lesdits sieurs Etats commettront à Paris pour recevoir lesdits douze cens mille livres, sera obligé d'y païer & fournir la somme à quoi se montent lesdites pensions sur le dernier terme du paiement. AN. 1644.

V. Sa Majesté & lesdits sieurs Etats ratifieront respectivement les premiers articles dans le terme de six semaines ou deux mois, si faire se peut.

VI. Le présent traité ne dérogera point au précédent, fait entre Sa Majesté & lesdits sieurs Etats, tous lesquels demeureront en leur force & vigueur, pour être fidélement & religieusement effectués de part & d'autre.

XLV. Contestation sur l'ordre de la signature du traité.

Il ne s'agissoit plus que de signer, & ce fut encore un nouvel écueil où toute la négociation pensa échouer. Les Commissaires prétendirent que les trois Plénipotentiaires François devoient signer d'un côté sur une même colonne, & eux de l'autre côté sur

Remarque des Plénipot. sur le traité.

une ſemblable colonne, parallele à la
An. 1644. premiere, en ſorte que le nom du premier d'entr'eux fût plus honorablement placé que celui du ſecond & du troiſieme Plénipotentiaire François. Ils alléguerent quelques exemples pour juſtifier leur prétention; mais quoiqu'ils puſſent dire, les Plénipotentiaires proteſterent qu'ils ne ſe relâcheroient jamais ſur ce point, & les Commiſſaires furent en effet obligés de ſigner ſur la même ligne, tout de ſuite après les trois Plénipotentiaires François.

Ce ne fut pas encore-là la derniere conteſtation. On peut voir dans le traité que j'ai rapporté, qu'on n'y fait aucune mention du troiſieme cas dont il avoit été tant parlé, parceque la déciſion en avoit été renvoïée à un autre tems. Les Commiſſaires voulant cependant obliger les Plénipotentiaires à régler au plutôt ce qu'on ſeroit tenu de faire de part & d'autre dans ce troiſieme cas, leur preſenterent un écrit qui contenoit en ſubſtance les demandes de la République dans le cas dont il s'agiſſoit, avec un article ajouté, par lequel le Roi

XLVI. Les Commiſſaires préſentent aux Plénipotentiaires un écrit captieux.

· s'obliger à ne conclure la paix
ès que la République auroit été
iite ſur ce point. Si les Plénipo-
ires avoient reçu cet écrit, les
auroient fait valoir cette dé-
ıe comme un aveu de l'obliga-
ɔù la France reconnoiſſoit être
gler au plutôt ce troiſieme cas,
n'auroient pas manqué de dire,
l ils l'auroient jugé à propos,
n'avoient ſigné ce traité que
'eſpérance que ce cas ſeroit re-
ant que le traité fût ratifié de
c d'autre. Le piége étoit aſſez fin,
ır y faire tomber les Plénipo-
ires, ils les preſſerent extrême-
de recevoir l'écrit; mais ceux-ci,
oient été informés d'ailleurs de
i y étoit contenu, repréſente-
ux Commiſſaires qu'il ne con-
t pas de mêler un tel acte, qui
ne eſpece de proteſtation, avec
ité de renouvellement d'allian-
c refuſerent abſolument de le
ɔir. Les Commiſſaires ne ſe re-
ent point. N'eſpérant pas per-
r les Plénipotentiaires, ils réſo-
de les tromper, & laiſſerent un
et écrit ſur la table du Comte

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 8 Mars 1644.

Toute la suite de
que je viens de raco

qu'il y prononça à ſon audience de congé. Je la rapporte ici telle que je l'ai trouvée dans ſes papiers, à quelque termes près que j'ai pris la liberté de changer, parce qu'ils ne ſeroient pas du goût d'aujourd'hui.

An. 1644.

XLIX. Harangue du Comte d'Avaux aux Etats.

» Meſſieurs, il eſt tems de mettre » la derniere main aux affaires que » nous avons été chargés de traiter » avec vous. Comme c'eſt ici que » nous avons commencé notre négo- » ciation, c'eſt ici que nous voulons » auſſi la terminer, & y mettre le » ſceau par votre conſentement. Oui, » Meſſieurs, en préſence de cette » Aſſemblée qui repréſente la Majeſté » de l'Etat des Provinces-Unies, en » préſence de ces Auguſtes Portraits » des Fondateurs de la République, » qui ſemblent préſider encore à vos » délibérations, nous confirmons tous » les traités par leſquels cet Etat a été » ſoutenu pendant la guerre, & nom- » mément celui que nous venons de » faire, par lequel nous eſperons qu'el- » le prendra enfin une conſiſtance » tranquille & aſſurée. Quoique tous » les traités précédens aient été diri- » gés à la même fin, on pourroit s'i-

maginer qu'ils ont été faits beaucoup moins pour parvenir au repos qu'à la victoire, & que le nom agréable de la paix qui en ornoit toutes les préfaces, & dont on donnoit des eſpérances aux peuples dans les délibérations mêmes de la guerre, n'étoit qu'un voile ſpécieux qui ſervoit à couvrir des réſolutions entierement contraires que la néceſſité des tems nous obligeoit de ſuivre. Nous ne la regardons plus en idée, Meſſieurs, cette paix tant deſirée, nous touchons au moment qui doit la donner au peuples, nous allons faire ouvrir ſon temple. Le traité que nous venons de conclure nous en fraie déja le chemin. Tous les peuples louent le zele avec lequel vous conſpirez à ce grand ouvrage; & nous eſpérons que Dieu favoriſant vos travaux & les nôtres, vous jouirez bien-tôt d'un repos auſſi utile à la République, que ſes armes ont été glorieuſes juſqu'à préſent, au grand étonnement de toute l'Europe. C'eſt ſans doute, Meſſieurs, un effet bien étonnant du ſoin de la Providence, que

An. 1644.

An. 1644.

» ce petit coin de terre ait pu réſiſter à
» toutes les forces d'un Prince dont
» la puiſſance accabloit toute l'Euro-
» pe, & qui ne voioit rien au deſſus
» de ſa grandeur que ſa ſeule ambi-
» tion. N'eſt-ce pas une eſpece de
» prodige qu'après ſoixante-dix ans
» de guerre, après tant de vaines en-
» trepriſes & d'efforts impuiſſans, ce
» Prince ſoit enfin réduit à recher-
» cher la paix & votre amitié? Mais
» vous n'ignorez pas, Meſſieurs, que
» nos Rois ont beaucoup contribué à
» votre établiſſement, & qu'ils ont
» favoriſé vos progrès. Encore au-
» jourd'hui qu'avec les marques de la
» Souveraineté vous en avez la puiſ-
» ſance, & que vous trouvez dans vos
» propres forces dequoi repouſſer tous
» les efforts de l'Eſpagne, le Roi &
» la Reine-Régente n'en ont pas
» moins de zele pour l'affermiſſement
» de votre Etat. La France, comme
» une mere tendre, après avoir con-
» duit, pour ainſi dire, par la main &
» ſoutenu l'enfance de la République,
» la voit avec plaiſir parvenue à une
» forte jeuneſſe, & en état de lutter
» avec cet ennemi redoutable qui pa-
roiſſoit

» roiſſoit invincible. Mais quelles que
» ſoient aujourd hui vos forces, nous AN. 1644.
» ne doutons pas que vous ne regar-
» diez toujours comme un grand avan-
» tage que la même main qui vous
» a conduits au point de grandeur où
» vous êtes, continue à vous y main-
» tenir, & nous eſpérons que rien ne
» ſera capable de vous faire oublier
» vos promeſſes & ce que vous devez
» à un Prince dont l'alliance vous eſt
» ſi honorable, & ſera toujours la
» principale ſûreté de vos Provinces.
» Nous eſpérons auſſi, Meſſieurs, que
» la conſidération de cette alliance,
» que celle que vous avez pour le Roi
» & la Reine-Régente, & enfin la
» bonté naturelle de ceux qui compo-
» ſent cette Aſſemblée, les porteront
» à recevoir favorablement les inſtan-
» ces que nous ſommes chargés de
» leur faire en faveur des Catholiques.
» Agréez, Meſſieurs, que le Roi imi-
» tant la piété de ſes peres, comme
» il les imite dans l'affection qu'ils
» ont eue pour votre Etat, vous ex-
» horte par notre miniſtere à modérer
» vos Edits contre des gens qui pro-
» feſſent la même Religion que lui;

An. 1644. » qui ſont nés parmi vous, & qui
» de votre ſang. Le Roi s'inté
» trop à votre conſervation pour
» faire une demande qui pût préj
» cier à l'Etat. Il ſouhaite que
» permettiez aux Catholiques, ou
» moins que vous ne les empêc
» pas de s'aſſembler dans leurs
» ſons pour ſatisfaire leur piété ;
» pourquoi leur refuſeriez-vous
» grace ? Ils ſont, dites vous, en
» mis du gouvernement. Je veux b
» le ſuppoſer avec vous ; mais exa
» nez d'où procede leur mécont
» tement. Ils ont contribué par l
» biens, par leurs armes & aux
» pens de leur ſang à la liberté pu
» que, & ils n'en jouiſſent pas.
» vous ont aidés à ſecouer le jou
» l'inquiſition, qui leur étoit
» odieux qu'à vous, & vous la
» bliſſez contr'eux-mêmes. En
» mot, la rigueur avec laquelle v
» les traitez, la défenſe que vous
» faites de recevoir dans leurs C
» pelles ceux qui n'ont pas le mo
» d'entretenir un Prêtre, le mé
» que quelques uns de vos Comm
» faires ont fait des choſes que

» eſtimons les plus ſaintes, a ſans dou-
» te aliéné leurs eſprits. Voulez-vous AN. 1644
» les ramener au devoir ? Voulez vous
» de ces hommes mal intentionnés en
» faire de bons citoïens ? Relâchez un
» peu de la ſéverité de vos Edits. Vous
» les obligerez à une éternelle recon-
» noiſſance & vous les empêcherez
» de tourner ailleurs les yeux pour
» chercher une conſolation qu'ils re-
» cevront de vous. Vous ſavez que
» les recherches que vous faites, ne di-
» minuent ni leur nombre, ni leurs
» aſſemblées. Vous leur devez encore
» la juſtice d'avouer qu'ils n'ont ja-
» mais rien entrepris contre l'Etat.
» Pourquoi donc les traiter en enne-
» mis ? Sont-ce deux qualités incom-
» patibles d'être bon Catholique &
» bon Hollandois ? Ne peut-on être
» ennemi du Roi d'Eſpagne ſans être
» Proteſtant ? Demandez-le, Meſſieurs,
» aux Catalans & aux Portugais. Mais
» ne cherchons pas des exemples ſi
» loin. Les Catholiques de vos Pro-
» vinces ont déclaré les Eſpagnols
» ennemis de leur patrie ; ils ont les
» premiers de tous ſigné cette heu-
» reuſe confédération qui a donné

» commencement à votre ſouveraine-
AN. 1644. » té. Aſſurez-vous, Meſſieurs, & je
» vous le promets de leur part, que
» ſi vous leur êtes plus favorables,
» cette portion qui ſemble ſe déta-
» cher du corps de la République s'y
» rejoindra avec ardeur pour conſpi-
» rer avec vous à la conſervation de
» la liberté commune. C'eſt le ſenti-
» ment du Roi & de la Reine-Ré-
» gente. C'a été celui du feu Roi, pere
» de notre jeune Monarque, & celui
» de ſon biſaïeul. Puiſque vous ſui-
» vez leurs conſeils dans tout le reſte,
» ne les rejettez pas dans ce ſeul point.
» Si vous vous ſouvenez avec recon-
» noiſſance de la faveur que vous fit
» Henri le Grand, lorſqu'il reconnut
» votre indépendance, & qu'il l'orna
» de toutes les prérogatives qui diſ-
» tinguent les Souverains; rappellez-
» vous auſſi, Meſſieurs, le conſeil
» qu'il vous donna par ſon Miniſtre,
» pour l'utilité même de votre Etat,
» de tolerer l'exercice de la Religion
» Catholique. Ainſi puiſſiez-vous
» tranſmettre à votre poſterité la Ré-
» publique, non pas telle que vous l'a-
» vez reçue de vos ancêtres, mais

» telle que vous l'avez rendue par vo-
» tre ſageſſe & votre vertu, riche, flo- AN. 1644.
» riſſante & redoutable à ſes ennemis.

L. Succès de la harangue en faveur des Catholiques.

Avant que de prononcer ce diſcours, le Comte d'Avaux avoit fondé les diſpoſitions des Etats qui ne lui avoient point fait eſpérer de réponſe favorable. Il eſt vrai que le Prince d'Orange lui avoit avoué qu'il n'étoit pas juſte de vexer les Catholiques dans un païs où la tolérance eſt une des maximes fondamentales de l'Etat; mais ce Prince, qui n'étoit déja que trop ſuſpect par ſa nouvelle alliance avec l'Angleterre & par d'autres endroits, n'avoit garde d'appuïer une pareille demande. Les Commiſſaires avoient auſſi cónſeillé au Comte de ne faire aucune mention des Catholiques, parce que tout ce qu'il diroit ſeroit infailliblement mal reçu. M. de Servien prétendit qu'il lui avoit conſeillé la même choſe, quoique le Comté d'Avaux ſoutint qu'il y avoit conſenti. Quoi qu'il en ſoit, le zele l'emporta ſur toutes les conſidérations humaines, & n'eut pourtant pas le ſuccès que le Comte avoit eſperé. Les Etats regarderent la demande de l'Am-

core plus ſéveres, pour leur ô
vie de recourir jamais aux Pu
étrangeres.

Comme la demande avoit i
eſprits des Hollandois, elle
auſſi à la Cour de France, où
jugea par le ſuccès. Le Com
vaux, qui dans toutes ſes au
gociations *n'avoit jamais fait d*
au jugement du Cardinal de
lieu, ſe vit accuſé d'indiſcrét
Cour avoit changé : ſous un
nement foible & un Miniſtre
on prenoit l'allarme ſur-tout.
ligion n'entroit plus que pour
choſe dans les délibérations, &
contentoit d'en emploier ſou
nom pour ſatisfaire la piét
Reine. La Cour ne laiſſa cep
pas, ſur les vives inſtances de

Catholiques, & elle obtint du moins qu'on laiſſât les choſes au même état qu'auparavant. AN. 1644.

LI. Le Comte d'Avaux part pour ſe rendre à Munſter.

Les Plénipotentiaires n'aïant plus rien à faire à la Haye, ſe diſpoſerent enfin à obéir aux ordres preſſans de la Reine. Une maladie y aïant encore retenu M. de Servien, le Comte d'Avaux ſe mit ſeul en chemin pour ſe rendre à Munſter, & faire ceſſer par ſon arrivée les plaintes affectées des partiſans de la Maiſon d'Autriche. Leurs invectives étoient d'autant plus injuſtes que les Cours de Vienne & de Madrid étoient moins diſpoſées que jamais à la paix. La guerre de Danemarck & la déroute de l'armée Françoiſe à Dutlingen avoient extrêmement relevé les eſpérances de la Maiſon d'Autriche. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne ſe flattoient de voir bientôt tout le Danemarck armé contre la Suede, & toute la France ſoulevée contre la Reine & ſon Miniſtre. Les ennemis en étoient ſi perſuadés, que le Comte d'Averſberg, Plénipotentiaire de l'Empereur à Oſnabrug, conſeilla à Ferdinand de profiter du prétexte que lui donnoit le ſéjour des

Mémoire des Plénipotentiaires à la Reine, 16 Juillet 1644.

Plénipotentiaires François à la Haye pour rompre la négociation.

AN. 1644.

LII. Le Duc de Neubourg entreprend de former une ligue qui eſt ſuſpecte à la France.

Quoique la France n'appréhendât pas à beaucoup près tous les malheurs dont ſes ennemis la croïoient menacée, elle ne négligea rien pour les détourner, en fortifiant ſes armées & en empéchant autant qu'il étoit poſſible, tout ce qui pouvoit faire obſtacle à ſes armes & à celles de ſes Alliés. Telle étoit une ligue que le Duc de Neubourg & l'Archevêque de Cologne avoient imaginé de former dans le Cercle de Weſtphalie pour ſe défendre, diſoient-ils, également contre les deux partis, & ſe maintenir dans la neutralité. L'affaire étoit d'autant plus importante, que le Cercle de Franconie paroiſſoit vouloir ſuivre l'exemple de celui de Weſtphalie. Le Comte d'Avaux écrivit au Duc de Neubourg pour lui repréſenter que cette ligue étoit tout-à-fait contraire aux véritables intérêts de l'Allemagne, parce qu'en obligeant les troupes étrangeres de ſortir de l'Empire, elle donneroit à l'Empereur la facilité d'opprimer les Provinces : Mais le Duc ſe contenta de donner au Comte de

Dépêches du Roi aux Plénipotentiaires, 31 Oct. 1644.

belles paroles ſans abandonner ſon deſſein. Le ſeul défaut d'argent le fit échouer dans la ſuite. AN. 1644.

LIII. L'Electeur de Brandebourg renouvelle ſes propoſitions d'alliance avec la France.

L'Electeur de Brandebourg crut l'occaſion favorable pour prendre avec la France des Liaiſons qu'il ſouhaitoit d'avoir depuis long-tems, ou plutôt pour faire valoir ſes droits ſur la ſucceſſion de Juliers contre le Duc de Neubourg. Un Gentilhomme, envoïé de ſa part, fit à la Cour de France des propoſitions qu'elle écouta favorablement; mais elle ne ſe preſſa pas de prendre avec lui aucun engagement avant que d'être mieux informée de ſes diſpoſitions; car on ne pouvoit pas encore pénetrer le motif qui le faiſoit agir. Il eſt vrai qu'il demandoit que la France appuïât ſes prétentions dans le traité de Munſter; mais on ſoupçonnoit que ſa principale vue étoit que le Roi favoriſât ſon mariage avec la Reine de Suede; car il avoit toujours ce grand deſſein en tête. On confirmoit même de jour en jour le bruit de ce mariage, & quelques Princes en vouloient faire appréhender les ſuites aux François, auxquels on repréſentoit qu'il étoit dan-

Lettre de de Brienne aux Pléniſ tentiaires, 5. Mars 1644.

gereux de laiſſer former dans le Nord
1644. une puiſſante Monarchie Proteſtante. La France, loin de le craindre, croïoit plutôt devoir le ſouhaiter, parce qu'une telle Monarchie auroit ſervi d'un grand contrepoids à la puiſſance de la Maiſon d'Autriche. Elle ſouhaitoit néanmoins, en cas que ce mariage dût ſe faire, que les propoſitions en demeuraſſent ſecretes, & qu'il fût differé juſqu'après la guerre de la Suede avec le Danemarck, pour ne pas faire un nouvel ennemi du Roi de Pologne. Roncalli, qui réſidoit à Paris de la part de ce Prince, laiſſoit échapper de ſecretes menaces que ſon Maître romproit avec la Suede, ſi ce mariage ſe faiſoit. Mais on n'oſoit donner ſur cela aucun conſeil aux Suédois, parce que, comme remarquoit M. d'Avaux, ils prenoient ombrage des ſervices mêmes qu'on vouloit leur rendre, s'imaginant que la France étoit jalouſe de leur accroiſſement. Peut-être auſſi Roncalli, qui étoit alors fort ſuſpect aux Miniſtres de France, ne parloit-il ainſi que pour détourner ce mariage que la Maiſon d'Autriche craignoit extrêmement.

Cependant les eſpérances que les Eſpagnols avoient conçues de voir la France agitée de troubles domeſtiques ſous la minorité d'un jeune Roi, & le miniſtere d'un étranger, s'évanouiſſoient de jour en jour. Les armes Françoiſes étoient toujours ſupérieures en Eſpagne, en Italie & dans les Païs-Bas. Elles devoient l'être bientôt en Allemagne par le ſoin qu'on prenoit d'y fortifier l'armée. Tout étoit calme au dedans du Roïaume, où la Reine, & le Miniſtre commençoient à affermir leur autorité. Il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui trouvoit une entiere oppoſition à ſes deſſeins dans la Diete qui ſe tenoit depuis plus d'un an à Francfort ſur le Mein.

AN. 1644.

LIV. Heureux commencemens de la Régence de France.

Puffendorf. l. 15.

Cette Diete avoit été convoquée ſous le prétexte de réformer les abus qui ſe commettoient dans l'adminiſtration de la juſtice, mais c'étoit en effet pour en obtenir des ſecours pour continuer la guerre. Dès l'ouverture de l'Aſſemblée les Miniſtres de l'Empereur s'apperçurent du peu de diſpoſition qu'elle avoit à entrer dans leurs vues : car les Députés, tant des Elec-

LV. La Diete de Francfort refuſe à l'Empereur toutes ſes demandes.

teurs que des Princes, commencerent
1644. par demander qu'on traitât des moïens de rétablir la paix, & l'obtinrent à la pluralité des ſuffrages, malgré tous les efforts des Autrichiens. Ceux-ci eſpererent parer le coup en propoſant qu'on commençât par traiter des moïens de rétablir la paix au-dedans de l'Empire, c'eſt-à-dire, ſelon le deſſein qu'ils ſe propoſoient, de réunir tous les Princes & les Etats de l'Empire au parti de la Maiſon d'Autriche contre les Puiſſances étrangeres, comme on avoit voulu faire autrefois par la paix de Prague. Leur propoſition fut encore rejettée tout d'une voix, & il fut conclu de déliberer des moïens de faire la paix avec les Princes étrangers, avant que de traiter de la paix au-dedans de l'Empire, parce que celle-ci devoit être l'effet de l'autre.

LVI. Colleges Princes & Villes, nent la lation de er au é de la ; généra-

On propoſa enſuite la fameuſe queſtion, ſi le College des Princes & celui des Villes devoient envoïer leurs Députés au traité de la paix générale. Les Députés d'Autriche & de Bourgogne pretendirent qu'ils ne le devoient pas, parceque le traité ne

devoit pas comprendre les différends particuliers que les Princes & les Villes pouvoient avoir avec l'Empereur : différends qui, ſelon eux, avoient déja été juridiquement décidés par le traité de Prague, le décret de Ratiſbonne & pluſieurs tranſactions particulieres. Que ce nombre infini d'affaires dont on vouloit embarraſſer la négociation de la paix, la rendroit impoſſible. Qu'un petit nombre de Députés ne pourroit pas aſſez bien ſoutenir la cauſe de tant d'intéreſſés, & qu'il ſeroit même impoſſible de dreſſer leurs inſtructions d'une maniere dont tous les intéreſſés fuſſent contens. Ce raiſonnement ne perſuada perſonne. Les Princes de l'Empire réſolurent de profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit de faire valoir leurs droits qu'ils avoient juſques-là trop négligés. Les Villes Impériales prirent la même réſolution. Le College Electoral plus favorable à l'Empereur, s'oppoſa à la réſolution des Princes & des Etats de l'Empire, & n'oſant pas leur conteſter le droit de députer, ils leur en repréſenterent les inconvéniens & l'inutilité. Mais leur oppoſition ne ſervit

AN. 1644.

en même tems qu'ils ne prét
pas donner atteinte aux prér
de l'Empereur ni des Electeurs
ne vouloient pas s'ingerer d
conférences des Miniſtres Im
avec les Ambaſſadeurs des
étrangers ; mais qu'il étoit ju
leurs Députés aſſiſtaſſent aux d
tions qui ſe feroient ſur les
communs de l'Empire, & qu
décidât rien ſur ce point ſans l
ſentement.

LVII. L'Empereur veut diſſoudre la Diete.

Si cette fermeté des Mem
l'Empire chagrinoit l'Empereu
fut pas moins mortifié du re
la Diete fit d'une contribution
mois Romains qu'il demand
l'aider à ſoutenir les frais de l
re. Irrité de voir dans tous les
tés une oppoſition ſi générale à
ſeins, il fit ſolliciter l'Elec

Relation manuſcrite de la Diete de Francfort.

as encore en ce point, parce que l'E- AN. 1644.
ecteur jugea avec raiſon, que tant
l'allées & de venues ſeroient trop in-
ommodes aux Députés dans un tems
ù toute l'Allemagne étoit en armes.
nfin les Princes & les Villes firent
ncore une propoſition qui ne déplut
as moins que les autres aux Miniſ-
res de la Maiſon d'Autriche. Ce fut
e tranſporter la Diete toute entiere
u lieu du congrès, afin d'être plus à
ortée de déliberer ſur les articles du
raité de paix. La France, qui ſouhai-
oit que tous les Etats de l'Empire
nvoïaſſent leurs Députés à Munſter
c à Oſnabrug, auroit encore été plus
iſe d'y voir une Diete entiere, parce
u'il lui auroit été plus facile de s'y
ormer un parti. Mais c'étoit juſtement
une raiſon pour l'Empereur de ne
pas permettre; & en effet les Dé-
utés d'Autriche s'y oppoſerent de
utes leurs forces, ſoutenus des Dé-
utés de Baviere qui craignoient que
cauſe du Prince Palatin ne fût évo-
uée à ce Tribunal.

Il ſe tenoit cependant à Paſſau une LVIII.
utre Aſſemblée des Députés des Elec- La France emploie ſa
eurs, où les partiſans de la Maiſon médiation

d'Autriche cherchoient les moïens de rendre les Danois irréconciliables avec les Suédois. La France à qui la nouvelle guerre entre ces deux peuples donnoit beaucoup d'inquiétude, ne ſongeoit pas moins efficacement de ſon côté à l'aſſoupir. Elle avoit repris la penſée d'envoïer un Ambaſſadeur au Roi de Danemarck pour ſervir de Médiateur, & ce Prince avoit témoigné qu'il accepteroit volontiers la médiation de la France. M. de la Thuillerie fut nommé pour cet emploi. Le Prince, animé à la guerre au-delà de tout ce qu'on pouvoit croire, preſſoit l'Empereur de lui envoïer des ſecours, promettant de ne point traiter avec les Suédois qu'ils ne fuſſent hors de ſes Etats, & même de toute l'Allemagne. Il propoſoit pareillement au Roi de Pologne une ligue contre la Suede; il auroit voulu faire entrer tous les Princes de l'Europe dans ſa querelle. Telles étoient les diſpoſitions de ce Prince, lorſque M. de la Thuillerie arriva auprès de lui. Chriſtian, alors plein de grandes eſpérances, reçut avec froideur les propoſitions d'un accommodement. Le man-

AN. 1644. entre la Suede & le Danemarck.

ſuccès de quelques actions nava- & la retraite de Gallas que l'Em- ur avoit envoïé à ſon ſecours, le irent malgré lui beaucoup plus able.

AN. 1644.

allas s'étoit avancé dans le Holſ- où il s'étoit joint à l'armée Da- e, comptant d'enfermer Torſten- , & de faire périr ſon armée. Ce- i vint de ſon côté au devant des ériaux, & leur préſenta la bataille .s refuſerent. Il ſortit enſuite du tein, faiſant paſſer toute ſon ar- ſous les retranchemens des en- is ſans qu'ils oſaſſent l'attaquer, ans perdre un ſeul chariot. Les ériaux & les Danois, au lieu de le re, ſe ſéparerent mécontens les des autres, & s'accablant mutuel- nt de reproches. Ce fut-là tout cours que le Roi de Danemarck t des Impériaux dans cette guer- ar bientôt après les armées Fran- s & Suédoiſes firent de ſi grands rès en Allemagne, que l'Empe- n'eut pas trop de toutes ſes for- pour ſe défendre. Ces mauvais s faciliterent à M. de la Thuille- négociation, qui ne laiſſoit pas

LIX. Succès de Torſtenſon dans la guerre de Danemarck.

Puſendorf. l. 16.

Lettre des Plén potentiaires à M. de Brienne, 10 Septembre. 1644.

d'être encore très difficile par la haine
An. 1644. irréconciliable que le Roi de Dane-
Lettre des mêmes au même, 25 Novembre. marck avoit contre les Suédois. C'étoit une vieille plaie que la nouvelle guerre avoit envenimée, & ſa jalouſie cauſée par leur agrandiſſement paroiſſoit changée en fureur.

Comme on craignoit à la Cour de France que la Pologne, ancienne ennemie de la Suede, & auſſi jalouſe que le Roi de Danemarck, ne ſe liguât avec lui, on y envoïa auſſi M. de Bregy pour s'oppoſer aux ſollicitations des Danois, ſous prétexte de faire compliment à Ladiſlas ſur la mort de la Reine ſon épouſe. Le voiage de M. de Bregy avoit encore un autre motif qui n'intéreſſoit pas moins la France. C'étoit de faire approuver aux Polonois la guerre que Ragotski, Prince de Tranſilvanie, vouloit enfin déclarer à l'Empereur, ou du moins d'empêcher la Pologne de ſe déclarer contre ce Prince.

LX.
Le Prince Ragotski prend les armes contre l'Empereur.

J'ai déja raconté plus haut les propoſitions que le Prince Ragotski avoit faites aux deux Couronnes, & les réponſes qu'il en avoit reçues. Le traité traînoit en longueur par un effet de

Pufendorf, l. 15 & 16.

l'indifférence ou de la lenteur des Suédois. Mais la réſolution qu'ils prirent de déclarer la guerre au Roi de Danemarck, réveilla probablement dans eux le deſir qu'ils avoient de s'unir avec le Prince de Tranſilvanie, afin de donner de l'occupation à l'Empereur du côté de la Boheme & de la Hongrie, tandis qu'ils ſeroient eux-mêmes occupés à la guerre de Danemarck. Le Prince de Tranſilvanie, qui juſques-là n'avoit preſque pas été connu en France, & dont l'Etat paroiſſoit mépriſable, ne contenant, diſoit-on, que ſept montagnes, devint alors célebre par la diverſion qu'il fit en Allemagne. Comme il n'avoit jamais quitté le deſſein de porter la guerre dans l'Empire, il avoit amaſſé aſſez d'argent & de troupes pour commencer la guerre ſans le ſecours d'autrui, mais trop peu pour la continuer. Torſtenſon lui promit que la France & la Suede lui accorderoient les ſecours qu'il demandoit, & ratifieroient le traité: & comme il eut été trop long d'attendre ces ratifications, le Prince ſe contenta, en attendant, de celle de Torſtenſon. Il falloit encore obtenir

An. 1644.

LXI. Il traite avec les Alliés.

le conſentement du Grand-Seigneur,
An. 1644. dont Ragotski étoit tributaire, c'eſt-à-dire, qu'il falloit envoïer à la Porte une groſſe ſomme d'argent, parce qu'on n'y obtient rien qu'à ce prix. Torſtenſon promit tout au nom des deux Couronnes, & effectivement les Réſidens de France, de Hollande & de Tranſilvanie agirent ſi efficacement auprès du Grand-Seigneur, qu'il accorda même plus qu'on ne lui demandoit.

Ragotski convoqua auſſi-tôt les Etats de Tranſilvanie, & les fit conſentir à la guerre contre Ferdinand. Il publia un Manifeſte pour juſtifier ſa conduite, & entra dans la Hongrie à la tête d'une armée de trente-ſix mille hommes preſque tous de cavalerie.

LXII. Il entre dans la Hongrie.

Il prit pluſieurs Places & ſe rendit maître d'un grand païs. Mais bientôt il apprit que Torſtenſon, au lieu de l'attendre ou de venir au-devant de lui, étoit dans le fond du Holſtein, d'où il lui écrivoit, ſans faire aucune mention de l'argent & des trois mille hommes qu'on lui avoit promis. Ses troupes étoient peu aguerries, & Goetz s'avançoit à grandes journées

avec une armée de douze mille Impériaux de vieilles troupes. Il apprit en même tems la mort funeſte du Grand Viſir ſon protecteur à la Porte : il avoit enfin lieu de craindre que le Roi de Pologne ne ſe déclarât contre lui. Ce Prince accablé de chagrin ſe crut à la veille de ſa perte, & n'oſant haſarder une bataille, il prit le ſeul parti qui lui reſtoit, qui étoit de faire retraite avant l'arrivée de Goetz. Il fut aſſez heureux pour la faire ſans perte. Goetz même ruina ſon armée à le pourſuivre dans un païs dépourvu de vivres, & encore plus au ſiege de Caſſovie où Ragotski avoit laiſſé cinq régimens qui ſe défendirent avec beaucoup de valeur. An. 1644.

LXIII. La France promet des ſecours.

La retraite des Impériaux ranima le courage de Ragotski. Il refuſa les conditions de paix que l'Empereur lui offrit ; & on peut dire que ce Prince rendit alors un ſervice ſignalé à la Suede, dont la guerre de Danemarck auroit entierement ruiné les affaires en Allemagne ſans la diverſion des Tranſilvains. On avoit cependant lieu de craindre que ce Prince, ne recevant aucun ſecours de ſes Alliés, ne

fut enfin obligé de s'accommoder avec l'Empereur ; & comme Torſtenſon n'étoit pas en état de lui en donner, il eſt probable qu'il eut bientôt fait ſa paix ſi la France n'eut agi pour le retenir dans le parti des Alliés. Il y avoit ſix ou ſept mois que Torſtenſon avoit ſigné le traité. Le Prince s'étoit mis preſqu'auſſitôt en campagne, & cependant a peine les Suédois ſongerent-ils, au bout de ce tems là, à en donner avis à la France, après l'avoir engagée dans le traité. Auſſi ſe ſeroit-elle miſe peu en peine d'en remplir les conditions, ſi elle n'avoit jugé la choſe importante pour le bien commun des deux Couronnes. Le traité d'ailleurs étoit conçu d'une maniere fort irréguliere. La Suede y étoit nommée avant la France, & on y prenoit des engagemens par rapport aux Turcs, qu'il n'étoit pas honnête d'avouer dans un tems où l'on n'étoit pas contraint, comme ſous François I, de recourir à ces remedes extrêmes. Mais l'utilité que la France pouvoit retirer de cette guerre, la fit paſſer par-deſſus ces conſidérations. Elle refuſa ſeulement de ratifier le traité, com-

AN. 1644.

Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 13 Mai 1644.

ı Suede fit auſſi de ſon côté, & ıt cependant d'en obſerver les ar- , qui conſiſtoient à donner tous ıs au Prince un ſecours de cent · Richſdalles, & à agir en Polo- ç à la Porte pour lui ménager la ır de ces Puiſſances. Les Suédois ent encore ſouhaité qu'on eût gé avec eux les frais de trois homme de cavalerie qu'ils s'é- ɪ obligés de fournir. Mais on devoir leur laiſſer ce ſoin tout r, comme ils avoient laiſſé à la :e celui d'agir à Conſtantinople, ant plus qu'ils avoient deſſein de aux Tranſilvains des Places & arniſons qu'ils avoient en Mora- M. de Croiſſy fut chargé d'aller :r le Prince Ragotski du paie- de la ſomme dont on étoit con- , & de demeurer enſuite auprès i pour l'entretenir dans ſes bon- ıſpoſitions.

AN. 1644.

ɔilà ce qui ſe paſſoit dans les ipales parties du monde Chré- lorſque le Comte d'Avaux arri- ıfin à Munſter, où il étoit atten- epuis pluſieurs mois, & où il fut ôt ſuivi du Comte de Servien,

LXIV. Le Comte d'Avaux arrive à Munſter.

17 *Mars* 1644.

Entrée du Nonce du Pape à Munſter.

la qualité de Nonce du Sain
en attendant la venue d'un Lé
le choix n'étoit pas encore reg
ques-là le Comte d'Avaux n'
aucune conteſtation avec le
gnols ſur la préſéance, & tou
paſſé en civilités réciproques
l'entrée du Nonce fournit un
ſion de querelle. Le Comte d
jugeant que les premieres dé
en cette matiere ſervent de reg
les ſuivantes, réſolut de profi
premiere occaſion qui ſe préſe
ſe mettre en poſſeſſion d'un r
la prééminence des Rois de Fr
donnoit au deſſus des Plénipo
res d'Eſpagne. Il envoïa de
heure chez les Comtes de Na
de Saavedra obſerver ce qui s'y
Comme on lui eut rapporté

préparer le ſien; mais prévoïant qu'il y auroit de la conteſtation avec les carroſſes d'Eſpagne, & voulant s'aſſurer l'avantage, il fit monter M. de Saint-Romain avec vingt Gentilshommes à cheval, ſous prétexte de rendre plus d'honneur à M. le Nonce. En toute autre occaſion, il s'en ſeroit tenu-là, au hazard de ce qui auroit pû arriver; mais il craignoit avec raiſon de répandre du ſang dans un lieu conſacré à la paix, & il ne voulut pas commencer la négociation par une bataille. Il fit dire à M. Contarini, ce qu'il avoit fait; celui-ci entendit à demi-mot, & envoïa promptement avertir les Eſpagnols, qui en furent conſternés. Après pluſieurs allées & venues chez le Comte de Naſſau, & beaucoup de mouvemens qui marquoient leur inquiétude, ils prirent enfin le parti de ne point envoïer au-devant du Nonce, comme s'ils avoient ignoré ſon arrivée; de ſorte qu'on vit les caroſſes Eſpagnols, qui s'étoient joints à ceux des Impériaux dans la cour du Comte de Naſſau, s'en ſéparer pour retourner chez leurs Maîtres, au lieu de ſuivre la même route
AN. 16

pour aller faire honneur au Nonce.

AN. 1644. Quelques jours après le Nonce leva publiquement lui-même toutes les équivoques ſur cette matiere; car en ſortant de chez les Impériaux pour leur rendre ſa premiere viſite, il alla deſcendre immédiatement chez le Comte d'Avaux, avant que d'aller chez les Eſpagnols.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, 25 Mars 1644.

LXVI. Civilités mutuelles, & cérémonies entre les divers Plénipotentiaires.

Ces petites diſgraces n'empêcherent pas les Plénipotentiaires d'Eſpagne de rendre au Comte d'Avaux la premiere viſite de cérémonie, comme il ſe pratique envers le dernier venu, & comme les Plénipotentiaires de l'Empereur avoient déja fait de leur côté. Le compliment des Impériaux avoit été fort civil pour la perſonne du Comte d'Avaux en particulier, & rempli de démonſtration de zele pour la paix. Celui des Eſpagnols fut plus réſervé, & parut avoir quelque choſe de fier. Ils parlerent de la guerre comme des gens qui ne ſe tenoient pas pour battus, & de la paix comme d'un intérêt également commun aux deux Roïaumes, & qu'ils ne ſouhaitoient que pour le bien général de la Chrétienté; ajoutant, comme par gra-

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, le premier Avril 1644.

ce, qu'*ils étoient d'autant plus diſpoſés à écouter favorablement les propoſitions de la France, que ceux qui les avoient attaqués n'étoient plus au monde*, (c'eſt-à-dire, Louis XIII, & le Cardinal de de Richelieu), & *qu'ils ceſſeroient volontiers de faire la guerre au Roi, qui n'étoit pas encore né lorſqu'elle avoit commencé.* AN. 1644.

LXVII. Conteſt tom ſur le cerémonial, entre le C. d'Avaux & l'Ambaſſadeur de Veniſe.

Les Impériaux & les Eſpagnols furent auſſi de leur côté parfaitement ſatisfaits des civilités du Comte d'Avaux. Il n'en fut pas de même de M. Contarini. Le Comte deſcendit cinq marches de l'eſcalier pour le recevoir, & après la viſite faite, le reconduiſit juſqu'au bas de l'eſcalier, croïant même excéder en cela les bornes du cérémonial avec les Ambaſſadeurs de Veniſe. Contarini cependant en penſoit bien différemment, car il prétendit que le Comte devoit encore deſcendre un perron de quatre marches qui étoit au bas de l'Eſcalier, pour le reconduire juſqu'au carroſſe & le voir partir. Les Impériaux & les Eſpagnols en avoient ainſi uſé avec lui, & le Comte en eut ſans doute fait autant s'il n'eut été retenu par une eſ-

duite de ſon Ambaſſadeur ; mais il
N. 1644. étoit d'une extrême conſéquence pour
ur d la Ré- le ſuccès de la négociation de ne pas
publique de choquer un Médiateur qui pouvoit
cnise. être fort utile, ou nuire beaucoup aux intérêts des Parties. Ainſi on ne balança pas à la Cour de donner ordre aux deux Plénipotentiaires François d'accorder à Contarini tous les honneurs qu'il demandoit. Avant que cet ordre fût venu, les Eſpagnols à cette occaſion donnerent une ſcene à laquelle on ne s'attendoit pas ; car faiſant ſemblant d'être fâchés de la mauvaiſe intelligence que ce démêlé pouvoit cauſer entre les Ambaſſadeurs de France & ceux de la République, ils offrirent au Comte d'Avaux leur médiation pour l'accommoder avec Contarini Ils lui firent repréſenter que quelque confiance qu'il dût avoir en M. Chigi, il ne devoit pas moins ménager M. Contarini, dont la médiation étoit abſolument néceſſaire. Il ne fut pas difficile au Comte d'Avaux d'appercevoir la malignité de cette propoſition, qui étoit d'ailleurs ridicule en ce qu'elle ſuppoſoit que les François ſeroient aſſez bons pour ren-

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 1 Avril 1644.

dre les Eſpagnols arbitres de leurs intérêts, & pour les laiſſer acquérir auprès de Contarini, aux dépens de la France même, le mérite de lui avoir procuré les honneurs qu'il demandoit. Le Comte d'Avaux les remercia comme il devoit, & cependant il exécuta avec M. de Servien, qui étoit arrivé depuis peu de jours, l'ordre qu'il avoit reçû de la Cour de ſatisfaire M. Contarini. Ce Seigneur en eut une extrême joie, & ce petit différend ne ſervit qu'à augmenter la bonne intelligence. An. 1644

LXIX. Un des Plénipotentiaires Eſpagnols meurt à Munſter.

Sur ces entrefaites, le Comte de Zapata de Valtierra, ſecond Plénipotentiaire d'Eſpagne mourut à Munſter. Il n'avoit jamais eu d'autre emploi que celui de tenir compagnie au Comte de Naſſau à Cologne, où l'Empereur & le Roi d'Eſpagne firent faire à l'un & à l'autre pendant pluſieurs années le perſonnage d'Ambaſſadeurs, pour amuſer les peuples; & ſi le caractere que le Comte d'Avaux en fit à la Cour de France eſt vrai, cet Ambaſſadeur n'étoit capable à Munſter que d'*étudier & de copier le Conſeiller Brun*, qui étoit le troiſieme de l'Ambaſſade d'Eſ-

AN. 1644.

pagne. Le Marquis de Caſtel Rodrigue étoit, diſoit-on, deſtiné à remplir la place vacante, & on attendoit ſon arrivée.

LXX. Prieres publiques ordonnées par le Nonce, pour l'ouverture des conférences.

Cependant le Nonce ne voïant plus d'obſtacle à la négociation, voulut la commencer par trois jours de prieres publiques qu'il ordonna pour demander à Dieu qu'il éclairât le zele des Médiateurs & des Plénipotentiaires, & qu'il accordât aux peuples ce don précieux de la paix qui ne peut jamais être l'ouvrage des hommes. Pendant tout ce tems-là toute la Ville fut en prieres. Le troiſieme jour on devoit terminer les dévotions par une Proceſſion générale autour de la Ville, ſuivie d'une Meſſe ſolemnelle. Mais comme tous les Plénipotentiaires devoient aſſiſter à cette cérémonie, il fallut prévenir les conteſtations & les querelles.

LXXI. Conteſtation ſur le cérémonial.

Le Nonce en auroit cauſé une lui-même s'il avoit été moins modéré. Il avoit fait préparer pour lui dans l'Egliſe un dais, afin d'y aſſiſter à l'office qui devoit ſe faire après la Proceſſion. Les Plénipotentiaires François en aïant été avertis, lui firent dire que s'il vou-

loit officier en habits Pontificaux, il étoit juſte qu'il eût un dais : ſinon qu'il falloit qu'il le fît ôter, & qu'il ſe contentât d'être aſſis à la tête des premiers Ambaſſadeurs du monde Chrétien. Le Nonce y conſentit ſans peine ; & après avoir porté le ſaint Sacrement juſqu'à une Egliſe, il le donna au Suffragant, reprit ſes habits ordinaires, & s'aſſit à la tête des Ambaſſadeurs. An. 1644.

Les Impériaux avoient auſſi fait placer leurs chaiſes dans l'Egliſe un peu au-deſſus de celles des François. Ceux-ci firent encore réformer cet arrangement. Les chaiſes des uns & des autres toutes égales, furent placées ſur une même ligne à main gauche du cœur : la premiere pour le Nonce ; les deux ſuivantes dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires de l'Empereur ; les deux autres encore dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires François, & la derniere pour M. Contarini. Il ne fut pas ſi aiſé de regler la marche de la Proceſſion : car les Impériaux vouloient marcher les premiers, le Comte de Naſſau d'un côté de la rue, &

le Docteur Volmar de l'autre. Mais
1644. les Plénipotentiaires de France s'y oppoſerent encore, & prétendirent que le premier d'entr'eux devoit marcher à côté du premier des Impériaux, & le ſecond enſuite à côté du ſecond. Le Nonce eut beaucoup de peine à vaincre l'obſtination des Impériaux. Enfin ils cederent, & la choſe fut ainſi exécutée, de maniere que le Comte d'Avaux marcha à côté du Comte de Naſſau, & après eux le Comte de Servien à côté de Volmar; ce qui fut regardé comme une grande victoire pour les François, quoique dans le fond on ne leur cédât que ce qui leur étoit dû. Pour ce qui eſt des Eſpagnols, comme ils étoient bien informés de la réſolution où étoient les Ambaſſadeurs de France de défendre leur rang, ils prirent le parti de leur céder la place en demeurant chez eux. Contarini s'abſenta auſſi de la Proceſſion, parcequ'il avoit eu la veille une indiſpoſition; mais il aſſiſta à l'office qui ſe célebra immédiatement après, & où le Nonce, les Impériaux, les François & lui ſe placerent dans l'ordre dont on étoit convenu. Ainſi

nit cette cérémonie avec une extrê-
ne joie des peuples à qui elle ſembloit
nnoncer une paix prochaine. Les
onférences furent auſſi-tôt ouvertes,
c la négociation commença. Cette
natiere importante ſera le ſujet d'un
utre Ouvrage que j'eſpere donner
lans peu au Public à la ſuite de ce-
ui-ci.

AN. 1644.

LXXII. Ouverture des conférences.

Fin du huitieme & dernier Livre.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES contenues dans le premier & le ſecond Volume.

La Lettre a *indique le premier Volume, & la Lettre* b *indique le ſecond.*

A

AICHSTEDT (l'Evêque d') entre dans la ligue Catholique, a *page* 31

Aire en Flandre, pris par le Maréchal de la Meilleraye. Repris par les Eſpagnols, *b* 187

Albert, Marquis de Brandebourg, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, embraſſe le Luthéraniſme, *a* 8. Se ligue avec les Princes Proteſtans contre l'Empereur, *a* 19. Fait la guerre à l'Empereur, *a* 22. Trahit la France, *a* 27. Eſt défait par l'Electeur de Saxe, *ibid.*

Albert, Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Païs-Bas, *a* 49

Aldobrandin (le Comte) tué à Nuremberg, *a* 300

Aldringhen ou *Altringer* ſurprend Mantoue, *a* 211

Allemands jaloux de leur liberté, & paſſionnés pour leur Nation, *a* 275

Alſace ravagée par le Comte de Mansfeldt, *a* 124. Conquiſe par l'Ar-

Leopold, *a* 141.
, de Suede y fait
nquêtes, *a* 272.
laréchal Horn, *a*

ſſe. Titre donné
ice d'Orange par
XIII. *b* 313
inger (le Colo-
défend le Pont de
, *a* 183. Amene
ps de Troupes au
de Tilly, *a* 264
y attaqué & man-
t les Princes Pro-
, *a* 114
aſſadeur de Sue-
Danemarck veut
ité comme ceux
ce & d'Eſpagne,
Veut prendre à
e pas ſur l'Am-
ar d'Angleterre,
Prétend marcher
avec les Ambaſ-
de tous les Rois,

ſſadrice de Fran-
ntente de la Cour
terre, *ibid.*
aſſadrice d'An-
ne reçoit point
ce l'honneur du
et chez la Rei-

ie-Eliſabeth de
Landgrave de
Heſſe Caſſel, prend le gouvernement des Etats de ſon fils, & s'attache à la France, *a* 438. Se défend contre les entrepriſes du Landgrave de Darmſtadt & de l'Empereur, *ibid.* & *b* 14. Se réfugie à Groningue, *ibid.* Traite avec la France, *b* 28. Sa conſtance dans le parti de la France, *b* 253

Amnebourg ſurpris par le Duc Chriſtian de Brunſwick, *b* 122

Amniſtie générale accordée par l'Empereur, *b* 127

Amontot (M. d') Réſident de France à Bruxelles, demande la reſtitution de Treves & la liberté de l'Electeur, *a* 358

Anclam reçoit Garniſon Suédoiſe, *a* 241

Angoulême (le Duc d') Ambaſſadeur de France en Allemagne, *a* 85. Amene des ſecours au Maréchal de la Force en Lorraine, *a* 388

Anhalt (Chriſtian Prince d') *Voyez* Chriſtian. Erneſt, Prince d'Anhalt. *Voyez* Erneſt.

Anhalt (les Princes d') traitent avec le Roi de Suede, *a* 271. Signent la paix de Prague, *a* 345

Anholt (le Comte d') Général des Troupes de Cologne, oblige le Duc de Brunſwick de s'enfuir en Weſtphalie, *a* 122. Il ſeconde le Comte de Tilly à la Bataille de Hoëchſt, *a* 135. Il prend Oſnabrug, *a* 193. Il continue à faire la guerre, *a* 198

Anne d'Autriche, Reine Mere & Régente de France, ne ſuit point les dernieres diſpoſitions de ſon époux, *b* 289. Offre ſa médiation pour la paix de la Suede avec le Danemarck, *b* 333

Anſéatiques (Villes) *Voyez* Villes.

Anſpach (Joachim Erneſt, Marquis d') *Voyez* Joachim.

Antoine de Werth pris à la Bataille de Rheinfeldt, *a* 412

Anvers attaqué par le Prince d'Orange, *a* 458

Archevêchés d'Allemagne uſurpés par les Proteſtans, *a* 225

Archiducs d'Autriche entrent dans la ligue Catholique, *a* 36

Arnheim (le Général) fait le ſiege de Stralſund, *a* 201. Fait la guerre aux Suédois en Pruſſe, *a* 202. Défait un Corps de Troupes Impériales, *a* 325

Arondel (le Comte d') Ambaſſadeur d'Angleterre à Vienne, *b* 7

Arras pris par les François, *b* 71

Aſt pris par les Princes de Savoïe, *a* 75

Avaux (Claude de Meſmes, Comte d') eſt chargé de ménager la prolongation de la tréve entre la Suede & la Pologne, *a* 363. Son caractere, *a* 364. Il paſſe par la Cour de Danemarck, *a* 368. Il réduit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à ſe retirer, *a* 369. Il encourage les Régens de Suede, *ibid.* Il ménage un Traité de tréve entre la Suede & la Pologne, *a* 370. Il conſerve la prééminence des Rois de France, *a* 373. Le Général Polonois lui fait préſent de ſon épée, *a* 374. Il demeure

bourg malgré l'Em-
r, *a* 468. Il négo-
ec Salvius, Ambaſ-
r de Suede, *a* 469.
iv. Son zele pour
ligion, *a* 571. *b* 151.
Il négocie à Ham-
g avec l'Ambaſſa-
d'Angleterre, *b* 14.
retient les diſpoſi-
favorables du Prin
gorski, *b* 21. Il né-
le Traité prélimi-
, *b* 37. *& ſuiv.* 199.
mpt les négocia-
ſecretes de Salvius,
143. Il donne des
rs d'argent au Gé-
Banier, *b* 78. 79.
gocie le Traité du
vellement d'allian-
ec la Suede, *b* 94.
iv. Son adreſſe
ſa maniere de né-
r, *b* 109. Il promet
ns offices à l'Elec-
de Brandebourg,
. Il part de Ham-
g, & arrive à Paris,
. Il écrit à la Reine
x Régens de Suede
les affermit dans
nce, *b* 272. Il eſt
né Plénipotentiai-
ur le Congrès de
ter, & fait Surin-
nt des Finances,
b 298. Il va à la Haie,
b 315. Il regle le céré-
monial avec le Prince
d'Orange, *b* 315. Il
ouvre la négociation
avec les Etats des Pro-
vinces Unies, *b* 321. Il
continue la négociation,
b 325. *& ſuiv.* Il fait un
Diſcours aux Etats en
faveur des Catholiques,
b 382 Il eſt blâmé de la
Cour de France, *b* 389.
Il arrive à Munſter, *b*
407. Il prend le pas ſur
les Plénipotentiaires Eſ-
pagnols, *b* 408. Il a une
conteſtation ſur le céré-
monial avec l'Ambaſſa-
deur de Veniſe, *b* 411.
Il reçoit ordre de ſe re-
lâcher en faveur de la
République de Veniſe,
b 413. Il a avec les Am-
baſſadeurs de l'Empereur
une Conteſtation qui eſt
terminée à ſon avanta-
ge, *b* 417

Aubepine (M. de l')
Abbé de Préaux, Am-
baſſadeur de France en
Allemagne, *a* 85

Avein (Bataille d')
a 376

Aversberg (le Comte
d') ſe rend à Hambourg
pour continuer la négo-

Anhalt (les Princes d') traitent avec le Roi de Suede, *a* 171. Signent la paix de Prague, *a* 143

Arnhold (le Comte d') Général des Troupes de Cologne, oblige le Duc de Brunſwick de s'enfuir en Weſtphalie, *a* 122. Il ſeconde le Comte de Tilly à la Bataille de Hoëchſt, *a* 135. Il prend Osnabrug, *a* 191. Il continue à faire la guerre, *a* 198

Anne d'Autriche, Reine Mere & Régente de France, ne ſuit point les dernieres diſpoſitions de ſon époux, *b* 289. Offre ſa médiation pour la paix de la Suede avec le Danemarck, *b* 333

Anſeatiques (Villes) *Voyez* Villes.

Anſpach (Joachim Erneſt, Marquis d') *Voyez* Joachim.

Antoine de Werth pris à la Bataille de Rheinfeldt, *a* 412

Anvers attaqué par le Prince d'Orange, *a* 458

Archevêchés d'Allemagne uſurpés par les Proteſtans, *a* 225

Archiducs d'Autriche entrent dans la ligue Catholique,

Arnheim (le Gén fait le ſiege de Stral *a* 201. Fait la guerr Suédois en Pruſſe 202. Défait un Cor Troupes Impériale 325

Arondel (le C d') Ambaſſadeur gleterre à Vienne,

Arras pris pa François,

Aſt pris par les ces de Savoïe,

Avaux (Clau Meſmes, Comte chargé de ménag prolongation de l ve entre la Sued Pologne, *a* 363 caractere, *a* 364. ſe par la Cour de marck, *a* 368. Il l'Ambaſſadeur gne à ſe retirer, Il encourage les de Suede, *ibid.* nage un Traité d entre la Suede & logne, *a* 370. Il ve la prééminen Rois de France, Le Général Polo fait préſent de ſo *a* 374. Il deu

ng malgré l'Em. *a* 468. Il négo. Salvius, Ambaſ. e Suede, *a* 469. Son zele pour ion, *a* 576. *b* 151. négocie à Ham. avec l'Ambaſſa. ngleterre, *b* 14. tient les diſpoſi. vorables du Prin ski, *b* 21. Il né. Traité préliminai. &c. *& ſuiv.* 199. t les négocia. rences de Salvius, 1. Il donne des d'argent au Gé. ier, *b* 58. 59. cie le Traité du lement d'allian. la Suede, *b* 94. Son adreſſe maniere de né. *b* 103. Il promet offres à l'Elec. Brandebourg, gain de Ham. ent en Pays, ſur la Paix de ſujet de la Paix, ſur la Paix de ſujet de la Paix, ſur la Paix de ſujet de la Paix

ciation des Préliminaires, *b* 237. Sollicite les Suédois d'abandonner les François, *b* 243. Plénipotentiaire de l'Empereur a Oſnabrug, conſeille à l'Empereur de rompre les négociations, *b* 391

Ausbourg pris par l'Electeur de Saxe, *a* 22. Contraint de ſe ſoumettre à l'Edit de la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, *a* 226. Ouvre ſes portes au Roi de Suede, qui y rétablit la Religion Proteſtante, *a* 288

Ausbourg (Confeſſion d') tolérée en Allemagne, *a* 25

Ausbourg (Diete d') *a* 28

Autriche (Maiſon d') ennemie de la France, *a* 21. Soupçonnée d'ambition, *a* 39. 109. Veut rompre l'alliance de la France avec la Suede, *b* 30. 52. Sa politique blâmée, *a* 493. Veut éloigner la paix, *b* 198. Se flatte d'une révolution en France, *b* 271

Autriche (Etats d') favoriſent les Rebelles de Boheme, *a* fuſent de rec Ferdinand II. *a* domptés par le Baviere,

B

BACHA de B te avec l'Em *a* 118

Bade-Durlach Marquis de) *V* neſt. Georges- *Voyez* Georges.

Bade (les Pri exclus de l'amn nérale,

Bagni (le Ma Commiſſaire c dans la Valtelin

Bailleul (le de) Surintenda nances,

Baltique (M ſeins de la Mai triche ſur cette 201. Le Roi d rend maître de *a* 273

Bamberg (l'E entre dans la tholique,

Ban & Ar de France con 388

Banier (le

guerre dans le
:, *a* 249. Com-
aîle droite à la
de Leipſick, *a*
t des conquêtes
:, *a* 273. Vient
r le Roi de Sue-
emberg, *a* 295.
ient avec peine
: & ſur l'Oder,
éfait les Impé-
Viſtock, *a* 417.
orgaw, *a* 441.
ſiége de Leip-
ait une belle re-
id. Soutient la
ins la Poméra-
e Gallas, *a* 445.
ſecretement a-
npériaux, *b* 66.
maître de la
: de la Thurin-
Reçoit des ſe-
rgent du Com-
ix, *ibid. & ſui-*
blige Gallas à
l'Elbe, & leve
s contributions,
éfait une armée
e auprès de
z, *b* 80. Se rend
le la Boheme,
Prague, *b* 81.
la Bataille à Pi-
, *b* 130. Epou-
rinceſſe de Ba-
.. Inſulte Ratiſ-
bonne, *b* 133. Veut débaucher l'armée Vémarienne, *b* 135. Reçoit un échec à Neubourg, *ibid.* Eſt en danger d'être défait. Il meurt. Son caractere, *ibid. & 136*

Barberin (le Cardinal) Légat du Pape en France, négocie ſans ſuccès, *a* 167

Barlaimont pris par le Cardinal de la Valette, *a* 432. Repris par les Eſpagnols, *a* 435

Baſſompierre (le Maréchal de) négocie à Madrid, *a* 163

Bataille de Prague, *a* 95. De Weimphen, *a* 129. De Hoëchſt, *a* 136. De Herus, *a* 184. De Stadtlo, *a* 159. De Deſſau, *a* 184. De Lutter, *a* 194. De Leipſick, *a* 265. Du Lech, *a* 285. De Nuremberg, *a* 296. De Lutzen, *a* 306. D'Onderdorp, *a* 323. De Steinaw, *a* 325. De Nordlingue, *a* 333. D'Avein, *a* 376. De Wiſtock, *a* 417. De Rheinfeld, *a* 446. *&* 448. De Wittemveir, *a* 453. De Thionville, *b* 68. De Caſal,

b 76. De Chemnitz, *b* 80. De Sedan, *b* 174. De Leiptick, *b* 256. De Kempen, *b* 259. De Rocroy, *b* 293

Baviere conquiſe & ravagée par les Suédois, *a* 188. Reconquiſe par le Duc de Baviere, *a* 332

Baviere (le Duc de) *Voyez* Maximilien.

Béatitude, Titre donné au Pape par le Prince de Galles, *a* 170

Beauregard (M. de) Réſident de France à l'armée Suédoiſe, *a* 443. Envoié à Caſſel, *b* 253

Bellievre (M. de) Ambaſſadeur de France à Londres, *b* 85

Bénéfices Catholiques uſurpés par les Proteſtans, *a* 225. Reſtitués aux Catholiques, *a* 228

Benfeldt pris par Guſtave Horn, *a* 303

Bergopſom aſſiégé par le Marquis de Spinola, *a* 149

Bernard, Duc de Saxe-Veimar vient renforcer le Roi de Suede à Nuremberg, *a* 295. Défait l'aîle droite des ennemis à Lutzen, *a* 313. Prend Ratiſbonne & d'autres Places, *a* 325. E la Bataille de Nc gue contre l'avis d réchal Horn, *a* 3 eſt défait, *a* 338. une nouvelle arm 382. Prend Bin Fait lever le ſieg Deux Ponts & deN ce, *a* 383. Fait uni retraite, *a* 384. C à la Suede, *a* 406. te avec le Roi de F *ibid.* Reprend Sav *a* 407. Prend Seki Lauffembourg & hut, *a* 445. Rhinfeldt, *a* 446 tient l'attaque des riaux, *ibid.* Les dans une ſecond taille, *a* 448. S maître de Rhinfe 452. Bloque Br *ibid.* Défait les riaux à Vittemv 453. Défait le D Lorraine, *a* 455. les Impériaux, 4 rend maître de Br *a* 457. Se ſaiſit d tarlier & du Châ Joux, *b* 81. Meu ſoupçon de poiſo

Bernwald (Tr *a* 246

Bethunes (M

ur de France
ne, a 85
Gabor fait des
en Hongrie,
igue avec les
: Boheme, a
Caſſovie, a
l maître de la
igrie, ibid.
bourg, a 82.
re de Prince
, a 85. Rompt
avec l'Empe-
prend les ar-
.. Se retire &
veau Traité,
nd les armes,
accommode,

eque de Hey-
ipée, a 140
'(Comte Pa-
fait priſon-
a 133
', Envoié du
otski à Ham-
b 21
pris par le
Dampierre,

' la) ſa ré-
Se ſoumet à
I. a 98 Con-
'Electeur de
74. Recon-
Valſtein, a
nier, b 81.

Par Torſtenſon, b 215
Boiſſiſſe, Envoié de France aux Princes Proteſtans, a 42
Bormio pris par le Duc de Rohan, a 389
Boſna-Seraï. Le Comte deMansfeldt y meurt, a 189
Bouchain pris par le Cardinal de la Valette, a 432
Boucheim (le Comte de) garde mal le paſſage de l'Oder, a 444
Bouillon (le Duc de) ſollicite le Comte de Mansfeldt d'entrer en France, a 145. Combat à la Bataille de Sedan, & ſe ſoumet au Roi, b 174. 175
Bragance (Maiſon de) héritiere du Roiaume de Portugal, b 181
Brahé (le Comte de) tué à la Bataille de Lutzen, a 316
Brandebourg (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, a 225
Brandebourg (Electeur de) *Voyez* Joachim. *Voyez* Jean Sigiſmond. *Voyez* Georges-Guillaume. *Voyez* Frideric-Guillaume.

Breda pris par les Eſpagnols, *a* 168. Repris par le Prince d'Orange, *a* 435

Bregi (M. de) Envoïé de France en Pologne, *b* 402

Bremen (Archevêché de) uſurpé par les Proteſtans, *a* 225

Bremen (l'Archevêque de) traite avec le Roi de Suede, *a* 274

Brezé (le Maréchal de) commande l'armée Françoiſe dans les Païs-Bas, *a* 362. Prend Orchimond, Rochefort & Marche-en-Famine, *a* 375. Commande l'aîle droite à la Bataille d'Aveiu, *a* 377. Eſt nommé Viceroi de Catalogne, *b* 180

Brinn ſe révolte contre Ferdinand II. *a* 74

Briſack bloqué par le Duc de Veimar, *a* 453. Son importance, *a* 457. Souffre une extrême diſette, *ibid.* Se rend au Duc de Veimar, *ibid.* Demeure à la France, *b* 89

Brun (M.) Plénipotentiaire d'Eſpagne à Munſter, *b* 415

Brunaw s'oppoſe à tion d'un ſes Terres

Brunſwi de) den dans la gu me, *a* 85. la Baſſe-Sa la Suede, tiern rom res,

Brunſw bourg (les fuſent de Diete de R 152. S'acc vec l'Emp Traitent a Suede, *a* tent le Tra *a* 443. Pr de la neu Prétenden tes du Du 84. Exclu reur de l'a rale, *b* 27 pour les Négocien modemen pereur, mandent *ibid.* Trai pereur,

Bucqu de) Gén

:n Boheme,
l Teurſbrode
Places, a 62.
ahauſſ, a 69.
e ſous Bude-
'9. Défait le
Mansfeldt, a
aqué près de
le Comte de
81. Gagne la
Prague, a 95.
ſieurs Places
e, Il eſt tué,

T aſſiégé par
de la Tour,

: emporté par
de Saxe, a 90
m (le Duc
rend ſur l'Iſle
a 207
Charles d'Au-
quis de, *Voiez*

met (le Com-
andonne Her-
& amene ſa
devant la Ca-
a 433

C

1 N (Evêché
uſurpé par les
s, a 225. Aban-
les Impériaux
ois, a 240

Candale (le Duc de) commande l'armée Françoiſe dans les Pais-Bas, a 432

Canonier Bavarois renverſe le Roi de Suede, a 289

Canons enterrés par le Duc de Baviere; découverts par le Roi de Suede, a 292

Cantecroix (la Princeſſe de) épouſée par le Duc de Lorraine, le ſollicite à ſe ſoumettre au Roi de France, b 176

Capelle (la) ſe rend aux ennemis, a 412. Reprise par le Cardinal de la Valette, a 432

Caraffe (le Comte) tué à Nuremberg, a 300

Carme (un) détermine le Duc de Baviere à la Bataille, a 94

Caſal aſſiégé par les Eſpagnols, a 208. 210. Reſte au pouvoir des François, a 213. Aſſiégé par les Eſpagnols, ſecouru par le Comte d'Harcourt, b 75. Aſſiégé & ſecouru, b 76

Caſeloutre pris par le Marquis de Gonzague, a 385

Caſimir (le Prince) veut paſſer par la France pour aller en Portugal. Eſt arrêté à Marſeille & remis en liberté, *b* 86

Caſſovie pris par Bethlem-Gabor, *a* 81. Aſſiégé par Goërtz, *b* 405

Caſtel Rodrigue (le Marquis de) deſtiné par le Roi d'Eſpagne au Congrès de Munſter, *b* 416

Catalogne (la) ſe ſouleve contre le Roi d'Eſpagne, *b* 177. Priviléges de la Catalogne violés par les Eſpagnols, *b* 178. Elle ſe donne au Roi de France, *b* 180. Elle envoïe ſes Députés à Munſter à la ſuite des Plénipotentiaires François, *b* 314

Cateau-Cambreſis pris par le Cardinal de la Valette, *a* 432

Catelet (le) ſe rend aux Eſpagnols, *a* 412. Emporté par les François, *a* 459

Cérémonial à Munſter entre les Plénipotentiaires, *b* 405. *& ſuiv.*

Chamlerry pris par Louis XIII. *a* 218

Chambre Impériale de Spire, mi-partie de Catholiques & teſtans,

Charles V. éli reur, néglige les progrès du l niſme, *a* 8. D le Duc Ulric de berg, *a* 10. Dé guerre aux Prin teſtans, *a* 12. leur armée, *a* 1 priſonniers l'Ele Saxe & le Landg Heſſe-Caſſel, *a* 1 que de vigilance Fait une retrait pitée, *a* 23. En de conquérir l Evêchés, *a* 26 l'Empire à ſon fr dinand I. & la C ne d'Eſpagne à Philippe II.

Charles d'Au Marquis de Burg tend à la ſucce Duc de Cleves, 39

Charles, Ar Evêque de Breſla fuit de Siléſie,

Charles, Duc raine, aide le C Tilly à refaire u velle armée, *a* 2 la guerre ſur le & aſſiége Nordl

mbat à la Ba-
Nordlingue &
'Etendard du
ard, *a* 338.
Rhingrave, *a*
che au ſecours
a 411. Mar-
ecours de Bri-
défait, *a* 455.
ſſé une ſeconde
. 456. Epouſe
ſſe de Cante-
175. S'accom-
ec le Roi de
ibid. 176.
s Emmanuel,
Savoie. *Voyez*

de Gonzague,
Nevers, hérite
de Mantoue,
n lui diſpute la
& l'Empereur
l'inveſtiture, *a*
outient la guer-
. Il eſt ſecouru
i de France, *a*
ſauve de Man-
11. Il s'accom-
ec l'Empereur,

Louis, Prince
ſiége Lemgow,
, & court riſque
er *b* 16. & 17.
é dans ſa mau-
tune, *b* 10. Veut
s'emparer des troupes &
des conquêtes du Duc
Bernard, *b* 84. Il veut
paſſer *incognito* par la
France, *b* 85. Il eſt ar-
rêté à Moulins, & con-
duit priſonnier à Vin-
cennes, *b* 86. Eſt remis
en liberté, *b* 89

Charles I. Prince de
Galles, va à Madrid pour
épouſer l'Infante, *a* 169.
Donne au Pape le titre
de *Très Saint Pere*, *a*
170. Son mariage é-
choue, *ibid.* Il ſuccede
au Roi ſon pere, & épou-
ſe Henriette-Marie de
France, *a* 172. Il en-
voie des ſecours au Roi
de Danemarck, *a* 174.
Il demande le rétabliſſe-
ment de l'Electeur Pa-
latin, *a* 227. Sa foibleſ-
ſe, *a* 236. Il traite avec
l'Eſpagne, *ibid.* Il s'in-
téreſſe à la paix de la
Suede avec la Pologne,
a 371. Veut s'intéreſſer
à la guerre d'Allemagne
& ſe rendre conſidéra-
ble aux deux Partis, *b* 5.
& ſuiv. Il paroît vou-
loir s'unir avec l'Empe-
reur, *b* 7. Il ſe brouille
avec les Hollandois, *b* 8.
Il ſe tourne du côté de

la France & de la Suede, a 2. Irrégularité de la conduite, b 9. Il négocie avec les Couronnes alliées, b 12. Il traite avec les Espagnols & le Duc de Lorraine, b 15. Il a des intelligences avec le Roi de Danemarck, b 20. Il favorise une Flotte Espagnole, ibid. Il se plaint de la détention du Prince Palatin, b 58

Chanasse (le Baron de) fait des propositions au Roi de Suede, a 245.

Chastillon (le Maréchal de) commande l'armée Françoise dans les Pais Bas, a 362. Prend Orchimont, Rochefort & Marche-en-Famine, a 375. Commande l'aile gauche à la Bataille d'Avein, a 377. Prend Ivoix, a 415. Est forcé dans ses lignes devant Saint-Omer, a 418. Fait lever le siege de Mouron, b 70. Est défait à la Bataille de Sedan, b 174

Chastre (le Maréchal de la) assiege Julliers, a 43

Chavigny (M. de) négocie à Paris avec Grotius, b 57. au Congres de b 296. Est el Ministre,

Chemnitz (de)

Chevreuse chesse de, ré Angleterre, y avec distinctio

Chiavene p Duc de Rohan

Chigi (Fabi ce du Pape Munster pour l'office de Mé 403. Il visite d'Avaux avan visiter les Espa 410. Il indique res pour l'ou Congres. Il a contestation su monial,

Chivas ouv tes aux Prince voie,

Christian, Tri hait entre dan Evangélique, siége Juliers, a ne des secours teitans de Bo 26. Son fils est Bataille de Pra

Christian, Brunswick, soll

it Palatin, *a* rend les armes , *a* 119. Son ca- , *a* 120 Ravage rat de Mayence Landgraviat de adt, *a* 121. Il eſt it de ſe retirer, Il ravage la alie, *ibid.* Sa de- 123. Il veut ſe à l'Electeur Pa- *a* 133. Il eſt dé- r le Comte de *a* 135. Il entre en e & la ravage, *a* combat à Flerus d un bras, *a* 148. ommé Capitaine l du Cercle de la ixe, *a* 157. Il eſt à Stadtlo par le de Tilly, *a* 159. nde le Roi de arck, *a* 175. Il *a* 190
ſtian IV. Roi de arck demeure dans la guerre de e, *a* 85. Fait de menaces en fa- e l'Electeur Pala- 151. Déclare la à l'Empereur, *a* Court riſque de ſa 178. Continue la avec divers ſuc- cès, *ibid. & ſuiv.* Il eſt forcé à donner bataille & la perd, *a* 194. Il ſe retire dans ſes Etats, *a* 198. Il eſt défait près de Volgaſt, *a* 200 Il fait ſon accommodement, *a* 202. Il demeure neutre dans la guerre d'Allemagne, *a* 237. Il propoſe un accommodement, *a* 258. Il donne à l'Electeur de Saxe des défiances du Roi de Suede, *a* 293. Il offre ſa médiation à l'Empereur & aux Suédois, *a* 319. Il ſollicite les Princes a la paix, *a* 393. Il eſt jaloux des ſuccès des Suedois, *b* 53. Se plaint de la détention du Prince Palatin, *b* 88. Reçoit dans ſes Etats la Reine Douairiere de Suede, *b* 168 ſa politique, *b* 189. Il eſt ſuſpect & odieux aux Suédois, *b* 190. Il ménage le traité préliminaire de la paix générale, *b* 198. *& ſuiv.* Il eſt partial dans ſa médiation, *b* 284 *& ſuiv.* La Suede lui déclare la guerre, *b* 311. Il accepte la médiation de la France, *b* 399.

Chriſtian, Prince de Danemarck. Ses noces avec une Princeſſe de Saxe, *a* 368

Chriſtian, Adminiſtrateur de Magdebourg, fait la guerre à l'Empereur, *a* 175. Continue la guerre, *a* 198. Proſcrit par l'Empereur, *a* 226. Il fait déclarer la ville de Magdebourg pour le Roi de Suede, *a* 241

Chriſtiern II. eſt dépoſſédé des trois Roiaumes du Nord, *a* 8

Chriſtine de France, Ducheſſe de Savoie, Régente après la mort du Duc, s'attache à la France, *a* 437. Ses malheurs, *b* 72. Elle eſt forcée de traiter avec le Roi de France, *ibid.* Perſécutée par ſes beaux-freres, & trahie par ſes ſujets, *a* 438. 462. *b.* 72. Se réfugie dans la Citadelle de Turin, & de-là paſſe en France, *b.* 73. Négocie avec le Cardinal de Richelieu, *b* 74. Rentre dans Turin, & eſt rétablie par le Comte d'Harcourt, *b* 77. L'Empereur lui refuſe le titre de Régente & de Tutrice, *b* 208. Ce titre lui eſt accordé, *b* 231

Chriſtine, Reine de Suede, demandée en mariage par l'Electeur de Brandebourg, *b* 170

Chriſtophe, Marquis de Bade-Dourlach, tué devant Ingolſtadt, *a* 290.

Cinq-Mars, ennemi du Cardinal de Richelieu, *b* 55

Clermont (le Comté de) cédé au Roi de France par le Duc de Lorraine, *b* 176

Cniphauſen diſpute le paſſage du Honner au Comte de Tilly, *a* 159. Il eſt pris à la bataille de Deſſau, *a* 185. Défait l'aîle droite des Impériaux à Lutzen, *a* 313. Aſſiége Hamelen, *a* 323. Défait les Impériaux à Ondeldorp, *ibid.* Il eſt tué, *a* 417

Coblents occupé par les Eſpagnols, pris par Guſtave Horn, & remis aux François, *a* 302. Pris par Jean de Werth, *a* 408.

Cœuvres (le Marquis de) Ambaſſadeur de France & Général

chez les Gri-
rend maître de
ine, *a* 166. &

: (le Marquis
: la guerre en
, *a* 102. Aſſiége
:, *a* 210
g aſſiégé par les
a 243. Pris, *a*

r pris par Guſ-
n, *a* 303
ne (Electeur de)
lecteur.
ne, lieu du con-
r traiter de la
a 401
do ſoutient la
n Lorraine, *a*

at ſur l'Ems, *a*
vant Briſack, *a*

iegne (traité de)
e Roi y aſſemble
ée, *a* 415
ois, jaloux de
nchiſes, ſoutien-
guerre contre la
a 409
ile de Trente re-
: les Proteſtans,

lé (le Prince de)
Dole, *a* 410. Le-
ge, *a* 412. Il eſt
défait devant Fontara-
bie, *a* 459. Prend Sal-
ces, *b* 72

Confédération de Smal-
calde, *a* 9. Autre Con-
fédération des Proteſ-
tans, *a* 18. De la Silé-
ſie, Moravie & Luſace
avec la Boheme, *a* 72.
De Leipſick, *a* 229

Confeſſion d'Auſbourg
tolérée en Allemagne,
a 25

Conflans (le Marquis
de) marche au ſecours
de Dole, *a* 411

Congrès de Ham-
bourg, ſes ſuites, *b* 12.
& ſuiv.

Coni pris par les Prin-
ces de Savoïe, *b* 73. Re-
pris par le Comte d'Har-
court, *b* 187

Contarini, Ambaſſa-
deur de Veniſe à Munſ-
ter, fait l'office de Mé-
diateur. Conteſte avec
le Comte d'Avaux ſur le
cérémonial, *b* 409. *&
ſuiv.*

Corbie emporté par
les ennemis, *a* 413. Re-
pris par les François, *a*
415

Cordel
voïé en
184

Cordoue (Dom Gonçalez de) *Voyez* Gonçalez.

Crane (Henri) Plénipotentiaire de l'Empereur a Oſnabrug, *b* 100

Crequy le Maréchal de) commande l'armée Françoiſe en Italie, *a* 392. Défait les Eſpagnols, *a* 416. Eſt tué en voulant ſecourir Breme, *a* 419

Creſcentin ouvre ſes portes aux Princes de Savoie, *b* 73

Croates pillent le bagage des Suédois à Lutzen, *a* 113 Font une cruelle boucherie des Proteſtans, *a* 138. Battus près de Metz, *a* 387

Croiſſy (M. de) Envoié de France auprès du Prince de Tranſilvanie, *b* 407

Curtz (le Comte de) ſollicite les Suedois de ſe ſéparer de la France, *b* 31. 33. 64. Veut exclure le Comte d'Avaux de la négociation, *b* 38. Continue ſa négociation, *ibid.* Eſt rappellé à Vienne, *b* 64

Cuſtrin reçoit garniſon Suédoiſe, *a* 253

D

DAMMIN pris par le Roi de Suede, *a* 249

Dampierre (le Comte de) fait la guerre en Boheme, *a* 60. Prend Biſtritz & d'autres Places, *a* 61. Fait lever le ſiége de Budweiſſ. *ibid.* Surprend Kemnitz, *a* 66. Eſt tué, *a* 89

Danemarck (Roi de) *Voyez* Chriſtian.

Danois, Médiateurs à Oſnabrug, *Voyez* Médiateurs.

Danube. Ses bords ravagés par les Suedois, *a* 285.

Darmſtad. Son territoire ravagé par Chriſtian de Brunſwick, *a* 122. Et par le Comte de Mansfeldt, *a* 132

Darmſtadt (Landgrave de) *Voyez* Landgrave.

Deſſau attaqué par le Comte de Mansfeldt, *a* 184. Bataille de Deſſau, *ibid.*

Deviſe de Chriſtian de Brunſwick, *a* 123

Deux-Ponts aſſiégé par Gallas, *a* 383

Deux-Ponts (le Duc de) ſe ligue avec les Princes Proteſtans contre l'Empereur, *a* 19

Diete d'Auſbourg. *Voyez* Auſbourg, *& ainſi des autres.*

Dignité Royale. Titre donné aux Rois de France par quelques Princes d'Allemagne, au lieu de celui de *Majeſté*, *b* 18

Diſcipline militaire négligée dans les troupes Impériales, *a* 242

Ditrichſtein (le Cardinal) arrêté priſonnier par les Rebelles de Moravie, *a* 74

Dole aſſiégé par le Prince de Condé & courageuſement défendu, *a* 410

Dominicain (un Religieux) fait des propoſitions à la Cour de France de la part du Comte de Trautmanſdorf, *b* 279

Donawert pris & retenu par le Duc de Baviere, *a* 16. Pris par le Roi de Suede, *a* 285. Repris par le Duc de Baviere, *a* 333

Doria défait par les François à Veillane, *a* 211.

Dun cedé au Roi de France par le Duc de Lorraine, *b* 176

Dutlingen. Déroute des François à Dutlingen, *b* 329

E

EBERSTEIN (le Comte d') commande les troupes de Heſſe, *b* 259

Edit de la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, ſource de nouveaux troubles. Son exécution, *a* 224. *& ſuiv.*

Edouard, Prince de Portugal, arrêté priſonnier par l'Empereur, *b* 186

Egra pris par Valſtein, *a* 293. Valſtein y eſt aſſaſſiné, *a* 331

Eichſeldt ravagé par le Roi de Danemarck, *a* 194

Electeurs de Maience, de Cologne & de Treves entrent dans la ligue Catholique, *a* 35. Ils ſont ſollicités à la neutralité, *a* 247. Ils la demandent a leur tour, *a* 280. Sans ſuccès, *a* 282

b 76. De Chemnitz. *b* 80. De Sedan, *b* 174. De Leiplick, *b* 256. De Kempen, *b* 259. De Roeroy, *b* 293

Baviere conquiſe & ravagée par les Suédois, *a* 288. Reconquiſe par le Duc de Baviere, *a* 332

Baviere (le Duc de) *Voyez* Maximilien.

Béatitude, Titre donné au Pape par le Prince de Galles, *a* 170

Beauregard (M. de) Réſident de France à l'armée Suédoiſe, *a* 443. Envoïé à Caſſel, *b* 253

Bellievre (M. de) Ambaſſadeur de France à Londres, *b* 85

Bénéfices Catholiques uſurpés par les Proteſtans, *a* 225. Reſtitués aux Catholiques, *a* 228

Benfeldt pris par Guſtave Horn, *a* 303

Bergopſom aſſiégé par le Marquis de Spinola, *a* 149

Bernard, Duc de Saxe-Veimar vient renforcer le Roi de Suede à Nuremberg, *a* 295. Défait l'aile droite des ennemis à Lutzen, *a* 313. Prend Ratiſbonne & d'autres Places, *a* 325. En la Bataille de Nor gue contre l'avis du réchal Horn, *a* 3 eſt défait, *a* 338. I une nouvelle armé 382. Prend Bing Fait lever le ſieg Deux Ponts & de M ce, *a* 383. Fait une retraite, *a* 384. O à la Suede, *a* 406. te avec le Roi de Fr *ibid.* Reprend Sav *a* 407. Prend Sekin Lauffembourg & V hut, *a* 445. A Rhinfeldt, *a* 446. tient l'attaque des I riaux, *ibid.* Les dans une ſeconde taille, *a* 448. Se maître de Rhinfel 452. Bloque Bri *ibid.* Défait les I riaux à Vittemve 453. Défait le D Lorraine, *a* 455. I les Impériaux, 4 rend maître de Bri *a* 457. Se ſaiſit de tarlier & du Châ Jour, *b* 81. Meu ſoupçon de poiſon

Bernwald (Tra *a* 246

Bethunes (M

ıdeur de France
nagne, a 85
m-Gabor fait des
ns en Hongrie,
e ligue avec les
s de Boheme, a
nd Caſſovie, a
end maître de la
Hongrie, ibid.
'reſbourg, a 82.
: titre de Prince
grie, a 85. Rompt
ité avec l'Empe-
: reprend les ar-
172. Se retire &
ıouveau Traité,
prend les armes,
e raccommode,

otheque de Hey-
diſſipée, a 140
feld (Comte Pa-
) fait priſon-
a 133
feldt, Envoié du
agotski à Ham-
b 21
ez pris par le
de Dampierre,

ne (la) ſa ré-
54. Se ſoumet à
d II. a 98 Con-
r l'Electeur de
ı 274. Recon-
ır Valſtein, a
Banier, b 81.
Par Torſtenſon, b 215
Boiſſiſe, Envoié de France aux Princes Proteſtans, a 42
Bormio pris par le Duc de Rohan, a 389
Boſna-Serai. Le Comte deMansfeldt y meurt, a 189
Bouchain pris par le Cardinal de la Valette, a 432
Boucheim (le Comte de) garde mal le paſſage de l'Oder, a 444
Bouillon (le Duc de) ſollicite le Comte de Mansfeldt d'entrer en France, a 145. Combat à la Bataille de Sedan, & ſe ſoumet au Roi, b 174. 175
Bragance (Maiſon de) héritiere du Roiaume de Portugal, b 181
Brahé (le Comte de) tué à la Bataille de Lutzen, a 316
Brandebourg (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, a 225
Brandebourg (Electeur de) *Voyez* Joachim. *Voyez* Jean Sigiſmond. *Voyez* Georges-Guillaume. *Voyez* Frideric-Guillaume.

Breda pris par les Eſpagnols, *a* 168. Repris par le Prince d'Orange, *a* 435

Bregi (M. de) Envoïé de France en Pologne, *b* 402

Bremen (Archevêché de) uſurpé par les Proteſtans, *a* 225

Bremen (l'Archevêque de) traite avec le Roi de Suede, *a* 274

Brezé (le Maréchal de) commande l'armée Françoiſe dans les Païs-Bas, *a* 362. Prend Orchimond, Rochefort & Marche-en-Famine, *a* 375. Commande l'aîle droite à la Bataille d'Aveiu, *a* 377. Eſt nommé Viceroi de Catalogne, *b* 180

Brinn ſe révolte contre Ferdinand II. *a* 74

Briſack bloqué par le Duc de Veimar, *a* 453. Son importance, *a* 457. Souffre une extrême diſette, *ibid.* Se rend au Duc de Veimar, *ibid.* Demeure à la France, *b* 89

Brun (M.) Plénipotentiaire d'Eſpagne à Munſter, *b* 415

Brunaw s'oppoſe à tion d'un T ſes Terres,

Brunſwi de) dem dans la gue me, *a* 85. V la Baſſe-Sax la Suede, *a* tiern romp res,

Brunſwi bourg (les fuſent de l Diete de R 152. S'acc vec l'Emp Traitent a Suede, *a* tent le Tra *a* 443. Pre de la neu Prétendent tes du Du 84. Exclu reur de l'a rale, *b* 27 pour les *l* Négocien modemen pereur, mandent *ibid.* Trai pereur,

Bucqu de) Gén

n Boheme,
Teurſbrodt
laces, a 62.
hauſſ, a 69.
: ſous Bude-
o. Défait le
lansfeldt, a
aqué près de
le Comte de
82. Gagne la
Prague, a 95.
ſieurs Places
:, Il eſt tué,

T aſſiégé par
de la Tour,

emporté par
le Saxe, a 90
m (le Duc
rend ſur l'Iſle
a 207
Charles d'Au-
quis de, *Voïez*

met (le Com-
ndonne Her-
& amene ſa
devant la Ca-
a 433

C

IN (Evêché
uſurpé par les
, a 225. Aban-
les Impériaux
is, a 240

Candale (le Duc de) commande l'armée Françoiſe dans les Pais-Bas, a 432

Canonier Bavarois renverſe le Roi de Suede, a 289

Canons enterrés par le Duc de Baviere; découverts par le Roi de Suede, a 292

Cantecroix (la Princeſſe de) épouſée par le Duc de Lorraine, le ſollicite à ſe ſoumettre au Roi de France, b 176

Capelle (la) ſe rend aux ennemis, a 412. Repriſe par le Cardinal de la Valette, a 432

Caraffe (le Comte) tué à Nuremberg, a 300

Carme (un) détermine le Duc de Baviere à la Bataille, a 94

Caſal aſſiégé par les Eſpagnols, a 208. 210. Reſte au pouvoir des François, a 213. Aſſiégé par les Eſpagnols, ſecouru par le Comte d'Harcourt, b 75. Aſſiégé & ſecouru, b

Caſel e
Mar
a 385

Caſimir (le Prince) veut paſſer par la France pour aller en Portugal. Eſt arrêté à Marſeille & remis en liberté, *b* 86

Caſſovie pris par Bethlem-Gabor, *a* 81. Aſſiégé par Goëtz, *b* 405

Caſtel Rodrigue (le Marquis de) deſtiné par le Roi d'Eſpagne au Congrès de Munſter, *b* 416

Catalogne (la) ſe ſouleve contre le Roi d'Eſpagne, *b* 177. Priviléges de la Catalogne violés par les Eſpagnols, *b* 178. Elle ſe donne au Roi de France, *b* 180. Elle envoïe ſes Députés à Munſter à la ſuite des Plénipotentiaires François, *b* 314

Câteau-Cambreſis pris par le Cardinal de la Valette, *a* 432

Catelet (le) ſe rend aux Eſpagnols, *a* 412. Emporté par les François, *a* 459

Cérémonial à Munſter entre les Plénipotentiaires, *b* 405. *& ſuiv.*

Chamlerry pris par Louis XIII. *a* 218

Chambre Impériale de Spire, mi-partie de Catholiques teſtans,

Charles V. reur, négligé les progrès d niſme, *a* 8. le Duc Ulric berg, *a* 10. guerre aux P. teſtans, *a* leur armée, priſonniers l'E Saxe & le La Heſſe-Caſſel, que de vigila Fait une retr pitée, *a* 23. de conquéri Evêchés, *a* l'Empire à Fer dinand I. & l ne d'Eſpagne Philippe II.

Charles d' Marquis de Bu tend à la ſuc Duc de Clev 39

Charles, Evêque de Br fuit de Siléſie

Charles, D raine, aide le Tilly à refaire velle armée, la guerre ſu & aſſiége Nc

ombat à la Ba-
Nordlingue &
l'Etendard du
nard, *a* 338.
Rhingrave, *a*
rche au ſecours
, *a* 411. Mar-
ſecours de Bri-
lt défait, *a* 455.
ıſſé une ſeconde
d. 456. Epouſe
eſſe de Cante-
175. S'accom-
vec le Roi de
ibid. 176.
es Emmanuel,
Savoie. *Voyez*

r de Gonzague,
Nevers, hérite
é de Mantoue,
)n lui diſpute la
n & l'Empereur
e l'inveſtiture, *a*
outient la guer-
7. Il eſt ſecouru
oi de France, *a*
è ſauve de Man-
211. Il s'accom-
ec l'Empereur,

s Louis, Prince
aſſiége Lemgow,
r, & court riſque
ier, *b* 16. & 17.
é dans ſa mau-
rtune, *b* 10. Veut
s'emparer des troupes &
des conquêtes du Duc
Bernard, *b* 84. Il veut
paſſer *incognito* par la
France, *b* 85. Il eſt ar-
rêté a Moulins, & con-
duit priſonnier à Vin-
cennes, *b* 86. Eſt remis
en liberté, *b* 89

Charles I. Prince de
Galles, va à Madrid pour
épouſer l'Infante, *a* 169.
Donne au Pape le titre
de *Très Saint Pere*, *a*
170. Son mariage é-
choue, *ibid.* Il ſuccede
au Roi ſon pere, & épou-
ſe Henriette-Marie de
France, *a* 172. Il en-
voie des ſecours au Roi
de Danemarck, *a* 174.
Il demande le rétabliſſe-
ment de l'Electeur Pa-
latin, *a* 227. Sa foibleſ-
ſe, *a* 236. Il traite avec
l'Eſpagne, *ibid.* Il s'in-
téreſſe à la paix de la
Suede avec la Pologne,
a 371. Veut s'intéreſſer
à la guerre d'Allemagne
& ſe rendre conſidéra-
ble aux deux Partis, *b* 5.
& ſuiv. Il paroît vou-
loir s'unir avec l'Empe-
reur, *b* 7. Il ſe brouille
avec les Hollandois, *b* 8.
Il ſe tourne du côté de

Chriſtian, Prince de Danemarck. Ses noces avec une Princeſſe de Saxe, *a* 368

Chriſtian, Adminiſtrateur de Magdebourg, fait la guerre à l'Empereur, *a* 175. Continue la guerre, *a* 198. Proſcrit par l'Empereur, *a* 226. Il fait déclarer la ville de Magdebourg pour le Roi de Suede, *a* 241

Chriſtiern II. eſt dépoſſédé des trois Roiaumes du Nord, *a* 8

Chriſtine de France, Ducheſſe de Savoie, Régente après la mort du Duc, s'attache à la France, *a* 437. Ses malheurs, *b* 72. Elle eſt forcée de traiter avec le Roi de France, *ibid.* Perſécutée par ſes beaux-freres, & trahie par ſes ſujets, *a* 438. 462. *b.* 72. Se réfugie dans la Citadelle de Turin, & de-là paſſe en France, *b.* 73. Négocie avec le Cardinal de Richelieu, *b* 74. Rentre dans Turin, & eſt rétablie par le Comte d'Harcourt, *b* 77. L'Empereur lui refuſe le titre de Régente & de Tutrice, *b* 208. Ce titre lui eſt accordé, *b* 231

Chriſtine, Reine de Suede, demandée en mariage par l'Electeur de Brandebourg, *b* 170

Chriſtophe, Marquis de Bade-Dourlach, tué devant Ingolſtadt, *a* 290.

Cinq-Mars, ennemi du Cardinal de Richelieu, *b* 55

Clermont (le Comté de) cédé au Roi de France par le Duc de Lorraine, *b* 176

Cniphauſen diſpute le paſſage du Honner au Comte de Tilly, *a* 159. Il eſt pris à la bataille de Deſſau, *a* 185. Défait l'aîle droite des Impériaux à Lutzen, *a* 313. Aſſiége Hamelen, *a* 323. Défait les Impériaux à Ondeldorp, *ibid.* Il eſt tué, *a* 417

Coblents occupé par les Eſpagnols, pris par Guſtave Horn, & remis aux François, *a* 302. Pris par Jean de Werth, *a* 408.

Cœuvres (le Marquis de) Ambaſſadeur de France & Général en

chez les Gri- rend maître de ine, a 166. &

e (le Marquis t la guerre en , a 102. Aſſiége é, a 210 g aſſiégé par les a 243. Pris, a

tr pris par Guſ- tin, a 303
ne (Electeur de) Electeur.
ne, lieu du con- ir traiter de la a 401
edo ſoutient la n Lorraine, a

at ſur l'Ems, a vant Briſack, a

iegne (traité de) e Roi y aſſemble ée, a 415
ois, jaloux de nchiſes, ſoutien- guerre contre la , a 409
ile de Trente re- r les Proteſtans,

lé (le Prince de) Dole, a 410. Le- ge, a 412. Il eſt

défait devant Fontarabie, a 459. Prend Salces, b 72

Confédération de Smalcalde, a 9. Autre Confédération des Proteſtans, a 18. De la Siléſie, Moravie & Luſace avec la Boheme, a 72. De Leipſick, a 229

Confeſſion d'Auſbourg tolérée en Allemagne, a 25

Conſtans (le Marquis de) marche au ſecours de Dole, a 411

Congrès de Hambourg, ſes ſuites, b 12. *& ſuiv.*

Coni pris par les Princes de Savoïe, b 73. Repris par le Comte d'Harcourt, b 187

Contarini, Ambaſſadeur de Veniſe à Munſter, fait l'office de Médiateur. Conteſte avec le Comte d'Avaux ſur le cérémonial, b 409. *& ſuiv.*

Corbie emporté par les ennemis, a 413. Repris par les François, a 415

Cor t
voié
184

Electeur de Brandebourg. *Voyez* Joachim. Jean Sigiſmond. Georges Guillaume. Frideric Guillaume.

Electeur de Saxe. *Voyez* Jean Frideric. Maurice. Jean Georges.

Electeur de Treves traite avec la France, & obtient la neutralité avec les Suedois, *a* 282. Il remet aux François Hermanſtein & Coblents, *a* 302. Il eſt arrêté priſonnier par les Eſpagnols, *a* 358

Electeur de Cologne veut former avec le Duc de Neubourg une ligue dans le Cercle de Weſtphalie, *b* 392

Electorat Palatin transporté au Duc de Baviere, *a* 154

Emeric ſur le Rhin occupé par les Hollandois, *a* 133. Pris par le Cardinal de la Valette, *a* 432. Par les Eſpagnols, *a* 435

Ems (combat ſur l') *a* 417

Enguyen (le Duc d') défait les Eſpagnols à Rocroy, *b* 293. Prend Thionville, *b* 328

Enkenfort (le ral) vient au ſec Rhinfeldt, *a* 4 à la bataille de feldt,

Erlach (le Ba Gouverneur de ſe donne à la Fra 89

Erneſt, Marqui de-Durlach, ſe vec les Princes tans contre l'Em *a* 18

Erneſt, Princ halt, tué à la ba Lutzen,

Erneſt, Duc d ſollicite les Su faire leur traité lier avec l'Empe 121

Eſpagne. Ses comparées à cell France,

Eſtrées (le M d') forcé dans M *a* 211

Etats des Pro Unies. *Voyez* ces-Unies.

Evêchés d'All uſurpés par les tans,

Evora. Emoti la Ville,

Europe allar

érités de la Maiſon
riche, *a* 161
ellence. Titre nou-
, donné avec peine
ambaſſadeurs Fran-
par le Prince d'O-
, *b* 315. Exigé par
Provinces-Unies
leurs Députés, *b*

F

LKEMBERG, Com-
nandant de Magde-
g, tué, *a* 254
x Dornham, Gou-
ur de Pilſen, *a* 68
rdinand I. Roi des
ains, fait la paix de
gion, *a* 28. Succéde
arles V. Pacifie les
les d'Allemagne,

rdinand II. eſt cou-
é Roi de Hongrie,
La Boheme & les
d'Autriche refu-
de le reconnoître,
. & 72. Il eſt élû
ereur, *a* 76. Il fait
préparatifs pour la
e de Boheme, *a* 83.
nme les Rebelles de
umettre, *a* 88. Il
: avec Betlem-Ga-
a 103. Il eſt accuſé
bition, *a* 109. Sa po-
litique, 156. Il ſe rend
maître abſolu de l'Alle-
magne, *a* 161. 222. Il
donne à Valſtein le com-
mandement de ſes ar-
mées, *a* 176. Ses deſſeins
ſur la Mer Baltique, *a*
201. Il donne la paix au
Roi de Dannemark, *a*
202. Refuſe au Duc de
Nevers l'inveſtiture du
Duché de Mantoue, *a*
206. La lui accorde, *a*
214. Publie l'Edit de la
reſtitution des biens Ec-
cléſiaſtiques, *a* 224. Fait
nommer ſon fils à l'Ar-
chevêché de Magde-
bourg, *a* 226. Mépriſe
le Roi de Suede, *a* 239.
Il eſt humilié de ſes
diſgraces, *a* 274. Il trai-
te avec Valſtein pour
l'engager à reprendre le
commandement des ar-
mées, *a* 275. Il rejette
des propoſitions d'ac-
commodement après la
mort du Roi de Suede, *a*
319. Il fait arrêter quel-
ques Officiers de la fac-
tion de Valſtein, *a* 330.
Il donne le commande-
ment des armées à ſon
fils Ferdinand III. *a*
332. Il négocie avec l'E-
lecteur de Saxe la paix

toue, *a* 211. Combat au ſiege & à la bataille de Nordlingue, *a* 134. Commande l'armée Impériale ſur le Rhin, *a* 382. Leve le ſiege de Deux-Ponts, *a* 382. Pourſuit l'armée Françoiſe, *a* 384. Entre dans la Bourgogne, *a* 415. Aſſiége S. Jean de Löne & ſe retire avec perte, *a* 416 Fait lever le ſiege de Leipſick a Banier, *a* 441. Ferme les paſſages a l'armée Suédoiſe, *ibid.* Soutient la guerre dans la Poméranie contre Banier, *a* 445. Abandonne la Poméranie, & repaſſe l'Elbe, *b* 79. Se joint à l'armée Danoiſe, & s'en ſépare, *b* 401

Garis abandonné par les Impériaux, *a* 243

Genes (République de) attaquée par le Duc de Savoie, *a* 167

Georges Frideric, Marquis de Bade-Dourlach, entre dans l'Union Evangélique, *a* 35. Prend les armes pour l'Electeur Palatin, *a* 125. Cede ſes Etats à ſon fils, *ibid* Eſt défait par le Comte de Tilly, *a* 129. Se retire dans ſes Etats, *a* 141. Eſt dépoſſédé du Marquiſat ſupérieur de Bade, *ibid.*

Georges, Duc de Lunebourg, aſſiége Hamelen *a* 323. Défait les Impériaux à Ondeldorp, *ibid.* Accepte la paix de Prague, *a* 343. Il meurt, *b* 136

Georges-Guillaume, Electeur de Brandebourg, refuſe de ſe rendre à la Diete de Ratiſbonne, *a* 152. Se réunit avec l'Empereur, & approuve la promotion du Duc de Baviere à l'Electorat, *a* 199. S'oppoſe à l'Edit de la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, *a* 226. Propoſe un accommodement avec le Roi de Suede, *a* 238. Il eſt ſollicité par le Roi de Suede de s'unir à lui. Il ſe laiſſe perſuader, *a* 245. Il paroît jaloux des progrès des Suédois en Allemagne, *a* 320. Il accepte la paix de Prague, *a* 342. Veut ménager la paix entre la Suede & la Pologne, *a* 371. Ses prétentions ſur la Poméranie, *a* 421. Il meurt, *b* 166

ges Bogiſlas XIV.
e Poméranie, re-
e ſe rendre à la
de Ratiſbonne, *a*
'ropoſe un accom-
nent entre l'Em-
& le Roi de Sue-
238. Traite avec
de Suede, *a* 241.
aloux de l'autorité
ıedois en Allema-
a 320 Il meurt, *a*
Sa ſucceſſion eſt
ccaſion de démêlé
les Suedois & l'E-
r de Brandebourg,

zetti (le Cardinal)
du Pape à Colo-
pour négocier la
;énérale, *a* 402
onne (l'Evêque
ıcommunie les Eſ-
ls, *b* 179
euts (le Général)
: de grandes vio-
a Paſſevalc, *a*
Défait dans la Val
par le Duc de Ro-
a 389. S'efforce de
rir Briſack Eſt dé-
ır le Duc Bernard, *a*
Revient au ſecours
Place, & eſt tou-
repouſſé, *a* 456.
acié de l'Empe-
a 457. Marche
contre le Prince Ragots-
ki, & aſſiége Caſſovie,
b 405

Goltz vient au ſe-
cours de Briſack & prend
la fuite. *a* 457

Gonçalez de Cordone
(Dom) leve le ſiege de
Frankendall, *a* 118 Se
joint au Comte de Tilly,
a 129. Il combat à la
bataille de Hoëchſt, *a*
135. Il donne bataille au
Comte de Mansfeldt &
au Duc de Brunſwick à
Flerus, *a* 148. Aſſiége
Caſal, *a* 208. Se vante
de chaſſer le Roi de Suc-
de, *a* 288. Eſt rappellé
en Flandre, *a* 289

Gonzague (le Mar-
quis de) veut ſauver le
Comte de Bucquoy, *a*
102. S'empare de Sar-
bruck & d'autres Places,
a 384

Goſlar. Négociation
de Goſlar entre l'Empe-
reur & les Ducs de Lu-
nebourg. *b* 172

Gottingen aſſiégé &
pris par le Comte de
Tilly, *a* 193

Gozienski Ambaſſa-
deur de Pologne en
France, traite pour la
délivrance du Prince

Caſimir, *b* 87
Granat (le Marquis de) ſurprend Saverne, *a* 407
Griphenhaghen emporté d'aſſaut, *a* 243
Griſons (les) défendent leur Souveraineté ſur la Valteline, *a* 162. Se mettent ſous la protection de la France, *a* 389. Quittent le parti de la France, & veulent demeurer neutres, *a* 435
Gronſfeldt veut faire lever le ſiege de Hamelen, & eſt défait, *a* 323
Grotius négocie à Paris avec la Cour de France, *b* 57. Hai du Cardinal de Richelieu, *b* 58. *& ſuiv.* Ses avantures. Il refuſe de donner la droite au Cardinal. La Cour de France s'applique à le chagriner, *b* 59. *& 60*
Guaſtalle (le Duc de) ſoutient ſes droits ſur la ſucceſſion de Mantoue, *a* 206. Il obtient un dédommagement, *a* 214
Guebriant (le Comte de) amene des renforts au ſiege de Briſack, *a* 453. Se ſignale à la bataille de Wittemweir, *a* 454. Négocie avec les troupes du Duc Bernard, *b* 83. Se joint avec Banier, *b* 110. Retient dans l'obéiſſance les troupes Veimariennes, *b* 132. Se rejoint a Banier. Inſulte Ratiſbonne, *b* 133. Sauve deux fois l'armée Suédoiſe, *b* 135. Défait les Impériaux devant Wolfembutel, *b* 187. Refuſe de ſuivre Torſtenſon en Boheme. Sauve l'armée Suédoiſe, *b* 254. Secourt Torſtenſon & l'aide à prendre Leipſick, *b* 258. Eſt fait Lieutenant Général, *ibid.* Défait les Impériaux à la bataille de Kempen, *b* 259. Eſt fait Maréchal de France, *b* 261. Favoriſe le ſiege de Thionville, *b* 328. Aſſiége & prend Roteweil, & y eſt tué, *b* 318
Gueldre attaqué par le Prince d'Orange, ſecouru par le Cardinal Infant, *a* 458
Guiche (le Comte de) ou le Maréchal de) ſert ſur le Rhin, *a* 382. Défait à Honnecourt, *b* 261
Guillaume, Duc de Saxe-Veimar, prétend aux conquêtes du Duc

Bernard ſon frere, *b* 84. Signe la paix de Prague, *a* 342

Guillaume Landgrave de Heſſe Caſſel fait la guerre à l'Empereur, *a* 22

Guillaume Landgrave de Heſſe-Caſſel traite avec le Roi de Suede, *a* 260. Amene des renforts au Roi de Suede, *a* 295. Amuſe l'Empereur par de feintes négociations, *b* 25. Il meurt, *a* 438

Guſtave Adolphe, Roi de Suede, prend la protection de la ville de Stralſund, *a* 201. Entreprend de porter la guerre en Allemagne. Son caractere, *a* 230. Il traite avec le Roi de France, *a* 235. 245. Il arrive en Allemagne, *a* 239. S'aſſure de Stetin, & traite avec le Duc de Poméranie, *a* 241. Ses progrès, *a* 243. Sollicite les Electeurs de Saxe & de Brandebourg de ſe joindre à lui, *a* 244. Se rend maître de pluſieurs Places, *a* 249. Prend Francfort ſur l'Oder & Landſperg, *a* 251. Traite avec l'Electeur de Brandebourg, *a* 253. Se rend maître de pluſieurs Places ſur l'Elbe, *a* 258. Rétablit les Ducs de Mekelbourg, *a* 260. Le Landgrave de Heſſe & l'Electeur de Saxe traitent avec lui, *ibid.* Défait le Comte de Tilly à Leipſick, *a* 265. Fait des progrès rapides dans toute l'Allemagne, *a* 271. *& ſuiv.* Fait élever une pyramide ſur le Rhin, *a* 273. Tous les Etats Proteſtans d'Allemagne ſe liguent avec lui, *a* 274. Refuſe la neutralité aux Electeurs Catholiques, *a* 280. *& ſuiv.* Entre dans Nuremberg, *a* 284. Paſſe le Danube à Donawert, *a* 285. Force le paſſage du Lech, *ibid.* Se rend maître d'Auſbourg, *a* 288. Court riſque d'être tué devant Ingolſtadt, *a* 289. Ravage la Baviere, *a* 291. Epargne Munich, *ibid.* Se campe ſous Nuremberg, *a* 293. Attaque le camp de Valſtein, *a* 296. Eſt repouſſé, *a* 299. rentre dans la Baviere, *a* 305. Marche au ſecours de l'Electeur de Saxe, *ibid.* Attaque les

Impériaux à Lutzen, a 206. Il eſt tué, a 310. Eſt pleuré de ſes ſujets, a 317. Il vouloit conquérir l'Eſpagne, a 340

Guſtave Horn fait la guerre dans la Poméranie, a 240. Commande le corps de bataille à Leipſick, a 267. Prend Coblentz, a 302. Se rend maître de pluſieurs Villes dans l'Alſace, a 303. Prend Frankendall, *ibid.* Marche au ſecours de Nordlingue, a 333. Perd la bataille, a 335. Eſt pris priſonnier, a 340. Eſt échangé avec Jean de Werth, b 365

Guſtave Vaſa s'empare de la Suede, & embraſſe le Luthéraniſme, a 8

Guſtrow. Les Ducs de Mekelbourg y font leur entrée, a 260

H

HAGUENEAU pris par le Comte de Mansfeldt, a 124. Abandonné, a 141. Pris par Guſtave Horn, a 303

Hailbron (Traité d') a 322

Halberſtadt (Evêché d') uſurpé par les Proteſtans, a 225

Hall (Aſſemblée de) a 42. Pris par le Comte de Tilly, a 261

Haliuin (le Duc d') fait lever le ſiege de Leucate, a 439

Hambourg (Négociation de) a 467. *& ſuiv.* Les Magiſtrats permettent au Comte d'Avaux d'y reſter malgré l'Empereur, *ibid.* Traité de Hambourg, a 476

Hamelen pris par le Comte de Tilly, a 178. Aſſiégé par les Suédois, a 323

Hamilton (Milord) conduit ſix mille Anglois à l'armée du Roi de Suede, a 236

Hanau (le Comte Jacob de) tué devant Saverne, a 408

Hanau (Amélie-Eliſabeth de) *Voyez* Amélie.

Harcourt (le Comte d') commande la Flotte Françoiſe dans la Méditerranée, & reprend les Iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, a 440. Commande

upes Françoiſes en
. Ravitaille Caſal.
Quiers, & fait une
retraite, *b* 74. Dé-
Marquis de Lega
evant Caſal, *b* 76.
ge & prend Tu-
b 77. Prend Coni,

urrach (le Comte
Miniſtre de Ferdi-
II. fait épouſer ſa
Valſtein, *a* 176
tzfeldt, Régiment
ılevé, *a* 384
tzfeldt (le Géné-
défait à Wiſſock
nier, *a* 417. Dé-
Prince Palatin, *b*
vite la rencontre
ıier, *b* 81. Marche
cours du Général
oy, *b* 259
velberg pris par le
e Suede, *a* 258.
thé de) uſurpé par
teſtans, *a* 225
on, Colonel Ecoſ-
fait faire retraite à
e Suédoiſe à Nu-
rg, *a* 199 Fait
lle réponſe au Roi
e le, *ibid.* Il eſt
evant Saverne, *a*

ari II. Roi de
:, traite avec les
Princes Proteſtans d'Allemagne, *a* 20. Se rend maître des trois Evêchés, *a* 21. Abandonné des Proteſtans, *a* 24

Henri IV. Roi de France, aſſiſte les Proteſtans d'Allemagne, *a* 42

Henriette Marie de France épouſe Charles I. Roi d'Angleterre, *a* 172.

Hermanſtein promis aux François par l'Electeur de Treves, *a* 282. Et remis, *a* 302. Bloqué par Jean de Werth, *a* 408. Pris, *a* 433

Heſdin aſſiégé par le Maréchal de la Meilleraye, *b* 68. Se rend au Roi, *b* 70

Heſſe-Caſſel (Landgrave de) *Voyez* Landgrave.

Heſſe - Darmſtadt (Landgrave de) *Voyez* Landgrave.

Heſſe (les Princes de) exclus de l'amniſtie générale, *b* 127

Heſſe (Députés de) parlent avec fermeté dans la Diete de Ratiſbonne, *b* 127

Hoëchſt (bataille de) *a* 136

Hohenloë (le Comte de) amene des ſecours aux Rebelles de Boheme, *a* 66

Hoker pris par les Impériaux, *b* 133

Hole envoïé en Miſnie par Vaiſtein, *a* 104

Hoillach (Régiment de) combat a la bataille de Prague, *a* 95

Holland en Pruſſe. On y négocie la tréve entre la Suede & la Pologne, *a* 369

Hongrie (Haute) ſe ſoumet à Betlem Gabor, *a* 81. Promet des ſecours au Roi de Boheme, *a* 86

Honnecourt (défaite des François à) *b* 261

Honorat (Iſle de Saint) priſe par les Eſpagnols, *a* 392. Repriſe par les François, *a* 440

Horn (Guſtave) *Voyez* Guſtave.

Houdancourt. Voyez La Mothe.

J

JAcques, Roi d'Angleterre, envoïe des ſecours au Roi de Boheme, *a* 86. Eſt allarmé des préparatifs du Roi d'Eſpagne, *a* 111. Se laiſſe amuſer par de vaines négociations, *a* 148. Envoïe des ſecours à Mansfeldt & au Duc de Brunſwick, *a* 157. Veut faire épouſer à ſon fils l'Infante d'Eſpagne, *a* 169. Il meurt, *a* 172

Jagerndorf (le Marquis de) amene des ſecours aux Proteſtans de Boheme, *a* 66. Fait la guerre dans le Comté de Glatz, *a* 103

Jametz cédé au Roi par le Duc de Lorraine, *b* 176

Jean Marquis de Brandebourg ſe ligue avec les Princes Proteſtans contre l'Empereur, *a* 19

Jean IV. Duc de Bragance, Roi de Portugal, *b* 181. Il demande du ſecours à tous les Princes de l'Europe, *b* 181. Traité avec la France, *ibid.* Avec les Provinces-Unies, *b* 193. Envoïe des Plénipotentiaires à Munſter, *b* 314

Jean II. Duc de Deux-Ponts, prétend à la ſucceſſion du Duc de Cleves, *a* 32

Jean-Friderie, Electeur

accommode le
: Wittemberg
npereur, *a* 11.
eur lui déclare
:, *a* 12. Il ſou-
guerre contre le
urice de Saxe,
eſt défait & pris
er par l'Empe-
: ſon Electorat
né au Duc Mau-
17. Il eſt mis en
a 24
Georges, Elec-
axe, entre dans
Catholique, *a*
oit l'inveſtiture
:hés de Cleves
liers, *a* 43. 49.
l'Empereur
guerre de Bohê-
89. Soumet la
ibid. Refuſe de
e à la Diete de
me, *a* 152. S'op-
'Edit de reſtitu-
226. Il rompt
npereur, *a* 229.
ue une Aſſem-
fait une Confé-
a Leipſick, *a*
eſt ſollicité par
de Suede de ſe
à lui, *a* 245. Il
raité par les Im-
, *a* 261. Il traite
Roi de Suede,
a 262. Il commande l'aîle gauche à la bataille de Leipſick, *a* 267. Il eſt défait, & prend la fuite, *a* 269. Il recouvre ſes Etats, *a* 271. Fait la conquête de la Luſace & de la Bohême, *a* 272. Refuſe de traiter avec l'Empereur, *a* 275. Se défie des Suédois, *a* 292. Il ſonge à s'accommoder, *a* 321. Négocie avec l'Empereur, & conclut le Traité de Prague, *a* 341. Il eſt défait à Wiſtock par Banier, *a* 417

Jean-Sigiſmond, Electeur de Brandebourg, prétend à la ſucceſſion du Duc de Cleves & de Juliers, *a* 32. S'accommode avec le Duc de Neubourg, *a* 38. Lui fait la guerre, *a* 48

Jean de Werth (le Général) combat au ſiege & à la bataille de Nordlingue, *a* 334. Défait le Rhingrave, *a* 338. Soutient la guerre en Lorraine, *a* 387. Prend Coblents & Hermanſtein, *a* 408. Fait une grande irruption en Picardie, *a* 412. Vient au

secours de Rinfeldt, a 444. Il eſt pris à la bataille de Rhinfeldt & envoié en France, a 450. Eſt mis en liberté, b 108

Jeannin (le Préſident), perſuade aux Provinces-Unies d'aſſiſter les Proteſtans d'Allemagne, a 41

Ildesheim pris par le Comte de Pappenheim, a 304

Infant (le Cardinal) Gouverneur des Païs-Bas aſſiége Nordlingue, a 332. Refuſe de rendre Treves, & la liberté à l'Electeur, a 358. Soutient la guerre contre la France, a 375. Fait des propoſitions aux Hollandois, a 395. Attaque les François à Maubeuge, & ſe retire, a 434. Reprend Barlaimont & Emeric, a 435. Ruremonde & Venlo, *ibid.* Repouſſe le Prince d'Orange devant Anvers, & devant Guelres, a 458

Ingolſtadt attaqué par le Roi de Suede, a 289

Joachim, Electeur de Brandebourg, ſe ligue avec les Princes Proteſtans contre l'Empereur, a 19

Joachim Erneſt, Marquis d'Anſpach, Lieutenant Général de l'*Union Evangélique*, entreprend de défendre le Palatinat & l'Autriche contre la ligue Catholique, a 35. 85. 112

Joſeph (le Pere Capucin négocie à la Diete de Ratiſbonne, a 215. Travaille à la paix, a 393

Joux (Château de) pris par le Duc Bernard, b 81

Iſembourg (le Comte d') pris à la bataille de Stadtlo, a 159

Juliers aſſiégé & pris par les Princes Proteſtans, a 42

Ivoix repris par les Eſpagnols, a 435. Pris par les François & raſé, b 71

Ivrée pris par les Princes de Savoïe, b 73

K

KEMNITS pris par le Comte de Dampierre, a 66

Kempen (bataille de) b 259

g, Commandant
apes Suédoiſes en
alie, *b* 16
phauſen. *Voyez*
uſen.
it (M.) Com-
e des Provinces-
pour traiter avec
Plénipotentiaires
is, *b* 363
ieſpolski, Géné-
'ologne, fait pré-
e ſon épée au
d'Avaux, *a* 374
mbe pris par Valſ-
a 201
mlaw pris par le
de la Tour, *a* 60

L

DISLAS IV. Roi
Pologne, a des
ſur la Couronne
le, *a* 421. Traite
: France pour l'é-
ment du Prince
r, *b* 87. Rede-
le Fort de Pui-
167. Offre ſa mé-
pour la paix de
e, *b* 304
boi (Régiment
levé, *a* 384
boi (le Général)
a ſecours de Bri-
k eſt repouſſé, *a*
454. Gagne la bataille de Sedan, *b* 174. Eſt défait & pris à la bataille de Kempen, *b* 259
Landrecie pris par le Cardinal de la Valette, *a* 432
Landsberg ſe rend au Roi de Suede, *a* 251. Ouvre ſes portes à Valſtein, *a* 325
Langerman, Miniſtre du Roi de Danemarck à Hambourg, *b* 273
Laudron (le Comte de) pris à la bataille de Kempen, *b* 261
Landgrave de Heſſe-Caſſel. *Voyez* Philippe. Guillaume & Maurice.
Landgrave de Heſſe Darmſtadt (Georges) entre dans la ligue Catholique, *a* 35. Diſpute au Landgrave de Heſſe-Caſſel la Souveraineté de Marpurg, *a* 36. Ses terres ravagées par le Duc de Brunſwick, *a* 122. Et par Mansfeldt, *a* 132. Il eſt arrêté priſonnier par l'Electeur Palatin, *ibid.* Obtient la Souveraineté de Marpurg. *a* 156
Lauffembourg pris par le Duc Bernard, *a* 445

Lauvemlourg (le Duc de) ſauve la vie au Comte de Tilly, *a* 270

Lauvembourg (le Duc François Albert de) retire du combat le Roi de Suede. Soupçonné de l'avoir trahi, *a* 311. Négocie avec Valſtein, 328. Defait & pris par Torſtenſon. Il meurt, *b* 255

Lauvembourg (les Ducs de) agiſſent pour rompre l'alliance de la France & de la Suede, *b* 30. 121. 33. 64. Prétendent aux conquêtes du Duc Bernard, *b* 84

Leôus (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, *a* 225

Lech. Le Roi de Suede en force le paſſage, *a* 285

Leganez (le Marquis de) combat au ſiege & à la bataille de Nordlingue, *a* 333. Prend Verceil, *a* 469. Prend pluſieurs Places dans les Etats de Savoie, *b* 73. Aſſiége Caſal, & eſt forcé dans ſes lignes, *b* 76. Fait de vains efforts pour ſecourir Turin, *b* 77. Eſt diſgracié, *b* 262

Torſtenſon à
, *ibid.*
te attaqué par
gnols, ſecouru
uc d'Halluin, *a*
r, Député des
oteſtans à Pa-
a 355
: de Smalcalde,
: Catholique, *a*
nne. Emotions
es à Liſbonne,
ueville (le Duc
nmande l'armée
e en Franche-
a 440. Géné-
troupes Veima-
, *b* 89. Se joint
ée Suédoiſe, *b*
ommande l'ar-
ançoiſe dans le
, *b* 263. Pléni-
ire au Congrès
ſter, *b* 300
ine (Ducheſſe
tend à la ſucceſ-
Duc de Man-
a 206
ſtein (le Comte
é dans le Mein,
ſtein (le Comte
is à la bataille
de Stadtlo, *a* 160
Louis XIII. Roi de France, occupé à dompter les Huguenots, *a* 207. Paſſe les Alpes pour ſecourir le Duc de Mantoue. Force le Pas de Suze, *a* 208. 209. Entre une ſeconde fois en Italie, d'où la maladie l'oblige de retourner en France, *a* 210. Refuſe de ratifier le Traité de Ratiſbone, *a* 215. 234. Traite avec le Roi de Suede, *a* 235. 245. Avec les Etats Proteſtans d'Allemagne, *a* 395. Déclare la guerre à l'Eſpagne, *a* 358. Traite avec le Duc Bernard, *a* 406. Chaſſe les ennemis de la Picardie, *a* 415. Traite avec la Ducheſſe de Savoïe, *a* 437. Avec la Landgrave de Heſſe-Caſſel, *a* 438. *b* 28. Vient au ſiege de Heſdin, *b* 70. Favoriſe le ſiege d'Arras, *b* 71. Traite avec les Catalans, *b* 180. Avec le Roi de Portugal, *b* 182. Aſſiége Perp[illegible] *b* 261. Il mo[illegible] racteré,
Louis

se réfugie en Danemarck, b 168

Marpurg (Souveraineté de) contestée entre les Landgraves de Hesse & de Darmstadt, a 36. Ajugée par l'Empereur au Landgrave de Darmstadt, a 156

Martinitz, Conseiller de Boheme, jetté par les fenêtres, a 55

Matthias (l'Archiduc) obtient les Couronnes de Hongrie & de Boheme, a 47. Délivre Prague, *ibid.* Est élu Empereur, a 48. Sa foiblesse à l'égard des Rebelles de Boheme, a 57. Il meurt, a 70

Maubeuge pris par le Cardinal de la Valette, a 413. Défendu par le Vicomte de Turenne, a 434

Maulevrier (le Marquis de) prétend à la succession du Duc de Cleves, a 32

Maurice, Duc de Saxe, fait la guerre à l'Electeur Jean-Frideric, a 16. L'Empereur lui transporte l'Electorat, a 17. Il sollicite la liberté du Landgrave de Hesse, a 19. Il fait la guerre à l'Empereur, a 21. Il s'accommode, a 23

Maurice, Landgrave de Hesse-Cassel, entre dans l'Union Evangélique, a 33. Accommode l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg, a 38. Défend le Bas Palatinat, a 112. Ravage le Comté de Valdeck, a 121. Se déclare pour le Roi de Danemarck contre l'Empereur. Se soumet, a 192

Maurice (le Cardinal) de Savoie, quitte le parti de la France pour s'attacher à l'Espagne, a 418. Il est déclaré par l'Empereur Administrateur des Etats de Savoie, a 462. Il prend plusieurs Places, b 72. & suiv. Il traite avec la France, & épouse sa niece, b 261

Maurice, Prince d'Orange, assiége Juliers, a 48

Maurice (le Comte) fils du Prince d'Orange, tué devant Anvers, a 458

Maximilien I. Duc

pereur pacifie les troubles de l'Empire, a 30
Maximilien, Duc de Baviere, Chef de la Ligue Catholique, a 55. Il ſoumet les Etats d'Autriche, a 87. Gagne la bataille de Prague, a 95. S'empare du Haut Palatinat, a 116. Reçoit l'inveſtiture de l'Electorat Palatin & du Haut Palatinat, a 151. Fait à la France des propoſitions d'alliance, a 171. Adreſſe politique, a 179. Refuſe la neutralité. Traite avec la France, *ibid.* & la veut tromper, a 181. Demande la neutralité, & ne l'obtient pas, *ibid.* Rappelle le Comte de Tilly pour défendre la Baviere, a 183. Preſſe Valſtein de venir à ſon ſecours, a 192. Se campe avec Valſtein à la vue des Suédois, a 294. Recouvre ſes Etats. Aſſiége Nordlingue, a 352
Mazarin (le Cardinal) ménage un accommodement entre les François & les Eſpagnols, a 254. Succéde au Cardinal de Richelieu, b 270. Suit le même plan, b 272. Son caractere, b 290. Sa politique artificieuſe, b 358
Mekelbourg (les Ducs de) ſe ligüent contre l'Empereur, a 19. Avec le Roi de Dannemarck, a 175. Proſcrits par l'Empereur, a 200. Recouvrent leurs Etats, a 260. Inſpirent aux Suédois de la défiance des François, a 598. Veulent diviſer les Couronnes alliées, b 249
Meilleraye (le Maréchal de la) commande l'armée Françoiſe en Flandre. Aſſiége Heſdin, b 70. Prend Aire, b 187
Melander, Général de Heſſe, aſſiége Hamelen, a 523. Défait les Impériaux à Ondeldorp, *ibid.* Eſt congédié par le Landgrave, b 19
Memingen renonce à la Confédération de Leipſick, a 257
Mercy (le Général Major) pris à la Bataille de Kempen, b 261
Merode (le Comte de) défait & tué à Ol-

deldorp, a 323

Mersbourg (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, a 225. Pris par le Comte de Tilly, a 261

Metz, Toul & Verdun, pris par le Roi Henri II. a 23

Minden (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, a 125. Pris par le Comte de Tilly, a 178

Miſnie (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, a 225

Miſnie (la) théatre d'une cruelle guerre, a 304

Monaſteres uſurpés par les Proteſtans, a 225

Monçon (traité de) a 167

Montferrat prétendu par le Duc de Savoie qui s'en rend le maître, a 206. 207

Montereau, Gentilhomme du Duc de Nevers, négocie avec le Comte de Mansfeldt, a 145

Montbeliart (le Prince de) ſe met ſous la protection du Roi de France, a 358

Moravie (la) ſe ligue avec la Boheme contre l'Empereur, a 72. Elle ſe ſoumet, a 99. Ravagée par le Comte de Mansfeldt, a 187

Mothe (le Comte de la) Houdancourt envoïé au ſecours des Catalans. Leve le ſiege de Tarragone, b 188. Prend Tamarith, & défait une partie de la garniſon de Tarragone, *ibid.* Défait les Eſpagnols en Catalogne, b 262. Eſt fait Vicerol de Catalogne, *ibid.*

Mouzon aſſiégé par Picolomini, b 69

Munden emporté par le Comte de Tilly, a 192

Munich ouvre ſes portes au Roi de Suede, a 291

Munſter (Evêché de) ravagé par Chriſtian de Brunſwick, a 123

Munſter (la ville de) épargnée par le Duc de Veimar, a 187. Choiſie pour le congrès de la paix générale, b 216. Laiſſée neutre pour le temps du Congrès, b 300

N

NANOY retenu par le Roi de France juſqu'à la fin de la guerre, b 176

Naples menacé par l'Archevêque de Bourdeaux, b 188

Naſſau (le Comte Louis de) amene des ſecours à l'Empereur, a 73

Naſſau (le Comte Jean-Louis de) Plénipotentiaire de l'Empereur à Munſter, b 402. *& ſuiv.*

Naſſau (le Comte de) emporte Valdshut, a 446. Enfonce les Impériaux à la bataille de Rhinfeldt. Fait le coup de piſtolet avec Jean de Werth, a 448

Navarre. Les Rois de France s'en ſont toujours réſervé la propriété, a 156

Naumbourg, Evêché uſurpé par les Proteſtans, a 125

Neige. Roi de Neige. Les Eſpagnols appelloient ainſi le Roi de Suede, a 188

Neubourg (le Duc de) *Voiez* Volfang Guillaume.

Neuhauſſ attaqué par le Comte de Dampierre, a 160

Neuheuſel aſſiégé par le Comte de Buequoy, a 169

Neuſtadt brûlé par le Duc de Brunſwick, a 122

Nieubourg. Le Comte de Tilly en leve le ſiege, a 179. Pris par les Impériaux, a 199

Nieubrandebourg emporté & raſé par le Comte de Tilly, a 250

Nevers (le Duc de) prétend à la ſucceſſion du Duc de Cleves, a 32. Il fait négocier avec Mansfeldt, a 145. *Voiez* Charles Gonzague.

Nonce du Pape conſidéré à Londres, b 10

Nordlingue aſſiégé & pris par les Impériaux, a 332. (Bataille de) a 333

Northeim menacée par le Comte de Tilly, a 195. Pris par le Comte de Furſtemberg, a 98

Nuremberg ouvre ſes portes au Roi de Suede,

a 284. Le Roi de Suede ſe campe ſous ſes murailles, *a* 293. Signe la paix de Prague, *a* 342

O

OBERNTRAUT (le Colonel) tué, *a* 179

Olivarez (le Comte Duc d') Miniſtre du Roi d'Eſpagne. Son caractere, *a* 361. Anime la Maiſon d'Autriche à la guerre, *a* 394. Son projet ſur le commerce de la Mer Baltique, *b* 31. Viole les priviléges des Catalans, *b* 178. Sa politique dans le Gouvernement du Portugal, *b* 182

Olmutz ouvre ſes portes à Torſtenſon. Repris par les Impériaux, *b* 256

Omer (Saint) le Maréchal de Châtillon en leve le ſiege, *a* 458

Ondeldorp (Bataille d') aſſiégé par les Impériaux, *a* 313

Onolsbach. *Voïez* Anſpach.

Orange (Frideric-Henri, Prince d') fait mine d'aſſiéger Weſel, *a* 114. Envoïe des troupes Angloiſes aux Princes Proteſtans, *ibid.* Se joint à l'armée Françoiſe à Maeſtricht, *a* 377. Aſſiége Louvain, *a* 378. Bloque le Fort de Skenck, *a* 381. Prend Breda, *a* 435. Eſt repouſſé de devant Anvers & de devant Gueldres, *a* 458. Reçoit de Louis XIII. le titre d'*Alteſſe*, *b* 315. Satisfait les Plénipotentiaires de France ſur le cérémonial, *ibid.* Sa politique pour conſerver ſon autorité, *b* 325

Orchimont pris par les François, *a* 375

Orleans (le Duc d') ennemi du Cardinal de Richelieu, *b* 55

Oſnabrug ſurpris par le Duc de Veimar, *a* 181. Repris par le Comte d'Anholt, *a* 191. Choiſi pour le congrès de la paix générale, *b* 216. Laiſſé neutre pour le temps du congrès, *b* 300

Otton., Louis Rhingrave, conſerve l'Alſace au Roi de Suede, *a* 503.

t par les Empé-
, a 338
enſtiern (le Baron
) Chancelier de
, chargé de tous
ntérêts de la Sue-
Allemagne, a 340. Sa
abilité, ibid. Trai-
Compiegne avec le
le France, a 356.
la ratification
raité, a 463.
n nouveau Traité
mar, a 464. En-
ſecret de la Fem-
du Cardinal de
lieu, b 118
enſtiern (le Baron)
n Chancelier, Plé-
ntiaire de Suede
abrug, b 305

P

DERBORN (Evê-
hé de) ravagé par
c de Brunſwick, a
Aſſiégé par les Sué-
a 303
ix de Religion, a
aix de Prague, a
Paix à la Hollan-
, b 323
Latin (Robert
:) Voyez Robert.
: Frideric. Voyez
ts-Louis.

Palatins (les Princes) exclus de l'amniſtie générale, b 127
Palatinat (Haut) conquis par le Duc de Bavoere, a 116. Donné par l'Empereur à ce Prince, a 152
Palatinat (Bas) théatre de la guerre, a 110. & ſuiv. Donné par l'Empereur au Roi d'Eſpagne, a 251. Conquis par le Roi de Suede, a 271. Reconquis par les Eſpagnols, a 301
Pape (le) favoriſe les Eſpagnols dans la Valteline, a 164. N'eſt pas fâché de la guerre d'Allemagne, a 238. Envoie un Légat à Cologne pour négocier la paix, a 402. Propoſe une treve, a 429. b 54. Anime le Roi de Pologne à la guerre, a 370. Sollicite les Princes à la paix, a 392
Pappenheim (le Comte de) donne l'aſſaut à la ville de Magdebourg, a 254. Détermine le Comte de Tilly à donner bataille, a 265. Commande l'aîle gau-

ter, *b* 102. N'oſent diſputer le pas au Comte d'Avaux, *b* 408. S'expriment avec fierté dans leurs complimens, *a* 410. S'abſentent des cérémonies où ſe trouvent les François, *b* 418

Pleſſis-Prâlin (le Comte du) commande l'Infanterie Françoiſe au combat de Caſal, *b* 76

Pologne (les Etats de) ſe plaignent de la détention du Prince Caſimir, *b* 86

Poméranie (le Duc de) *Voyez* Georges.

Poméranie (la) conteſtée entre la Suede & l'Electeur de Brandebourg, *a* 421. Theatre de la guerre, *a* 445

Pontarlier pris par le Duc de Veimar, *b* 81

Portugal uſurpé par Philippe II. ſe ſouleve contre Philippe IV. & ſe remet ſous l'obéiſſance de ſon Roi légitime, *b* 181. *& ſuiv.*

Prachalits pris par les Impériaux, *a* 92

Prague ſurpris & pillé par l'Archiduc Leopold, *a* 45. Secouru par l'Archiduc Matthias, *a* 27. Ouvre ſes portes aux Impériaux, *a* 98. Pris par l'Electeur de Saxe, *a* 274. Repris par Valſtein, *a* 293. Epargné par Banier, *b* 81

Prague (Bataille de) *a* 95. (Paix de) *a* 341

Presbourg pris par Betlem-Gabor, *a* 82. Repris par le Comte de Bucquoy, *a* 101

Princes de l'Empire (Collége des) veut envoïer ſes Députés au Congrès de la paix générale, *b* 396

Proteſtans d'Allemagne, (Princes & Etats) demandent du ſecours à Henri II. *a* 20. L'abandonnent, *a* 24. S'aſſemblent à Hall, *a* 42. A Nuremberg, *a* 84. S'oppoſent en vain à la deſtitution de l'Electeur Palatin, *a* 153. Se plaignent de l'Edit de reſtitution, *a* 228. S'aſſemblent à Leipſick, *a* 229. Leur foibleſſe, *a* 230. Invectivent contre le Comte de Tilly, *a* 256. Audacieux après la bataille de Leipſick, *a* 271. Haïſſent le Duc de Baviere, *a* 289

Proteſtans de Boheme mécontens des Empereurs, *a* 52. S'aſſemblent à Prague en forme d'Etats, *a* 54. Vexent les Catholiques, *a* 57. S'obſtinent dans leur révolte, *a* 62. S'oppoſent à l'élection de Ferdinand II. *a* 77. Ils ſont domptés & châtiés, *a* 98

Provinces-Unies. Leur révolution, *a* 29. S'emparent de Juliers, *a* 50. Aſſiſtent les Proteſtans de Boheme, *a* 56. Mécontentes du Traité de Mouçon, *a* 167. Envoient des ſecours au Roi de Danemarck, *a* 197. Au Roi de Suede, *a* 235. Traitent avec la France, *a* 357. Ménagent la paix entre la Suede & la Pologne, *a* 370. Refuſent la médiation du Pape, *a* 401. Se brouillent avec l'Angleterre pour la pêche & le ſalut du Pavillon, *b* 8. Négocient avec l'Angleterre à Hambourg, *b* 11. 12. *& ſuiv.* Refuſent de rompre avec l'Empereur, *b* 32. 353. Le Roi d'Eſpagne leur refuſe des ſauf-conduits tels qu'elles déſirent, *b* 40. *& ſuiv.* Traitent avec le Roi de Portugal, *b* 183. Reçoivent mal les Plénipotentiaires de France, *b* 311. Leurs diſpoſitions par rapport à la paix, *b* 317. Nomment des Commiſſaires pour traiter avec les Plénipotentiaires François, *b* 322. Elles ſe montrent difficiles, injuſtes & fieres dans la négociation. *b* 323. *& ſuiv.* Exigent les mêmes honneurs qu'on rend aux Têtes couronnées, *b* 356. *& ſuiv.* Elles vexent les Catholiques, *b* 389

Pucelle (la) armée de Picolomini, *b* 133

Puilau (le Fort de) demandé par le Roi de Pologne, *b* 167

Q.

QUARASQUE (Traité de) *a* 216

Quiers pris par le Comte d'Harcourt, *b* 70.

R.

RAGOTZKI, Prince de Tranſilvanie, veut

ſonar avec les Couronnes alliées contre l'Empereur. Sa négociation échoue, *b* 211. Il reprend les armes contre l'Empereur, *b* 401. Prend pluſieurs Places dans la Hongrie. Se retire ſans perte, *b* 404. *& ſuiv.* Reçoit des ſecours de la France & de la Suede, *b* 421.

Ratisbonne pris par le Duc Bernard, *a* 115. Repris par le Duc de Baviere, *a* 112. Inſulté par les Confédérés, *b* 235.

Ratisbonne (Diete de) en 1623. *a* 152. En 1630. *a* 227. En 1641. écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix, *b* 116. *& ſuiv.*

Ratisbonne (Traité de) *a* 214. Déſavoué par le Roi de France, *a* 225. 234.

Rantzau (le Comte de) fait lever le ſiege de Saint Jean de Lône, & défait l'arriere-garde de Gallas, *a* 416.

Ratzebourg (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, *a* 225.

Régens de Suede découragés par leurs pertes, *a* 368. Différent de ratifier le Traité de Wiſmar, *a* 465. Se déterminent à renouveller le Traité d'alliance avec la France, *b* 148.

Rhetelois (le Duc de) épouſe la Princeſſe de Mantoue, *a* 206.

Rhinfeldt aſſiégé par le Duc Bernard, ſecouru par les Impériaux. Pris par le Duc Bernard, *a* 40. *& ſuiv.*

Rhinfeldt (Bataille de) premiere, *a* 446. Seconde, *a* 448.

Rhingrave pris à la bataille de Prague, *a* 97. Fait de Stadtlo, *a* 119. Tué à la bataille de Rhinfeldt, *a* 448.

Rhingrave (Otton-Louis) *Voyez* Otton.

Richelieu (le Cardinal de) fait déſavouer le Traité fait à Rome pour la Valteline, *a* 164. Fait la guerre en Italie pour le Duc de Mantoue, *a* 210. Prend Pignerol, *ibid.* Ses vues dans la guerre d'Allemagne, *a* 235. 246. Il veut engager les Princes d'Allemagne à la neutralité

b 248. Affecte du zele pour leurs intérêts, *a* 281. Trompe les peuples par de faux bruits, *a* 282. Ses vaſtes deſſeins pour l'agrandiſſement de la Monarchie, *a* 352. Son habileté & ſes grandes reſſources, *a* 362. Son projet pour la conquête des Païs-Bas, *a* 370. Ce projet échoue, *a* 381. Il trouve ſon avantage dans la continuation de la guerre, *b* 398. Il eſt haï de la Maiſon d'Autriche, *ibid.* Il travaille à maintenir l'union avec les Alliés de la France, *a* 393. Il fait de nouveaux préparatifs pour la guerre, *a* 406. Il attache le Duc de Veimar à la France, *ibid.* Il raſſure la Ville de Paris. Sa fermeté & ſa hardieſſe, *a* 414. Il attache la Ducheſſe de Savoie à la France, *a* 438. Il fomente les troubles d'Ecoſſe, *b* 14. Il conſent à la paix, pourvu qu'elle ſe faſſe de concert avec les Alliés, *b* 56. Il préfere la tréve à la paix, *ibid.* Il eſt attaqué à la Cour par beaucoup d'ennemis, *ibid.* Il traite avec hauteur la Ducheſſe de Savoie, *b* 74. Il fait arrêter le Prince Palatin, *b* 45. Il s'aſſure des Conquêtes & des Troupes du Duc de Veimar, *b* 89. Il aſpire à devenir Régent du Roiaume, *b* 124. Il fomente le ſoulevement du Portugal, *b* 184. Veut éloigner le Traité de la paix générale, *b* 197. Il meurt. Son caractere, *b* 264.

Riva pris par le Duc de Rohan, *a* 389.

Robert, Prince Palatin, pris par les Impériaux, *b* 16. Remis en liberté, *b* 129.

Rocheſort pris par les François, *a* 375.

Rochelle (la) domptée par Louis XIII. *a* 208

Rocroy aſſiégé par les Eſpagnols. (Bataille de) *b* 295.

Rodolphe, Empereur, *a* 37. Met les Duchés de Cleves & de Juliers en ſéqueſtre. *a* 39. En donne l'inveſtiture à l'Electeur de Saxe, *a*

ment d'alliance avec la France, *b* 91. *& ſuiv.* Refuſe d'accorder aucune prérogative aux Catholiques, *b* 152. Dreſſe les articles du Traité, *b* 154 Négocie le Traité préliminaire, *b* 196. *& ſuiv.* Refuſe de reconnoître la prééminence du Roi de France & de l'Empereur, *b* 214. Veut traiter ſéparément de la France, *b* 191. Se rend à Oſnabrug, *b* 105

Sarbruck pris par le Marquis de Gonzague, *a* 384

Savelli (le Duc) vient au ſecours de Rhinfeldt, *a* 446. Pris à la bataille de Rhinfeldt, *a* 452

Saverne pris par le Marquis de Grana, *a* 407 Repris par le Duc Bernard, *ibid.*

Savoie (les Princes de) *Voyez* Thomas & Maurice.

Savoie (Charles-Emmanuel, Duc de) fait la guerre à la République de Gennes, *a* 67. Il eſt chagrin de la diſpoſition du Duché de Mantoue en faveur du Duc de Nevers, & ſe rend maître du Montferrat, *a* 206. Il traite avec le Roi de France. Il élude l'éxécution du Traité, *a* 209. Il meurt, *a* 212

Saxe (les Ducs de) prétendent à la ſucceſſion du Duc de Cleves, *a* 32

Saxe (Electeur de) *Voyez* Jean-Frideric. Maurice. Jean Georges.

Saxe-Altembourg (le Duc de) pris à la bataille de Stadilo, *a* 160. Défait par le Comte de Tilly, *a* 179

Saxe-Lauvembourg. Voyez François-Albert. *Voyez* Lauvembourg.

Saxe-Veimar. Voyez Veimar.

Saxe (Etats de la Baſſe) levent des Troupes, *a* 158. Acceptent le Traité de Prague, *a* 341. Prennent le parti de la neutralité, *b* 24

Saxe (Ernelt Duc de) *Voyez* Ernelt.

Saxenhauſen occupé par les François, *a* 384

Schlick (le Comte de) pris à la bataille de Lutz-

gne, *a* 97. A la bataille de Stadtlo, *a* 170. Conduit l'avant-garde de l'armée Impériale, *a* 184. Défait un corps de Troupes Danoiſes, *a* 199

Scheleſtadt pris par Guſtave-Horn, *a* 303

Schwartbourg (le Comté de) ravagé par le Comte de Tilly, *a* 258

Sedan (Bataille de) *b* 174

Seguier (le Chancelier) cherche à mortifier Grotius, *b* 59

Seigneurs. Titre conteſté aux Etats des Provinces-Unies par les Plénipotentiaires de France, *b* 362

Sekingen pris par le Duc Bernard, *a* 445

Serbellon (le Comte de) inveſtit Leucate, & ſe retire avec perte, *a* 439. Gouverneur de Milan veut attaquer le Duc de Rohan dans la Valteline. Eſt défait, *a* 389. 390

Servien (le Comte de) eſt nommé Plénipotentiaire au Congrès de Munſter. Son caractere, *b* 298. Eſt arrêté à Mezieres, *b* 314. Mal reçu dans quelques Villes des Provinces Unies, *b* 315. Régle le cérémonial avec le Prince d'Orange, *b* 316. Négocie le Traité du renouvellement d'alliance avec les Etats, *b* 321. *& ſuiv.*

Servien (Madame de) refuſe de rendre la premiere viſite à la Princeſſe d'Orange, *b* 316

Sigiſmond, Roi de Pologne, promet des ſecours à l'Empereur contre les Proteſtans de Boheme, *a* 85. Demeure neutre dans la guerre d'Allemagne, *a* 237

Siléſie (la) ſe ligue avec la Boheme, *a* 72. S'accommode avec l'Empereur, *a* 99. Attaquée par l'Electeur de Saxe, *a* 272

Sillery (le Commandeur de) rappellé de ſon Ambaſſade de Rome, *a* 164. Ambaſſadeur à la Diete de Ratiſbonne, *a* 215

Skenck (le Fort de) ſurpris par les Eſpagnols, *a* 381. Bloqué

& repris par le Prince d'Orange, a 411
Slaïata (le Président), jetté par les fenêtres, a 55
Smalcalde (ligue de) a 9
Smalz, Envoié de Suede à Paris, négocie avec le Cardinal de Richelieu, b 117. Abjure le Luthéranisme, & passe au service de l'Empereur, b 140
Soissons (le Comte de), abandonne aux ennemis le passage de la Somme, a 411. Ennemi du Cardinal de Richelieu, b 51. Gagne la bataille de Sedan, & y est tué, b 174
Soliman allarme la Chrétienté, a 12
Sondrio pris par le Marquis de Cœuvres, a 266
Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, jette l'épouvante dans la Ville de Naples, b 188. Ne peut empêcher le secours de Tarragone, *ibid.* Commande la Flotte Françoise sur la Méditerranée, a 440. Reprend les Isles de Sainte-Marguerite & de Saint Honorat, *ibid.*
Souza (François de) Courtenay, Ambassadeur de Portugal en Dannemarck & en Suede, négocie à Stockholm, b 186
Spada, Nonce en France, a 167
Spalato. Le Comte de Mansfeldt y est envoié, a 189
Spandow reçoit Garnison Suédoise, a 253
Sperreuther (le Général) vient au secours de Rhinfeldt, a 446. Pris à la Bataille, a 452
Spinola, le Marquis de, se rend à Coblentz avec une grande armée, a 85. 112. Prend plusieurs Places dans le Palatinat, a 113. Est rappellé en Flandre, a 118. Leve le Siege de Bergopsom, b 149
Spinola (Philippe Marquis de) fait la guerre au Duc de Mantoue, a 209. Assiége Casal, a 210. Meurt au siege, a 213
Spire (Evêché de) ravagé par Mansfeldt, a 119. Reçoit Garnison Impériale, a 141. Re-

par les Eſpagnols,

argard reçoit Gar-
. Suédoiſe, *a* 241
adtlo (Bataille de)
9
einaw (Bataille de)
;
enai (la Prevôté
rres de) cédées au
de France par le
de Lorraine, *b* 176
etin reçoit Garni-
uédoiſe, *b* 241
ralſund aſſiégé par
ein, *a* 200. Se met
la protection du
le Suede, *a* 201
rasbourg. Le Car-
de Richelieu veut
re entrer une Gar-
n Françoiſe, *a* 354
reiff, Député des
Proteſtans d'Alle-
ne à Paris, *a* 355
umsdorf (Traité
a 372
tabe conquiſe par
mpériaux, *a* 341
tede (la) en guer-
rec la Pologne, *a*
Incapable de ſou-
ſeule la guerre
emagne, *a* 244.
inue la guerre a-
la mort de Guſta-
a 320. Renouvel-
le ſon alliance avec la
France, *a* 322. Se plaint
du peu de ſecours qu'el-
le tire de la France, *a*
352. Traite avec la Po-
logne, *a* 372. Souhaite
une paix avantageuſe,
a 398. Se défie de l'Em-
pereur, de la France, &
des Médiateurs, *ibid.*
Refuſe la médiation du
Pape, & d'envoïer ſes
Plénipotentiaires à Co-
logne, *a* 403. Ses pré-
tentions ſur la Poméra-
nie, *a* 421. N'agit pas
de bonne foi avec la
France, *a* 463. Refuſe
de ratifier le Traité de
Wiſmar, *a* 464. Veut
amuſer la France & ſe
laiſſe amuſer elle-même
par l'Empereur, *a* 466.
Avide d'argent, *a* 470.
Refuſe de faire une tre-
ve, *b* 42. Facile à écou-
ter les propoſitions des
Impériaux, *b* 95. Ne
veut point traiter à Co-
logne, *a* 403. Modere
ſes demandes, *b* 119.
Mal diſpoſée pour la
France, *b* 121. Panche
à traiter ſéparément de
la France, *ibid.* N'eſt
traitable que dans ſes
diſgraces, *b* 149. S'unit

plus que jamais avec la France, *b* 272. 274. 282 Se defie de la France, *b* 296. Confirme le Traité d'alliance, *b* 296. Declare la guerre au Roi de Danemarck, *b* 311

Saze Pas de forcé par l'armée Françoiſe, *a* 209

Saze (Traité de) *ibid.*

T

TARBOR pris par Manſfeldt, *a* 100 Repris par le Comte de Tilly, *a* 101

Tamarith pris par le Comte de la Mothe Houdancourt, *b* 188

Tangermund pris par le Roi de Suede, *a* 258

Tarragone aſſiégé par le Comte de la Mothe-Houdancourt, ſecouru par les Eſpagnols, *b* 188

Tavannes (le Marquis de) rompt les Eſcadrons Eſpagnols à la bataille d'Avein, *a* 378

Tebes (Dom Gaſpard de) Ambaſſadeur d'Eſpagne à Copenhague, diſpute la préſéance au Comte d'Avaux. Il ſe retire, *a* 309

Teutsbrodt pris par le Comte de Bucquoy, *a* 62

Thionville aſſiégé par le Marquis de Feuquieres, ſecouru par Picolomini, *b* 68. (Bataille de) *ibid.* Pris par le Duc d'Enguyen, *b* 128

Thomas (le Prince) de Savoie commande l'armée Eſpagnole dans les Pais-Bas. Perd la bataille d'Avein, *a* 376. Fait une grande irruption en Picardie, *a* 412. Force le Maréchal de Châtillon dans ſes lignes devant S. Omer, *a* 458. Prend pluſieurs Places dans les Etats de Savoie, *b* 72. *& ſuiv.* Traite avec la France, *b* 262. Porte la guerre dans le Milanez, & prend Tortone, *ibid.*

Thuillerie (M. de la) Plénipotentiaire de France à la Haie, *b* 314. Envoïé pour ménager la paix entre la Suede & le Danemarck, *b* 400

Thurn ou de la Tour (le Comte de) Chef

teſtans de Bo-
2 54. Se prépare
ur la guerre, a
id Krumlaw, &
ſiege de Bude-
a 60. Porte la
dans l'Autriche,
ſſiége Vienne, a
aque le Comte
equoy près de
, a 82. Son fils
à la bataille de
, a 97. Il eſt
d'abandonner la
:, a 100
mbach amene
os de Troupes au
de Tilly, a 264
mont emporté
, & inhumaine-
aité par les Fran-
les Hollandois,

(le Comte de)
guerre en Bo-
a 89. Commen-
bataille de Pra-
95. Prend Pil-
Tabor, a 100.
che & ſes con-
dans le Bas Pa-
, a 119. Prend
en, a 125. Le-
ege de Dilſberg,
Reçoit un échec
Wiſlock, ibid.
in le Marquis de
Bade-Dourlach, a 129.
Il met en déroute l'ar-
mée Palatine, a 132. Il
défait le Duc de Brunſ-
wick, a 136. Il prend
Manheim & Heydel-
berg, a 139. Il pour-
ſuit le Duc de Brunſ-
wick, & le défait, a
159. Marche contre le
Roi de Danemarck, a
191. Prend pluſieurs
Places, a 192. Aſſiége
& prend Munden, ibid.
Il court riſque d'être
défait, a 193. Défait le
Roi de Danemarck à
Lutter, a 194. Pourſuit
le Roi de Danemarck,
a 198. Défait une par-
tie des Troupes Danoi-
ſes, a 199. Eſt fait Gé-
néral des armées Im-
périales, a 228. Mar-
che contre le Roi de
Suede, a 250. Prend
Nieubrandebourg, ibid.
Aſſiége Magdebourg,
a 252. Le prend & le
réduit en cendres, a
254. Ravage les Terres
des Ducs de Saxe, a
258. Retourne contre
le Roi de Suede, ibid.
Somme l'Electeur de
Saxe de ſe ſoumettre à
l'Empereur, a 261. Ra-

vage l'Electorat de Saxe. S. prend Leipſick, *ibid.* Se laiſſe perſuader de donner Bataille au Roi de Suede, *a* 262. Eſt défait par le Roi de Suede, & s'enfuit bleſſé, *a* 267. Refait une nouvelle armée ſur le Veſer, *a* 272. Soutient mollement la guerre, *a* 284. Veut défendre le paſſage du Lech, *a* 285. Eſt tué dans cette action, *a* 287. Son éloge, *ibid.*

Torgau pris par Banier, *a* 441.

Torquato de Conti commande les Troupes Impériales dans la Poméranie, *a* 241. Exerce de grandes violences, *a* 242.

Torſtenſon pris au combat de Nuremberg, *a* 198. Général de l'armée Suédoiſe, veut engager les Troupes Veimariennes à le ſuivre, *b* 214. Prend pluſieurs Places dans la Siléſie, *b* 255. Défait le Duc de Lauvembourg, *b* 256. Prend Olmutz, *ibid.* Donne l'allarme à Vienne, *ibid.* Leve le ſiege de Brieg, *ibid.* Aſſiege Leipſick. Défait l'Archiduc Leopold & Piccolomini, *b* 257. Il eſt ſecouru par le Comte de Guébriant, & ſe rend maître de Leipſick, *b* 258. Fait la guerre au Roi de Dannemarck, *b* 351. Préſente la bataille aux Impériaux, *b* 421. Fait une belle retraite, *ibid.* Traite avec le Prince Ragotski, *b* 403. Néglige de le ſecourir, *b* 419.

Toul. Voyez Metz.

Tour (le Comte de la) Voyez Thurn.

Traité de Paſſau, *a* 25. De Madrid, *a* 164. De Rome pour la Valteline, *a* 164. De ligue entre la France, Veniſe & la Savoie, *a* 165. De Mantoue, *a* 167. De Nieldſbourg, *a* 170. De Lubeck, *a* 206. De Sure, *a* 209. De Ratiſbonne, *a* 214. De Queraſque, *a* 216. D'alliance avec la Hollande, *a* 235. De Stumſdorf, *a* 272. De Bernwald, *a* 240. De la France avec le Duc de

e, a 279. De la
e avec l'Electeur
eves, a 282. De
ron, a 312. De
o, a 341. De Pa-
ec les Etats Pro-
s d'Allemagne, a
De Compiegne, a
De partage avec
ovinces-Unies, a
De la France avec
ic de Veimar, a
De Wiſmar, a 464.
a France avec la
eſſe de Savoïe, a
De Hambourg, a
De la France avec
dgrave de Heſſe,
, b 28. De Col-
b 89. 100. D'al-
entre la France
Suede, b 154. De
ance avec le Duc
rraine, b 175. De
ance avec les Ca-
, b 180. De la
e avec les Princes
voïe, b 262. Des
ainaires de la Paix
ale, b 287. De la
e avec les Provin-
nies, b 364
utmansdorf (le
e de) envoïe un
in à la Cour de
e, b 274
nte (la ville de)
menacée par les Princes Proteſtans, a 22
Treves (Electeur de) *Voyez* Electeur.
Treves occupé par les Eſpagnols, pris par les François, ſurpris par les Eſpagnols, a 358
Trin cédé au Duc de Savoïe, a 214. Se rend aux Princes de Savoïe, b 72
Tromp (l'Amiral) défait une Flotte Eſpagnole, b 34. 75
Tupadel combat à la bataille de Rhinfeldt, a 449
Turenne (le Vicomte de) Maréchal de Camp à l'armée Françoiſe ſur le Rhin, a 382. Défend Maubeuge, a 434. Amene des renforts au ſiege de Briſack, a 453. Se ſignale à la bataille de Wittenweir, a 454. Repouſſe le Duc de Lorraine, a 496
Turin aſſiégé & pris par les Princes de Savoïe, b 72. 73. Repris par le Comte d'Harcourt, b 77

V

ALBERG (le Comte de) nommé des Plenipo-

le Landgrave de Heſſe-Caſſel, p. 121
Waldeck (le Comte de) ſollicite les Suédois à ſe ſéparer de la France, p. 128
Waldstein emporté par le Comte de Naſſau & le Colonel Roſe, p. 449
Valence aſſiégé par les Confédérés, p. 192
Valette (le Cardinal de la) commande l'armée Françoiſe ſur le Rhin, p. 161. 382. Se joint au Duc Bernard, p. 381. Prend Bingben, & fait lever le ſiége de Deux-Ponts, p. 411. Et de Mayence, *ibid.* Brûle ſes équipages, & fait une belle retraite, p. 384. Commande l'armée Françoiſe dans les Pays-Bas, & y prend pluſieurs Places, p. 431
Valette (le Duc de la) défait devant Fontarabie, p. 419. Prend Saint Jean de Luz, & d'autres Places, p. 420
Valdstein (le Général) fait la guerre en Boheme, p. 80. Progrès de ſa fortune, p. 180. Défait le Comte de Mansfeldt à Deſſau, p. 184. Le pourſuit juſques en Hongrie, p. 187. Fait la guerre au Roi de Dannemarck, p. 198. Eſt mis en poſſeſſion du Duché de Meckelbourg, p. 200. Aſſiége Stralſund, *ibid.* Prend pluſieurs Places, p. 201. Fait exécuter l'Edit de reſtitution. Tout l'Empire demande ſa dépoſition, p. 219. Il eſt dépoſé du Généralat, p. 228. Il eſt ſollicité de le reprendre, p. 271. Il traite avec l'Empereur comme avec ſon égal, *ibid.* Il déſerte de venir au ſecours du Duc de Baviere, p. 292. Il prend Prague & toute la Boheme, p. 291. Il vient au ſecours du Duc de Baviere, 412. Il ſe campe à la vue du Roi de Suede, p. 445. Il entretient d'affaires le Roi de Suede à Nuremberg, *ibid.* Il eſt attaqué par le Roi de Suede, & le repouſſe, p. 470. Il entre dans la Miſnie, p. 514. Le Roi de Suede lui préſente la Bataille, p. 501. Sauve du combat, p. 510. Il abandonne

'onne la Saxe, & ire dans la Bohe- *ibid.* Il ſurprend fait les Suédois à aw, *a* 324. Il Francfort ſur l'O- Landſperg, *ibid.* ıſpire contre l'Em- r, *ibid.* Il négo- rec la France & la pour trahir l'Em- r, *a* 328. Il eſt lui-même & aſſaſ- avec l'approbation Empereur, *a* 330. ortrait, *a* 331
lteline (guerre de *a* 162. Conquiſe Duc de Rohan,

oncellos (Michel) rne le Portugal 'autorité de la Vi- e, *a* 183
lane (Combat de)

ſco (Dom Louis mene des Troupes arquis de Spino- ıs le Palatinat, *a*

iſe (la Républi-) ſe ligue avec nce, *a* 165. Mé- ıte du Traité de ɔn, *a* 168. Don- ſecours au Duc de Mantoue, *a* 207. Bien aiſe de la guerre d'Allemagne, *a* 238. Offre ſa médiation pour la paix, *a* 405
Venlo pris par les Eſpagnols, *a* 435
Verceil pris par le Marquis de Leganez, *a* 459
Verden (Evêché de) uſurpé par les Proteſtans, *a* 225
Verdugo (le Colonel) inſiſte pour la Bataille à Prague, *a* 94
Verdun. Voyez Metz.
Verrue ouvre ſes portes aux Princes de Savoïe, *b* 73
Victor-Amédée, Duc de Savoïe, céde Pignerol au Roi de France, *a* 216. Traite avec la France, *a* 391. Prend les armes contre l'Eſpagne, *ibid.* Défait les Eſpagnols, *a* 416. Il meurt, *a* 437
Vienne aſſiégé par le Comte de la Tour, *a* 75. Allarmé de l'approche de Toiſtenſon, *b* 256
Villebonne (Combat de) *a* 211
Villes Anſéatiques at-

ceur) Plénipotentiaire de l'Empereur à Munſter, a 418

Worms reçoit Garniſon Impériale, a 141

Wrangel exécute mal les ordres de Banier, a 441

Wulterjus, Miniſtre de la Landgrave de Heſſe, b 10

Wurmſer (le Colonel de) tué à la Bataille de Nordlingue, a 311

Uxelles (le Marquis d') conduit des Troupes au ſecours du Duc de Mantoue, a 108

Z

ZAPATA de Valtierra (le Comte) l'Empereur mande d'Eſpagne, meurt à Munſter, b 415

Zerbſt pris par le Comte de Manſfeldt, a 184. Repris par les Impériaux, a 115

Znaim, Retraite de Valſtein dans la diſgrace, a 276

Fin de la Table des Matieres.

gese) Plenipotentiaire de l'Empereur à Munſter, 418

Worms reçoit Garniſon Impériale, 141

Wrangel exécute mal les ordres de Banier, 441

Wolfegue, Miniſtre de la Landgrave de Heſſe, 29

Wurmſer (le Colonel de) tué à la Bataille de Nordlingue, 311

Yrolles (le Marquis d') conduit des Troupes au ſecours du Duc de Mantoue, 108

Z

ZAPATA de Valdeterra (le Comte) Plenipotentiaire d'Eſpagne, mené à Munſter, 419

Zerbſt pris par le Comte de Mansfelt, 164 Repris par les Impériaux, 175

Znaim, Retraite de Valſtein dans la diſgrace, 174
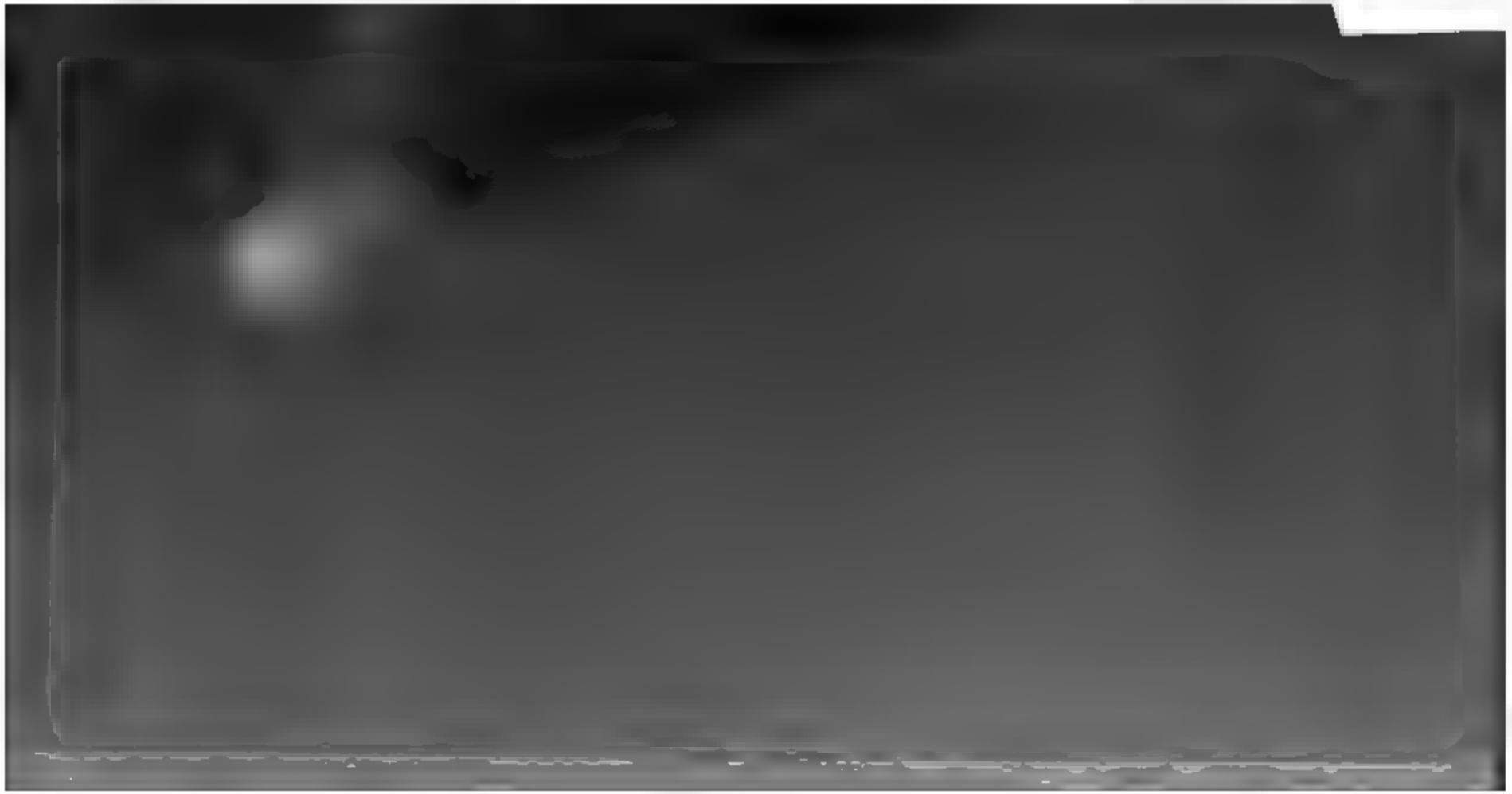
Fin de la Table des Matieres.